

Rapport du Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

XVII^e Session de l'Assemblée
des Français de l'étranger

3 au 8 septembre 2012



AVANT-PROPOS



Le président de la République a adressé un message fort à nos compatriotes établis hors de nos frontières en souhaitant un ministère consacré aux Français de l'étranger.

Les Français établis hors de France font partie de la communauté nationale où qu'ils se trouvent dans le monde, et notre réseau consulaire s'adapte en permanence afin de leur offrir des services publics de qualité.

L'année 2012 a été marquée par l'effort humain et matériel déployé par nos postes consulaires, ainsi que par les services centraux du ministère afin de permettre aux électeurs de l'étranger de désigner, pour la première fois de notre histoire, leurs représentants à l'Assemblée nationale.

Ce rapport, préparé par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire à l'occasion de la XVII^e session de l'Assemblée des Français de l'étranger, permet de dresser un bilan exhaustif de l'action de notre pays en faveur de ses compatriotes établis à l'étranger et de mieux comprendre

les enjeux auxquels les services consulaires sont confrontés. C'est un outil d'analyse et de connaissance indispensable qui constitue un premier pas vers une étude approfondie portant sur l'évolution de notre réseau et de ses moyens.

Cette publication contribuera également, j'en suis convaincue, à mettre l'accent sur la variété des métiers consulaires et à diffuser l'image d'un réseau efficace, constitué d'hommes et de femmes dont la mobilisation quotidienne au service de nos ressortissants à l'étranger force l'admiration.

*Hélène CONWAY-MOURET,
ministre déléguée chargée des Français de l'étranger*



SOMMAIRE

Éditorial	4
Organigramme	9
I La représentation des français établis hors de France	10
1 > Les sessions de l'AFE, les événements marquants et les perspectives 2012	11
2 > Le budget de l'AFE	21
II La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	24
1 > Le périmètre d'action, les missions, les moyens	25
2 > Évolution de la population française inscrite au Registre mondial des Français établis hors de France	31

III Les élections	38
1 > Les enjeux de l'échéance électorale 2012	39
2 > C'est par une action diversifiée et sur la longue période que l'échéance électorale 2012 a pu être assurée	41
IV L'administration des Français de l'étranger.....	52
1 > Le réseau d'administration consulaire informatisé – MonConsulat.fr	53
2 > Les titres d'identité et de voyage	57
3 > Le réseau des consuls honoraires	58
4 > L'État civil et la nationalité.....	60
5 > L'action sociale	65
6 > Les aides à la scolarité (bourses scolaires et prise en charge des frais de scolarité)	77
7 > L'emploi et la formation professionnelle	82
8 > L'information sur l'expatriation : la Maison des Français de l'étranger	89
9 > Les sites Internet consulaires des postes	92
V La coopération internationale.....	102
1 > Le cadre juridique : les conventions	103
2 > La protection des droits des personnes	117
VI L'adoption internationale.....	122
1 > Le Service de l'adoption internationale	123
VII La mission pour la politique des visas	128
1 > La mission pour la politique des visas	129
VIII Annexes	134
1 > La liste électorale consulaire	135
2 > Les résultats des élections 2012	143



ÉDITORIAL



Responsabilités et solidarités

Les élections viennent de se terminer. La France, les Français, y compris les Français établis hors de France, ont un nouveau président et une nouvelle Assemblée nationale.

C'est donc un nouveau cycle qui commence. Pour le réseau consulaire, pour les Français expatriés, il y a bien là un nouveau contexte. Comment le comprendre ?

Du côté des contraintes, il y aura à la fois des constantes et des évolutions.

Les constantes, nous les connaissons tous. Les communautés françaises à l'étranger continuent de s'accroître au rythme de 3 à 4 % par an en moyenne et parfois plus dans certaines régions comme l'Asie et l'Océanie et l'Amérique du Nord. Les services qu'ils sont en droit d'attendre du réseau consulaire sont chaque année plus nombreux et souvent plus complexes. Une bonne nouvelle également pour l'économie française : dans certaines régions des pays émergents la demande de visas pour visiter notre pays ne cesse de croître. Le réseau consulaire français est donc plus que jamais en charge de deux missions fondamentales : apporter tout son appui à nos compatriotes expatriés qui font rayonner la France, jouer un rôle central dans la politique des visas, politique qui a de multiples dimensions.

A côté de ces constantes il y a aussi des évolutions. Pour tout dire, l'évolution principale, qui conditionne l'environnement des moyens dont le réseau consulaire peut disposer, est avant tout subordonnée à une réalité et un objectif qui s'imposent aujourd'hui comme hier : le rétablissement de l'équilibre de nos finances publiques, objectif incontournable dont chacun savait qu'il s'imposerait après les élections.

Si je puis me permettre, je voudrais vous livrer une conviction qui peut paraître quelque peu éloignée de mes responsabilités à la tête de la Direction des Affaires consulaires, mais qui en réalité, parce que nous sommes tous Européens, me paraît devoir être rappelée ; la partie qui se joue en ce moment sur l'euro est fondamentale pour l'avenir de nos communautés françaises à l'étranger (dont la moitié habite en Europe) ; et nous savons que la France ne peut y tenir de façon crédible toute sa place qu'en étant crédible aussi sur le plan budgétaire.

C'est dans ce contexte que les Français de l'étranger ont élu, pour la première fois, onze députés. Quelle place auront-ils ? Il ne m'appartient naturellement pas de répondre à l'avance à cette question. Mais on peut penser qu'ils

disposent de nombreux atouts. Ouvrir la France sur le monde. Faire passer un air nouveau dans certains débats qui parfois sont trop hexagonaux. Aider à une meilleure compréhension de certains enjeux qui, s'ils sont qualifiés d'internationaux, ont un impact direct sur, non seulement l'image, mais aussi les intérêts de notre pays. Autant de raisons pour penser qu'ils pourraient apporter une contribution extrêmement utile, toutes tendances confondues, aux côtés de celles traditionnellement portées par les sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Ce constat posé, avec à la fois ses constantes et ses évolutions, je voudrais à ce stade livrer quelques réflexions sur l'avenir. Le but doit rester toujours le même : mieux faire, mieux servir les Français expatriés, mais aussi avec des ressources qui seront nécessairement comptées.

Les élections de 2012 ont été à l'étranger une étape qui a été franchie avec succès. Mais cette étape a été particulièrement lourde. Ce ne sont plus deux courriers mais sept qui ont dû être adressés à des électeurs qui s'étaient accrus de 25 % par rapport à 2007. En 2007, il y avait environ 600 bureaux de vote, en 2012 ils étaient près de 800. En 2017 en faudra-t-il 1 000 ? En 2013, les élections de l'AFE sont prévues et en 2014 les élections européennes ont été ajoutées. N'y a-t-il pas matière à réflexion autour d'une question : peut-on mieux faire ? Certainement.

En cherchant à élargir cette réflexion, j'en arrive à l'idée d'un triptyque : simplifier, alléger, dématérialiser.

Le premier parti des Français de l'étranger est celui des électeurs internautes. Au premier tour des élections législatives 57 % des électeurs qui ont voté ont voté par internet, et au second tour 54 % (la différence de trois points s'expliquant par le fait que la période de vote au premier tour comptait un jour férié de plus). Des procédures extrêmement strictes de sécurité ont été appliquées tout au long de ce projet qui a mis plus de deux ans à éclore et qui a été mené sous le contrôle total de l'administration.

Certains regrettent, je le sais, de n'avoir pas pu eux-mêmes voter par internet alors qu'ils l'avaient souhaité. Je le regrette aussi. Mais n'oublions pas qu'il y avait également d'autres modalités de vote et que les standards de sécurité qui devaient être appliqués n'avaient rien à voir avec ceux traditionnellement appliqués par exemple dans la sphère économique. Ceux qui ont participé à ce projet sont fiers d'avoir réussi cette première mondiale. Soyons fiers du travail accompli ! Construisons sur cet acquis en cherchant à l'améliorer.

Mais je crois que pour comprendre toute la portée de cette première mondiale, il faut la mettre en perspective. Avant 2012, jamais l'administration centrale n'avait adressé, en dehors du domaine de la sécurité, des courriels aux Français enregistrés auprès des consulats. C'est en novembre 2011 que le site de service électronique « MonConsulat.fr » a été lancé. Il compte aujourd'hui déjà 215 000 abonnés. Est-il possible d'aller plus loin ? Est-il possible de faire en sorte que pour toute une palette de services, au lieu de se déplacer au consulat, au lieu de surcharger les agents consulaires souvent accaparés par de multiples tâches, un guichet électronique puisse apporter les services requis ?

Pour que le guichet physique au consulat se concentre sur ceux qui en ont le plus besoin.

A ce stade je ne peux pas en dire plus, mais il est évident que le succès de « MonConsulat.fr » et du vote électronique nous interpelle. Ce serait être négligent que de passer à côté de cette piste d'amélioration du service consulaire. A la DFAE, nous allons retourner toutes les pierres de ce chemin.

Mais je ne voudrais pas conclure ces quelques lignes sans rendre un hommage tout particulier au réseau consulaire qui a été soumis cette année à rude épreuve, notamment avec les élections. Une nouvelle fois il a attesté de l'engagement de ses agents, de leur implication, très souvent au-delà de ce qui est considéré comme habituel. Nous ne sommes rien sans eux et toute réforme doit se faire avec eux. Car ce sont eux qui ont les idées. /

F. S - P - I

François SAINT-PAUL,
Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire



LA DIRECTION DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE



LAURENT FABIUS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



BERNARD CAZENEUVE
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DES AFFAIRES EUROPÉENNES



PASCAL CANFIN
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT



M^{ME} YAMINA BENGUIGUI
MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉE LA FRANCOPHONIE



M^{ME} HÉLÈNE CONWAY-MOURET
MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



Odile SOUPISON
Directrice adjointe
Chef du service
des Français à l'étranger



François SAINT-PAUL
Directeur des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire



Thierry FRAYSSÉ
Ambassadeur
Chef du service
de l'adoption internationale



Gérard MÉNARD
Sous-directeur adjoint
de l'administration des Français



Pierre-Christian SOCCOJA
Chef du service des conventions,
des affaires civiles
et de l'entraide judiciaire



Raymond QUEREILHAC
Chef de la mission de gestion
administrative et financière



Olivier NICOLAS
Sous-directeur de l'expatriation,
de la scolarisation
et de l'action sociale



Gilles FAVRET
Sous-directeur de l'état civil
et de la nationalité, chef du service
central de l'état civil



Emmanuelle BLATMANN
Chef de la mission
pour la politique des visas



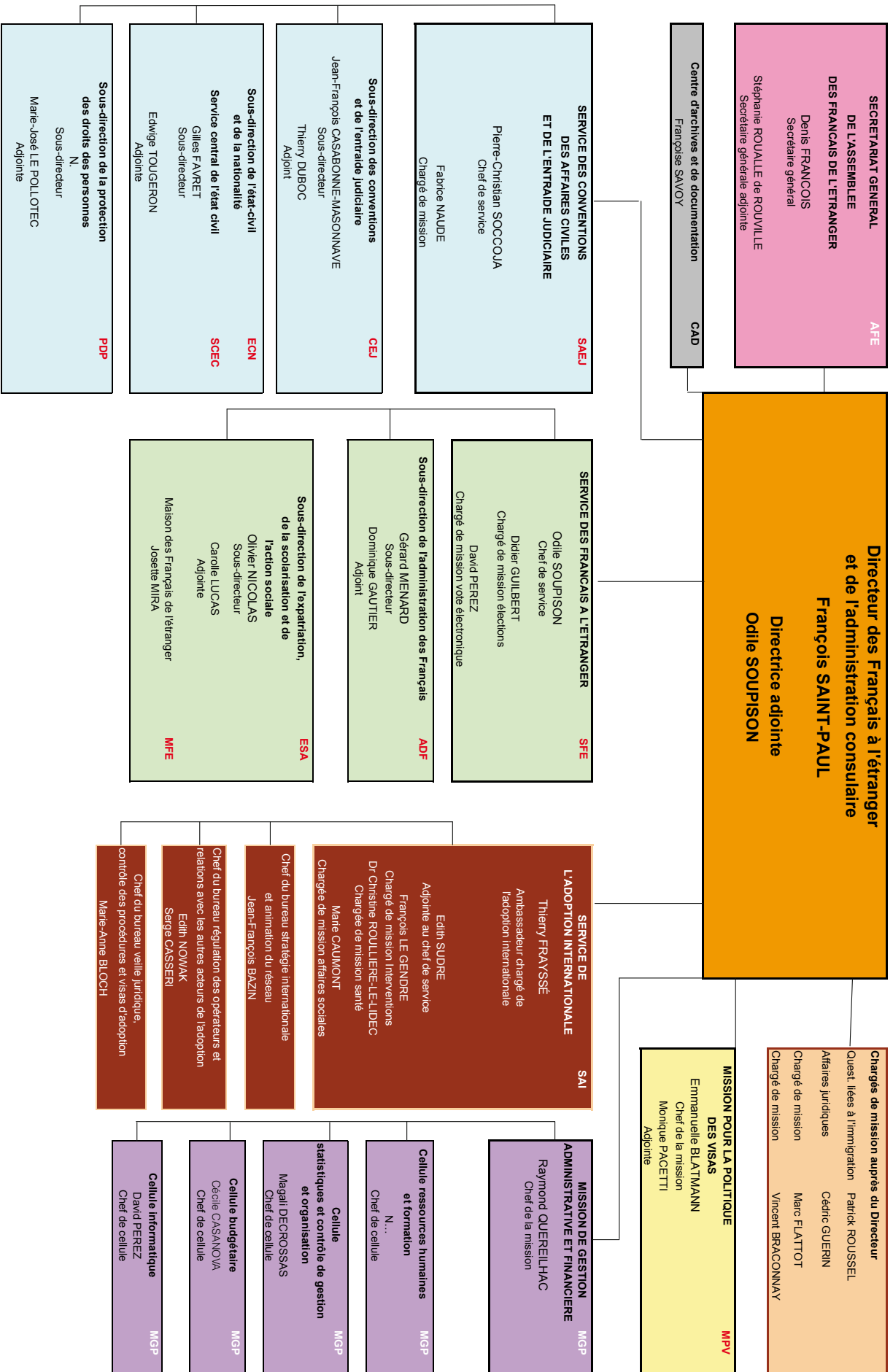
Marie-José LE POLLOTTEC
Adjointe du sous-directeur
de la protection des droits
des personnes



**Jean-François
CASABONNE-MASONNAVE**
Sous-directeur des conventions
et de l'entraide judiciaire



Denis FRANÇOIS
Secrétaire général de l'Assemblée
des Français de l'étranger





LA REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER, PARIS LE 8 SEPTEMBRE 2011

1 | Les sessions de l'AFE, les événements marquants et les perspectives 2012



M^{ME} STÉPHANIE ROUVILLE,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE
DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER



M^{ME} MARTINE RUSSET,
RÉDACTRICE À L'ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



M^{ME} CORINNE GOYER,
ASSISTANTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER

QUINZIÈME SESSION PLÉNIÈRE DU 26 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2011



15^{ÈME} SESSION, ALAIN JUPPÉ, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

L'ouverture de la quinzième session a eu lieu sous la présidence de M. Alain JUPPÉ, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, président de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). Le ministre a informé les élus des principaux points abordés lors de la 66^e Assemblée générale des Nations unies en faisant le point notamment sur la Libye, la Syrie, le processus de paix au Proche-Orient ainsi que sur l'importante question de la réforme de la gouvernance mondiale.

Il a également souligné le rôle important de nos compatriotes établis à l'étranger et la nécessité pour le ministère d'accompagner activement l'augmentation de leur nombre. Le ministre a choisi d'évoquer trois dossiers spécifiques lors de son intervention.

> La poursuite de la modernisation de notre réseau consulaire

Le réseau français est le deuxième du monde en termes de couverture géographique et le premier quant à la variété des services offerts. Ce réseau de qualité doit opérer sous la contrainte budgétaire tout en anticipant les évolutions mondiales, notamment par le biais de mutualisations. Le réseau doit également être d'une efficacité exemplaire en proposant des services qui facilitent les démarches administratives de nos compatriotes résidant à l'étranger.

> L'accompagnement de la vie quotidienne de nos compatriotes résidant à l'étranger

Le ministre est attentif aux préoccupations relayées par l'Assemblée, à savoir principalement l'éducation, la sécurité et l'aide sociale. En ce qui concerne l'éducation, il a souligné

les efforts budgétaires concernant les bourses et la prise en charge de la scolarité. En matière de sécurité, il a évoqué les grandes crises de l'année, naturelles ou politiques, auxquelles le réseau consulaire et diplomatique ainsi que l'administration centrale ont dû faire face. Enfin, la question sociale bénéficie d'un budget maintenu, afin de pouvoir continuer à venir en aide à nos compatriotes défavorisés qui résident à l'étranger.

> La représentation politique des Français de l'étranger

Le ministre a mis l'accent sur la future élection, pour la première fois, de onze députés élus par les Français établis hors de France. Dans ce contexte, l'Assemblée des Français de l'étranger demeure une force de propositions en relayant les préoccupations de nos compatriotes résidant à l'étranger et les défis quotidiens, de terrain, auxquels ils sont confrontés.

Axes principaux des travaux et débats de l'Assemblée

L'Assemblée a reçu en séance plénière plusieurs invités :

- > **M. Dominique BAUDIS**, défenseur des droits, est venu présenter l'institution qui a pour vocation de faire respecter les droits et libertés des citoyens. Cette institution s'adresse également à nos compatriotes qui résident à l'étranger.
- > **M. Christian MASSET**, directeur général de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats, a présenté à l'Assemblée un point sur les actions de cette direction notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur.



M. DOMINIQUE BAUDIS, DÉFENSEUR DES DROITS



M. MANUEL VALLS, DÉPUTÉ-MAIRE D'ÉVRY, EN SA QUALITÉ DE PRÉSIDENT DE LA MISSION D'INFORMATION PARLEMENTAIRE SUR LE DROIT DE LA NATIONALITÉ

- > **M. Manuel VALLS**, député-maire d'Évry, en sa qualité de président de la mission d'information parlementaire sur le droit de la nationalité, a évoqué cette question qui intéresse au plus haut point les membres de l'Assemblée
- > **M. Martin HIRSCH**, président de l'Agence du service civique, a abordé plus particulièrement l'aspect international de l'Agence.



M. CHRISTIAN MASSET, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MONDIALISATION, DU DÉVELOPPEMENT ET DES PARTENARIATS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

> **M. Édouard COURTIAL**, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé des Français de l'étranger, a présenté les priorités de sa mission.

> **M. Serge MOSTURA**, directeur du Centre de crise, a notamment présenté le rapport annuel du Centre.



M. MARTIN HIRSCH, PRÉSIDENT DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE.



M. ÉDOUARD COURTIAL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Les travaux des commissions

Les travaux de l'ensemble des commissions se sont tenus au palais du Luxembourg – Sénat.



M. JOHN MAC COLL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'AUDIOVISUEL

La Commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel a axé ses travaux autour de l'enseignement français à l'étranger, des aides à la scolarité, et des problématiques liées à l'amélioration de la qualité de l'offre du réseau. Ces thèmes furent abordés avec M^{me} Sonia DUBOURG-LAVROFF, directrice des relations européennes et internationales et de la coopération au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, M. Jean-Pierre de LAUNOÏT, président, et M. Jean-Claude JACQ, secrétaire général de l'Alliance française de Paris.



M. JEAN-PIERRE DE LAUNOÏT, PRÉSIDENT DE L'ALLIANCE FRANÇAISE DE PARIS



M. GUY SAVERY,
PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES SOCIALES

La Commission des affaires sociales a pu dialoguer avec les principaux interlocuteurs de cette commission, à savoir M. TOUVEREY, directeur de la Caisse des Français à l'étranger (CFE), M^{me} ROSES, directrice des relations internationales de la CNAV ainsi que les responsables de la Sous-Direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale à la DFAE. La commission a également reçu le D^r LAVALLART, de la mission pour le Plan Alzheimer, qui a pu sensibiliser les membres de la commission à la problématique des aidants et des accompagnants.



M. GEORGES-FRANÇOIS SEINGRY, PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS ET RÉGLEMENTS

La Commission des lois et règlements s'est penchée sur la question de l'organisation pratique des élections en 2012 en recevant notamment M^{me} Odile SOUPISON, directrice adjointe des Français de l'étranger et de l'administration consulaire. La commission a également poursuivi ses travaux sur la réforme et la modernisation de l'AFE ainsi que sur l'amélioration de la couverture des élus dans l'exercice de leur mandat.



M. MARC VILLARD,
PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
DES FINANCES ET
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

La Commission des Finances et des Affaires économiques a souhaité aborder trois points principaux : le budget du ministère des Affaires étrangères, notamment le programme 151, une présentation des conventions fiscales signées récemment, et le projet de charte que mène le gouvernement avec l'Association des régions de France (ARF) pour dynamiser l'export.

La Commission de l'Union européenne a reçu M. Jean-Dominique GUILIANI, président de la Fondation Robert-Schuman. Il a présenté aux membres de la commission le rôle de la fondation et les futures possibilités de coopération. L'intervention du sénateur Claudio MICHELONI a amené la commission à relancer la thématique des deux journées « Europe en mouvement » organisées à Paris (2008) et Rome (2010) dans l'optique de la création d'un Conseil consultatif des Européens en mouvement. MM. Denis-Pierre SIMON et Jean PICHAT, notaires du « Mouvement Jeune Notariat », ont fait le point sur les affaires notariales au sein de l'Union européenne.



M. JEAN-PAUL BACHY, PRÉSIDENT DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE
ET DE LA COMMISSION DES AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'ASSOCIATION
DES RÉGIONS DE FRANCE (ARF)



M. CLAUDIO MICHELONI,
SÉNATEUR DES ITALIENS DE L'ÉTRANGER

La Commission temporaire des anciens combattants a bénéficié d'un exposé sur les pensions d'invalidité et a pu se pencher sur la question de la politique de la mémoire, grâce à l'intervention de M. ZIMET, directeur adjoint auprès du ministère de la Défense.

La Commission temporaire de la sécurité des Français de l'étranger a fait un point avec le Centre de crise sur les régions sensibles. Elle a également reçu des responsables de la sécurité au sein de grands groupes établis à l'étranger.

RÉUNION DU BUREAU (16-17 DÉCEMBRE 2011)

Le Bureau a reçu M. Édouard COURTIAL, secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger, qui a dressé un premier bilan de son action depuis sa nomination. Il a échangé, avec les membres de l'Assemblée, sur les nombreux points ayant un impact sur la vie quotidienne des Français de l'étranger. Les travaux de l'Assemblée ont ensuite pris une tonalité spécifiquement budgétaire avec tout d'abord l'intervention de M. Julien DUBERTRET, directeur du budget au ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique, venu présenter les grandes lignes du budget de l'État. M. Laurent GARNIER, directeur des affaires financières, a ensuite abordé toutes les questions relatives au budget 2012 du ministère. Enfin, M^{me} Anne-Marie DESCÔTES, directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, est venue répondre aux questions relatives au budget 2012 de l'AEFE.



M. ÉDOUARD COURTIAL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



M. JULIEN DUBERTRET, DIRECTEUR DU BUDGET AU MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

SEIZIÈME SESSION PLÉNIÈRE DU 5 AU 12 MARS 2012

Axes principaux des travaux et débats de l'Assemblée

- > M. Édouard COURTIAL, secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger, s'est adressé aux membres de l'Assemblée, lors d'une allocution, où il a en particulier fait le point sur la préparation des élections.
- > M^{me} Carole SIROU, présidente de Standard and Poor's France, a fait un exposé sur la notation et ses enjeux.
- > M. Serge MOSTURA, directeur du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères s'est adressé aux membres de l'Assemblée sur le sujet de la sécurité des communautés françaises à l'étranger et notamment en Syrie.



M^{ME} CAROLE SIROU, PRÉSIDENTE DE STANDARD AND POOR'S FRANCE



M. SERGE MOSTURA, DIRECTEUR DU CENTRE DE CRISE

Les travaux des commissions

La Commission des affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel a choisi de compléter son étude des opérateurs de l'action extérieure en recevant M^{me} Béatrice KHAIAT, directrice de Campus France.

M^{me} Anne-Marie DESCÔTES, directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), est venue évoquer l'actualité de l'Agence. Un point spécifique des associations de parents d'élèves, en liaison avec les présidents de ces différentes associations, a permis de débattre des problèmes et défis de l'enseignement français à l'étranger.

En ce qui concerne l'audiovisuel extérieur, l'audition de M. Frank MELLOUL, directeur de la stratégie, de la recherche et du développement à l'international de la société holding Audiovisuel Extérieur de la France, a permis d'échanger sur les problèmes et perspectives en ce domaine.



M^{me} ANNE-MARIE DESCÔTES,
DIRECTRICE DE L'AGENCE
POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER (AEFE)



M. FRÉDÉRIC VAN ROEKEGHEM,
DIRECTEUR DE LA CAISSE NATIONALE
DE L'ASSURANCE MALADIE
DES TRAVAILLEURS SALARIÉS

La Commission des affaires sociales a reçu ses interlocuteurs habituels : CFE, CNAV et la Sous-Direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale. M. Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), est venu présenter la Caisse qui gère 33 millions d'assurés. Il a notamment évoqué la question de la lutte contre la fraude.

La Commission des Lois et règlements a consacré l'essentiel de ses travaux à la préparation des élections, en mettant l'accent sur le vote électronique.

La Commission des Finances et des Affaires économiques, dans la continuité des travaux de la session plénière de septembre 2011, a fait le point sur la fiscalité des non-résidents et a, avec le président de la commission des affaires internationales de l'ARF, M. Jean-Paul BACHY, approfondi le débat touchant au dynamisme de l'export.

M. Philippe MARINI, sénateur, président de la Commission des Finances et M^{me} Nicole BRICQ, sénatrice, rapporteure générale, ont débattu avec les membres de l'AFE des problématiques budgétaires et fiscales relatives aux Français de l'étranger.

M. François SAINT-PAUL, directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, est venu exposer les enjeux du programme 151.



M. PHILIPPE MARINI, SÉNATEUR DE L'OISE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
DES FINANCES DU SÉNAT, ET **M^{me} NICOLE BRICQ,** SÉNATRICE DE SEINE-ET-MARNE,
RAPPORTEURE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT



**M. JEAN-PIERRE
VILLAESCUSA,**
PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
DE L'UNION EUROPÉENNE

La Commission de l'Union européenne, à la suite du déplacement de certains de ses membres au Parlement européen en décembre 2011, a poursuivi le suivi de la réunion « Europe en mouvement » qui devrait se tenir à Bruxelles en octobre 2012.

Elle a pris contact avec le nouveau président de la Commission européenne du Sénat, M. Simon SUTOUR.

Elle a remis au secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger, M. Édouard COURTIAL, le rapport qu'il avait demandé, relatif aux problématiques rencontrées par les Français résidant en Europe et a présenté des solutions pour y remédier.



M. CÉDRIC ETLICHER,
PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
TEMPORAIRE
DE LA SÉCURITÉ
DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

La Commission temporaire de la sécurité des Français de l'étranger a reçu ses interlocuteurs du Centre de Crise pour un point sur la sécurité dans les régions sensibles. M^{me} Claude MULSANT, directrice générale du Cercle Magellan, réseau de multinationales, est venue participer aux travaux.



M. ALEXANDRE LAURENT,
PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION
TEMPORAIRE DES ANCIENS
COMBATTANTS

La Commission temporaire des Anciens combattants a évoqué la situation des rapatriés d'Afrique du Nord, notamment d'Algérie, avec M. Renaud BACHY, directeur général de l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer.

RÉUNION DU BUREAU (22-23 JUIN 2012)

Madame Hélène CONWAY-MOURET, ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, est intervenue, pour sa première allocution publique, devant les membres du Bureau de l'AFE. Elle a évoqué les principaux dossiers intéressant les Français de l'étranger et les défis à venir.

Les onze députés élus par les Français établis hors de France sont également venus se joindre aux travaux, en tant que nouveaux membres de droit de l'Assemblée.

La majeure partie de ce Bureau a été consacrée au bilan de l'organisation des élections 2012 (présidentielle et législatives).

M. François SAINT-PAUL, Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, a tout spécialement abordé le vote électronique, ses enjeux et ses perspectives.



M^{ME} HÉLÈNE CONWAY-MOURET, MINISTRE DÉLÉGUÉE
AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
CHARGÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Dans le cadre du renouvellement triennal du Sénat, les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger ont élu le 25 septembre 2011 six sénateurs représentant les Français établis hors de France :

- M. Louis DUVERNOIS, UMP ;
- M^{me} Christiane KAMMERMANN, UMP ;
- M^{me} Hélène CONWAY-MOURET, PS ;
- M. Jean-Yves LECONTE, PS ;
- M. Jean-Pierre CANTEGRIT, UMP ;
- M^{me} Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, UMP.



LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES (2-3 ET 16-17 JUIN 2012)

A l'issue du scrutin législatif de juin 2012, les onze députés élus par les Français établis hors de France sont :

- Dans la 1^{ère} circonscription : M^{me} Corinne NARASSIGUIN, PS
- Dans la 2^{ème} circonscription : M. Sergio CORONADO, EELV
- Dans la 3^{ème} circonscription : M^{me} Axelle LEMAIRE, PS
- Dans la 4^{ème} circonscription : M. Philip CORDERY, PS
- Dans la 5^{ème} circonscription : M. Arnaud LEROY, PS
- Dans la 6^{ème} circonscription : M^{me} Claudine SCHMID, UMP
- Dans la 7^{ème} circonscription : M. Pierre-Yves LE BORGN', PS
- Dans la 8^{ème} circonscription : M^{me} Daphna BENHAMOU-POZNANSKI, PS
- Dans la 9^{ème} circonscription : M. Pouria AMIRSHAHI, PS
- Dans la 10^{ème} circonscription : M. Alain MARSAUD, UMP
- Dans la 11^{ème} circonscription : M. Thierry MARIANI, UMP



MANDATS PARTICULIERS

L'Assemblée des Français de l'étranger est représentée dans les institutions et organismes suivants :

> Agence pour l'enseignement français à l'étranger

M. Olivier CADIC

> Caisse des Français de l'étranger

M. Jean-Louis DE QUELEN

M. Karim DENDENE

M. Joël DOGLIONI

M. Jean DONET

M^{me} Nicole HIRSH

M^{me} Anne-Marie MACULAN

M. Jean-Louis MAINGUY

M^{me} Michèle MWENETOMBWE

M. Alain-Pierre MIGNON

M. Guy SAVERY

> Commission nationale des bourses scolaires

M. François LUBRINA

M^{me} Soledad MARGARETO

> Commission permanente pour l'emploi et la formation professionnelle

M. Pascal CHAZOT

M^{me} Jeannine SANDMAYER

> Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger

M^{me} Françoise LINDEMANN

M^{me} Armanda MIRANDA

M. Guy SAVERY

> Conseil départemental de l'accès au droit de Paris

M^{me} Martine SCHOEPPNER

> Conseil national de l'aide juridique

M. Richard ALVAREZ

> Conseil d'orientation stratégique relatif à l'action culturelle extérieure de l'État

M. Louis SARRAZIN

M^{me} Michèle MALIVEL

JOURNÉE DE FORMATION DES ÉLUS DE L'AFE LUNDI 12 MARS 2012

Le lundi 12 mars 2012, le secrétariat général de l'AFE a organisé pour la troisième fois, conjointement avec la Sous-Direction de la formation et des concours, une journée de formation à l'attention des élus de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Cette session de formation, organisée à la suite de la session plénière de mars, réunissait quatorze élus des circonscriptions d'Abou Dabi, Dakar, Libreville, Lomé, Montréal, Rabat, Rome, Tananarive, Tokyo, Toronto, Tunis, Yaounde qui avaient souhaité en bénéficier, des intervenants de la Direction des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire (DFAE), de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Les thèmes abordés, choisis par les conseillers, concernaient les affaires consulaires générales, la protection des droits et des personnes, l'état civil et la nationalité, les affaires sociales et les bourses scolaires.

L'évaluation de fin de journée a permis de noter la pertinence et l'intérêt d'un renouvellement de cette formation l'an prochain à la suite de la session de l'Assemblée des Français de l'étranger en mars 2013. L'évaluation de fin de stage a confirmé l'intérêt des élus pour l'organisation d'une demi-journée spécifique concernant l'état civil et la nationalité.



SITE INTERNET DE L'AFE

www.assemblee-afe.fr

L'Assemblée des Français de l'étranger bénéficie depuis avril 2011 d'un nouveau site internet. Les travaux de l'AFE en commissions et en session plénière sont mis en ligne à travers les synthèses, questions écrites orales ou d'actualité, ainsi que les vœux, résolutions, motions et avis émis par cette assemblée. Le public peut ainsi bénéficier d'une large information sur l'ensemble des sujets intéressants les Français établis hors de France. Une photothèque est alimentée après chaque évènement.

Par ailleurs, l'AFE a souhaité mettre en place une lettre d'information. La première lettre a été diffusée en janvier 2012. L'inscription pour recevoir cette lettre est libre et peut être faite sur le site internet de l'AFE.



The screenshot shows the homepage of the Assemblée des Français de l'étranger (AFE). At the top left is the AFE logo, a stylized globe with a blue and yellow star. To its right is the text 'Assemblée des Français de l'étranger'. Below the logo is a large photograph of a group of people standing in front of a building. To the right of the logo is a section titled 'L'ÉDITO'. Below this is a smaller photograph of a group of people. To the right of the 'L'ÉDITO' section is a box titled 'A SAVOIR' containing text about the 155 members of the AFE and 12 senators meeting at the Ministry of Foreign Affairs in Paris. Below this is a section titled 'AGENDA' with two entries: 'Du 05 au 10 mars 2012 16ème session plénière de l'AFE' and 'Les 22 et 23 Juin 2012 Réunion du bureau de l'Assemblée'. At the bottom of the page, there are two more sections: 'Enseignement' with a photo of a young girl and text about the AEFÉ agency, and 'Lois et règlements' with a photo of a biometric passport scanner and text about the simplification of the procedure for biometric passports.

Assemblée des Français de l'étranger

LETTRE D'INFORMATION
N°1 JANVIER 2012

L'ÉDITO

→ L'AFE : 4 sessions annuelles, un combat de tous les instants

L'Assemblée des Français de l'Étranger représente les deux millions cinq cent mille Français établis hors de France. Elle est leur unique instance élue de représentation politique. Elle défend leurs droits, oriente l'action publique de métropole afin de trouver les solutions adéquate aux questions liées à l'expatriation, elle est consultée par le gouvernement sur les sujets qui concernent les Français résidant hors de France ou sur la présence française dans le monde. C'est le ministre d'Etat, Monsieur Alain Juppé, qui préside de droit l'Assemblée des Français de l'étranger.

[Lire la suite](#)

A SAVOIR

Les 155 membres de l'AFE et les 12 sénateurs des Français établis hors de France, se réunissent quatre fois par an au Ministère des Affaires Etrangères à Paris.

[En savoir plus.](#)

AGENDA

Du 05 au 10 mars 2012
16ème session plénière de l'AFE

Les 22 et 23 Juin 2012
Réunion du bureau de l'Assemblée

[Voir tout l'agenda](#)

Enseignement

→ Les aides à la scolarité : quel avenir ?

L'enseignement français hors de France est organisé et coordonné par l'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger, (AEFE) créée en 1990 qui anime un réseau de quelque 470 établissements dans 130 pays et accueille 300 000 élèves, dont 111 000 français.

[Lire la suite](#)

Lois et règlements

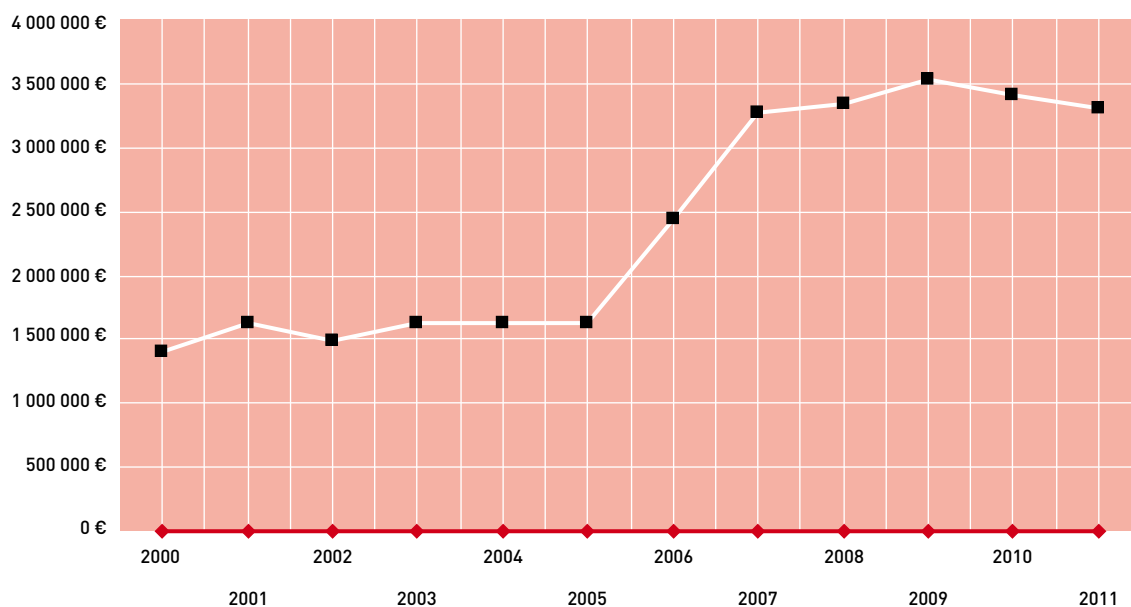
→ La simplification de la procédure de délivrance des pièces d'identité biométriques (passeports)

La délivrance de pièces d'identité et de documents de voyage se fait par l'administration consulaire sur présentation d'une demande. Depuis le 28 juin 2009, les nouveaux passeports biométriques, valables 10 ans, sont délivrés lors d'une comparution personnelle du demandeur au Consulat puis remis lors d'une deuxième comparution personnelle devant la même autorité. Ces formalités impliquent des déplacements qui compliquent la

2 | Le budget de l'AFE

La dotation budgétaire pour l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) en 2011 était de 3 410 000 euros, montant duquel il faut déduire les mesures de régulation budgétaire qui s'élevaient à 190 724 euros au début de l'exercice. L'enveloppe ainsi révisée a dû être abondée de la somme de 170 000 euros, par décision du directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, par redéploiement sur le programme 151, pour parvenir à la dotation effective de 3 389 000 euros. Cette enveloppe révisée a permis de faire face aux dépenses annuelles.

ÉVOLUTION DES CRÉDITS



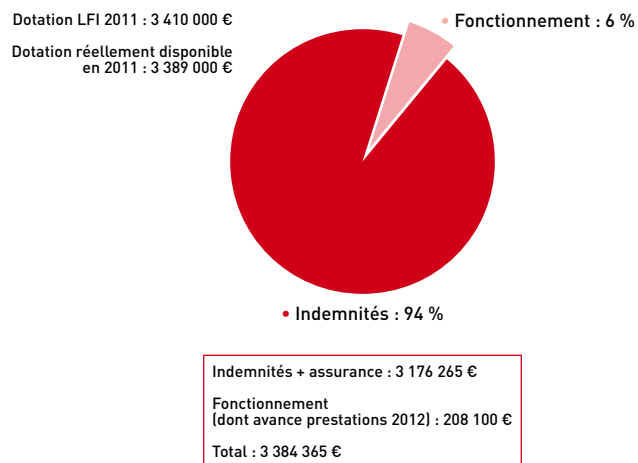
L'exécution du budget en 2011 s'établit comme suit :

- [1] indemnités (semestrielles et mensuelles) : 3 157 795 €
- [2] organisation des sessions : 102 565 €
- [3] avance prestation 2012 : 29 160 €
- [4] Internet : 48 600 €
- [5] impressions : 24 425 €
- [6] assurance des membres : 18 470 €
- [7] divers : 3 350 €

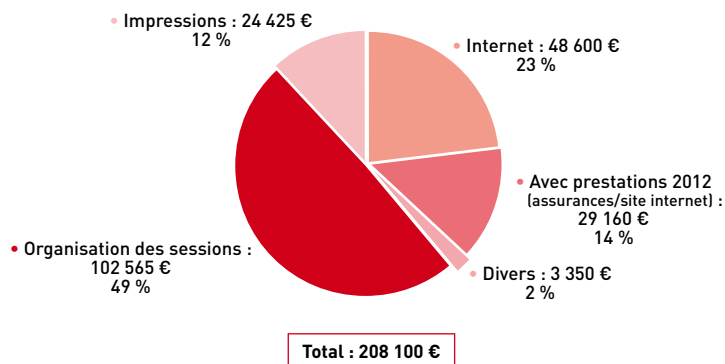
Total général des dépenses en 2011 : 3 384 365 €

Remontée de crédits en fin d'année vers le programme 151 : 4 635 €.

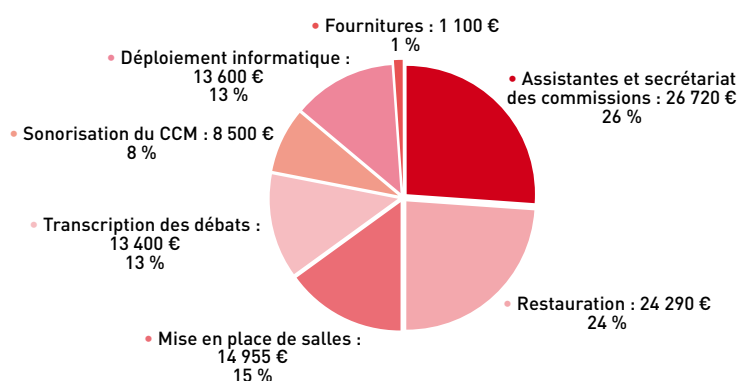
EXÉCUTION DU BUDGET DE L'AFE 2011 RÉPARTITION DES CRÉDITS



EXÉCUTION DU BUDGET DE L'AFE 2011 RÉPARTITION DES CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT



EXÉCUTION DU BUDGET DE L'AFE 2011 RÉPARTITION DU BUDGET « ORGANISATION DES SESSIONS »



BILAN COMPARATIF 2009-2010-2011

	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011	Évolution 2009-2011
INDEMNITÉS SEMESTRIELLES ET MENSUELLES	3 129 584 €	3 112 486 €	3 157 795 €	+ 1,45 %	+ 0,90 %
FONCTIONNEMENT	268 858 €	224 365 €	208 100 €	- 7,25 %	- 22,6 %

Les efforts ont été maintenus en 2011 afin de réduire les frais de fonctionnement (organisation des réunions de l'AFE et dépenses de fonctionnement courantes). Depuis 2009, ils ont baissé de plus de 22 %. Cette maîtrise des coûts doit évidemment se faire en harmonie avec les règles des marchés publics dans le cadre desquels les prestations propres à l'organisation des sessions de l'AFE doivent désormais s'inscrire.

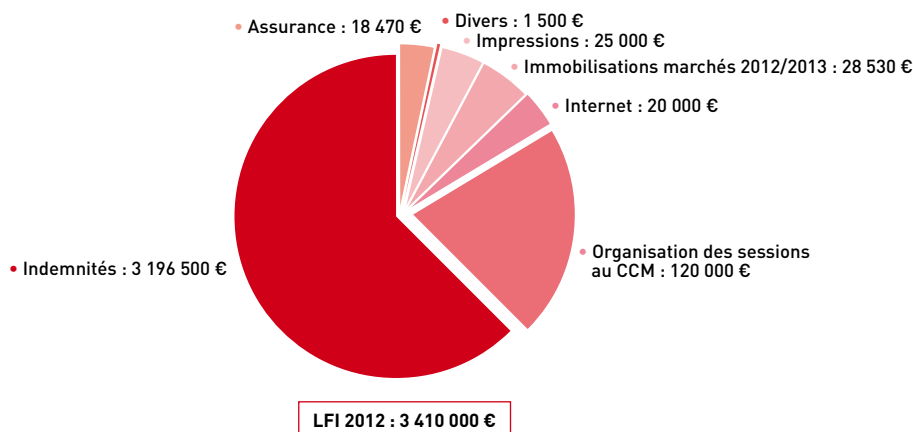
Il est également important que le Centre de conférences ministériel du MAE puisse accueillir les réunions de l'AFE afin de ne pas avoir à faire face à des coûts de location de salles supplémentaires, non programmées dans les prévisions budgétaires initiales.

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES COMPARAISONS 2009-2010-2011

Organisation des sessions	2009	2010	2011	Comparaison 2010-2011	Comparaison 2009-2011
LOCATION D'ESPACES ET LOGISTIQUE	100 446 €	31 209 €	23 455 €	-24,85 %	-83,17 %
RESTAURATION	46 042 €	24 472 €	24 290 €	-0,74 %	-47,25 %
ASSISTANTES/ SECRETARIAT	32 443 €	26 886 €	26 720 €	-0,62 %	-17,64 %
TRANSCRIPTION DES DÉBATS	13 564 €	13 226 €	13 400 €	+1,31 %	-1,2 %
DÉPLOIEMENT INFORMATIQUE	2 920 €	1 054 €	13 600 €	+1 190 %	+365 %
DIVERS	10 764 €	2 149 €	1 100 €	-49 %	-90 %
TOTAL	206 179 €	99 000 €	102 565 €	+3,60 %	-50 %
INTERNET	28 117 €	27 209 €	48 600 €	+78,6 %*	+72,85 %*
IMPRESSIONS	32 041 €	19 499 €	24 425 €	+25 %	-23,77 %
ASSURANCE	18 470 €	18 470 €	18 470 €	constant	constant
DIVERS	2 520 €	1 335 €	3 350 €	+150 %	+33 %

* La hausse du poste «Internet» est liée à la création et mise en ligne du nouveau site de l'AFE. Ce nouveau site a été financé grâce aux économies réalisées sur les autres frais de fonctionnement.

PRÉVISIONS DE DÉPENSES 2012





LA DIRECTION DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE



1 | Le périmètre d'action, les missions, les moyens

LE PÉRIMÈTRE D'ACTION, LES MISSIONS ET LES MOYENS DU PROGRAMME 151 « FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES »



M^{ME} ELODIE WEISS,
ADJOINTE AU RESPONSABLE
CELLULE BUDGÉTAIRE

Piloté par la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, le programme 151 est constitué de trois actions : l'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » ; l'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger » (AEFE) ; l'action 3 « Instruction des demandes de visas ».

Le programme 151 anime un réseau de 233 postes, dont 92 consulats et consulats généraux, 135 sections

consulaires d'ambassade, 5 chancelleries détachées et 1 antenne consulaire. Il est complété par un réseau très dense de 497 agences consulaires.

Il remplit une véritable mission de service public en direction des deux millions de Français résidant à l'étranger, des nombreux Français de passage et des étrangers qui doivent solliciter la délivrance d'un visa pour se rendre dans notre pays.

En 2011, le périmètre du programme 151 s'est élargi aux activités suivantes : hospitalisations d'urgence, préparation des élections législatives en 2012 (onze députés élus par les Français de l'étranger). En 2012, ce périmètre d'action est resté constant.

Le réseau consulaire est en évolution permanente pour s'adapter à ses nombreuses missions et aux réformes liées à la révision générale des politiques publiques (RGPP).

> Un programme au centre de l'action consulaire

Le programme 151 est constitué de trois actions :

- L'action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger ». Cette action se décline en plusieurs pôles : Assemblée des Français de l'étranger, fonctionnement, télé-administration, accueil et pôle social. Elle regroupe les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger (état civil, aide sociale, élections).
- L'action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » qui correspond à l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants des familles à revenus modestes (24 700 élèves dans toutes les classes en 2011), et de la prise en charge des frais de scolarité des élèves de lycée (7 860 élèves hors boursiers en 2011).
- L'action 3 : « Instruction des demandes de visa ». Cette action est menée conjointement avec le ministère de l'Intérieur. Elle ne comprend que les rémunérations des agents des services des visas (dépenses de personnel). Toutefois,

l'action 3 bénéficie d'un fonds de concours pour les frontières extérieures, dans le cadre de la réhabilitation des services des visas (1,3 M€ en 2012).

Le programme 151 collabore avec d'autres programmes du ministère (programme 105 pour le fonctionnement, programme 185 pour l'enseignement, programme 209 pour certaines actions de coopération en matière d'adoption internationale) ainsi qu'avec d'autres ministères, tels que ceux chargés de la Justice, et de la Famille dans le cadre de l'adoption internationale. Depuis 2007, il travaille étroitement avec le ministère de l'Intérieur, puisqu'une partie des attributions du Département en matière de politique des visas, d'asile et d'immigration y a été transférée.

> Un programme en évolution constante

Les actions menées par le programme 151 doivent faire face à de nouveaux enjeux, tout en tenant compte des exigences de la révision générale des politiques publiques (RGPP) :

- La rationalisation et la modernisation du réseau consulaire dans le cadre de la RGPP. Celles-ci s'inscrivent dans une triple contrainte : croissance continue du nombre de Français à l'étranger (+ 6 % en 2011 par rapport à 2010), diversification et complexification des activités et des produits consulaires ; nécessité de contribuer à l'effort général de réduction du déficit public. Le programme 151 doit donc à la fois adapter son réseau à cette évolution tout en sauvegardant la qualité des services offerts aux usagers.
- Outre la charge de l'organisation des élections présidentielles en 2012, c'est également au programme 151 que revient celle de la première élection de onze députés élus par les Français de l'étranger. Cela a supposé un travail en amont qui a débuté dès l'année 2010. Une dotation de 10,3 M€ a été inscrite en LFI 2012 à cet effet.
- La part croissante de l'aide à la scolarité, qui représente 34 % des crédits du programme 151 en LFI 2012, reflète l'accès facilité au réseau des établissements de l'AEFE aux Français établis hors de France.

> Présentation des crédits du programme

Au titre de la loi de finances initiale (LFI) 2012, 368,4 M€ ont été alloués au programme 151, dont 167,9 M€ hors dépenses de personnel (cf. tableau ci-dessous). Sur ce montant, 10,1 M€ ont été « gelés » au titre de la réserve légale de précaution et du fonds « État exemplaire ». Pour mémoire, le programme 151 a été soumis à un amendement parlementaire négatif de 0,2 M€.

Le programme 151 disposait en début de gestion des dotations suivantes pour chacune de ses actions :

- Les crédits de l'action 1, « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » destinés à l'aide sociale et à l'administration de nos ressortissants s'élevaient à 42,4 M€ en LFI (titres 3 et 6). Ils ont été ramenés à 40,2 M€ en crédits ouverts.
- En titre 2 (Dépenses de personnel), cette action disposait de 158,5 M€ en LFI, soit 157,7 M€ en crédits ouverts. Ils s'ajoutent aux crédits de titre 2 de l'action 3 soit 42 M€ (cf. ci-dessous), pour atteindre un total de 200,5 M€ en LFI, soit 199,5 M€ en crédits disponibles.
- Le montant des crédits de l'action 2, « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE », destinés à l'aide à la scolarité, s'élevait à 125,5 M€ en LFI, ramenés à 117,7 M€ en crédits ouverts (titre 6 uniquement).

- L'action 3, « Instruction des demandes de visas » a été dotée, uniquement en titre 2, de 42 M€ en LFI ; soit 41,8 M€ en crédits ouverts.

Dans le cadre du premier projet de loi de finances rectificative pour 2012, 1,137 M€ ont été annulés (crédits hors titre 2), dont 1,1 M€ sur les crédits gelés et 0,037 M€ sur la réserve parlementaire, autrement dit sur les crédits ouverts. Les crédits (hors titre 2) du programme 151, diminués de 0,037 M€, se sont donc établis à 157,8 M€.

Enfin, le programme bénéficie pour son action 3 d'un fonds de concours de 1,3 M€ provenant du fonds européen pour les frontières extérieures. Ces crédits sont destinés à couvrir les dépenses de réaménagement et de réhabilitation des services des visas des postes consulaires.

CRÉDITS DU PROGRAMME 151 – ÉVOLUTION 2011/2012

Unités de budgétisation	LFI 2011 AE=CP	LFI 2012 AE=CP	Variation LFI 2012/2011	Part des unités dans la LFI 2012
ACTION 1				
ADMINISTRATION DES FRANÇAIS	33 642 275	42 449 427	26,2 %	9,8 %
PÔLE «ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER»				
<i>FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER</i>	3 378 891	3 410 000	0,9 %	1,0 %
PÔLE FONCTIONNEMENT DFAE	8 177 285	17 675 727	116,2 %	2,4 %
<i>ORGANISATION DES ÉLECTIONS</i>	592 544	10 294 000		
<i>FRAIS DE TOURNÉE ET REPRÉSENTATION DES POSTES</i>	2 945 877	2 755 727	-6,5 %	
<i>AGENCES CONSULAIRES</i>	1 184 098	1 296 000	9,5 %	
<i>SERVICE CENTRAL DE L'ÉTAT CIVIL</i>	1 332 730	1 295 000	-2,8 %	
<i>ACHATS IMPRIMERIE NATIONALE – DOCUMENTS SÉCURISÉS</i>	690 641	697 000	0,9 %	
<i>ENTRETIEN DES CIMETIÈRES CIVILS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER</i>	592 544	548 000	-7,5 %	
<i>ADMINISTRATION CENTRALE (MISSIONS – RÉCEPTIONS – ÉTUDES)</i>	394 122	363 000	-7,9 %	
<i>MAISON DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER</i>	147 641	149 000	0,9 %	
<i>ADOPTION INTERNATIONALE (T3+T6)</i>	297 088	278 000	-6,4 %	
PÔLE TÉLÉADMINISTRATION ET ACCUEIL				
<i>INFORMATIQUE</i>	1 998 599	1 395 000	-30,2 %	0,6 %
PÔLE SOCIAL	19 602 000	19 602 000	0,0 %	5,7 %
<i>AIDE SOCIALE</i>	16 235 000	16 235 000	0,0 %	
<i>HOSPITALISATIONS D'URGENCE</i>	498 000	498 000	0,0 %	
<i>CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER</i>	498 000	498 000	0,0 %	
<i>EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE</i>	797 000	797 000	0,0 %	
<i>SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE BIENFAISANCE</i>	398 000	398 000	0,0 %	
<i>RAPATRIEMENTS</i>	797 000	797 000	0,0 %	
<i>CENTRES MÉDICO-SOCIAUX</i>	279 000	279 000	0,0 %	
<i>SUBVENTION À DES ORGANISMES D'ASSISTANCE</i>	100 000	100 000	0,0 %	
RÉSERVE PARLEMENTAIRE	485 500	366 700	-24,5 %	0,1 %
ACTION 2				
ACCÈS DES ÉLÈVES FRANÇAIS AU RÉSEAU DE L'AEFE	119 000 000	125 500 000	5 %	34,6 %
<i>BOURSES SCOLAIRES ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITÉ</i>	119 000 000	125 500 000	5 %	34,6 %
TOTAL CRÉDITS HORS TITRE 2	152 642 275	167 949 427	10,0 %	44,4 %
TITRE 2	190 896 508	200 738 503	5,2 %	55,6 %
TOTAL GÉNÉRAL	343 538 783	368 687 930	7,3 %	100 %

LA DÉMARCHE DE PERFORMANCE ET DE CONTRÔLE DE GESTION À LA DFAE



M. CORENTIN FAICHE,
GESTIONNAIRE CELLULE
STATISTIQUES ET CONTRÔLE
DE GESTION

Dans le cadre de la Lolf, le programme 151, mis en œuvre par la DFAE, poursuit un objectif unique, consistant à « assurer un service consulaire de qualité ». Celui-ci s'adresse à un large public d'usagers, qu'il s'agisse des Français expatriés, de nos ressortissants de passage à l'étranger, ou encore des étrangers candidats à un séjour en France et à l'obtention d'un visa. Dans un esprit de transparence, le programme 151 est, historiquement, l'un des premiers programmes budgétaires à s'être associé à la démarche

de performance initiée par la Lolf. Au cœur de cette démarche, une exigence : la recherche d'une qualité constante des services rendus aux usagers et la mise en œuvre à ce titre d'un pilotage optimal des activités consulaires. Trois groupes d'indicateurs permettent de donner toute la mesure des efforts déployés par le réseau consulaire à cet effet, en termes de qualité du service rendu à l'utilisateur (délais de délivrance), en termes d'efficacité et de maîtrise des deniers publics (coûts de délivrance des titres d'identité et des visas), ainsi qu'en termes d'efficacité (nombre moyen de documents délivrés par chaque agent consulaire).

> La démarche de contrôle de gestion

Au sein de l'administration centrale

Le Service central d'état civil (SCEC) et le Centre de traitement des documents sécurisés (CTDS) constituent la vitrine la plus visible de l'activité consulaire du ministère des Affaires étrangères, en France. La démarche de pilotage et de performance est au cœur de l'activité de ces deux « services-métier » nantais qui sont, au quotidien, au plus proche contact des usagers du service public mis en œuvre par la DFAE. Le contrôle de gestion a permis, depuis son déploiement en 2006, de valoriser l'aspect particulièrement quantifiable de l'activité de ces services, en établissant un ensemble d'indicateurs représentatifs, en collaboration avec les responsables du SCEC et du CTDS. Les tableaux de bord font l'objet d'un examen régulier par les services concernés et le secrétariat du programme 151, réunis en comités de contrôle de gestion. L'analyse de ces différents indicateurs, près d'une centaine, permet d'identifier clairement les secteurs d'activité prioritaires, d'anticiper les besoins en personnel et d'ajuster en conséquence les orientations et les affectations données aux agents. Ce pilotage est la condition d'une mise en adéquation optimale des moyens en personnel alloués aux services, avec les priorités et les missions de l'activité consulaire, par nature évolutives. Les indicateurs du contrôle de gestion mettent ainsi en valeur la réactivité et la capacité d'adaptation du service public que rendent le SCEC et le CTDS.

Dans le réseau consulaire

Le contrôle de gestion est opérationnel dans les consulats depuis 2007. À l'issue d'une phase pilote ayant permis d'appréhender au mieux la diversité des services consulaires et les spécificités auxquelles certains postes sont confrontés, une série d'indicateurs a été mise en place afin de rendre compte de leurs activités consulaires. Plusieurs thèmes principaux ont été distingués (*administration des Français, état civil, affaires sociales, visas*), et les indicateurs permettent de mettre en perspective, pour chaque prestation, les éléments suivants :

- les volumes traités ;
- le coût de la prise en charge de ces activités, du point de vue du contribuable (*exemple : coût unitaire de la délivrance d'un visa*) ;
- le nombre moyen de traitements par agent (par rapport aux moyens mis en place) ;
- la qualité du service rendu (délais de délivrance/traitement des dossiers).

Appliqué aux affaires consulaires, domaine très exposé médiatiquement et offrant un éventail de services clairement identifiés par les usagers, le contrôle de gestion se révèle un outil d'analyse précieux. Il permet, notamment, de donner une juste mesure de l'accroissement des charges supportées par les postes du réseau consulaire, tout en apportant un éclairage précis et rationnel sur la gestion des ressources humaines. Fondé sur une vision toujours plus précise de l'activité, le contrôle de gestion participe en effet à l'optimisation de la gestion des moyens des postes, en identifiant efficacement les besoins en termes de personnels.

En 2012, l'application du contrôle de gestion des activités consulaires est effective dans vingt-deux pays, plus précisément dans les quarante postes suivants :

ALLEMAGNE (Berlin, Francfort, Munich), AUTRICHE (Vienne), BELGIQUE (Bruxelles), BRÉSIL (Brasilia, Rio De Janeiro, Sao Paulo), CANADA (Montréal, Québec, Toronto, Vancouver), CHINE (Canton, Hong-Kong, Pékin, Shanghai), ESPAGNE (Barcelone, Madrid), ÉTATS-UNIS (New York, Washington), HONGRIE (Budapest), INDE (Bangalore, Bombay, Calcutta, New Delhi, Pondichéry), JORDANIE (Amman), MALI (Bamako), MAROC (Rabat), MEXIQUE (Mexico), NOUVELLE-ZÉLANDE (Wellington), RÉPUBLIQUE TCHEQUE (Prague), ROYAUME-UNI (Londres), RUSSIE (Ekaterinbourg, Moscou, Saint-Petersbourg), SÉNÉGAL (Dakar), SLOVAQUIE (Bratislava), SUISSE (Genève), THAÏLANDE (Bangkok).

En collaboration avec les autres programmes ministériels, la DFAE a procédé à un élargissement progressif de l'échantillon de postes couverts par le contrôle de gestion. Après une phase de consolidation en 2010-2011, le programme 151 est désormais prêt à élargir l'éventail de postes consulaires associés à cette démarche de pilotage, s'appuyant pour ce faire sur la nouvelle interface COGES déployée au premier semestre 2012 (cf. infra).

> Une démarche orientée vers l'optimisation de la performance

La démarche de performance participe d'une évolution dans les modes de gestion et de pilotage du programme 151. Elle répond à la demande du Parlement et à l'obligation faite à l'administration de rendre des comptes tant du point de vue de l'utilisateur, que du contribuable (*Projets et Rapports annuels de performance*). L'optimisation de la performance des services de l'administration consulaire nécessite la définition préalable d'un objectif (« assurer un service consulaire de qualité ») dont la réalisation est ensuite mesurée par le suivi d'indicateurs adéquats. Il convient cependant d'observer que la fixation de cibles reste un exercice de prévision difficile, dans un environnement où les moyens sont par essence limités, et où les paramètres extérieurs, parfois difficilement prévisibles (niveau de la demande de services consulaires, évolution du nombre de ressortissants résidant dans les circonscriptions, etc.), peuvent se relever contraignants (législation nationale et internationale, partage de tutelle, etc.).

En 2011, année préélectorale où l'activité consulaire dans son ensemble a connu un accroissement significatif, les indicateurs du contrôle de gestion ont permis de rendre compte de la constance de la qualité des services rendus aux usagers, notamment en termes de délais de traitement des demandes de passeports :

- passeports : malgré une charge fortement accrue de l'activité avec une augmentation du nombre de passeports délivrés de près de 26 % (près de 195 000 passeports délivrés), le délai moyen de délivrance des passeports dans le réseau consulaire s'établit à 10,7 jours en 2011. Cette bonne performance s'explique par un processus rodé depuis la mise en place du système TES (pour « titres électroniques sécurisés »), et la poursuite de l'acheminement direct des titres vers trente postes consulaires qui représentent 54 % des demandes de passeports reçues ;
- CNIS : le délai moyen de délivrance des quelque 88 000 cartes nationales d'identité sécurisées délivrées par les postes du réseau consulaire en 2011 s'établit à 59,7 jours, soit en moyenne 10 jours de plus qu'en 2010. L'acheminement direct des CNIS depuis le centre de production de Limoges concernait 109 postes en 2011, traitant 95 % des demandes. Les délais d'acheminement des cartes d'identité pourront diminuer significativement lorsque le passage au système TES (carte d'identité électronique) entrera en vigueur ;
- État civil : au Service central de l'état civil à Nantes, le délai moyen de délivrance de copies et d'extraits d'actes s'établit à 1,6 jour (contre 2,2 en 2010) lorsque la demande est dématérialisée (ce qui correspond à 82 % des demandes) et 5 jours lorsque la demande arrive par courrier. Ces résultats positifs sont en partie liés à la généralisation à tous les services du SCEC de l'activité de délivrance de copies et extraits d'actes.

> Déploiement de COGES au premier semestre 2012



Développée en parallèle de l'expansion progressive du contrôle de gestion dans le réseau consulaire, la base de données COGES (« CONtrôle de GESTion ») est entrée dans sa phase opérationnelle et l'accès à cet outil innovant de restitution de l'activité consulaire des postes a été rendu effectif au cours du premier semestre 2012.

COGES s'intègre pleinement dans la démarche de contrôle de gestion du programme 151 mise en place depuis 2007 dans les postes consulaires, en ce que cette application constitue tout autant un outil performant de collecte et d'analyse des statistiques d'activité consulaire des postes, qu'un instrument convivial de restitution de ces données sous la forme de tableaux de bord, et comptes rendus mensuels d'activité. COGES a vocation à devenir un véritable outil d'aide à la décision à l'usage des chefs de postes consulaires, et des chefs de chancellerie ou de sections consulaires d'ambassade. Plusieurs types de documents sont mis à disposition, reprenant la typologie précisée plus haut (*administration des Français, état civil, visas, affaires sociales*) :

- comptes rendus mensuels d'activité ;
- tableaux de synthèse annuelle, offrant une comparaison trimestrielle avec les données de l'année précédente, et une mise en contexte régionale ;
- tableaux de bord thématiques ;

Le lancement de COGES répond également aux efforts d'automatisation et de facilitation des collectes de données, afin de révéler plus encore l'aspect opérationnel du contrôle de gestion, et de souligner l'intérêt de disposer d'un outil d'aide au pilotage. Ainsi les usagers peuvent consulter les comptes rendus des années précédentes, et avoir une image précise de l'évolution de l'activité consulaire dans leur poste. Au-delà des données brutes d'activité, les commentaires des responsables des services consulaires dans les postes apportent également un éclairage plus précis sur les variations éventuelles d'activité.

À terme, la mise en place de COGES permettra d'élargir plus facilement l'échantillon de postes participant à la démarche de contrôle de gestion du programme consulaire, dans la mesure où la charge de travail nécessaire à la saisie et au traitement des données pour chaque poste sera considérablement diminuée. Par ailleurs, le programme 151 joue un rôle pilote avec le déploiement de COGES, puisque d'autres programmes ministériels, notamment le P105, pourront être amenés à terme à associer COGES à leurs propres démarches de contrôle de gestion.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU CONSULAIRE FRANÇAIS



M. SERGE GUYOMARD,
ADJOINT AU RESPONSABLE
DE LA CELLULE RESSOURCES
HUMAINES ET FORMATION

> Un réseau en constante adaptation...

Dans un monde en mouvement, le réseau consulaire doit évoluer pour mieux accompagner les communautés françaises à l'étranger et s'adapter à leurs besoins. C'est sur la base de ce principe que sont menées régulièrement des réflexions d'adaptation et de rationalisation qui s'inscrivent dans le droit fil des mesures d'évolution du réseau mises en œuvre jusqu'à présent.

Cette restructuration du réseau consu-

laire est nécessaire pour tenir compte du poids de nos communautés dans les nouvelles zones de croissance économique dans le monde, de nos priorités politiques, de nos intérêts économiques et culturels mais aussi des contraintes liées aux moyens humains et budgétaires disponibles. Elle doit également intégrer les avancées en matière de citoyenneté européenne.

Les exercices de redéploiement du réseau consulaire s'effectuent dans un contexte marqué par une triple contrainte de croissance continue des communautés françaises à l'étranger, évaluée à 4 % en moyenne annuelle, de diversification et complexification des activités consulaires¹ et de nécessité de contribuer à l'effort général de réduction des charges publiques imposé par la révision générale des politiques publiques².

Au cours de la dernière décennie, le réseau consulaire français a considérablement évolué avec :

- 15 fermetures de postes consulaires³ ;
- 17 transformations de consulats généraux de plein exercice en consulats généraux d'influence à gestion simplifiée⁴, principalement dans les États membres de l'Union européenne ;
- 10 transformations de consulats généraux en sections consulaires d'ambassade⁵ ;

¹ Généralisation de la motivation du refus de visa, biométrie, élection des députés élus par les Français établis hors de France, etc.

² Le réseau consulaire reste notamment concerné par deux mesures structurelles au titre de la RGPP : mesure n° 72 « Optimisation des processus métiers consulaires » et mesure n° 74 « Adapter le réseau consulaire à la vision cible 2013 ».

³ Alicante, Lausanne, Gênes, Ottawa – section consulaire –, Berne – section consulaire –, Sfax, Garoua, Valence, Palma, Saint-Louis du Sénégal, Malaga, Osaka – Kobé, Port-Gentil, Anvers et Liège.

⁴ Hambourg, Recife, Alexandrie, La Nouvelle-Orléans, Dusseldorf, Sarrebruck, Cracovie, Stuttgart, Porto, Séville, Karachi, Bilbao, Naples, Turin, Haïfa et Moncton-et-Halifax, Thessalonique. Il s'agit de structures légères, qui conservent vis-à-vis des autorités locales toutes les compétences et prérogatives prévues par la convention de Vienne sur les relations consulaires, mais dont les attributions en matière de gestion des communautés françaises sont limitées à la protection consulaire *stricto sensu* et à l'organisation des élections, toutes les autres tâches administratives (inscription au Registre mondial, délivrance de titres d'identité et de voyage, tenue des listes électorales...) étant effectuées par un autre poste consulaire (dit « poste de rattachement »).

⁵ Athènes, Lomé, Lisbonne, Monaco, Bangui, Yaoundé, Djibouti, Cotonou, Luxembourg, Djouba.

- 16 ouvertures de consulats généraux⁶, de consulats à gestion simplifiée⁷ et de sections consulaires d'ambassade⁸.

Depuis 2009, les exercices imposés par la révision générale des politiques publiques ont conduit à la mise en place de cinq pôles consulaires régionaux : à Vienne, au Guatemala, à San José de Costa Rica, à Buenos Aires et à Riga (ce dernier pôle étant uniquement compétent pour les visas). Ces pôles sont chargés d'assurer le service d'appui de l'activité consulaire de plusieurs pays d'une même zone. La gestion des communautés françaises dans ces pays est assurée directement par le poste consulaire de rattachement.

> ... mais qui demeure globalement stable

Malgré une restructuration importante, notamment en Europe, et contrairement à une idée répandue, le réseau consulaire français demeure globalement stable. Il se maintient au second rang mondial par sa taille et au premier rang par l'éventail des services offerts, notamment en regard de ceux de nos principaux partenaires européens.

Au 1^{er} janvier 2012, le réseau est constitué de 233 postes, dont 92 consulats et consulats généraux, 135 sections consulaires d'ambassade, 5 chancelleries détachées et 1 antenne consulaire. Il est complété par un réseau très dense d'environ 500 agences consulaires⁹. Les emplois temps plein (ETP) alloués au réseau consulaire au projet de loi de finances 2012 s'établissent à 2 810 unités¹⁰.

Ce réseau a la charge d'une population de presque 1,6 million de Français inscrits au Registre mondial au 31 décembre 2011 et il lui appartient de rendre, à cette communauté expatriée ainsi qu'aux Français de passage à l'étranger, des services de plus en plus nombreux et complexes.

Le ministère des Affaires étrangères veille à ce que la réforme du réseau et la modernisation de l'administration consulaire soient accomplies en tenant le plus grand compte des besoins légitimes de nos compatriotes expatriés. L'impératif de protection des Français résidant à l'étranger ou de passage, en particulier, ne peut être remis en cause. Enfin, cette réforme ne s'effectuera pas au détriment de notre rayonnement à l'étranger et de la qualité des services rendus à nos concitoyens.

⁶ Chengdu, Shenyang, Ekaterinbourg, Annaba, Oran, Bangalore, Calcutta.

⁷ Kyoto, Erbil, Calgary.

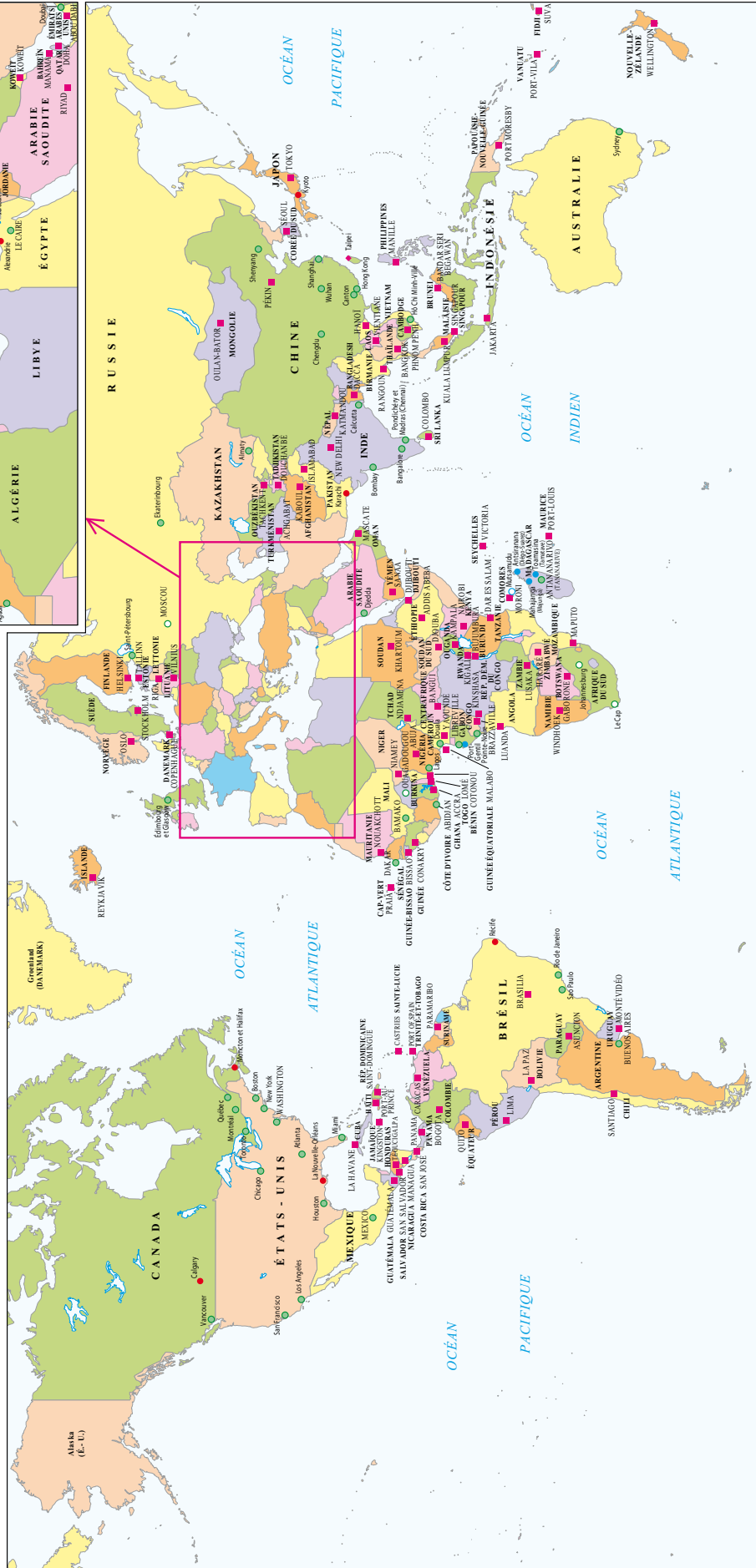
⁸ Au Tadjikistan, au Monténégro, en Afghanistan, en Moldavie, au Kosovo, et au Rwanda.

⁹ 497 agences tenues par des consuls honoraires au 31 décembre 2011 (source FAE/SFE/ADF).

¹⁰ Dont 1 099 de la catégorie LOLF G2, 80 de la catégorie LOLF G3 et 1 668 de la catégorie G5.

RÉSEAU CONSULAIRE DE LA FRANCE

- Section consulaire
- Consulat général de France
- Consulat de France
- Chancellerie détachée
- Consulat général à gestion simplifiée
- Institut français de Taiwan
- Antenne consulaire



Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction des Affaires consulaires, Direction des Archives (division géographique) © 14 octobre 2011

2 | Évolution de la population française inscrite au Registre mondial des Français établis hors de France

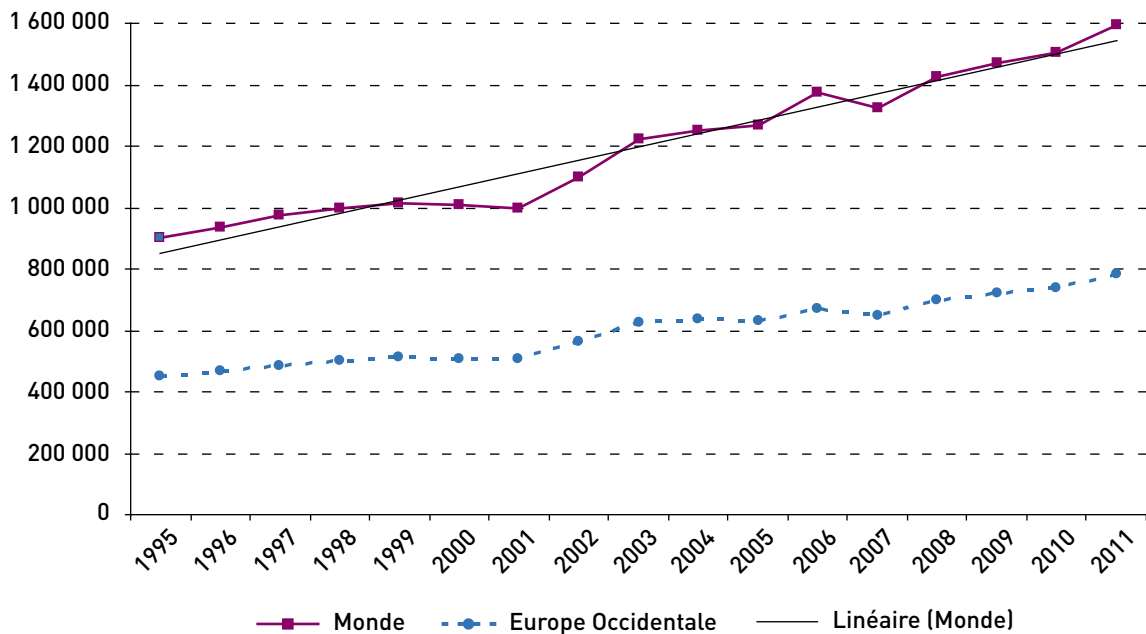


M^{ME} MAGALI DECROSSAS,
RESPONSABLE
CELLULE STATISTIQUES
ET CONTRÔLE
DE GESTION

Au 31 décembre 2011, 1 594 303 de nos compatriotes étaient inscrits au Registre mondial des Français établis hors de France, soit une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation, bien supérieure à celle observée en 2010 (le nombre d'inscrits au registre avait alors progressé de 2,3 %), est également supérieure à la tendance moyenne d'accroissement de la communauté française à l'étranger, à savoir une croissance annuelle moyenne stabilisée de l'ordre de 3 %¹¹. Cette croissance du nombre de Français inscrits au registre est à mettre en relation avec les élections présidentielles et législatives de 2012 et les dispositifs de sensibilisation et d'information des Français à l'étranger mis en place pour cette occasion.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION FRANÇAISE INSCRITE DANS LE MONDE DE 1995 À 2011

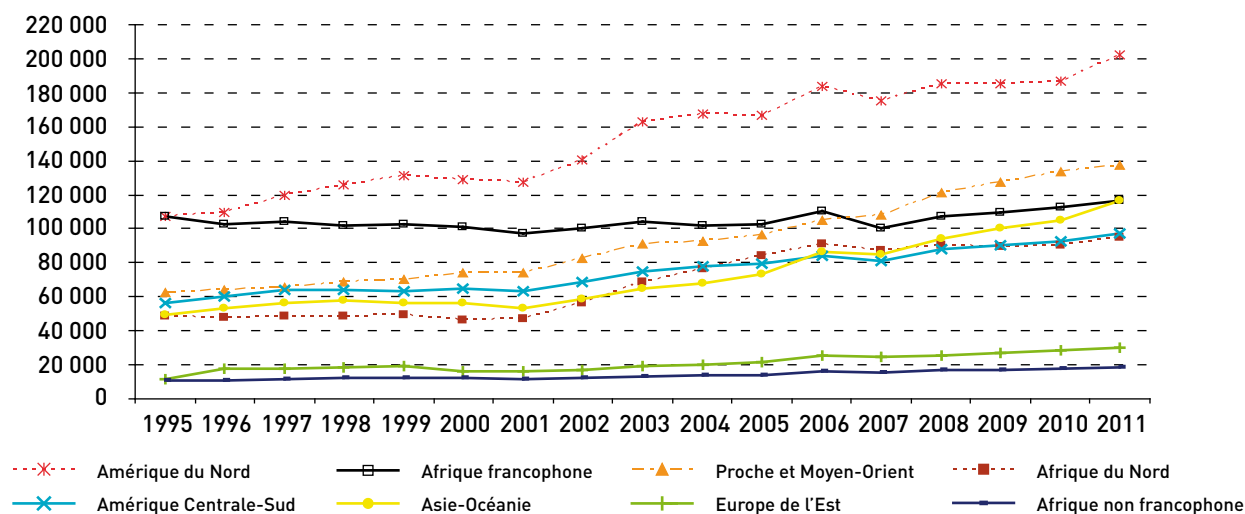
En Europe occidentale



¹¹ Croissance annuelle moyenne mesurée sur les cinq dernières années.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION FRANÇAISE INSCRITE DANS LE MONDE DE 1995 À 2011

Hors Europe Occidentale



Au cours des dix dernières années, le nombre de Français inscrits au registre a augmenté de près de 60 %, soit un taux annuel moyen de plus de 4 %¹², avec des ruptures de tendances occasionnelles. Ces dernières tiennent essentiellement au fait que les caractéristiques sociodémographiques d'une population sont étudiées à l'aide d'un répertoire administratif. D'une manière générale, chaque fois que les évolutions mesurées dépassent un certain seuil, par exemple plus de 5 % pour les pays où l'on compte un grand nombre d'inscrits, il est très probable que le phénomène ne s'explique pas uniquement par des facteurs sociaux ou démographiques, mais qu'il soit lié à des modifications du dispositif d'inscription ou à des facteurs extérieurs. À titre d'exemple, la rupture de tendance observée dès 2006 doit être mise au regard de la perspective de l'élection présidentielle de 2007, qui a incité de nombreux français à s'inscrire au registre. Ce même événement explique en partie la diminution du nombre d'inscrits constatée en 2007, du fait du nombre important de radiations effectuées sur le registre. De même, la préparation des élections de 2012, qui a commencé dès fin 2010 avec le début de la révision des listes électorales (dont les effets sont apparus au dernier trimestre 2010) a une incidence directe sur le nombre d'inscriptions au registre au cours de l'année 2011 (+6 % d'inscrits au registre en 2011).

On peut également rappeler que, sans constituer une obligation, l'inscription au Registre mondial est vivement conseillée. De ce fait, et particulièrement en Europe et en Amérique du Nord, un certain nombre de nos compatriotes français expatriés ne se font pas connaître des services consulaires.

Le volume de la population française établie à l'étranger s'est accru en 2011 de plus de 90 000 inscrits au registre. Selon les régions géographiques, cette augmentation n'est cependant pas uniforme. En comparant l'évolution par régions

géographiques à l'évolution mondiale constatée en 2011, il convient de distinguer les trois profils qui suivent.

LES ÉVOLUTIONS RÉGIONALES

> Les régions¹³ où le nombre d'inscrits au registre progresse dans des proportions proches de celle constatée au niveau mondial, soit +6 % en 2011

C'est le cas en Europe occidentale, en Europe de l'Est, en Amérique centrale et du Sud, ainsi qu'en Afrique du Nord et en Afrique non francophone.

¹³ Afrique du Nord : Algérie, Libye, Maroc, Tunisie.

Afrique francophone : Bénin, Burkina, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

Afrique non francophone : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Cap-Vert, Éthiopie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée-Équatoriale, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, Seychelles, Soudan, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

Amérique centrale et du Sud : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République Dominicaine, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Salvador, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela. Amérique du Nord : Canada, États-Unis.

Asie - Océanie : Afghanistan, Australie, Bangladesh, Birmanie, Brunei, Cambodge, Chine, Corée du Sud, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Mongolie, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Taiwan, Thaïlande, Vanuatu, Vietnam. Europe de l'Est : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Ouzbékistan, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, République tchèque, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Yougoslavie.

Europe occidentale : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Siège, Suède, Suisse, Turquie.

Proche et Moyen-Orient : Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iran, Iraq, Israël, Jérusalem, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Yémen.

¹² Calcul du taux annuel moyen sur la période 2000-2011.

Le nombre d'inscrits en Europe occidentale augmente cette année de 5,9 % (soit 43 345 inscrits supplémentaires).

En volume, les plus fortes hausses sont observées :

- en Suisse, où le nombre d'inscrits au registre s'accroît de 10 635 pour s'établir à 155 743 inscrits, soit une augmentation de 7,3 % en 2011. La Suisse reste, comme en 2010, le premier pays en nombre de Français inscrits sur le registre ;
- au Royaume-Uni, l'accroissement du nombre d'inscrits au registre est de 8,5 %. Le nombre d'inscrits, qui était quasi stable entre 2009 et 2010, passe ainsi de 113 655 au 31 décembre 2010 à 123 306 au 31 décembre 2011 ;
- en Belgique, le nombre de personnes inscrites au registre augmente de 8,1 %, soit un accroissement de 8 190 inscrits.

Avec des taux de croissance supérieurs ou égaux à 10 %, Malte, la Finlande, la Suède, l'Islande et le Luxembourg, connaissent les taux de croissance les plus importants de cette zone. Après une baisse de 9,4 % en 2010, le nombre de Français inscrits au registre s'accroît de 14,2 % en Finlande pour s'établir à 2 569 inscrits en 2011.

La Turquie, avec un taux de croissance de 8,5 %, compte 6 630 Français inscrits au registre en 2011. En Autriche et au Danemark, le nombre de Français inscrits au registre augmente de 7,2 % (+ 542 inscrits) et 6,3 % (+ 311 inscrits). Les communautés françaises établies en Espagne et en Norvège augmentent de plus de 5 %. En Italie, au Portugal et en Irlande, les taux de croissance sont moins soutenus (3,9 %, 3,5 % et 3,4 % en 2011).

Les effectifs d'inscrits dans les autres pays d'Europe occidentale connaissent une croissance plus modeste en 2011. La communauté française en Allemagne s'accroît de 2,4 %, pour un total de 114 372 inscrits. Aux Pays-Bas, elle s'accroît de 1,4 % en 2011 et compte désormais 23 934 inscrits. En Grèce, le nombre d'inscrits au registre diminue en 2011 (- 1,1 %).

La population inscrite au registre en Europe de l'Est augmente de 5,1 % s'établissant à 29 847 inscrits au 31/12/2011. En Pologne et en Russie, premiers pays de cette zone en nombre d'inscrits, le nombre de Français inscrits au registre croît respectivement de 7 % et 6,2 % en 2011.

L'Amérique centrale et du Sud enregistre dans son ensemble près de 4 500 inscriptions supplémentaires en 2011, soit une hausse de 4,8 %, pour une communauté de 97 117 Français inscrits. Dans des volumes différenciés, l'accroissement est important en Colombie, en République Dominicaine, en Haïti, en Jamaïque, au Panama et au Suriname (où l'on observe des taux de croissance supérieurs à 10 %). Le Brésil, premier pays de cette zone en nombre d'inscrits, connaît un taux de croissance de 5,9 % et le nombre d'inscrits passe de 18 757 en 2010 à 19 858 en 2011.

L'Afrique du Nord se caractérise en 2011 par une croissance de 5,1 % de la taille de la communauté française, avec ses 94 789 inscrits au registre (90 153 en 2010). Tandis que le Maroc et la Tunisie connaissent un accroissement du nombre d'inscrits de plus de 7 % (avec des communautés françaises de respectivement 44 000 et 21 552 inscrits), l'Algérie enregistre une augmentation du nombre de Français inscrits de 1,9 %, après quatre années consécutives de baisse. En Libye, le nombre de Français inscrits au registre baisse de 45 % (742 inscrits en 2010 et 407 en 2011).

L'Afrique non francophone, qui constitue la plus petite zone géographique du réseau avec 1,2 % des Français inscrits dans le monde, connaît une augmentation du nombre d'inscrits au registre de 6,6 % en 2011. L'évolution des communautés des pays qui composent cette zone est hétérogène. Parmi les pays où l'on compte le plus grand nombre de Français, la communauté reste stable en Afrique du Sud, et croît au Nigéria de 7,5 %. L'augmentation du nombre de Français inscrits au registre au Kenya est importante (+ 18,5 % en 2011).

> Les régions dans lesquelles la population expatriée connaît une forte expansion en 2011 : l'Asie-Océanie et l'Amérique du Nord enregistrent des taux de croissance supérieurs à 8 % en 2011

L'Amérique du Nord compte 202 014 ressortissants français inscrits au registre dont environ 122 700 aux États-Unis (3^e pays d'accueil des Français résidant à l'étranger) et plus de 79 300 au Canada (7^e pays). En 2011, la croissance du nombre de Français inscrits au registre est plus importante au Canada (11,1 %) qu'aux États-Unis (6,6 %). Comme en 2010, la répartition entre les deux pays qui composent cette zone est légèrement modifiée au bénéfice du Canada.

La région Asie-Océanie a compté cette année plus de 11 000 inscrits supplémentaires (+ 10,8 %) ; elle dépasse aujourd'hui les 110 000 inscrits au registre. Dans cette région, 7 pays ont des taux de croissance supérieurs à 15 %. Ainsi, l'Indonésie voit le nombre de Français inscrits au registre croître de 22,2 %, pour atteindre 3 564 inscrits en 2011. La Chine, avec un taux d'accroissement du nombre d'inscrits au registre de 11,4 % se situe dans la moyenne de la zone. Alors que la majorité des pays de cette région connaît un accroissement du nombre de Français inscrits au registre, deux pays enregistrent une diminution du nombre d'inscrits : le Népal et le Pakistan où les variations affichent respectivement - 6,4 % et - 3,3 % (218 et 578 inscrits fin 2011). Seul le nombre d'inscrits au registre en Corée du Sud reste stable entre 2010 et 2011.

> Les régions dans lesquelles l'expansion de la communauté française est plus faible que l'accroissement mondial constaté en 2011 : le Proche et Moyen-Orient et l'Afrique francophone

La région du Proche et du Moyen-Orient connaît un accroissement du nombre de Français inscrits au registre de 2,9 % en 2011, inférieur au taux de croissance enregistré en 2010 (+ 5,1 %). L'évolution du nombre de Français inscrits au registre dans les différents pays de cette zone est assez hétérogène. La Jordanie, la Syrie et le Yémen connaissent une baisse du nombre d'inscrits au registre en 2011 (- 2,6 %, - 12,3 % et - 29,1 %). La baisse du nombre d'inscrits en Syrie est liée à la fermeture de l'agence consulaire d'Alep en 2011. Le nombre d'inscrits au registre à Jérusalem et en Israël reste quasiment inchangé par rapport à 2010 (- 0,1 % et - 0,3 %). Israël reste cependant le plus grand pays en termes d'inscrits au registre de cette zone (43 % de la population de la zone avec 58 840 inscrits). Parmi les plus forts accroissements, l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis et l'Iraq ont des taux d'accroissement supérieurs à 10 % en 2011 (10,6 %, 10,6 %, 10,6 %).

15,2 % et 73 %). Le fort taux d'accroissement constaté en Iraq s'explique notamment par la forte progression du nombre de Français inscrits à Erbil, qui passe de 48 en 2010 à 100 en 2011, soit une augmentation de 108,3 %.

L'Afrique francophone connaît un accroissement de 3,9 % en 2011, plus qu'en 2010 (+ 2,3 %), mais inférieur à l'évolution du nombre d'inscrits toutes zones géographiques confondues en 2011. En Côte d'Ivoire, à Madagascar et au Niger,

le nombre d'inscrits au registre reste quasiment stable au cours de l'année (respectivement 1 %, -0,3 %, -0,9 % au 31/12/2011). Madagascar, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Gabon, qui regroupent 53 % des Français inscrits dans cette zone, enregistrent un taux de croissance annuel moyen de 2 % en 2011. Les Comores voient le nombre d'inscrits au registre croître de 349 personnes en 2011 (+ 21,5 %).

LES PAYS OÙ LA PRÉSENCE FRANÇAISE EST LA PLUS FORTE

Les cinq premiers pays où l'on compte le plus grand nombre de nos concitoyens sont les suivants : la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Allemagne et la Belgique. Ces pays accueillent chacun une communauté supérieure à 100 000 Français inscrits, et regroupent à eux seuls près de 40 % des

Français établis à l'étranger. Les cinq suivants accueillent plus de 40 000 Français chacun. Ainsi, les dix premiers pays figurant dans la liste ci-dessous représentent 60 % des Français inscrits au registre.

Pays	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evol. 11/10
SUISSE	128701	129872	132784	138349	143870	145108	155743	7,3 %
ROYAUME-UNI	102470	111186	107914	112660	113127	113655	123306	8,5 %
ÉTATS-UNIS	106099	116438	111875	117076	115383	115058	122686	6,6 %
ALLEMAGNE	101391	108821	99288	106842	109468	111742	114372	2,4 %
BELGIQUE	79828	82271	81608	90588	96596	101236	109426	8,1 %
ESPAGNE	71226	82458	69290	82050	86173	89391	94056	5,2 %
CANADA	60763	67200	63732	68075	69868	71404	79328	11,1 %
ISRAËL	42573	44279	49137	56585	57941	59018	58840	-0,3 %
ITALIE	41494	44497	44561	46224	46618	46554	48352	3,9 %
MAROC	30003	32689	34097	36818	39044	41129	44000	7,0 %
CHINE	13785	17185	18765	22231	24953	27207	30305	11,4 %
ALGÉRIE	38080	41498	36782	34718	30993	28287	28830	1,9 %
LUXEMBOURG	21714	22981	23854	24809	25385	26136	28720	9,9 %
PAYS-BAS	18519	19968	19375	21282	22407	23593	23934	1,4 %
TUNISIE	15463	16421	15931	17980	19010	19995	21552	7,8 %
LIBAN	17564	19279	16937	18225	18807	19725	21428	8,6 %
MADAGASCAR	19602	20124	18962	19821	19841	19930	19864	-0,3 %
BRÉSIL	15630	16559	16467	17773	18578	18757	19858	5,9 %
JÉRUSALEM	13158	14585	15510	17099	17856	19730	19708	-0,1 %
AUSTRALIE	14270	17312	14442	15291	16004	15821	18323	15,8 %
SÉNÉGAL	16813	17834	16966	16882	16817	16817	17729	5,4 %
MEXIQUE	13510	14492	14315	15378	16048	16404	17315	5,6 %
PORTUGAL	11956	12633	12135	13864	14320	15049	15572	3,5 %
ARGENTINE	15065	14811	14283	15225	14854	14234	14390	1,1 %
ÉMIRATS ARABES UNIS	6790	8045	8497	9858	11187	12453	14352	15,2 %

Entre 2010 et 2011, quelques changements sont intervenus dans le classement des 25 premiers pays d'expatriation des Français. Le Royaume-Uni compte désormais plus de Français inscrits au registre (123 306, soit une augmentation de 8,5 %) que les États-Unis (122 686). La hausse du nombre de Français a encore été considérable en Chine en 2011 (+ 11,4 %), alors que la population inscrite à Jérusalem reste stable (- 0,1 %). La Côte d'Ivoire, qui n'appartenait pas aux 25 premiers pays

d'expatriation en 2010, fait son entrée dans le classement avec 14 352 Français inscrits au registre en 2011 (+ 15,2 %). De manière ponctuelle, les postes consulaires procèdent par ailleurs à des estimations du nombre de Français non inscrits au registre. Bien qu'incomplètes et à manier avec prudence, certaines projections permettent d'établir que plus de deux millions de Français sont établis hors de France, de manière plus ou moins permanente.

STRUCTURE DE LA POPULATION FRANÇAISE INSCRITE

Concernant la structure de la population expatriée, le registre contient des informations utiles relatives au genre, à l'âge ainsi qu'à la binationalité des Français qui y figurent. Les données se rapportant à leur catégorie socioprofessionnelle ne pouvant pas être régulièrement et systématiquement réactualisées, leur analyse à un niveau agrégé reste malaisée. C'est pourquoi la Maison des Français de l'étranger procède régulièrement à une enquête, sur la base du volontariat, auprès de tous les expatriés et les candidats à l'expatriation. La dernière enquête a eu lieu en 2010, la prochaine va se dérouler en 2012.

> Les doubles-nationaux

Parmi les Français inscrits au 31/12/2011, on compte 42,5 % de doubles-nationaux. Contrairement à l'an passé, la progression des doubles-nationaux (+ 1,8 %) est moins importante que celle des expatriés inscrits au registre pris dans leur ensemble (6 %). Par conséquent, la part des doubles-nationaux (42,5 %) tend à diminuer légèrement en 2011 parmi les Français de l'étranger inscrits au registre. Sur les cinq dernières années, cet indicateur reste cependant stable. Ce phénomène est observé dans toutes les régions.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION FRANÇAISE INSCRITE DE 2006 À 2011

Inscriptions	2006	2007	2008	2009	2010	2011	évol 09/08	évol 10/09	évol 11/10
AFRIQUE DU NORD	91 092	87 280	90 118	89 789	90 153	94 789	- 0,4 %	0,4 %	5,1 %
- DONT PART DE DOUBLES-NATIONAUX	69,7 %	67,6 %	66,5 %	64,7 %	64,0 %	63,4 %			
AFRIQUE FRANCOPHONE	110 657	100 497	107 150	109 896	112 441	116 862	2,6 %	2,3 %	3,9 %
- DONT PART DE DOUBLES-NATIONAUX	42,3 %	42,1 %	42,3 %	43,2 %	45,3 %	44,8 %			
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	15 916	15 605	16 602	16 875	17 475	18 621	1,6 %	3,6 %	6,6 %
- DONT PART DE DOUBLES-NATIONAUX	27,9 %	28,3 %	28,4 %	28,3 %	29,2 %	27,5 %			
AMÉRIQUE CENTRALE-DU SUD	83 823	80 773	87 980	90 694	92 633	97 117	3,1 %	2,1 %	4,8 %
- DONT PART DE DOUBLES-NATIONAUX	59,7 %	61,3 %	61,9 %	62,0 %	62,3 %	60,7 %			
AMÉRIQUE DU NORD	183 638	175 607	185 151	185 251	186 462	202 014	0,1 %	0,7 %	8,3 %
- DONT PART DE DOUBLES-NATIONAUX	47,9 %	49,1 %	49,4 %	49,7 %	51,2 %	47,3 %			
ASIE-OCEANIE	86 160	85 238	94 035	100 540	105 365	116 729	6,9 %	4,8 %	10,8 %
- DONT PART DE DOUBLES-NATIONAUX	23,9 %	22,8 %	22,6 %	22,4 %	22,5 %	21,6 %			
EUROPE DE L'EST	25 118	24 463	25 808	27 220	28 403	29 847	5,5 %	4,3 %	5,1 %
- DONT PART DE DOUBLES-NATIONAUX	36,4 %	37,3 %	37,3 %	37,0 %	36,6 %	36,4 %			
EUROPE OCCIDENTALE	672 908	648 701	698 644	722 132	737 300	780 645	3,4 %	2,1 %	5,9 %
- DONT PART DE DOUBLES-NATIONAUX	37,1 %	36,7 %	36,3 %	35,9 %	36,0 %	34,6 %			
PROCHE ET MOYEN-ORIENT	104 676	107 923	121 558	127 232	133 769	137 679	4,7 %	5,1 %	2,9 %
- DONT PART DE DOUBLES-NATIONAUX	78,7 %	79,3 %	77,9 %	75,8 %	74,4 %	72,1 %			
MONDE	1 373 988	1 326 087	1 427 046	1 469 629	1 504 001	1 594 303	3,0 %	2,3 %	6,0 %
- DONT PART DE DOUBLES-NATIONAUX	44,7 %	44,8 %	44,5 %	44,0 %	44,3 %	42,5 %			

La proportion de doubles-nationaux varie fortement d'une région à l'autre. Moins d'un Français sur quatre établi en Asie-Océanie possède une autre nationalité, alors qu'ils sont près des trois quarts dans cette situation au Proche et Moyen-Orient. En Europe, un expatrié sur trois détient plusieurs nationalités, un chiffre qui s'élève à près d'un sur deux en Amérique du Nord.

> **Une répartition hommes/femmes stable**

Avec 50,7 % de femmes inscrites au registre, la population française établie à l'étranger a sensiblement le même profil que la population française métropolitaine qui en compte un peu plus de 51 %.

Cependant, il existe des différences selon les zones géographiques où sont installées nos compatriotes. Ainsi les

femmes sont moins présentes en Europe de l'Est ou dans la zone Asie-Océanie (respectivement 41,7 % et 42,7 %) et plus présentes en Europe occidentale (53,5 %).

> **Une population expatriée relativement jeune**

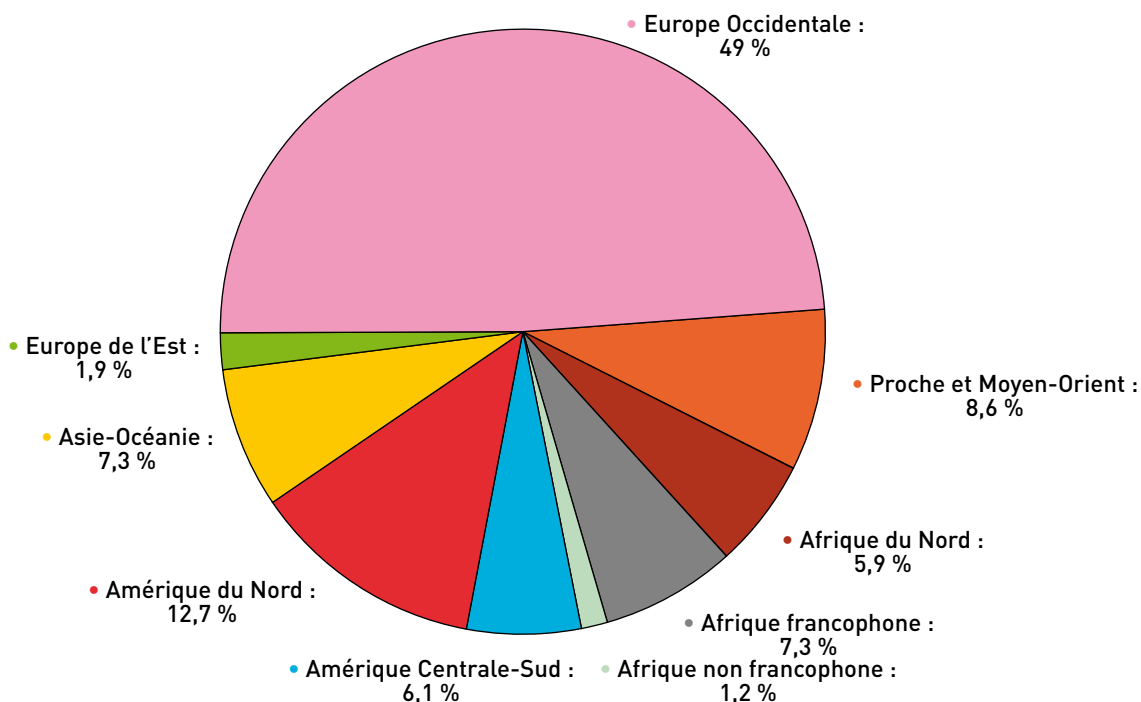
La structure par âge de la communauté française établie à l'étranger est stable par rapport à l'année précédente, à l'exception d'une légère progression de la part des « plus de 18 ans » (ils représentent 73,7 % des inscrits en 2011, soit 1 174 212 inscrits contre 1 096 278 en 2010) au détriment des moins de 18 ans (26 % des inscrits en 2011 et 27 % en 2010). Cette évolution est à lier à la période préélectorale et à la campagne de sensibilisation et d'information mise en place pour les élections à venir.

CONCLUSION

Les variations de populations sont différentes d'une région à l'autre. Certains pays ou zones connaissent une expansion plus importante de leur communauté (c'est le cas de l'Asie Océanie et l'Amérique du Nord). Cependant il est important de rappeler – comme le montre le graphique ci-dessous – que

la moitié des Français inscrits au Registre reste établie en Europe, près de 19 % en Amérique et 14 % en Afrique. À l'heure actuelle l'Asie-Océanie représente 7 % de la population du registre, soit un peu moins de ce que compte le Proche et Moyen-Orient (près de 9 %).

Inscrits au registre au 31/12/2011





||| ≥ LES ÉLECTIONS



Pour les Français de l'étranger, l'année 2012 est une année sans précédent, s'agissant tant de l'élection présidentielle que des élections législatives. C'est en effet la première fois qu'ils ont élu des députés à l'Assemblée Nationale dans les 11 circonscriptions telles que définies dans le code électoral.

1 | Les enjeux de l'échéance électorale 2012



M. CÉDRIC GUÉRIN,
CHARGÉ DE MISSION,
CONSEILLER JURIDIQUE



M. DIDIER GUILBERT,
CHARGÉ DE MISSION
« ÉLECTIONS »

Les enjeux de l'échéance électorale 2012 étaient de trois natures :

a) Par rapport aux Français de l'étranger, l'objectif était de :

- leur permettre de participer à l'échéance par une inscription sur la liste électorale consulaire de leur choix, soit à l'étranger, soit en France ;
- les mettre en mesure de faire un choix par rapport aux nouvelles dispositions relatives au corps électoral, dès lors que la loi organique 2011-410 du 14 avril 2011 prévoit que le choix de vote à l'étranger pour l'élection du Président de la République emporte le choix de l'étranger pour l'élection législative ;
- tenir compte de leur éloignement des postes diplomatiques et consulaires, en recherchant les moyens de les rapprocher de l'urne ;
- leur offrir un dispositif de vote compréhensible malgré la différence de règles juridiques applicables à l'élection présidentielle et à l'élection législative.

b) Par rapport au réseau, il s'agissait de permettre aux postes diplomatiques et consulaires d'organiser quatre tours de scrutin à des dates rapprochées, sur une période de deux mois, dans un contexte de contrainte de moyens budgétaires, alors même que les agents du réseau diplomatique et consulaire

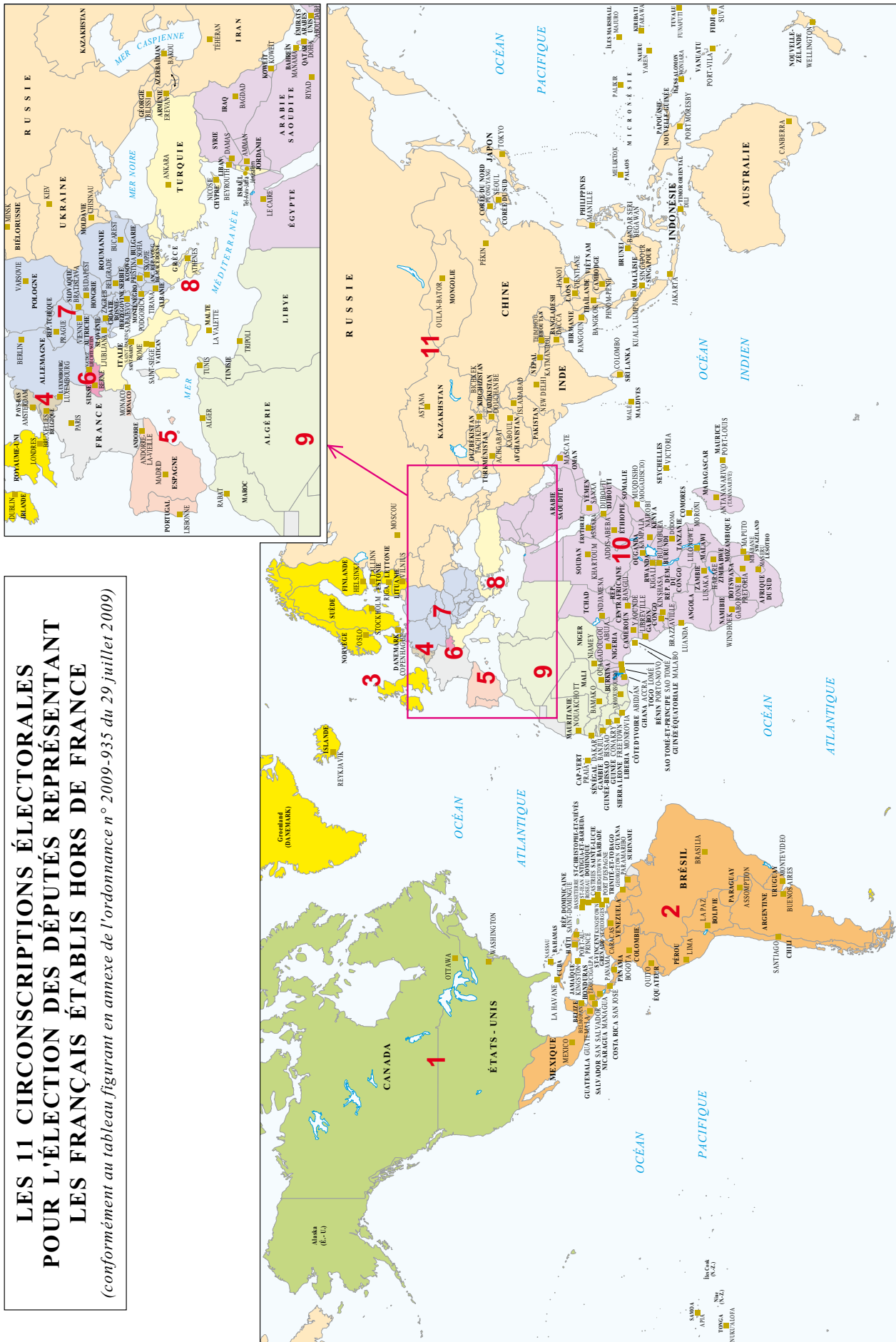
sont des généralistes des questions consulaires, amenés à traiter d'une multiplicité de fonctions (titre d'identité et de voyage, état civil, protection consulaire, notariat, certificats de vie, pensions...).

c) Par rapport à l'administration centrale l'objectif était de mettre en place :

- l'architecture juridique de l'élection législative à l'étranger, sans précédent, dès lors que c'est la réforme constitutionnelle de juillet 2008 qui a instauré la représentation des Français de l'étranger à l'Assemblée Nationale ;
- le cadre juridique permettant de procéder aux achats, commandes et envois de matériels nécessaires à quatre tours de scrutin pour plus d'un million d'électeurs, dans un contexte où le code électoral prévoit que le matériel électoral est envoyé aux électeurs par la Commission électorale qui siège au MAE à Paris, dont la DFAE assure le secrétariat ;
- la mise en place de l'outil informatique permettant le vote par voie électronique / internet à l'étranger pour les élections législatives, sachant qu'une telle modalité de vote est pour la première fois prévue pour un scrutin national et que la seule expérience dont disposait le ministère des Affaires étrangères était celle de l'AFE à titre expérimental en 2003 et 2006, puis en 2009.

LES 11 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS REPRÉSENTANT LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE

(conformément au tableau figurant en annexe de l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009)



2| C'est par une action diversifiée et sur la longue période que l'échéance électorale 2012 a pu être assurée

LA MISE EN PLACE DE BASES JURIDIQUES INDISPENSABLES, ENGAGÉE DÈS JUILLET 2008 PAR LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE, S'EST ÉCHELONNÉE SUR LA PÉRIODE 2009-2012



M^{ME} CLAIRE LECERF,
RÉDACTRICE AFFAIRES
CONSULAIRES GÉNÉRALES

a) Pour les élections législatives, les principales étapes ont été les suivantes :

- ordonnance n° 2009-936 du 29 juillet 2009 relative à l'élection des Députés par les Français établis hors de France;
- loi organique n° 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection de députés et sénateurs;
- loi n° 2011-411 du 14 avril 2011 de ratification de l'ordonnance n° 2009-

936 du 29 juillet 2009;

– décret n° 2011-843 du 15 juillet 2011 et arrêté du 27 avril 2012 relatif au vote électronique qui complète le code électoral pour l'élection des Députés par les Français établis hors de France.

b) Pour l'élection présidentielle, le dispositif juridique a été complété par le décret n° 2011-1837 du 8 décembre 2011, qui a modifié les deux décrets 2001-213 du 8 mars 2011 et 205-1613 du 22 décembre 2005.

Dans le contexte de l'élection du Président de la République le ministère des Affaires étrangères a participé à la Commission

nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection du Président de la République¹ et à la Commission électorale².

c) Pour permettre à la DFAE de procéder aux commandes et achats nécessaires à la préparation et à l'organisation du scrutin à l'étranger, plusieurs marchés ont dû être passés après appel d'offre :

- édition de documents, mise sous pli et adressage : Koba ;
- envoi de courriers : La Poste.

Par ailleurs, la DFAE a, pour les envois, utilisé des marchés déjà existants :

- marché passé par le centre de crise avec Gedicom : envois de SMS et de courriels aux électeurs ;
- marchés passés par la division de la valise diplomatique :
 - . SDV : conditionnement et envois de colis (bulletins de vote et affiches destinés aux bureaux de vote) ;
 - . Coli poste : envois de colis ;
 - . DHL : envois de plis et de colis.

Enfin, la DFAE a, eu égard au faible montant des dépenses, passé un contrat avec la société Chronopost pour assurer des envois complémentaires aux électeurs.

LA PRÉPARATION DES ÉCHÉANCES

> La communication auprès des postes diplomatiques et consulaires

La préparation de ces échéances électorales nécessitait un vaste travail de communication auprès de nos postes compte tenu de l'évolution de code électoral et des spécificités liées à ces deux scrutins nationaux.

Ainsi, entre le 8 février 2011 et le 12 juin 2012, la DFAE aura envoyé 113 télégrammes d'instructions relatifs à l'organisation et à la tenue de ces quatre tours de scrutins, concernant les thèmes suivants :

- Cadre juridique
- Mise à jour des listes électorales consulaires et communication des listes électorales
- Identifications des modalités de vote



M. KEYVAN SAYAR,
RÉDACTEUR
BUREAU DES ÉLECTIONS

- Des télégrammes spécifiques à chaque élection
- La communication

Le bureau des élections est resté en constante relation avec les services consulaires pour les aider à organiser les élections et à répondre aux candidats et à leurs représentants. Les postes diplomatiques et consulaires ont bénéficié de crédits spécifiques pour organiser les bureaux de vote.

¹ La Commission a été installée le 25 février 2012, soit le lendemain de la publication du décret de convocation des électeurs, conformément à ce que prévoit l'article 13 du décret du 8 mars 2001. Elle s'est réunie à onze reprises entre le 25 février et le 6 mai 2012, et s'est constamment attachée à faire valoir le respect du principe de l'égalité entre les candidats tout au long de la campagne.

² La commission électorale s'est réunie :

- Le 29 février afin d'arrêter la liste électorale 2012 ;
- Pour l'examen des demandes des électeurs en vue de l'inscription sur la liste électorale 2012 au titre de l'article L 30 ;
- Pour la vérification du matériel électoral des candidats avant chaque tour de scrutin ;
- Quatre fois pour le recensement des votes.

> La communication avec les électeurs

Les Français de l'étranger ont été informés par courrier postal ou par courriel de la définition du corps électoral 2012, de la possibilité de voter pour les deux élections (présidentielles et législatives) à l'étranger ou en France.

Une stratégie de communication a été mise en place à cet effet : des campagnes audiovisuelles sur TV5 Monde, France 24, RFI, et sur plusieurs sites Web tels que Le Figaro, Le Monde, Libération, Google et Facebook ont été effectuées à l'automne 2012 et une nouvelle campagne est intervenue au printemps 2012, afin de rappeler très précisément à nos concitoyens les différentes modalités de vote (*vote à l'urne en personne et par procuration, vote par correspondance sous pli fermé et vote par voie électronique / Internet*).

> Mise à jour de nos listes électorales consulaires

La mise à jour des listes électorales consulaires (LEC) était une étape clef de la préparation des élections.

La préparation de nos LEC 2012 a nécessité un vaste travail de mise à jour notamment en vue de la radiation des électeurs maintenus à tort sur ces listes après leurs départs définitifs (mais non signalés) des circonscriptions consulaires.

Cette amélioration quantitative s'est accompagnée d'une amélioration qualitative de nos listes électorales consulaires suite à des efforts remarquables de nos postes diplomatiques et consulaires.

Mouvements	LEC 2012	Moyenne des LEC 2009/2010/2011	Variation %
Inscriptions	203 318	123 100	+65,16
Radiations	94 788	62 786	+50,96

Par ailleurs, les postes diplomatiques et consulaires ont effectué un gros travail de collecte de données (adresses courriels et téléphones portables) nécessaire et indispensable pour le vote par voie électronique / Internet et par correspondance sous pli fermé.

> Informatiques consulaires

A l'occasion de ces échéances électorales, la direction des services d'information du Ministère des Affaires étrangères et la DFAE ont pris le plus grand soin de se mettre à l'écoute



BUREAU DE VOTE À MONTRÉAL (QC), CANADA, POUR LE SCRUTIN LÉGISLATIF

des services utilisateurs et des électeurs pour améliorer les outils informatiques consulaires.

A cette fin, une vaste consultation avait été lancée dès 2010 auprès des postes diplomatiques et consulaires aux fins de recueillir des propositions d'amélioration.

De nombreuses évolutions ont été apportées aux deux logiciels consulaires *Registre* et *Electis*. De nouveaux outils ont été développés comme le logiciel *RMC* (Recherche Multicritères).

Enfin, l'année 2011 aura vu le remplacement du guichet d'administration électronique GAEL par MonConsulat. fr, mis en ligne le 18 novembre 2011.

Par rapport à GAEL, MonConsulat. fr dispose des mêmes fonctionnalités à l'exception de celle de portail du vote par voie électronique / Internet. L'accès, l'ergonomie et la navigation ont été revus de fond en comble à la lumière des critiques des postes et des usagers.

MonConsulat. fr, qui a enregistré à ce jour 215 000 ouvertures de comptes, s'avère être un excellent outil informatique qui, notamment, permet aux usagers de vérifier et modifier leurs coordonnées ainsi que leur situation électorale.

> Définition du périmètre des bureaux de vote

En 2010, le Département s'était engagé auprès des Conseillers de l'AFE à faciliter dans toute la mesure du possible l'exercice du droit de vote par les Français de l'étranger en s'efforçant d'ouvrir un bureau de vote décentralisé chaque fois que les électeurs étaient en nombre suffisant et que les difficultés de déplacement étaient élevées.

Pour ce faire, et du fait de la croissance du nombre d'inscrits sur les LEC, ce dispositif devait être globalement supérieur à celui de 2007 (583 bureaux).

Le découpage de notre réseau s'est inspiré des principes ci-dessous :

- Un dispositif identique pour les deux scrutins
- Une bonne couverture géographique
- Des lieux sûrs, bien desservis et faciles d'accès
- Un maximum d'environ 1200 votants par bureau de vote
- Des salles suffisamment spacieuses

Au premier tour de l'élection présidentielle notre dispositif de bureaux de vote a donc été porté à 783 bureaux et s'est trouvé stabilisé à 787 bureaux pour le second tour contre un dispositif de 583 bureaux de vote en 2007.

Pour ce qui concerne les élections législatives, le nombre de bureaux avait été arrêté à 783.

> Identification des acteurs dans notre dispositif consulaire et renforcement des moyens des postes

Dés février 2011, le ministère des Affaires étrangères avait demandé aux postes diplomatiques et consulaires de désigner des correspondants élections (un titulaire et un suppléant par poste diplomatique et consulaire) afin de permettre à la DFAE de disposer d'interlocuteurs privilégiés.

Cette action s'est traduite par la constitution d'un fichier identifiant les coordonnées de 478 correspondants élections (titulaires et suppléants) avec lesquels s'est engagé un dialogue quotidien pour résoudre des questions liées à la préparation de l'échéance électorale.

Dès 2011 également, le ministère des Affaires étrangères a procédé au renforcement des moyens des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger, tant humains que matériels, pour donner au réseau la possibilité de s'organiser dans des conditions satisfaisantes (350 mois de vacations et abondamment des crédits spécifiques sur le programme 151 pour assurer la mise à jour des LEC, l'information des électeurs, l'équipement des bureaux de vote et les tournées consulaires).

> Formation



M. MARC FLATTOT,
CHARGÉ DE MISSION
AUPRÈS DU DFAE

Le nouveau dimensionnement de notre dispositif électoral, qui nécessitait de mobiliser près de 1 574 personnes pour assurer le fonctionnement de nos bureaux de vote, sans compter les assesseurs désignés par les représentants des candidats, imposait à l'évidence l'engagement d'opérations de formations à destination de nos agents mais également de nos consuls honoraires et volontaires extérieurs, présents comme présidents ou secrétaires,

éléments indispensables pour le bon déroulement de ces échéances électorales.

A cette fin, les actions suivantes ont été engagées :

- Les cours de formation dispensés à l'Institut de Formation aux Affaires Administratives et Consulaires ont été renforcés pour la partie élection et des stages mono-matière organisés.
- En collaboration avec la sous-direction de la formation et des concours un didacticiel de formation sur la préparation des échéances électorales a été conçu et mis en ligne en octobre 2011.

Cet outil, présenté en septembre 2011 au salon Adm'innov en qualité de projet innovant, permettait d'offrir une formation individuelle en ligne, accessible par diplomnet et internet, et ouvert à tous les acteurs intervenants dans notre dispositif, agents en poste, consul honoraires ou volontaires extérieurs.

- Parallèlement, des missions régionales de formation de groupes ont été mise en place dans une trentaine de pays afin de compléter ce dispositif de formation (Beyrouth, Madrid, Lisbonne, Casablanca, Dakar, Alger, Oran, Annaba, Bruxelles, Stockholm, Pretoria, Tananarive, New-Delhi, Tel Aviv, Rome, Washington, Singapour, Pékin, Moscou, Libreville, Edimbourg, Londres, Mexico, Buenos-Aires, Brasilia, Zurich, Genève, Montréal, Berlin, Vienne et Abou Dabi).

Sur la base de modules de cours innovant composés sous Power Point en interne, un agent de la DFAE/SFE, spécialement affecté à la réalisation de ce programme, a effectué trente missions itinérantes pendant sept mois et dispensé près de 60 journées de formations, qui auront réunies près de 1 639

agents et volontaires extérieurs, dont 33 Conseillers de l'AFE et 199 agents de nos postes diplomatiques et consulaires.

– Enfin, lors des quatre tours de scrutin, la DFAE avait préparé et mis à la disposition de nos présidents et membres des bureaux de vote un livret du Président. Cet instrument n'avait pas pour objectif de se substituer aux instructions relatives à l'organisation des opérations électorales mais d'en rappeler l'essentiel.

> Expédition du matériel électoral

Pour l'élection présidentielle de 2007, il n'avait été procédé qu'à un envoi aux électeurs pour le 1^{er} tour (une seule convocation).

En 2012, la DFAE, qui a assuré le secrétariat de la Commission électorale, a procédé aux envois suivants aux 1 067 025 électeurs inscrits sur nos listes électorales consulaires 2012 :

- Election présidentielle 1^{er} tour : déclarations et bulletins de vote de tous les candidats ainsi que la lettre de convocation (voie postale).
- Election présidentielle 2^e tour : déclarations et bulletins de vote des 2 candidats restant en lice ainsi que la lettre de convocation (voie postale).
- Elections législatives 1^{er} et 2^e tour : identifiant confidentiel et secret de l'électeur pour lui permettre de voter par voie électronique (voie postale – SMS)
- Elections législatives 1^{er} tour : mot de passe confidentiel et secret de l'électeur pour lui permettre de voter par voie électronique (par courriel)
- Elections législatives 2^e tour : mot de passe confidentiel et secret de l'électeur pour lui permettre de voter par voie électronique (par courriel)
- Elections législatives 1^{er} tour : professions de foi, bulletins de vote de tous les candidats, la lettre de convocation ainsi que le matériel électoral pour le vote par correspondance sous pli fermé) (voie postale – SMS).
- Elections législatives 2^e tour : professions de foi et bulletins de vote des 2 candidats restant en lice ainsi que la lettre de convocation (il n'y a pas eu de triangulaire à l'étranger) (voie postale – SMS).

En ce qui concerne les professions de foi, les bulletins de vote et les convocations :

- les pliages, assemblages et adressages ont été effectués en France.
- les envois ont été effectués par La Poste pour près de 97 % des électeurs et par la valise diplomatique pour les autres (pour remise aux électeurs par les services consulaires).

> Permanence – Assistance électorale à nos postes diplomatiques et consulaires

La DFAE a organisé pour chaque tour de scrutin pour les élections présidentielles et législatives, du samedi à 11h00 au lundi à 16h00, une assistance électorale couvrant la période

« ouverture des bureaux de vote/dépouillement et recensement des votes ».

- Ce dispositif d'assistance était destiné à :
 - aider les bureaux de vote dans leur travail de préparation avant l'ouverture du scrutin ;
 - intervenir en appui des demandes de recours présentées par les « cellules recours » des postes, intermédiaires des bureaux de vote, directement aux tribunaux (besoin de pièces complémentaires et vérifications Registre/Electis), relances des dossiers ;
 - répondre aux questions des bureaux de vote, de nature juridique notamment, pendant le déroulement des opérations, en complément des documents ressources dont disposait chaque bureau de vote (livret du président du bureau de vote, procès verbal, arrêté du 2 mars 2012, circulaire 2012-4460, Foire Aux Questions). Les indications données par l'assistance depuis l'administration centrale aux bureaux de vote ayant uniquement valeur de conseil, le bureau de vote restant souverain et seul décisionnaire ;
 - recenser les résultats pour le compte de la commission électorale à Paris, dont le secrétariat est assuré par la DFAE.
- Cette permanence a été organisée selon le schéma suivant :
 - répartition en 11 pôles géographiques ainsi qu'un pôle recensement, calqués sur les 11 circonscriptions législatives.
 - un pôle juridique et un pôle Direction/validation (dont une cellule Syrie, et autres cas spécifiques) ;
 - chacun des 11 pôles ainsi que le pôle recensement regroupait plusieurs agents dont des agents de la DFAE.

Ce dispositif sans précédent a mobilisé :

- Pour les deux tours de l'élection présidentielle, 2 893 heures effectuées par 282 agents du Ministère des Affaires étrangères, dont 60 agents de la DFAE et 12 juristes (hors DFAE).
- Pour les deux tours des élections législatives, 2468 heures effectuées par 338 agents du Ministère des Affaires étrangères, dont 44 agents de la DFAE et 12 juristes (hors DFAE).

Il convient de préciser que des séances de formations aux élections de trois heures destinées aux agents portés volontaires pour assurer ces permanences, avait été organisées par la DFAE.

Près de 230 agents du Ministère ont participé à ces sessions.

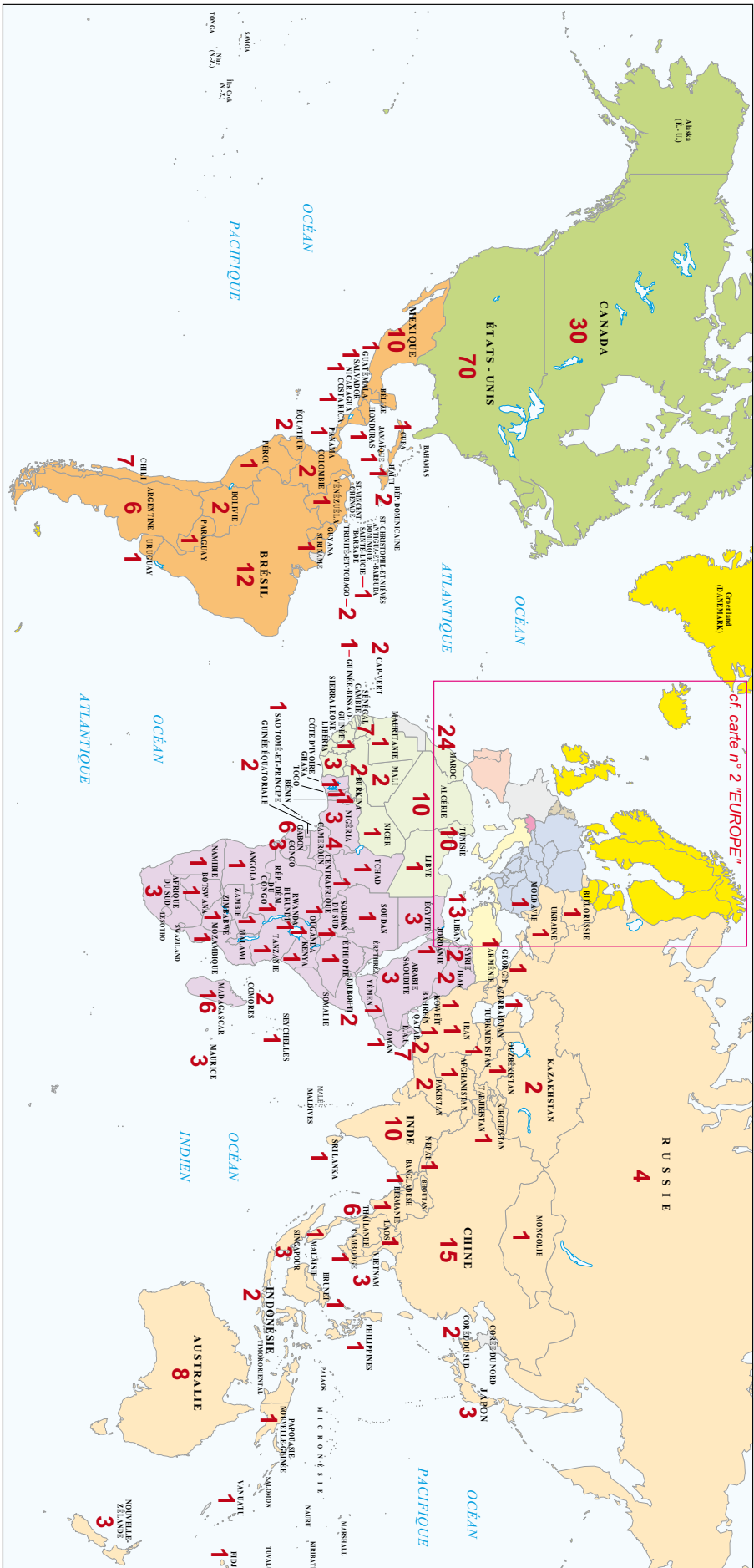
La mise en œuvre en 2012 par le ministère des Affaires Etrangères des deux élections nationales n'a pu être possible qu'avec une très forte implication de l'ensemble du réseau et de la DFAE conjointement avec le Ministère de l'Intérieur.

Une grande partie de cette échéance relevait d'un défi nouveau sur lequel il est aujourd'hui nécessaire de faire un retour d'expérience pour les quatre tours de scrutin.

Sans vouloir aujourd'hui tirer prématurément des conclusions, il sera sans doute nécessaire de procéder à un certain nombre de réajustements, tant au plan juridique qu'opérationnel, en tenant compte du contexte budgétaire qui s'impose au Département comme aux autres services de l'Etat.

2! C'est par une action diversifiée et sur la longue période que l'échéance électorale 2012 a pu être assurée

ÉLECTIONS 2012 DISPOSITIF POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - 1^{ER} TOUR



Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 14 mai 2012

6 Nombre de bureaux de vote dans le pays

Les grandes lignes des dispositions organiques et législatives concernent :

– La définition du corps électoral : pour 2012, tout électeur résident à l'étranger pouvait choisir, jusqu'au 31 décembre 2011, de voter en France ou à l'étranger pour les élections présidentielle, législatives et les référendums, sans panache de lieu possible pour ces trois élections, sachant que ce choix est valable pour 12 mois.

– Les quatre modalités de vote pour les élections législatives : vote à l'urne en personne et par procuration, sachant que le nombre de procurations possibles, identique pour les législatives et présidentielles, est fixé à trois ; vote par voie électronique / Internet et vote par correspondance sous pli fermé.

– La campagne électorale des élections législatives est autorisée pour la première fois à l'étranger, sous réserve du respect de la législation locale.

– Les inéligibilités pour les élections législatives : des dispositions spécifiques pour les députés élus par les Français de l'étranger prévoient que ne pourront faire acte de candidature les chefs de missions diplomatiques et les chefs de postes consulaires dans la circonscription dans laquelle ils exercent ou ont exercé leurs fonctions depuis moins de trois ans à la date des scrutins, leurs adjoints, les chefs de missions militaires et des services civils placés auprès d'eux, les consuls honoraires et les officiers exerçant un commandement dans la circonscription.

– Le calendrier des opérations de vote des élections législatives : en dérogation au droit commun ; le délai entre les deux tours est fixé à deux semaines et, pour les postes diplomatiques et consulaires d'Amérique la tenue des deux tours de scrutins est prévue le samedi, contre le dimanche dans le reste du monde.

LE VOTE PAR INTERNET



M. DAVID PEREZ,
CHEF DE LA CELLULE
INFORMATIQUE

En 2012, les Français établis hors de France ont élu pour la première fois onze députés à l'Assemblée nationale. Lors de ces élections législatives, ils ont eu, en plus du vote à l'urne et du vote par correspondance papier, la possibilité de voter par internet, et ce pour la première fois dans le cadre d'élections politiques nationales.

Modalité de vote plébiscitée, le vote par internet a été utilisé par 57 % des votants au premier tour et 54 % au second tour.

Il participe au processus de dématérialisation dans lequel s'engage la DFAE, afin d'offrir à chacun de nos compatriotes un service toujours plus performant et toujours plus accessible. Ce chantier, débuté en 2011 avec le nouveau portail internet de services consulaires « *MonConsulat.fr* », a pour objectif principal d'améliorer le service rendu aux usagers tout en allégeant le travail des postes consulaires, et ce dans un contexte budgétaire contraint.

> Le vote par internet, pourquoi ?

Les Français établis hors de France sont membres à part entière de la communauté nationale et doivent pouvoir exercer leur droit de vote au même titre que leurs compatriotes de métropole ou d'outre-mer. Cependant, à l'étranger, des distances considérables peuvent séparer les électeurs des bureaux de vote. Les déplacements peuvent être difficiles, voire dangereux.

Le vote par internet représente une solution innovante à cette difficulté. Il facilite l'accès au suffrage et participe à rendre effectif le droit de vote à l'étranger. Il est en effet en mesure de lui apporter des améliorations substantielles, tant en termes d'accessibilité que de sécurité.

Le législateur a décidé d'introduire dans le code électoral des dispositions autorisant, pour la première fois, le vote par internet pour des élections nationales (article L. 330-13 du code électoral, issu de l'ordonnance du 29 juillet 2009 ratifiée par la loi du 14 avril 2011), ce qui a permis de le mettre à disposition des Français de l'étranger en 2012.

> **Un projet piloté par l'administration**

Le ministère des Affaires étrangères a suivi et encadré l'organisation des élections législatives 2012 en pilotage conjoint avec le ministère de l'Intérieur.

Concernant le vote par internet, la définition des fonctionnalités de la solution de vote (cahier des charges) ainsi que les mesures de sécurités associées à ces dispositifs (analyse de risque) ont été réalisées dans ce cadre interministériel.

Pour répondre au défi que représentait la mise en place de cette solution de vote inédite, articulée autour de chantiers juridiques, technologiques, organisationnels, logistiques et de communication, la DFAE a mis en place un comité de pilotage et constitué en son sein une équipe projet spécialement dédiée à la définition et à la coordination de ces chantiers.

Une équipe « projet » au sein de la DFAE

La responsabilité du projet a été confiée au chargé de mission vote électronique et à son équipe de la cellule FAE/MGP/INF. Cette équipe projet, placée sous l'autorité d'un comité de pilotage, a défini et piloté toutes les phases du projet : spécifications fonctionnelles, analyse de risques, définition des mesures de sécurité, mise en œuvre, test, déploiement et utilisation des dispositifs.

Pendant les opérations de vote, afin de garantir l'intégrité des opérations techniques et leur organisation, la gestion du système de vote et son contrôle ont été exclusivement réalisés par les équipes du ministère des Affaires étrangères (équipes de la DFAE et équipes du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du MAE).

La mise au point de la solution de vote : une collaboration entre administrations appuyée par des expertises extérieures

Le comité de pilotage constitué pour ce projet de vote par internet et présidé par le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire comprenait :

- Le directeur de la DFAE ;
- Les représentants du Ministère de l'intérieur (DMAT) ;
- Le chargé de mission vote électronique et l'équipe projet FAE/MGP/INF ;
- Le chargé de mission juridique (DFAE) ;
- Le secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'Étranger (DFAE) ;
- Les autres services du ministère des Affaires étrangères : la Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour la génération des listes électorales, le Responsable et le Fonctionnaire de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI et FSSI) pour la définition et la supervision des mesures de sécurité ;
- L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Informations (ANSSI), qui a effectué une inspection complète et un audit complémentaire de la solution de vote ;

- Les auditeurs indépendants des sociétés ALTI-DEMAETER pour un audit des dispositifs avant, pendant et après le vote, en accord avec les recommandations 2010 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui ont été suivies pour l'élaboration du dispositif ;

- Les représentants des maîtres d'œuvres extérieurs :
 - . Le groupement ATOS-SCYTL pour l'adaptation logicielle et l'hébergement sécurisé de la solution de vote ;
 - . KOBA, LA POSTE et GEDICOM pour l'édition et l'acheminement sécurisé des courriers, courriels et SMS.

> **Un double objectif : favoriser la participation tout en garantissant une sécurité sans failles**

Permettre à tous les inscrits la possibilité de voter par internet

C'est dans cet objectif, qu'une campagne de mise à jour des coordonnées des électeurs (adresse postale et électronique, numéro de téléphone mobile) a été lancée dès novembre 2011. Pivot de cette démarche, le portail MonConsulat.fr a été mis à disposition de tous les électeurs afin que chacun d'entre eux puisse actualiser ses coordonnées rapidement et en toute simplicité.

Les postes consulaires ont dans ce cadre été très sollicités afin de procéder à la mise à jour des fichiers ainsi qu'à la récupération des adresses électroniques des inscrits.



EXEMPLE D'AFFICHE POSÉ DANS LES CONSULATS

Parallèlement durant la troisième phase de la campagne média lancée par le ministère des Affaires étrangères (mars 2012), une vidéo promotionnelle incitait les Français de l'étranger à mettre à jour leurs données personnelles auprès de leur consulat.

21 C'est par une action diversifiée et sur la longue période que l'échéance électorale 2012 a pu être assurée

Faire tester aux électeurs la solution de vote

Fin janvier 2012, la DFAE a lancé un test grandeur nature du vote par internet, en sollicitant 15 200 inscrits sur les listes électorales consulaires. Durant deux tours et dans des conditions proches de celles du scrutin réels, des électeurs, détenteurs d'un identifiant et de mots de passe ont pu tester la plateforme de vote en ligne.

A la suite de cette expérience, un questionnaire de satisfaction – rempli par plus de 5000 électeurs testeurs – a permis d'établir un retour d'expérience complet et de procéder à des améliorations.

Informers les électeurs : envoi des instruments d'authentification et pédagogie

Pour se connecter au portail de vote, les électeurs devaient être munis d'un identifiant (unique) et d'un mot de passe (pour chacun des deux tours).

L'identifiant a été envoyé par lettre puis par sms. Quelques jours avant chaque tour de scrutin, le mot de passe était adressé par courriel.

Paris, le 25 avril 2012



«F_CIVILITE» «F_FRENOM» «F_NOM»
 «F_ADRESSE1»
 «F_ADRESSE2»
 «F_ADRESSE3»
 «F_ADRESSE4»
 «F_ADRESSE5»
 «F_ADRESSE6»
 «F_DERNIERE LIGNE»
 «F_PAYS_TROUVE»

Objet : Votre identifiant et le mode d'emploi pour voter par internet aux élections législatives

«f_civilite_complet».

Pour la première fois, vous allez pouvoir, comme plus d'un million de vos compatriotes inscrits sur les listes électorales à l'étranger, élire l'un des **ans députés des Français établis hors de France**.

Lors de ces élections législatives, vous avez, également pour la première fois, la possibilité de **voter par internet**. Au premier tour comme au second tour, vous disposerez de 6 jours pour voter en ligne à partir du portail www.votezaletranger.gouv.fr

- **premier tour** : du mercredi 23 mai 17h au mardi 29 mai 17h (heures de Paris).
- **second tour** : du mercredi 6 juin 17h au mardi 12 juin 17h (heures de Paris).

Pour voter, vous avez besoin de :

- 1. Votre identifiant personnel et confidentiel.**

VOTRE IDENTIFIANT DE VOTE : f_identifiant **Gratter pour découvrir votre identifiant**

A conserver précieusement. Il vous servira pour les deux tours.


- 2. Vos mots de passe personnels et confidentiels, un pour chaque tour de scrutin.** Ils seront envoyés par courriel à tous ceux qui ont fourni leur adresse électronique.

ATTENTION : Si vous ne l'avez pas déjà fait, pour le premier tour vous avez **jusqu'au 7 mai** pour donner ou mettre à jour votre adresse électronique. Pour le second tour, vous avez **jusqu'au 29 mai**.

Comment faire ? En vous connectant sur le site internet MonConsulat.fr ou en contactant directement votre consulat (coordonnées en haut à gauche).

Enfin, il est rappelé que vous avez la possibilité de choisir une autre modalité de vote : à l'issue le jour du scrutin, par proclamation après en avoir fait la démarche auprès de votre consulat, ou encore par correspondance si vous en avez fait la demande avant le 1^{er} mars 2012. Vous pouvez également changer de modalité de vote entre le premier et le second tour.

Je vous prie d'agréer, «f_civilite_complet», l'assurance de ma considération distinguée.



François SAINT-PAUL
 Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaires
 Ministère des Affaires étrangères et européennes

VOTER PAR INTERNET - MODE D'EMPLOI

AGENDA

1^{er} TOUR - Législatives 2012

Reception identifiant par SMS à partir du mardi 23 mai

Reception mot de passe 1^{er} tour par courriel à partir du mardi 23 mai

Période de VOTE PAR INTERNET (1^{er} tour)

VOTE à l'issue 1^{er} Tour (proclamation)

VOTE à l'issue 1^{er} Tour (par correspondance)

2^e TOUR - Législatives 2012

Reception mot de passe 2^e tour par courriel à partir du mardi 29 mai

Période de VOTE PAR INTERNET (2^e tour)

VOTE à l'issue 2^e Tour (proclamation)

VOTE à l'issue 2^e Tour (par correspondance)

QUE FAUT-IL POUR VOTER ?

- 1. Mon identifiant personnel**
 Un seul identifiant pour les deux tours, je le conserve précieusement.
- 2. Mes mots de passe**
 Un mot de passe pour chaque tour.
- 3. Un ordinateur** équipé d'une connexion internet et permettant un vote sécurisé.

COMMENT VOTER ET QUAND ?

En vous connectant sur www.votezaletranger.gouv.fr aux dates suivantes :

1^{er} tour	de	mercredi 23 mai 17h - heures de Paris	à	mardi 29 mai 17h - heures de Paris
2^e tour	de	mercredi 6 juin 17h - heures de Paris	à	mardi 12 juin 17h - heures de Paris

ET SI...

- Je perds mon identifiant ? Vous ne pouvez pas voter par internet.
- Je perds un de mes mots de passe ? Connectez-vous sur votre votezaletranger.gouv.fr pour le récupérer.
- Je rencontre un problème pour voter ? Une assistance téléphonique et courriel est à votre disposition. Vous trouverez leurs coordonnées sur www.votezaletranger.gouv.fr.
- Je soupçonne une violation de mon identifiant et/ou de mes mots de passe ? Vous devez le Bureau de vote électronique (BVE) par courriel : bve@votezaletranger.gouv.fr.
- Je souhaite avoir confirmation que mon vote a été pris en compte ? Connectez-vous, après la clôture du scrutin, sur www.votezaletranger.gouv.fr. Cliquez à votre retour de vote, nous pourrions vérifier que votre vote a bien été pris en compte.

MODÈLE DE LA LETTRE CONTENANT L'IDENTIFIANT ET UN MODE D'EMPLOI SIMPLIFIÉ

Outre le mode d'emploi simplifié de la lettre, un mode d'emploi animé a été élaboré et mis en ligne sur France Diplomatie et les sites des postes.



Ce mode d'emploi animé présentait de façon pédagogique :

- la carte des 11 circonscriptions électorales ;
- les modalités d'authentification des électeurs ;
- le portail de vote ;
- les services d'assistance mis en place ;
- les dates du scrutin.

> **Outils d'aide et d'accompagnement mis à disposition des électeurs**

MonVoteSécurisé

« MonVoteSécurisé » a été mis à disposition des électeurs afin de tester la conformité de leur ordinateur. En effet, pour garantir le secret et la sincérité du vote, chaque ordinateur devait être conforme à des normes de sécurité précises.

En quelques instants, cet outil leur indiquait si l'ordinateur testé leur permettrait de voter par internet, ou éventuellement ce qu'il était possible de faire pour le mettre à jour et le rendre compatible.

Un service de récupération du mot de passe

Quelques jours avant chaque tour de scrutin, un service de récupération de mot de passe a été mis en place. En quelques clics, tout électeur pouvait demander à recevoir par courriel un lien qui lui offrait la possibilité de retrouver le mot de passe perdu.

Une double plateforme d'assistance

Dès le 1^{er} avril, un service d'accompagnement à l'électeur a été mis en place pour l'aider à mettre en conformité son ordinateur au site de vote.

Parallèlement, pour les autres problèmes (réception de l'identifiant, du mot de passe, dates de scrutin, ...), une seconde plateforme d'assistance était disponible à partir du 10 mai 2012 pour aider les électeurs.

21 C'est par une action diversifiée et sur la longue période que l'échéance électorale 2012 a pu être assurée

Ces deux services d'assistance étaient joignables par téléphone et via un formulaire, de 9 à 19h tous les jours et 24h sur 24 durant les périodes de scrutin.

> Le vote par internet réalisé en toute transparence sous l'autorité d'un bureau de vote électronique

Comme pour un bureau de vote classique, le vote électronique a été assuré en toute transparence sous l'autorité et le contrôle :

- d'un Bureau de Vote Electronique (BVE) organisation indépendante, nommée par arrêté, présidée par un magistrat (Conseiller d'Etat), il a réuni trois représentants des administrations chargées de l'organisation du scrutin (MAE, MININT, ANSSI) et trois membres élus de l'Assemblée des Français de l'Etranger. Ce Bureau de Vote Electronique a une totale visibilité et autorité exclusive sur le déroulement du scrutin et son bon fonctionnement depuis le scellement jusqu'au dépouillement puis à la proclamation des résultats ;
- des délégués nommés par les candidats ont pu assister à toutes les réunions du Bureau de Vote Electronique et consigner sur le procès-verbal toute remarque ou réserve qui leur semblait utile ;

Les interventions techniques sur les systèmes de vote pendant le scrutin ont été réalisées après accord formel du Bureau de

Vote Electronique. Elles sont, en outre, toutes tracées dans des journaux inaltérables mis à disposition en temps réel aux membres du BVE et au RSSI du ministère sur un serveur de monitoring ce qui les rend transparentes et permet tous les contrôles a posteriori.

Le procès-verbal des opérations signé est communicable sous les conditions prévues par la loi.

> Bilan

Le vote par internet a été choisi par 126 947 électeurs au 1^{er} tour et 117 676 au 2nd tour.

Aucune faille de sécurité, aucune atteinte à l'intégrité de l'urne n'est survenue lors de sa mise en œuvre. Le respect de ces deux paramètres, de participation d'une part et de totale sécurité d'autre part, font de ce grand projet de la DFAE un véritable succès.

L'intérêt qu'a suscité le vote par internet, notamment auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de la Suisse, Norvège et de la commission électorale de Russie, nous laisse penser qu'il deviendra bientôt une référence pour l'organisation d'autres scrutins électroniques à l'échelle européenne.

ZOOM : LE VOTE PAR INTERNET, CONTRÔLES ET SÉCURITÉ

> Avant le vote :

- Une analyse de risques complète avec tous les acteurs du projet : DFAE, CNIL, ANSSI, RSSI, prestataires extérieurs
- Des mesures de prévention et de contrôle exhaustives et strictes respectées sous la supervision des équipes RSSI du MAE
- Un double audit : ALTI (auditeurs CNIL) et ANSSI
- L'homologation du système de vote par les secrétaires généraux du MAE et du MININT

→ *Chaque élément matériel et logiciel de la solution a été défini conformément à des normes et contrôlé, chaque transport a été surveillé, chaque lieu d'opérations et de consignation a été sécurisé.*

> Pendant le vote :

- Les opérations électorales se sont toutes déroulées sous l'autorité exclusive du Bureau de Vote Electronique (BVE) et l'observation des délégués des candidats
- Les processus opérationnels ont été exclusivement réalisés par les opérateurs du MAE
- Un contrôle et une analyse permanents de tous les dispositifs de la solution de vote ont été effectués par les auditeurs et le RSSI du MAE
- Les opérations de vote ont été suivies par une délégation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des observateurs de Suisse, Norvège et de la commission électorale de Russie

→ *Toutes les tâches opérationnelles ont été réalisées par le MAE. Le Bureau de Vote Electronique a eu le contrôle total et complet de toutes les opérations électorales*



IV ≥ L'ADMINISTRATION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



1 | Le réseau d'administration consulaire informatisé – MonConsulat.fr



M^{ME} MARTINE GULLI,
RÉDACTRICE AFFAIRES
CONSULAIRES GÉNÉRALES



M^{ME} ELISE MENARD,
RÉDACTRICE AFFAIRES
CONSULAIRES GÉNÉRALES



Le réseau d'administration consulaire informatisé (RACINE) : un système performant au service de la relation entre l'utilisateur et le service public consulaire.

Depuis cinq ans, RACINE fait partie de l'environnement de travail quotidien des postes consulaires. Les applications

informatiques qui le constituent ont été particulièrement enrichies en 2011 avec le déploiement de l'application Recherche Multi-Critères (RMC), nouvel outil de recherche à l'usage des postes et la mise en place du nouveau portail MonConsulat.fr, un service en ligne entièrement dédié aux usagers du service public consulaire, dont le lancement marque une étape dans le développement de l'e-administration.

The screenshot displays the 'REGISTRE MONDIAL' interface. The browser title is 'REGISTRE - Microsoft Internet Explorer'. The address bar shows the URL: <https://qualifa3.recette.diplomatie.gouv.fr/registre/html-2.04.1a/frameset/accueil.html>. The page header includes the 'FRANCE diplomatie REGISTRE MONDIAL' logo and navigation links like 'Mot de Passe', 'Aide', 'Tutoriel', 'A propos', and 'Contact'. The main content area is titled 'AMBASSADE DE FRANCE EN POLOGNE (VARSOVIE)' and shows a 'Mise à jour du dossier de Michaël Blomkvist (VARSOVIE)'. The interface is divided into several sections: 'Bloc civil', 'Famille', 'Adresse', 'Bloc citoyen', 'Inscription', and 'Informations service'. The 'Inscription' section contains the following fields:

- Civilité : * M Mme Mlle
- NUMIC : 02525911
- Nom de famille : * Blomkvist
- Nom d'usage : *
- Courrier au nom : * d'usage de famille
- Autres noms : Oui Non
- Prénoms de l'état civil : * Michaël, Hervé
- Filiation :
- Prénom usuel : * Michaël
- Né(e) : * le vers en 20-06-1992
- En France A l'étranger
- Ville de naissance : * PARIS 15 (PARIS)
- Couleur des yeux : Gris-vert
- Taille en cm : 170
- Nationalité française : * Oui Non
- Justificatif : * Copie J.O. décret naturalisation/réintégrati
- Autre(s) Nationalité(s) : Sélectionner une nationalité

Buttons at the bottom include 'Précédent', 'Valider', and 'Imprimer'. A 'Numériser' button is also visible next to a small photo of the user.

Le Registre mondial des Français établis hors de France constitue le socle de l'architecture sur laquelle repose le réseau d'administration consulaire informatisé RACINE.

Chaque Français ayant sa résidence principale hors de France peut s'inscrire à la base de données que constitue le Registre mondial : c'est le principe de l'inscription consulaire qui instaure un lien administratif rapide et direct entre un Français et le poste consulaire dont il dépend. L'inscription facilite les démarches administratives des Français et permet au consulat d'avoir une meilleure connaissance de la communauté française. À la fin de l'année 2011, l'inscription consulaire concernait près d'un million six cent mille personnes.

À l'issue de l'inscription, l'intéressé reçoit une carte attestant qu'il est placé sous la protection consulaire française. Les conjoints ou les enfants mineurs étrangers de Français peuvent tout à fait être inscrits au Registre de protection, partie intégrante du Registre mondial. En 2011, on comptait à ce titre 160 000 personnes inscrites au registre de protection.

Le fonctionnement en réseau du Registre mondial permet à un Consulat, lorsqu'un Français change de circonscription consulaire, de rapatrier d'un simple clic un dossier de Singapour à Genève par exemple, en sauvegardant un maximum d'informations. En temps de crise, il est également conçu pour qu'un consulat puisse accéder aux dossiers Registre d'un pays où la représentation française aurait été suspendue.

Le Registre mondial est une base de données certifiée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui exerce régulièrement son contrôle sur l'utilisation et l'éventuelle communication des données du Registre. Les personnes inscrites au Registre mondial peuvent bien entendu, quant à elles, exercer leur droit d'accès et de rectification (article 39 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) auprès du poste consulaire.

Valable cinq ans, l'inscription au Registre mondial est facultative, mais elle est vivement recommandée en raison des avantages qu'elle présente pour nos compatriotes.

Elle permet en effet :

- de faciliter l'accomplissement de nombreuses formalités administratives et l'obtention de documents administratifs (passeport, carte nationale d'identité, etc.) ;
- d'accéder à certaines procédures ou à certaines prestations liées à la résidence à l'étranger telles que, par exemple, l'octroi de bourses scolaires ;
- de recevoir régulièrement par courriel ou par message téléphonique des informations du poste consulaire, notamment sur la situation sécuritaire du pays ou sur les principaux événements ou échéances concernant les Français ;
- de faciliter l'exercice de la protection consulaire en cas de crise puisque ce sont les listes du Registre qui servent de bases aux équipes consulaires pour localiser nos compatriotes et leur porter assistance ;
- d'obtenir un certificat d'inscription au Registre qui facilite les démarches des Français auprès des services douaniers ou auprès des autorités locales le cas échéant.

La DFAE travaille de manière continue au perfectionnement de cette application clé qu'est le Registre mondial, qui a été particulièrement enrichie en 2011.

À ce titre, on peut citer plusieurs développements qui ont permis d'accompagner le travail des postes : automatisation de la génération des lettres de relance, possibilité de saisie des adresses en caractères non latins, création d'une entrée « fiches modifiées par Internet », normalisation de la présentation des numéros de téléphone avec les indicatifs, création d'une case « identité vérifiée » et création d'un nouveau menu le répertoire des électeurs. Ce nouvel outil, en application de l'article 4 de la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976, permet à un Français d'être inscrit sur une liste électorale consulaire sans être inscrit au registre des Français établis hors de France.

Le Registre mondial alimente plusieurs applications informatiques annexes qui facilitent le travail des consulats et améliorent le service rendu aux Français de l'étranger.

L'application ELECTIS permet de gérer les listes électorales consulaires. Elle a été l'objet en 2011 de nombreuses évolutions afin de permettre aux consulats et à l'administration

The screenshot shows the 'Rendez-vous' (Appointment) section of the MonConsulat.fr website. The header includes the French Republic logo and the text 'FRANCE diplomatie Rendez-vous'. The navigation path is 'Accueil > Rendez-vous > Prendre rendez-vous'. The location is identified as 'ZURICH (Consulat général) - BUREAU de l'ACCUEIL CONSULAIRE'. The main content area is titled 'Créneaux libres' (Available slots) and contains the following text: 'Inscrivez-vous pour un rendez-vous en sélectionnant sur le calendrier une journée parmi les dates encore disponibles (signalées en noir) puis en cliquant sur le crayon disposé sur le créneau que vous avez retenu. attention : les dates et heures proposées ne tiennent pas compte des décalages horaires pouvant rendre caduques les premiers créneaux de cette liste.' Below this is a calendar for May 2011 with the 19th highlighted. To the right, a table shows available slots for Thursday, 19/05/2011, with times 09:00, 09:30, 10:15, 11:00, 11:45, and 12:30. The 11:00 slot is selected. At the bottom, there are fields for the date 'Jeudi 19/05/2011' and time 'à : 11:00', and a dropdown menu for the service 'Inscription au Registre'. Navigation buttons 'Précédent', 'Suivant', and 'Valider' are at the bottom right.

centrale de répondre de manière efficiente aux échéances électorales de 2012, s'agissant tant de l'élection du président de la République que de celle des onze députés élus par les Français établis hors de France.

La possibilité de consulter une liste électorale consulaire (LEC) de scrutin, une LEC en vigueur actualisée, la création de la notion de « site de vote » participent à la clarification et à une plus grande dématérialisation de la gestion des opérations de vote. De même, l'administration centrale peut désormais effectuer la saisie des candidats et la consolidation des résultats directement sur l'application.

L'application RENDEZ-VOUS, permettant la prise de rendez-vous gratuite par Internet, a été testée avec succès depuis 2009 dans une dizaine de postes pilotes. Elle est actuellement déployée dans une trentaine de postes consulaires. Elle permet aux consulats de fluidifier l'accueil du public et de diminuer les temps d'attente pour l'utilisateur dans le domaine de l'état civil, des affaires sociales et de l'administration des Français. À titre d'exemple, dans le seul domaine de l'administration des Français (prise de rendez-vous pour une inscription consulaire, une délivrance de passeport ou de CNIS), notre consulat général de France à Londres enregistre plus de 22 000 rendez-vous par an. En 2012, l'application Rendez-vous est en cours de refonte afin d'offrir une meilleure compatibilité du système avec l'ensemble des navigateurs que peuvent être amenés à utiliser les usagers.

Le déploiement de l'application AFFAIRES MILITAIRES a permis d'automatiser le recensement des jeunes établis avec leur famille à l'étranger. En effet, l'inscription consulaire vaut recensement (article 2 de l'arrêté interministériel relatif au recensement et à la participation des Français de l'étranger à l'appel de préparation à la défense du 17 juin

1998). L'application facilite donc la tâche des consulats dans le domaine du recensement, mais leur permet également d'organiser des Journées Défense et Citoyenneté (JDC) afin de mettre en conformité les jeunes Français établis hors de France avec les exigences du service national. Une attestation de participation à la JDC, nécessaire lors de passage d'examens soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis de conduire, etc.), est délivrée par le service consulaire.

Le lancement de l'application RECHERCHE MULTI-CRITERES (RMC) a marqué un changement de degré dans les possibilités de recherches et de statistiques offertes aux postes du réseau diplomatique. En effet, cette nouvelle application permet d'effectuer des recherches extrêmement fines sur la quasi-totalité des informations présentes dans RACINE. Elle permet également la mise en place de requêtes prédéfinies et générées à la demande. En outre, via RMC, l'administration centrale met chaque mois à disposition des postes trois tableaux de bord synthétisant les grandes tendances de leur communauté française.

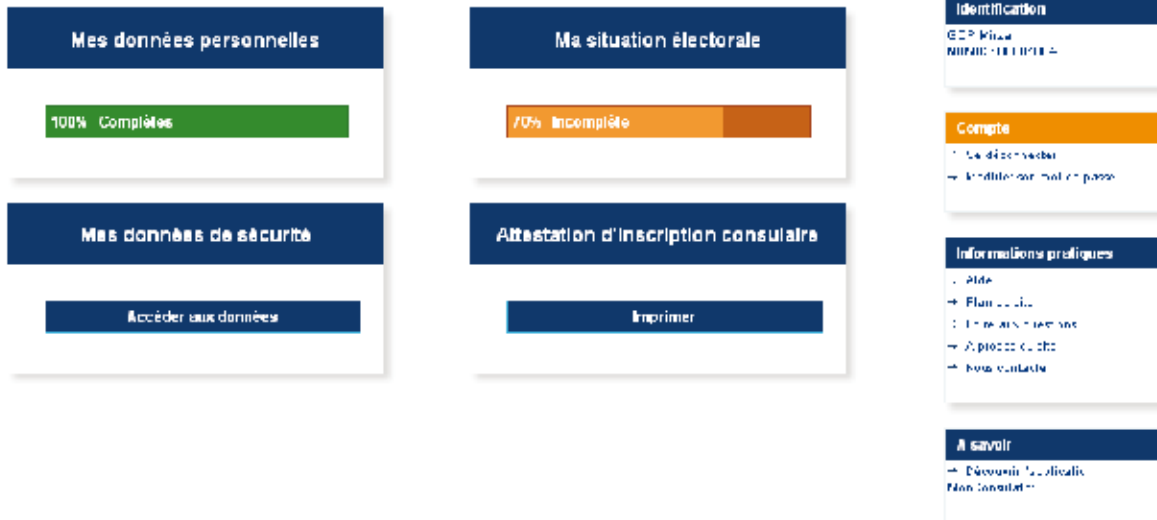


Le lancement du portail « MonConsulat.fr », qui remplace l'ancien « guichet d'administration électronique » (GAEL) a marqué la volonté du ministère des Affaires étrangères d'entrer dans une véritable démarche de service public consulaire en ligne. À ce titre ce nouveau portail répond aux exigences du Référentiel général de sécurité (RGS) émis par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).

Page d'accueil

Ce portail vous permet d'accéder en toute simplicité à vos données enregistrées dans le Registre des Français établis hors de France. Vos données personnelles, situation électorale et données de sécurité. Après les avoir vérifiées, vous pouvez les actualiser en modifiant en ligne vos données de contact, d'information et de sécurité, tous en un clic.

Particuliers, vous avez accès à ce portail, avec votre identifiant, depuis votre ordinateur ou votre application mobile :



L'utilisateur dont l'adresse électronique a été enregistrée dans son dossier Registre peut créer un compte MonConsulat.fr qui lui permettra d'effectuer différentes démarches :

- accéder à son dossier Registre et modifier certaines de ses données personnelles ;
- consulter sa situation électorale, demander un changement de situation électorale pour l'année suivante, indiquer son souhait de voter par correspondance aux élections législatives ;
- consulter ses données de sécurité (coordonnées du chef de son îlot de sécurité, indiquer des personnes à prévenir) ;
- éditer une attestation d'inscription consulaire qui est utile dans le domaine fiscal ou douanier pour prouver l'installation à l'étranger ou, parfois, pour ouvrir un compte bancaire à l'étranger.

La navigation sur MonConsulat.fr est rapide, claire, et les modifications effectuées par l'utilisateur sur l'application sont immédiatement prises en compte dans le Registre mondial.

Ce nouvel outil a donc vocation à se développer et à rendre un panel plus large de services en ligne à destination des usagers du service public consulaire sans que ces derniers aient à se déplacer. La création de 150 000 nouveaux comptes cinq mois après son lancement témoigne de la réalité du besoin auquel répond MonConsulat.fr.

Le Registre mondial des Français établis hors de France et l'ensemble du réseau RACINE est donc un instrument essentiel mis à la disposition des postes afin de mieux gérer les communautés françaises à l'étranger. La poursuite de son évolution ainsi que la mise en place de nouvelles fonctionnalités reste un des enjeux de l'action de la DFAE.

2 | Les titres d'identité et de voyage



MME AURÉLIE MONET,
RÉDACTRICE AFFAIRES
CONSULAIRES GÉNÉRALES

À l'étranger, les postes diplomatiques et consulaires constituent un véritable guichet unique de l'administration pour les Français, résidents ou de passage, notamment pour la délivrance de titres d'identité et de voyage.

En 2011, ce sont plus de 190 000 passeports qui ont été délivrés dans le réseau consulaire. Cela constitue une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente, et de 40 % par rapport à 2009, année de mise en œuvre du

passport biométrique. Le délai de délivrance moyen est désormais très court (11 jours).

Le nombre de cartes nationales d'identité sécurisées (CNIS) reste stable d'une année sur l'autre, avec près de 90 000 CNIS délivrées en 2011.

Enfin, 6 000 passeports d'urgence et 15 000 laissez-passer ont été émis dans le réseau consulaire, sans délai, pour les Français en difficulté et démunis de titre de voyage.

La DFAE s'attache également à faire avancer les projets qui lui tiennent à cœur et qui permettront de faciliter la vie administrative des Français à l'étranger.

Légèrement ralenti lors de toute la période préélectorale et électorale, le travail technique sur les dispositifs de recueil mobiles a repris dès les élections achevées. Les vérifications restant à effectuer portent notamment sur la sécurisation de la transmission des données.

D'autre part, la DFAE reste en contact avec le ministère de l'Intérieur et l'Imprimerie nationale pour suivre le développement des livrets de 48 pages des futurs passeports « grand voyageur », en cours de validation.

S'agissant de la carte nationale d'identité électronique (CNIE), son déploiement reste conditionné à la mise en application de la loi n° 2012-410 du 27 mars 2012 relative à la protection de l'identité, et dont certains articles ont été censurés par le Conseil constitutionnel. Un texte remanié pourrait être soumis au Parlement. À ce stade, les développements relatifs à la CNIE restent incertains.



3 | Le réseau des consuls honoraires



M. DOMINIQUE GAUTIER,
ADJOINT
AU SOUS-DIRECTEUR
DE L'ADMINISTRATION
DES FRANÇAIS

La France dispose, à ce jour, d'un réseau de 507 agences consulaires (contre 495 en 2011) réparties comme suit :

Zone géographique	Nombre d'agences
UNION EUROPÉENNE + EUROPE HORS UE	167 + 33 = 200
AMÉRIQUES	182
AFRIQUE + MOYEN-ORIENT	74
ASIE	32
OCÉANIE	19

La nationalité française n'est pas une condition obligatoire, un consul honoraire peut également être de nationalité étrangère, le plus souvent de celle de l'État de résidence ou être double-national. Les 507 consuls honoraires en activité, à ce jour, sont de :

Nationalité	Nombre de consuls honoraires
FRANÇAISE	289
ÉTRANGÈRE	218



M^{ME} ISABELLE SALOMON,
RÉDACTRICE AFFAIRES
CONSULAIRES GÉNÉRALES

Le rééquilibrage géographique du réseau mené depuis plusieurs années par le ministère des Affaires étrangères s'inscrit dans la stratégie globale s'appliquant au réseau consulaire. Une forte densité d'agences consulaires ne se justifie pas de la même façon dans tous les pays. Elle se comprend davantage dans les pays au vaste territoire, à la géographie particulière, à forte activité touristique ou lorsqu'une forte implantation française le justifie.

Les agences consulaires suivent l'évolution du réseau consulaire. Ainsi en 2011, trois consulats et une antenne consulaire ont été transformés en agences consulaires, respectivement à Anvers, à Liège (Belgique), à Garoua (Cameroun) et à Malaga (Espagne).

> Nouvelles implantations

Les postes ont proposé la création d'agences consulaires en Libye et en Iraq : à Benghazi et à Nassiriyah.

Mais c'est en Russie et en Ukraine que le réseau s'est développé de manière significative. Après l'ouverture, en 2007,

de l'agence consulaire à Rostov sur le Don, la création de six autres agences est en cours de :

- Verhnaya Salda et Tioumen (pour la circonscription d'Ekaterinbourg) ;
- Nijni-Novgorod, Kazan et Vladivostok (pour la circonscription de Moscou) ;
- Kaliningrad (pour la circonscription de Saint-Pétersbourg).

NB : les consuls honoraires à Nijni-Novgorod et à Kaliningrad ont déjà été nommés officiellement.

Enfin les trois projets d'ouvertures présentés par l'ambassadeur de France en Ukraine (à Lviv, à Donetsk et à Odessa) sont en voie d'aboutissement, le consul honoraire à Lviv a été nommé le 12 décembre 2011.

Les agences en Russie et en Ukraine ont, dans un premier temps, essentiellement un rôle d'influence.

> Les consuls honoraires et les élections

Les consuls honoraires ont été largement associés par nos postes diplomatiques et consulaires aux élections 2012 et ont apporté un concours appréciable au déroulement des opérations électorales. Ils ont assuré la diffusion de l'information auprès de la communauté française locale afin de l'inciter à participer au vote.

Depuis 2007, en application de l'article R 72-1 du code électoral, l'arrêté du 20 juillet 2007 portant diverses dispositions relatives aux listes électorales consulaires et aux opérations électorales à l'étranger a habilité tous les consuls honoraires de nationalité française à établir des procurations de vote.

De nombreux bureaux de vote ont été installés dans des villes-sièges d'une agence consulaire et dans la plupart des cas, les consuls honoraires ont été nommés présidents d'un bureau de vote. Les agences consulaires disposant d'un local répondant aux différents critères (accessibilité des locaux, taille, disponibilité, sécurisation) ont pu héberger des bureaux de vote.

4 | L'État civil et la nationalité



MME EDWIGE TOUGERON,
ADJOINTE AU SOUS-
DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL
ET DE LA NATIONALITÉ

Au sein du Service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire, la Sous-Direction de l'état civil et de la nationalité est en charge de « l'ensemble des questions relatives à l'état civil des Français et à la nationalité française à l'étranger », le Service central d'état civil assurant sa mission traditionnelle de gestion des actes d'état civil établis pour les naissances, les mariages, les reconnaissances et les décès de ressortissants français à l'étranger.

LA SOUS-DIRECTION DE L'ÉTAT CIVIL ET DE LA NATIONALITÉ

La Sous-Direction de l'état civil et de la nationalité a pour mission première de suivre l'évolution de la législation et de la réglementation touchant à l'état civil et à la nationalité, et de prendre part à l'élaboration des nouveaux textes.

La Sous-Direction assure également une mission d'accompagnement de nos postes diplomatiques et consulaires pour l'application de la législation et de la réglementation. L'instruction consulaire relative à la nationalité a été entièrement refondue et l'instruction générale relative à l'état civil consulaire a fait l'objet d'une importante mise à jour, en lien avec l'évolution du cadre juridique intervenue ces dernières années.

L'ÉTAT CIVIL CONSULAIRE ET LES DOSSIERS DE NATURALISATION

NOMBRE D'ACTES DRESSÉS ET TRANSCRITS PAR NOS POSTES ET PAR LE SCEC POUR LEUR COMPTE SUR LA PÉRIODE 2007-2011

	2007	2008	2009	2010	2011
TOTAL DES ACTES ÉTABLIS	110516	112741	112921	111920	122064
ACTES DE NAISSANCE	52772	53472	53984	54206	57597
ACTES DE MARIAGE	47687	48463	48301	46661	50876
ACTES DE RECONNAISSANCE	4140	4530	4573	4698	5272
ACTES DE DÉCÈS	5917	6276	6063	6355	7215
DÉCLARATION CONJOINTE DE CHANGEMENT DE NOM	-	-	-	-	1104

L'activité d'établissement des actes a augmenté de 9 % en 2011.

L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE NATURALISATION

La Sous-Direction de l'état civil et de la nationalité examine les dossiers proposés par nos ambassades et nos consulats pour des demandes de naturalisation d'étrangers résidant à l'étranger, en application des dispositions de l'article 21-26 du code civil (assimilation à une résidence en France), et les dossiers de naturalisation « sur proposition du ministre des Affaires étrangères » en application des dispositions de l'article 21-21 du code civil. En revanche, les dossiers de déclaration de nationalité, notamment à raison du mariage (3 087 en 2011) sont transmis directement par les postes à la Sous-Direction de l'accès à la nationalité française (SDANF).

LA NATIONALITÉ

La loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité a apporté des modifications à certains articles du code civil relatifs à la nationalité.

La loi permet aux postulants à la naturalisation « qui présentent un parcours exceptionnel d'intégration, apprécié au regard des activités menées ou des actions accomplies dans les domaines civique, scientifique, économique, culturel ou sportif » de pouvoir bénéficier d'une réduction de stage à deux ans (article 21-18 du code civil).

La loi a inséré un nouvel article 21-27-1 du code civil en vertu duquel « lors de son acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique ou par déclaration, l'intéressé indique à l'autorité compétente la ou les nationalités qu'il possède déjà, la ou les nationalités qu'il conserve en plus de la nationalité française ainsi que la ou les nationalités auxquelles il entend renoncer ». Ces informations ont un caractère déclaratif, dont la véracité n'a pas à être vérifiée.

Ces deux dispositions sont entrées en vigueur depuis juin 2011.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les postulants à l'acquisition de la nationalité française par le mariage ou par naturalisation doivent justifier d'une connaissance suffisante, selon leur condition, de la langue française (articles 21-2 et 24 du code civil).

En outre, la loi a institué la charte des droits et devoirs du citoyen français, qui, depuis le 1^{er} février 2012, doit être signée, lors du contrôle de son assimilation, par tout candidat à la naturalisation. Elle doit également être remise, lors de la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française, aux personnes ayant acquis la nationalité française (article 21-28 du code civil).

Enfin, ceux qui sollicitent leur naturalisation devront justifier d'une connaissance suffisante de l'histoire, de la culture et de la société françaises, ainsi que leur adhésion aux principes et aux valeurs de la République (article 21-24 du code civil). Cependant cette disposition, qui devrait être mise en place au plus tard le 1^{er} juillet 2012, reste dans l'attente d'un arrêté du ministre chargé des naturalisations.

ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Nombre de dossiers déposés auprès des postes

ANNÉES	Naturalisation ou réintégration par décret	
	Art. 21-26 du code civil	Art. 21-21 du code civil
2007	201	19
2008	262	5
2009	217	6
2010	192	14
2011	242	11

> Le Service central d'état civil

Le Service central d'état civil (SCEC) a deux missions principales :

- la mise à jour et la délivrance des actes dont il est dépositaire : apposition des mentions, délivrance des copies et extraits, mise à jour de livrets de famille, duplicata de livrets de famille, rectifications d'erreurs ou omissions;



– l'établissement d'actes : actes pour les accédants à la nationalité française, reconstitution d'actes manquants (pour les rapatriés d'Algérie notamment), transcriptions qui ne sont pas assurées par notre réseau consulaire (consulats en Algérie, en Tunisie et au Maroc, ainsi que les pays où la France ne dispose pas de représentation diplomatique ou consulaire).

Le SCEC assure également la transcription à l'état civil français de décisions judiciaires (jugements d'adoption, jugements déclaratifs de décès) pour des événements survenus à l'étranger et concernant des ressortissants français. Il assure enfin la tenue du Répertoire civil et du Répertoire civil annexe pour les personnes nées à l'étranger.

> L'activité de délivrance

Après une période de forte croissance (31 % entre 2005 et 2010), l'activité de délivrance des actes tend à se stabiliser.

Cette stabilisation est due à l'entrée en vigueur, au printemps 2010, des mesures de simplification décidées en matière de délivrance des documents d'identité et de voyage. On constate en effet que la demande pour ces deux motifs a

sensiblement diminué à partir de l'entrée en vigueur de ces dispositions et ne représente plus sur l'ensemble de l'année que 30 % de l'activité de délivrance du service, contre 38 % en 2009. Cette baisse n'est pas aussi importante que celle escomptée, mais elle est tout de même significative.

En revanche, l'activité de délivrance liée à la sphère sociale (caisses de retraites notamment) ou aux demandes des notaires pour ventes ou successions a encore augmenté en 2011 de plus de 9 %. C'est évidemment l'importante augmentation constatée dans ce domaine qui a empêché le SCEC de bénéficier pleinement des effets bénéfiques des mesures de simplification décidées en matière de délivrance des titres d'identité et de voyage.

Toutefois, ces mesures de simplification ont largement permis d'enrayer l'explosion des demandes constatée avant leur mise en œuvre, ce qui a permis aux services d'exploitation des actes, d'une part, de faire face à l'importante demande de mise à jour et délivrance de duplicata de livrets de famille et, d'autre part, de créer un nombre important d'extraits d'actes, ce qui facilitera le travail de délivrance ou de vérification des actes (procédure ANTS) dans les prochaines années.

> Le tableau ci-après reflète l'évolution des indicateurs relatifs à l'activité de mise à jour et de délivrance des actes sur les dernières années

	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011
COPIES ET EXTRAITS D'ACTES DÉLIVRÉS	1 784 619	1 780 965	1 992 179	2 020 764	1 813 762	- 10,24 %
MOYENNE PAR JOUR	7 054	7 039	7 905	7 956	7 169	- 9,89 %
MENTIONS APPOSÉES	1 628 845	1 769 905	1 714 468	1 799 508	1 783 350	- 0,64 %*
MISES À JOUR ET DUPLICATA DE LIVRETS DE FAMILLE	62 707	63 335	67 125	82 512	111 701	+ 35,38 %

* La baisse de cette activité s'explique par la mise en place de l'échange de mention dématérialisée avec les postes consulaires et les mairies.

> L'établissement et la reconstitution d'actes

Le nombre d'actes établis pour les Français par déclaration a continué d'augmenter en 2011 (+ 15,3 %), alors que le nombre d'actes pour les naturalisés a connu une nouvelle baisse de 25 %. Cette situation provient de deux phénomènes conjugués :

- l'expiration du délai de quatre ans de vie commune après le mariage avant de pouvoir souscrire une déclaration imposé par la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration ;
- la fin de l'important déstockage de dossiers des Français par décret de naturalisation effectué, tant par la SDANF que les préfetures, au cours des années 2009 et 2010.

L'année 2011 permet d'avoir un aperçu quantitatif des dossiers de naturalisés français par décret avec l'application de la nouvelle procédure de traitement de ces dossiers par le ministère de l'Intérieur, qui s'est généralisée auprès des préfetures au 1^{er} janvier 2011. La tendance à la baisse (- 24,7 %) laisse supposer un retour vers une situation identique à celle de 2003.

La reconstitution des actes manquants des registres établis dans les pays anciennement sous souveraineté française est désormais en baisse. En effet la plus grande partie de ces actes est désormais reconstituée. Cependant, les dossiers restant à traiter aussi bien pour l'Afrique que l'Algérie requièrent une expertise en état civil et nationalité qui les rend particulièrement chronophages.

> Le tableau ci-après donne l'évolution du nombre d'actes établis par le SCEC sur les dernières années

Année	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2010-2011
ACTES ÉTABLIS POUR LES NATURALISÉS PAR DÉCRET	55 068	80 154	94 618	89 968	67 740	- 25 %
ACTES ÉTABLIS POUR LES FRANÇAIS PAR DÉCLARATION	39 029	24 940	22 828	24 658	28 435	+ 15 %
AUTRES ACTES ÉTABLIS	7 251	6 737	6 160	5 289	4 350	- 17 %
ACTES ÉTABLIS PAR LE BTM (BUREAU DES TRANSCRIPTIONS POUR LE MAGHREB)	13 654	13 151	17 000	17 401	29 000*	+ 67 %* non significatif
LIVRETS DE FAMILLE ÉTABLIS	25 220	39 654	44 100	43 465	51 990	+ 20 %
TOTAL ACTIVITÉ ÉTABLISSEMENT DU SCEC	140 222	164 636	182 806	180 155	181 515	+ 1 %

* Le BTM a pour la première année transcrit l'ensemble des actes de l'état civil du Maghreb.

> Le Bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM)

Grâce à une optimisation des moyens et à un renfort ponctuel de la part des deux autres bureaux de rédaction, 29 000 actes ont été transcrits en 2011, ce qui représente plus du quart des transcriptions effectuées pour le monde entier.

Ce transfert des transcriptions permet une harmonisation des procédures en dépit des particularités propres à chaque pays.

Des missions en Tunisie et en Algérie, au printemps 2011, ont été l'occasion de faire un bilan du transfert des compétences de transcription (pour ce qui concerne la Tunisie) et de faire le point avec les postes sur les activités d'état civil en général.

> Les transcriptions judiciaires



M^{ME} ELISABETH PICHON,
CONSEILLER JURIDIQUE
AU SERVICE CENTRAL
D'ÉTAT CIVIL

Le Service central d'état civil a procédé en 2011 à la transcription de 4 633 décisions judiciaires (jugements d'adoption, jugements déclaratifs de naissance ou de décès...), en augmentation de 9,3 % par rapport à 2010. Le nombre d'inscriptions au Répertoire civil ou au Répertoire civil annexe est également en forte augmentation du fait notamment de la non-inscription des mesures de tutelle en 2009 (les modalités pratiques de cette inscription n'ayant été connues qu'en 2010).

> Évolution sur les dernières années

Année	2007	2008	2009	2010	2011
TRANSCRIPTIONS JUDICIAIRES	5 073	4 188	3 954	4 240	4 460
INSCRIPTIONS AU RÉPERTOIRE CIVIL ET AU RÉPERTOIRE CIVIL ANNEXE	13 063	10 964	10 071	15 541	16 717

> Informatisation et modernisation des procédures

Au cours de l'année 2011, le logiciel Grecoweb, mis en œuvre dans nos postes du Maghreb en 2009, a été revu afin, d'une part, d'y apporter de nouvelles fonctionnalités de suivi des dossiers de formalités préalables au mariage et, d'autre part, d'en améliorer sensiblement les temps de réponse.

Une décision rendue le 4 décembre 2009 par le Conseil d'État, sur le mécanisme de séparation du nom par un double-tiret, a obligé le ministère de la Justice à le revoir par une circulaire, dont les modalités d'application ont été reportées sur l'ensemble des outils informatiques du SCEC et de nos postes.

Le logiciel de consultation des actes d'état civil détenus par le SCEC a été adapté pour être mis à la disposition de l'ensemble des magistrats et greffiers du parquet civil de Nantes (autorité de tutelle du SCEC), et pour répondre à la loi du 15 juillet 2008 relative aux archives qui a instauré le principe de la libre communication des actes de naissance et de mariage de plus de 75 ans.

Perspectives :

- un arrêté du 29 juillet 2011 fixant le nouveau modèle de livret de famille a été publié par le ministère de la Justice. Les modalités d'application devront être reportées sur l'ensemble des outils informatiques du SCEC et de nos postes ;
- le répertoire civil, constitué par l'ensemble des extraits, des demandes, actes et jugements concernant certains actes de la vie civile d'un individu, sera intégré dans les outils du SCEC suite à l'autorisation de la CNIL en date du 29 mars 2011. Une opération de reprise d'une partie des registres papier offrira au SCEC une base informatisée des inscriptions au répertoire civil prises depuis plus de vingt ans ;
- le décret n° 167 du 10 février 2011 autorise la mise en place d'une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil. L'étude technique sur cette procédure sera engagée en étroite collaboration avec le ministère de la Justice et l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) en 2012.

> La Commission internationale de l'état civil (CIEC) et le projet de plateforme de communication internationale de données d'état civil par voie électronique

La Sous-Direction de l'état civil et de la nationalité participe régulièrement aux travaux de la CIEC lors des assemblées générales et des groupes de travail.

La CIEC (site Internet : www.ciec1.org) est une organisation internationale fondée en 1948, composée de 16 États membres (Allemagne, Belgique, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suisse, Turquie et États-Unis mexicains), qui a pour objet de faciliter la coopération

internationale en matière d'état civil et de favoriser l'échange d'information entre les officiers de l'état civil.

À cette fin, la CIEC procède à toutes études ou travaux, notamment à l'élaboration de recommandations (9 à ce jour) et de conventions (32 à ce jour), tendant à harmoniser les législations nationales et les techniques des services chargés de l'état civil.

Ainsi, afin de faciliter la délivrance d'extraits d'actes de l'état civil à l'étranger qui sont nécessaires dans nombre de démarches administratives, la convention n° 16, signée à Vienne le 8 septembre 1976 et ratifiée dorénavant par vingt et un États (l'Estonie l'a ainsi ratifiée en 2011) dont la France, permet à ces derniers de délivrer à leurs ressortissants des extraits plurilingues d'acte de naissance, de mariage et de décès qui sont dispensés de traduction et de légalisation et doivent être acceptés sur le territoire de chacun des États liés par ladite convention. Il s'agit de la convention la plus ratifiée des textes de la CIEC.

La CIEC constitue, en outre, une documentation exposant le droit des États membres, et publie des études de droit comparé sur divers sujets relatifs à l'état civil.

Actuellement, la CIEC est engagée dans un projet ambitieux d'échanges électroniques, via une plateforme internationale, de données d'état civil entre États. La Commission européenne, qui manifeste un intérêt croissant à la matière de l'état civil ainsi que le démontre la parution d'un « livre vert » à ce sujet, cofinance le projet de plateforme dans le cadre de son programme « e-justice ». Les travaux de rédaction de la convention n° 33, support juridique de la plateforme CIEC, viennent de prendre fin après plusieurs années de discussion. La nouvelle convention sera ouverte à la signature des États membres lors de sa prochaine assemblée générale à Rome courant septembre 2012.

À l'avenir, la CIEC se concentrera sur une révision de la convention n° 16 qui pourrait devenir la future convention n° 34, ainsi que sur des questions d'actualité telles que la gestation pour autrui et la lutte contre la fraude.

5 | L'action sociale



M^{ME} CAROLLE
LUCAS, ADJOINTE
AU SOUS-DIRECTEUR
DE L'EXPATRIATION,
DE LA SCOLARISATION
ET DE L'ACTION SOCIALE

La France est le seul pays en Europe à avoir développé en direction de ses communautés expatriées un système d'aide sociale aussi avancé, au-delà des secours d'urgence et des rapatriements. Au cours des derniers mois, malgré les contraintes de plus en plus fortes pesant sur le budget de l'État, une gestion rigoureuse des crédits a permis de préserver le principe d'une solidarité nationale à l'égard des Français de l'étranger les plus démunis.

En raison des mesures de régulation budgétaire imposées dans le cadre de la réduction du déficit public, 16 027 748 € ont été notifiés aux postes diplomatiques et consulaires au titre de l'assistance aux Français en difficulté à l'étranger sur les 16 912 000 € inscrits en loi de finances.

LES CRÉDITS DÉCONCENTRÉS D'AIDE SOCIALE

Bilan de l'action sociale financée sur crédits déconcentrés en 2011



M^{ME} MARYLINE SARR,
RÉDACTRICE AFFAIRES
SOCIALES

La dépense sociale globale effective sur crédits déconcentrés s'est élevée à 15 617 909 €. Elle enregistre une très légère baisse (- 0,47 %) par rapport à 2010 (15 692 053 €).

La Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et les postes diplomatiques et consulaires se sont efforcés d'agir plus efficacement grâce au recours accru à des outils innovants (« secours mensuels spécifiques enfants » ou « aides à l'enfance en détresse ») et au renforcement

des partenariats avec les associations locales d'entraide et de solidarité (souvent « appelées sociétés de bienfaisance »).

Par ailleurs, la DFAE a maintenu son soutien à l'activité des centres médico-sociaux dans les pays où l'offre de soins locale s'avère insuffisante.

> Les comités consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS)

En exécution, 15 013 409 € ont été dépensés durant l'année 2011 (soit un taux de consommation de 97,89 % des crédits délégués). Les dépenses ont été ventilées de la façon suivante :

	2011	Évolution 2010/2011
ALLOCATIONS DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES (AS)	7 417 735 €	+ 0,32 %
ALLOCATIONS POUR LES HANDICAPÉS (ADULTES, ENFANTS ET AIDES COMPLÉMENTAIRES)	5 965 611 €	+ 0,68 %
ALLOCATIONS À DURÉE DÉTERMINÉE (ADD)	79 402 €	- 36,43 %
SECOURS MENSUELS SPÉCIFIQUES ENFANTS (SMSE) OU « AIDE À L'ENFANCE EN DÉTRESSE »	586 757 €	+ 20,82 %
SECOURS OCCASIONNELS	629 979 €	- 20,82 %
AIDES EXCEPTIONNELLES	34 730 €	- 40,41 %
SECOURS OCCASIONNELS UE (« FILET DE SÉCURITÉ »)	299 197 €	+ 4,28 %
TOTAL CONSOMMATION	15 013 409 €	- 0,38 %

Les crédits qui n'ont pas été dépensés par les CCPAS (324 310 €) ont été soit déclarés sans emploi (266 968 €) et retournés à l'administration centrale, soit redéployés au sein des postes, en application du principe de fongibilité, vers d'autres rubriques du programme 151 (*animation du réseau consulaire, frais de tournée, entretien des cimetières, préparation des élections 2012...*) pour 80 450 €. L'action sociale a, de son côté, bénéficié de redéploiements en sa faveur pour un montant total de 23 108 €.

> Nombre de bénéficiaires en 2011

	2011	Évolution 2010/2011
ALLOCATIONS DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES (AS)	2 822	- 6,62 %
ALLOCATIONS ADULTES HANDICAPÉS	1 300	- 11,74 %
ALLOCATIONS ENFANTS HANDICAPÉS	407	- 6,00 %
SECOURS MENSUELS SPÉCIFIQUES ENFANTS (SMSE) OU « AIDE À L'ENFANCE EN DÉTRESSE »	448	19,79 %
ALLOCATIONS À DURÉE DÉTERMINÉE (ADD)	55	- 15,38 %
TOTAL ALLOCATAIRES	5 032	- 6,24 %
<i>DONT AIDES COMPLÉMENTAIRES HANDICAP</i>	<i>910</i>	<i>- 9,45 %</i>
SECOURS OCCASIONNELS	5 036	- 9,78 %
AIDES EXCEPTIONNELLES	210	- 19,23 %
SECOURS OCCASIONNELS UE (« FILET DE SÉCURITÉ »)	299	- 28,13 %
TOTAL SECOURS	5 545	- 11,39 %
TOTAL GENERAL BÉNÉFICIAIRES ALLOCATIONS ET SECOURS	10 577	- 9,02 %



ARBRE DE NOËL À TANANARIVE, MADAGASCAR

Ce bilan appelle les remarques suivantes :

- Les dépenses versées sous forme d'aides sociales par les CCPAS sont relativement stables (consommation 2011 : 15 013 49 € contre 15 071 128 € en 2010).
- S'agissant du nombre de bénéficiaires de prestations mensuelles, on enregistre une diminution (6,24 %) du nombre global des allocataires, 5 032 personnes ayant bénéficié d'une prestation mensuelle en 2011 contre 5 367 en 2010. Cette tendance générale masque des évolutions contrastées : baisse du nombre d'allocataires de solidarité, d'allocataires « handicapés », d'allocataires temporaires (bénéficiant d'une allocation à durée déterminée) et, comme en 2010, très nette augmentation des bénéficiaires de secours mensuels spécifiques enfants (+ 19,79 %).

S'agissant de la répartition par type d'allocation :

- les montants des allocations de solidarité (+ 0,32 %) et des allocations versées aux handicapés – adultes et enfants confondus – (+ 0,68 %) sont quasi identiques à ceux de 2010. En revanche, le nombre d'allocataires dans ces catégories est en baisse (- 6,62 % pour les personnes âgées ; - 11,74 % pour les adultes handicapés et - 6 % pour les enfants handicapés) ;
- la somme consacrée aux *allocations temporaires* (à durée déterminée) a sensiblement diminué (- 36,43 %). Ceci résulte

du fait que lors de l'instruction des dossiers 2011, l'attribution d'aides plus pérennes (secours mensuels spécifiques enfants ou allocations de solidarité dérogatoires en cas d'invalidité au travail) a été privilégiée, au profit des demandeurs concernés ;

- le montant alloué aux secours mensuels spécifiques enfants a augmenté dans les mêmes proportions que le nombre de bénéficiaires. En 2011, 448 enfants (+ 19,79 %) ont été aidés pour un montant de 586 757 € (+ 20,82 %). Cela représente un engagement de l'État près de 10 fois supérieur à celui de 2005 (60 457 €), année de mise en place de cette aide ;
- en ce qui concerne les aides ponctuelles (secours occasionnels pour les Français inscrits au registre et aides exceptionnelles pour les Français non inscrits, de passage ou détenus) :
 - 5 036 secours occasionnels ont été accordés en 2011 (- 9,78 % par rapport à 2010), dont un grand nombre pour des dépenses médicales. Leur montant total (629 979 €) est en baisse de 20,82 % par rapport à 2010 (795 654 €) ;
 - on constate également une forte diminution des dépenses au titre des aides exceptionnelles (- 19,23 %), pour un nombre d'aides accordées en baisse (210 en 2011 contre 260 en 2010 – coût moyen de ce type d'aide : 165 € par personne). Cette enveloppe a principalement bénéficié aux Français de passage en difficulté (23 412 €). Les postes sont encouragés à privilégier la recherche d'alternatives à

l'aide publique (avances remboursables, aide des familles, de la communauté française ou des associations locales) avant de recourir à l'enveloppe d'aides ponctuelles.

Par ailleurs, en 2011, 299 197 € (contre 286 912 € en 2010) ont été attribués à nos compatriotes résidant dans les pays de l'Union européenne et de l'AELE (hors nouveaux États membres), sous forme de secours occasionnels « UE » dans le cadre du « filet de sécurité » mis en place à partir d'avril 2010 pour compenser les difficultés observées dans la prise en charge par les autorités locales.

> Le soutien aux organismes locaux d'entraide et de solidarité – OLES (souvent encore appelés « sociétés françaises de bienfaisance » – SFB)

Ces organismes locaux (associations de droit local) sont des partenaires privilégiés pour l'État dans son action en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigées par des bénévoles, elles jouent un rôle précieux et complémentaire de celui de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solutions dans le cadre réglementaire des CCPAS.



ORPHELINAT ANNĀI VELANGANNI, ÉTUDE AVEC DES BÉNÉVOLES FRANÇAISES



CONSULTATIONS MÉDICALES, ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ CERTH INDIA, PONDICHÉRY – INDE

Ainsi, le Département soutient chaque année les activités d'un certain nombre de ces associations dans le cadre du programme 151 « Français à l'étranger ». La DFAE s'efforce de répondre aux demandes présentées par les OLES, en adaptant son soutien en fonction de la qualité de la coopération observée localement.

Lors de l'instruction des dossiers, en plus des critères habituels, la compétence territoriale de l'association, la diversité du public touché (orphelins, malades, personnes âgées, détenus...), le type d'aide versé (prêts, dépenses médicales, aides à la scolarité...) et leur montant moyen par bénéficiaire sont également pris en compte. Les autres sources de financement (dons, cotisations...) et le dynamisme de l'association à collecter des fonds ont aussi été étudiés. Par ailleurs, le Département exige l'avis exprès des membres des CCPAS sur chaque demande de subvention.

Le montant des subventions octroyées aux OLES en 2011 est relativement stable (-1,30 %). 97 organismes locaux ont bénéficié d'une subvention contre 89 en 2010.

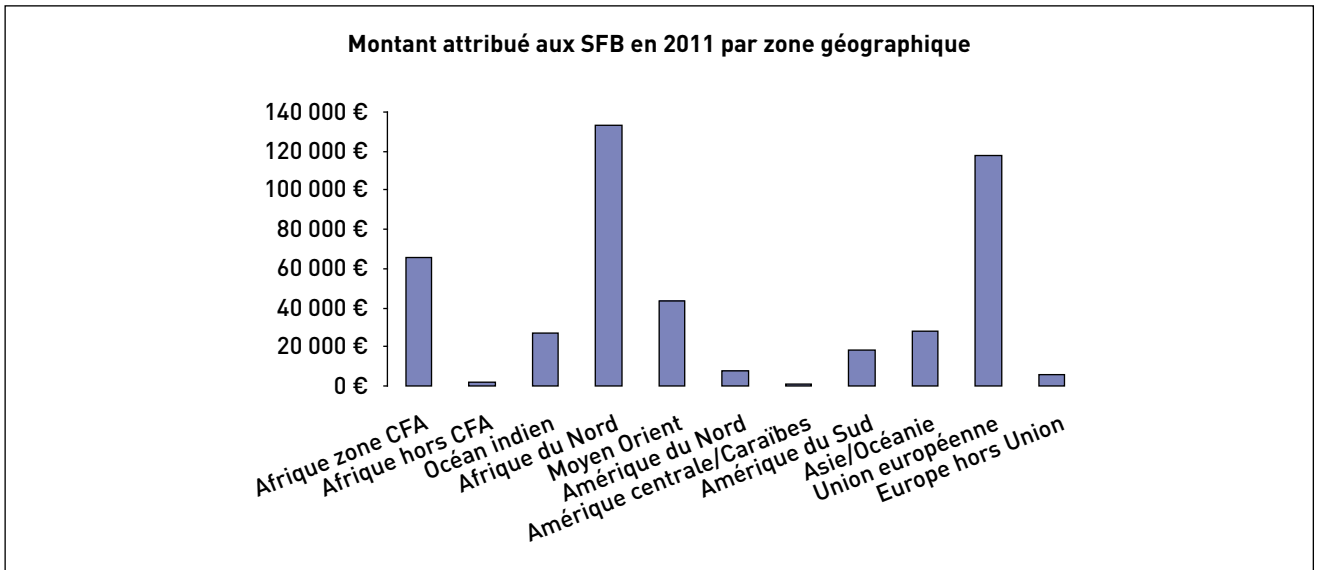
> Le soutien aux centres-médico-sociaux (CMS)

Les centres médico-sociaux (CMS) à l'étranger ont pour objectif de renforcer la sécurité sanitaire des Français résidents

dans les pays à forte communauté française où les structures médicales locales n'assurent pas dans des conditions satisfaisantes les services tels que diagnostics médicaux, soins de la vie quotidienne, hospitalisations, préparation des évacuations sanitaires, etc.

En 2011, 15 CMS ont bénéficié d'un appui du MAEE en fonctionnement et/ou en personnel : Abidjan, Bamako, Bangui, Brazzaville, Bujumbura, Conakry, Cotonou, Ndjamena, Malabo, Moroni, Niamey, Ouagadougou, Pékin, Tananarive, Yaoundé. Le Département a incité ces centres à mettre en place une autonomie juridique et, autant que possible, financière. Onze sont déjà constitués en association d'usagers de droit local, tandis que pour les autres (Abidjan, Tananarive, Moroni, Pékin) la gestion est assurée directement par les postes consulaires. Le CMS de Lomé qui a atteint l'autonomie financière n'a pas demandé de subvention en 2010 ni en 2011.

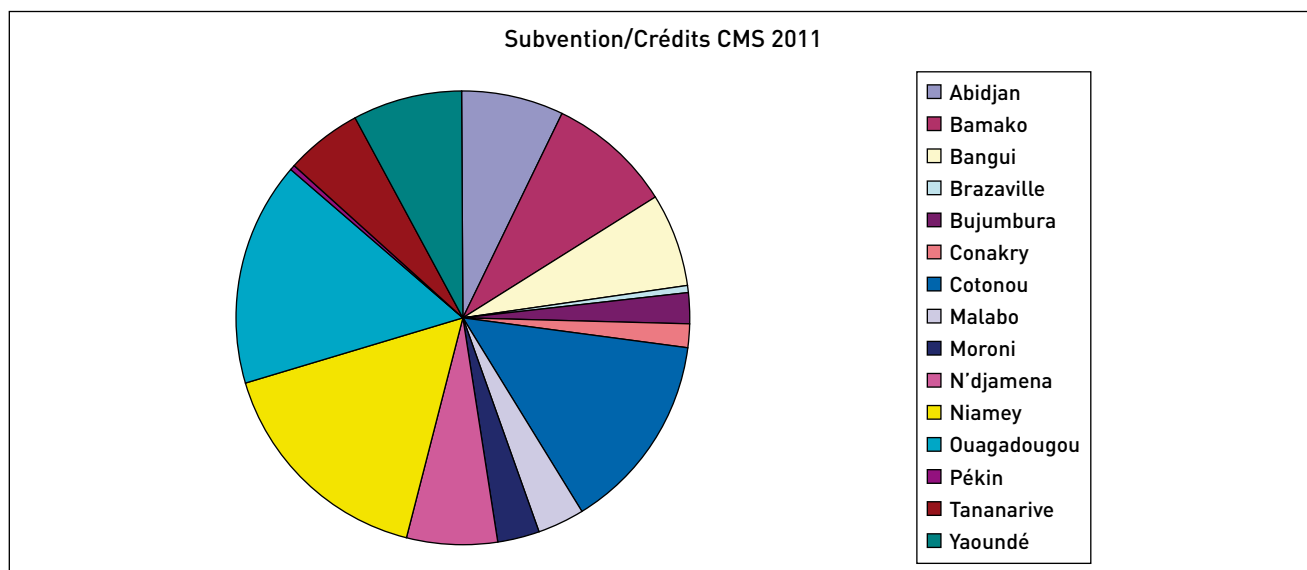
Le soutien apporté aux CMS sous forme de subvention (ou de crédits délégués dans les cas où il s'agit d'une structure gérée directement par le poste) est, en général, destiné à l'achat de petit matériel médical ou de médicaments, mais aussi de certains équipements lourds (tels que groupe électrogène, appareil de radiologie) ou le renforcement du personnel du CMS.



Le public des CMS est constitué des ressortissants français (résidents ou de passage), des agents de l'État de nationalité locale ou tierce et des anciens combattants. L'élargissement à d'autres publics, tels que fonctionnaires internationaux ou ressortissants européens qui peut permettre de renforcer l'équilibre financier des CMS, est encouragé par le Département. Les postes ont par ailleurs été invités à mettre au point une tarification différenciée en fonction des publics : Français résidents, Français de passage, allocataires des CCPAS, agents de recrutement local, ressortissants étrangers.



DISPENSAIRE GÉRÉ PAR L'ORGANISME LOCAL D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ CERTH INDIA À PONDICHÉRY, INDE



Perspectives pour l'année 2012

Après application de la réserve de précaution et de la réserve relative au « fonds État exemplaire » sur les 16 912 000 € sont inscrits en LFI pour 2012, 15 839 399 € ont été attribués aux crédits déconcentrés d'aide sociale du programme 151 « Français à l'étranger et étrangers en France ». Ces crédits se répartissent de la façon suivante :

AIDES SOCIALES VERSÉES PAR LES CCPAS	15 205 336 €
SUBVENTIONS AUX ORGANISMES LOCAUX D'ENTRAIDE ET DE SOLIDARITÉ (OLES – EX-SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE BIENFAISANCE)	372 758 €
SOUTIEN À L'ACTIVITÉ DES CENTRES MÉDICO-SOCIAUX (HORS PERSONNEL)	261 305 €

> Les besoins des CCPAS pour 2012

Les nouveaux outils mis à disposition des postes (foire aux questions informatisée, nouveau formulaire automatisé pour saisir les demandes...) ont grandement facilité tant la saisie que le traitement des prévisions budgétaires des CCPAS.

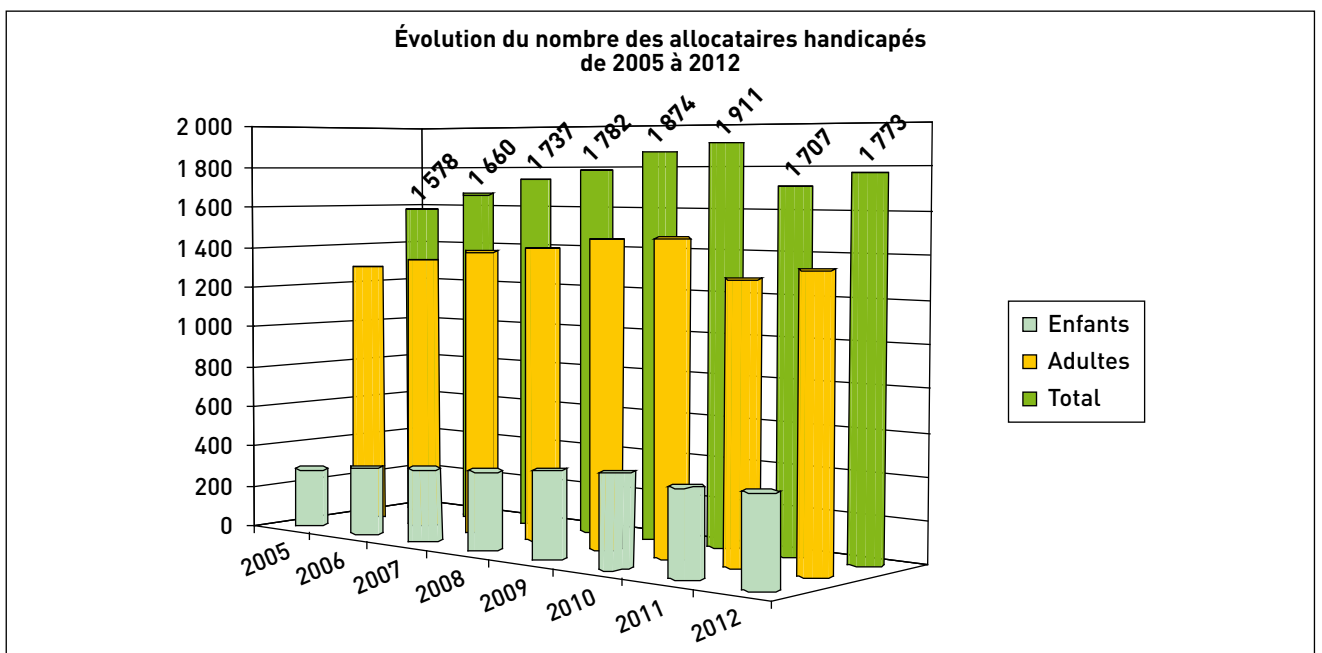
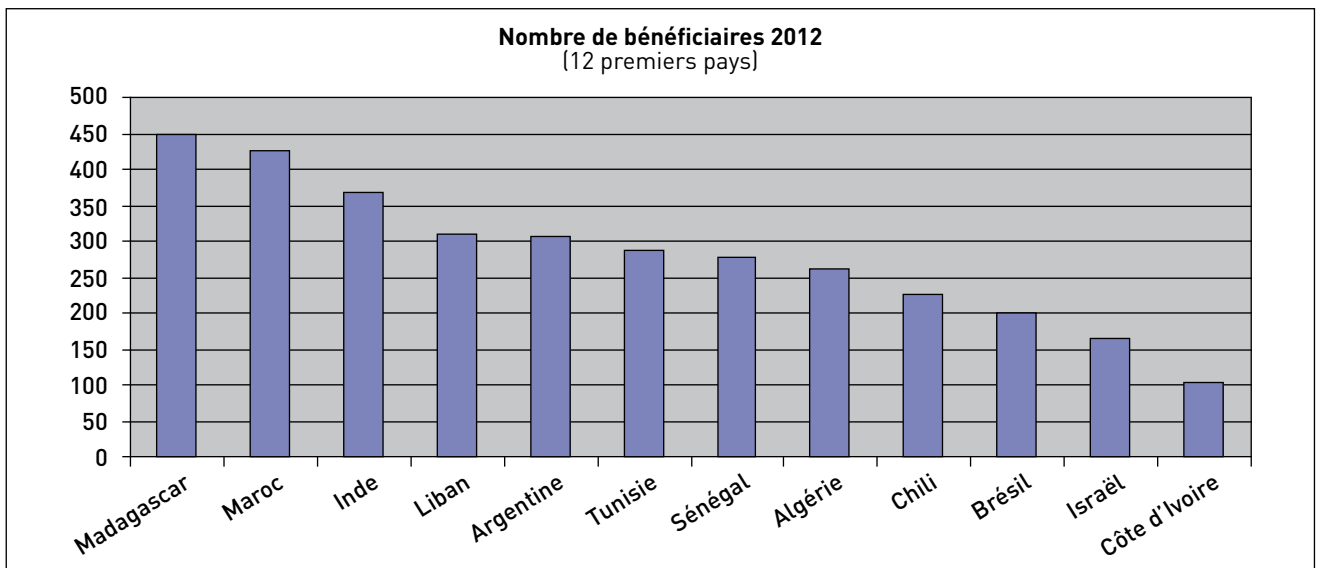
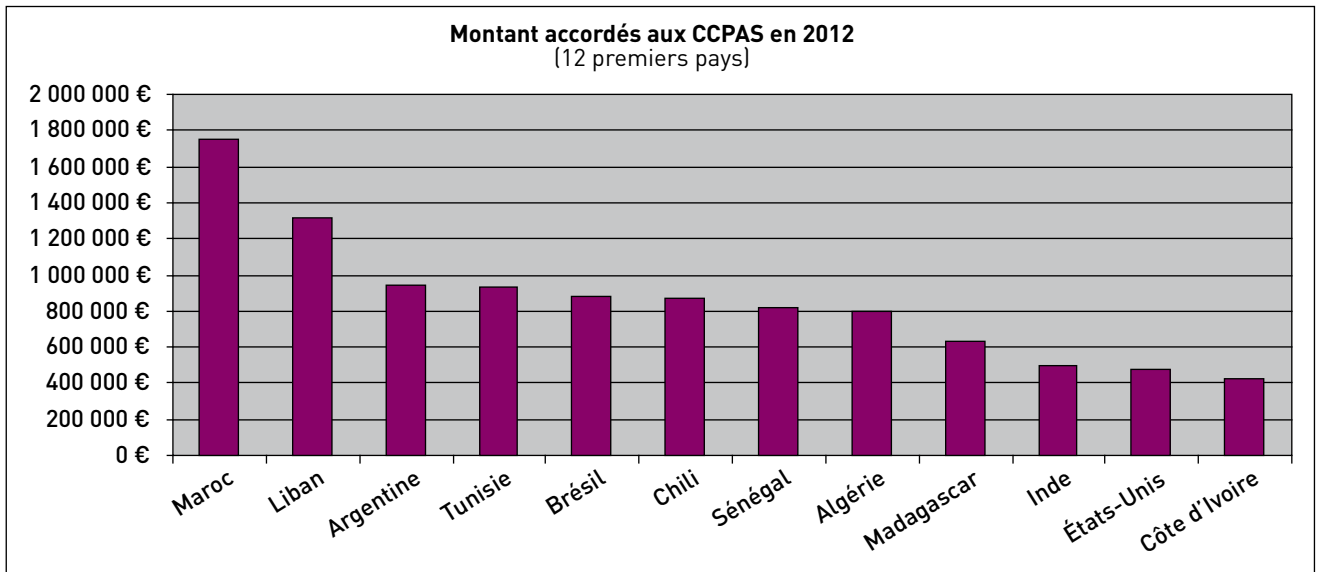
L'examen de ces demandes a parfois conduit à proposer des modifications du type d'aide (toujours au profit du demandeur) ou, dans un souci d'équité, à poursuivre l'effort d'harmonisation des pratiques en matière d'abattement logement. Enfin, pour satisfaire à une attente de la Commission permanente de 2010 et privilégier au maximum le maintien du pouvoir d'achat des allocataires, le Département s'est efforcé comme en 2011 de limiter le montant des enveloppes d'aides ponctuelles (secours occasionnels et aides exceptionnelles). Toutefois, dans la mesure des disponibilités budgétaires, certaines enveloppes ont été majorées pour tenir compte des besoins spécifiques exprimés par les postes (secours occasionnels versés aux allocataires du CCPAS de Pondichéry suite au passage du cyclone THANE, achat de matériel médical, de médicaments).

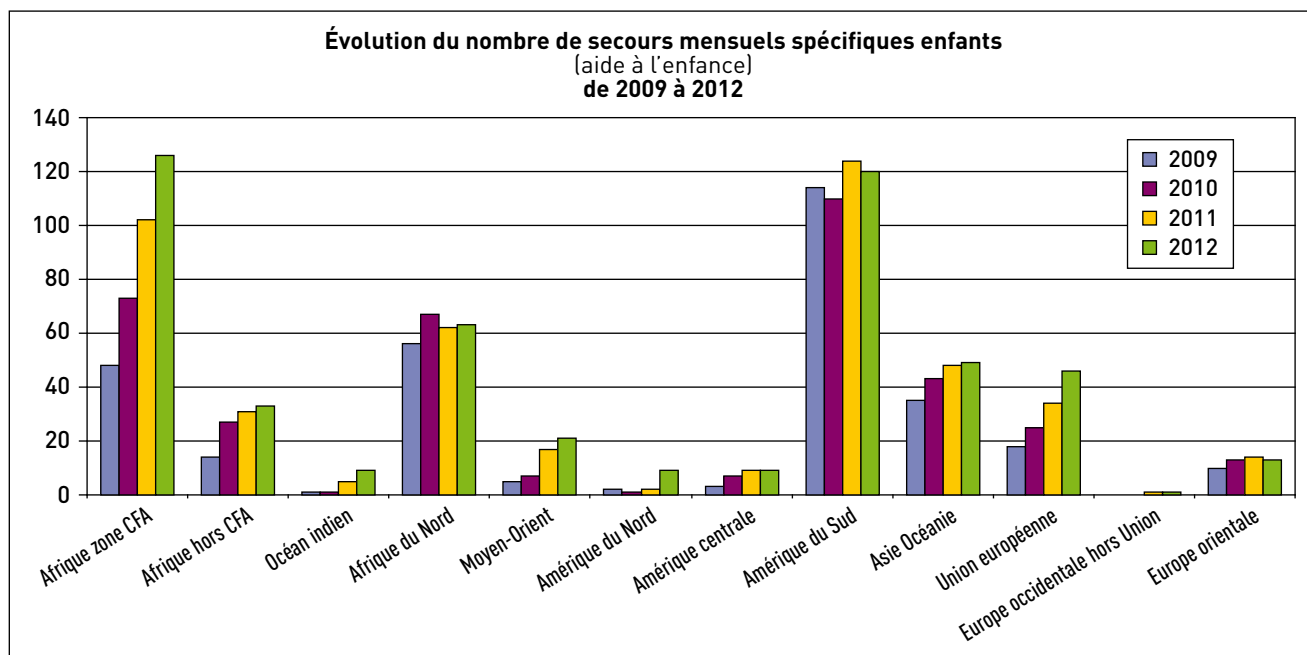
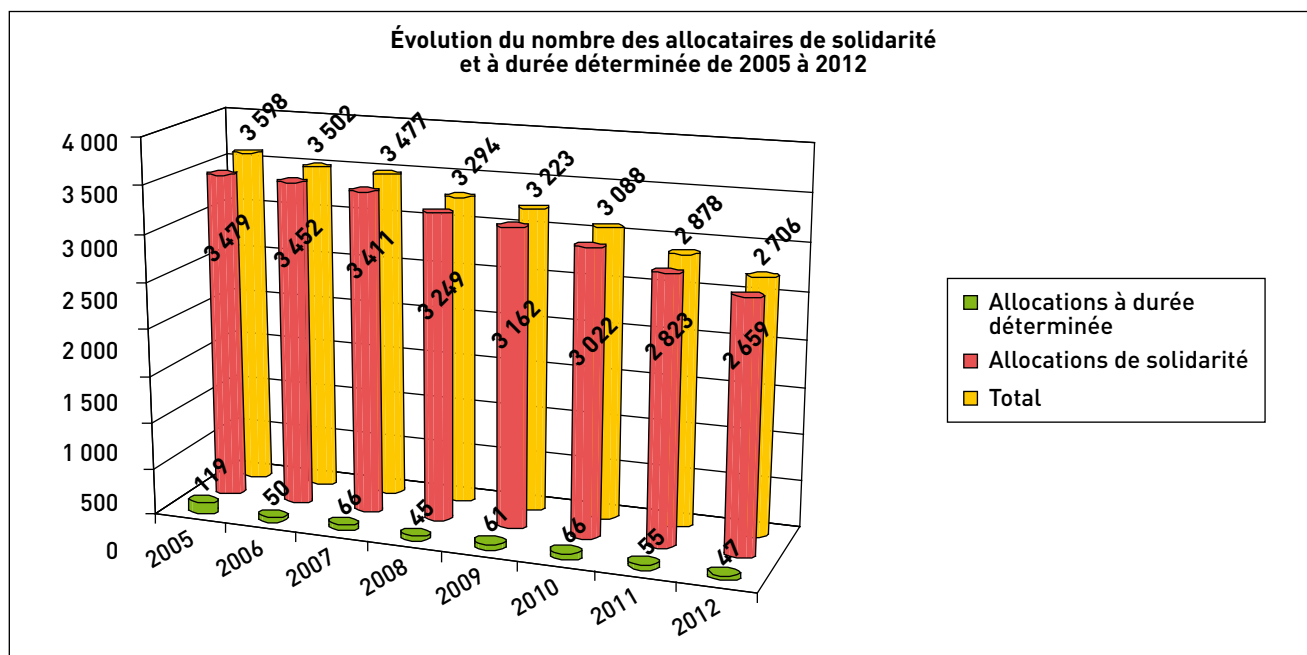
La commission permanente qui s'est réunie le 13 mars 2012 a approuvé l'ensemble de ces critères d'analyse des demandes. Après prise en compte des décisions de cette commission, les prévisions de dépenses des 205 CCPAS s'élèvent à 15 178 336 € pour 2012.

> La situation des enfants en détresse

Le Département a souhaité poursuivre en 2012 sa politique de soutien à l'enfance en détresse. Ainsi, outre les secours occasionnels qui peuvent être librement accordés par nos postes consulaires dans la limite du budget autorisé, des secours mensuels spécifiques sont proposés afin de répondre aux situations nécessitant une prise en charge et un suivi de ces enfants sur le moyen-long terme. Toutefois, ces aides doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet d'insertion sociale (soutien psychologique, médical, alimentaire...) et ne doivent pas être assimilées à des allocations familiales. En outre, ces secours sont réservés aux enfants mineurs.

Pour l'année 2012, le coût de cette mesure devrait être de 640 536 € (contre 624 658 € délégués en 2011) pour un total de 499 enfants aidés (contre 448 en 2011). La différence entre le taux d'augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 11,38 %) et celui des sommes engagées (+ 2,54 %) est due d'une part à la baisse de la prestation dans les cas où la situation de l'enfant s'est améliorée et, d'autre part, à une plus grande rigueur dans l'instruction des dossiers par le Département. En effet, la demande doit désormais être beaucoup plus détaillée, ce qui a permis de corriger certaines inégalités (attribution de secours identiques à des enfants qui bénéficient pourtant de conditions très différentes).



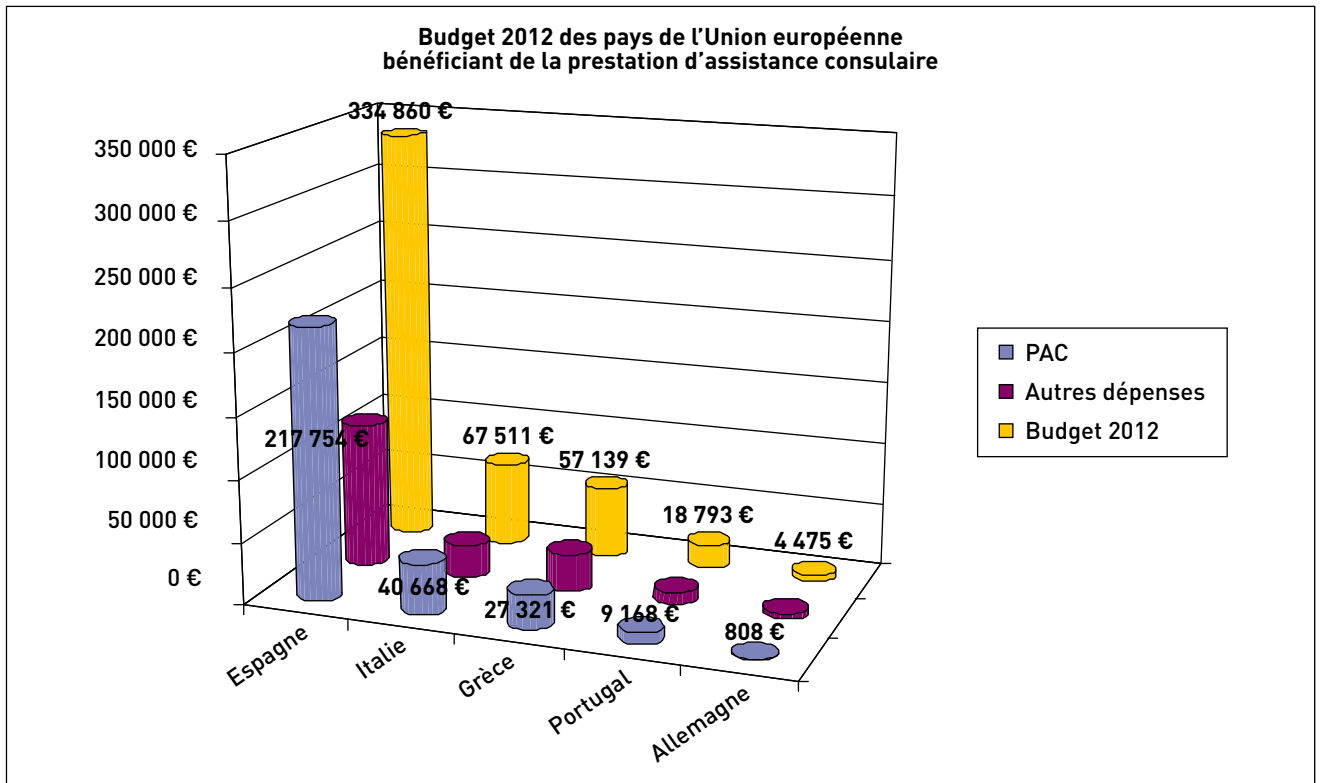


L'évolution du dispositif spécifique aux pays de l'Union européenne et de l'AELE

À compter du 1^{er} avril 2010, les allocations assujetties au taux de base versées aux adultes ont été supprimées dans l'Union européenne (hors nouveaux États membres) et dans les pays de l'AELE. Cependant, les prestations attribuées aux enfants (allocations enfants handicapés et secours mensuels spécifiques) ont été maintenues tout comme les aides ponctuelles. En application du principe de non-discrimination au sein de l'UE, nos compatriotes adultes résidant dans les pays concernés relèvent dorénavant du système d'aide sociale local et sont éligibles aux prestations servies par le pays hôte. Toutefois, dès 2010, il est apparu nécessaire d'instaurer un « filet de sécurité » temporaire pour atténuer les éventuels effets négatifs

(baisse de prestations subies par nos compatriotes causée par ce changement de régime). Pour donner un caractère formel à ce dispositif tout en respectant la réglementation européenne, le dispositif transitoire est remplacé à compter du 1^{er} janvier 2012 par une prestation adaptée à l'Union européenne, appelée « prestation d'assistance consulaire » (PAC). Désormais, la PAC confère un caractère formel et plus pérenne à ce dispositif initialement transitoire, tout en respectant la réglementation européenne. Cette aide est, en tout état de cause, plafonnée au niveau des allocations auxquelles les bénéficiaires auraient pu prétendre avant leur suppression.

Il est à noter cependant qu'en Andorre, où il n'existe pas de prestations sociales non contributives, les anciennes règles ont été réintroduites en 2012, conformément à la décision de la commission permanente du 15 mars 2011. Le pays est donc désormais assimilé à un nouvel État membre.



LES CRÉDITS CENTRAUX D'AIDE SOCIALE

> Contribution au financement de la Caisse des Français de l'étranger

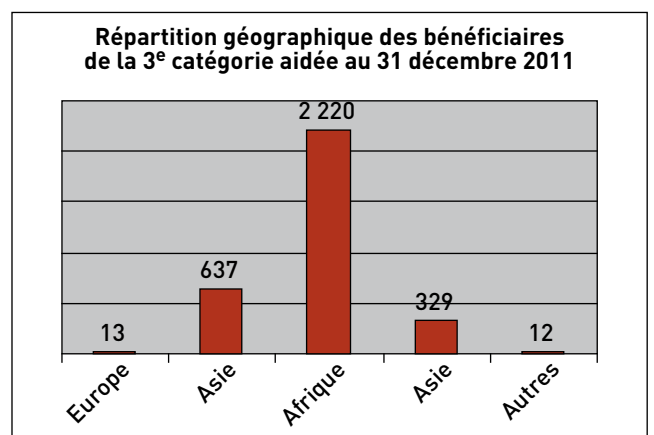
La Caisse des Français de l'étranger (CFE) est un organisme de protection sociale dont le rôle est essentiel pour assurer de bonnes conditions d'expatriation à nombre de nos compatriotes. Afin de pouvoir en faire bénéficier les Français aux revenus modestes, la loi de modernisation sociale pour 2002 a instauré un mode d'accès à cotisation réduite à l'assurance maladie en faveur des assurés individuels résidant hors de l'Espace économique européen dont les ressources n'excèdent pas la moitié du plafond de la sécurité sociale (dispositif de la 3^e catégorie aidée).

De 2006 à 2010, le ministère des Affaires étrangères a pu financer l'intégralité du coût de ce dispositif sur les crédits du programme 151 « Français à l'étranger et administration consulaire ». La situation budgétaire de plus en plus tendue des crédits du programme 151 a conduit à revoir les modalités de financement de cette 3^e catégorie aidée. Conformément à l'article 140 de la LFI pour 2011, la Caisse des Français de l'étranger prend désormais en charge une partie de son coût. En 2011, la contribution de l'État s'est élevée à 498 000 €, montant qui a été reconduit en LFI 2012.

En effet, au vu de l'effectif – stable et relativement modeste – de la troisième catégorie aidée et des réserves disponibles à la CFE, il est apparu que celle-ci pourrait de nouveau participer à cet effort de solidarité en contribuant au financement du

dispositif. L'implication demandée à la CFE ne signifie, en aucune façon, un désengagement de l'État mais un renforcement de la solidarité interne à la CFE, entre assurés, comme dans toute caisse de sécurité sociale.

En 2011, le dispositif de la « 3^e catégorie « aidée » a bénéficié à 3 353 adhérents, pour un coût global d'environ 2,2 M€. On note une très légère diminution par rapport à 2010 (3 560 adhérents pour un coût d'environ 2,6 M€). Les bénéficiaires se répartissent en 1 328 salariés, 521 travailleurs non salariés et 1 504 inactifs. 1 581 bénéficiaires sont de nouveaux adhérents.



LES RAPATRIEMENTS ET L'ASSISTANCE APPORTÉE À NOS COMPATRIOTES EN DIFFICULTÉ À L'ÉTRANGER



M. VIVIAN DAROQUE,
RÉDACTEUR
AFFAIRES SOCIALES

L'assistance aux Français de l'étranger en difficulté, qu'ils soient résidents ou de passage, prend la forme de transferts par voie de chancellerie et d'avances remboursables mais aussi, dans les cas les plus graves, de rapatriements sanitaires ou pour indigence. Elle suppose, dans certains cas, un suivi de ces personnes après leur arrivée en France afin qu'elles puissent notamment bénéficier d'un hébergement et de l'aide médicale de l'État.

> Les rapatriements



M. JEAN-CHRISTOPHE
LAROSE, RÉDACTEUR
AFFAIRES SOCIALES

En 2011, 440 000 € ont été dépensés au titre de l'activité « rapatriements ». Pour mémoire, en 2010, 703 000 € avaient été engagés. Les différences de consommation observées d'une année sur l'autre s'expliquent par la forte variabilité du nombre de rapatriements rendus nécessaires, ainsi que par l'absence de régularité dans les contributions mobilisables (familles, assurance).

> Assistance aux français de passage en difficulté



M^{ME} VALÉRIE
BUTEAU, RÉDACTRICE
AFFAIRES SOCIALES

S'agissant de l'aide aux Français de passage en difficulté, l'aide du ministère des Affaires étrangères peut prendre différentes formes. Ainsi, 98 postes diplomatiques et consulaires ont bénéficié, en 2011, d'autorisations à délivrer des avances remboursables à nos compatriotes solvables. En outre 88 personnes ont utilisé la procédure du transfert de fonds par voie de chancellerie (fonds mis en place par des proches en France).

Enfin, la Sous-Direction de l'expatriation, de la scolarisation et de l'action sociale a centralisé environ un millier d'appels téléphoniques et plusieurs centaines de courriers et courriels relatifs à des demandes de proches en détresse (perte de documents de voyage, problèmes liés à la méconnaissance de la législation locale, procédures de transfert de fonds, disparitions momentanées, tentatives d'escroqueries diverses).

Le nombre de Français rapatriés en 2010 (résidents ou de passage à l'étranger) s'est élevé à 320, tous types de rapatriements confondus (94 pour motif sanitaire, 226 pour indigence dont 65 pour suivre des études supérieures principalement en provenance de Madagascar et Pondichéry et 7 pour suivre des formations AFPA majoritairement depuis Madagascar). Sur les 94 rapatriements sanitaires, 21 ont concerné des compatriotes dépourvus de couverture sociale en France pour lesquels l'aide médicale de l'État (AME) a été accordée – à la demande de la DFAE – par la Direction générale de la cohésion sociale.

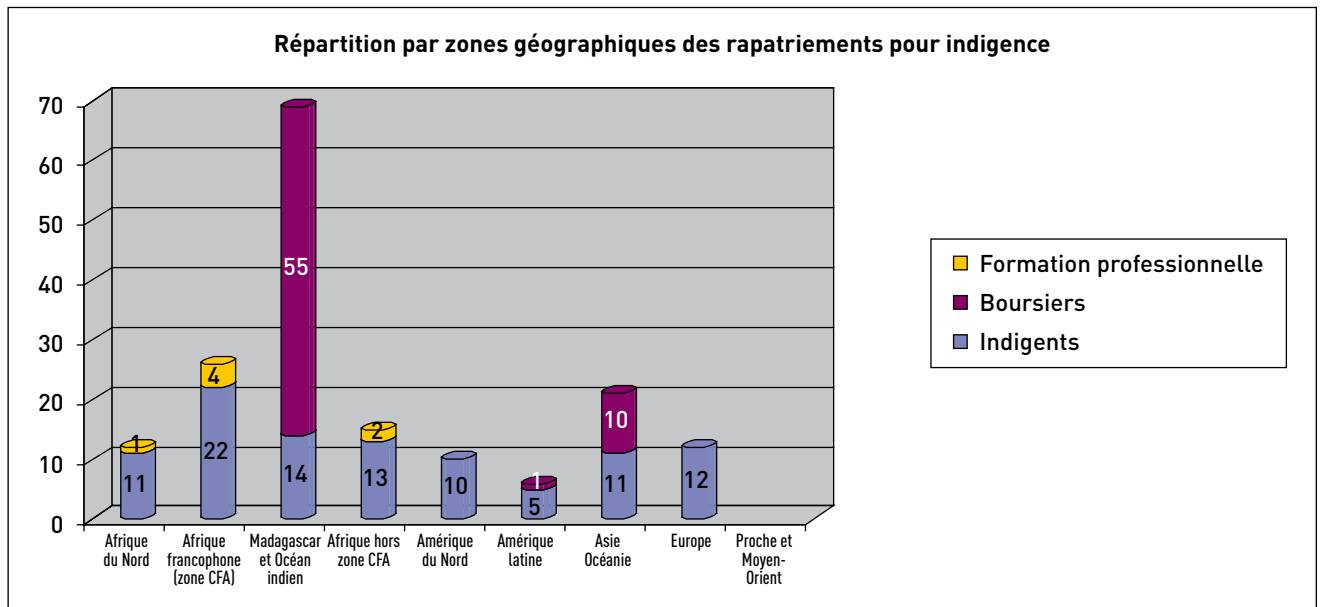
Sur ces 320 rapatriements, 249 ont fait l'objet d'un financement total ou partiel par le ministère des Affaires étrangères. Les 71 autres pour lesquels un financement public n'a pas été nécessaire ont toutefois bénéficié de l'appui logistique de la DFAE pour l'organisation de l'accueil en France.

Les 249 rapatriements précités se répartissent de la manière suivante :

Rapatриements	Français résidents et de passage
RAPATRIEMENTS POUR INDIGENCE :	
– AVEC ACCUEIL AU CEFR	50
– AVEC ACCUEIL EN FAMILLE	36
– AVEC ACCUEIL EN FOYER (MINEURS OU VICTIMES DE MARIAGES FORCÉS)	7
– AVEC ACCUEIL PAR LA CROIX-ROUGE	6
– ÉTUDIANTS BOURSIERS	65
– STAGIAIRES AFPA	7
SOUS-TOTAL	171
RAPATRIEMENTS SANITAIRES	78
– DONT ÉVACUATIONS SANITAIRES PAR AVION MÉDICALISÉ	10
– DONT RAPATRIEMENTS POUR RAISONS PSYCHIATRIQUES	39
TOTAL	249
<i>POUR MÉMOIRE, TOTAL EN 2010</i>	<i>381</i>

En 2011, le Comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR) a accueilli, au centre de Vaujours, 85 personnes (soit 32 familles) rapatriées par le ministère des Affaires étrangères, dont la majorité provenait d'Afrique.

À l'issue de leur séjour au centre d'accueil de Vaujours, dont la durée moyenne est d'environ une semaine, les personnes rapatriées sont orientées, en fonction de leur situation familiale et sociale, soit vers l'un des dix centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), soit vers l'un des sept EHPAD du CEFR.



LES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS EN FRANCE

Quatre associations qui engagent en France des actions en faveur des Français de l'étranger ou rapatriés ont été subventionnées par la DFAE en 2011.

> Comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR)

Cette association, partenaire central de la DFAE dans le cadre des rapatriements, réalise des actions en faveur des ressortissants français rapatriés aux frais de l'État ou à leurs frais qui, à leur arrivée en France, ne relèvent pas encore de l'aide sociale de l'État français, mais qui ont cependant besoin d'une aide adaptée à leur situation et aux difficultés qu'ils rencontrent en France.

Cette aide peut prendre différentes formes : hébergement temporaire au centre de Vaujours avant orientation vers une autre structure (du CEFR ou non), hébergement dans un des sept EHPAD du CEFR pour les personnes âgées dépendantes, accompagnement social individualisé dans le cadre d'un des onze centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) du CEFR.

> Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France (FACS)

Le rôle de l'association, complétant l'intervention des CCPAS, est d'intervenir en faveur des anciens combattants français résidant hors de France et de leur venir en aide, si besoin en

les informant sur leurs droits et en les guidant dans leurs démarches.

> Fédération internationale des accueils français et francophones à l'étranger (FIAFE)

La FIAFE fédère un réseau mondial de 194 accueils français gérés par 2 000 bénévoles et comptant 30 000 adhérents, dans 81 pays. Elle favorise le dialogue entre tous les accueils, fait leur promotion auprès des instances concernées par l'expatriation (administration, associations), de la presse et du public. Elle s'efforce de susciter des créations d'accueils nouveaux partout où la conjoncture économique déplace les Français et elle porte un intérêt particulier à la situation des Françaises à l'étranger.

> Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) – ex-Estran

Cette association est chargée de la prise en charge de l'accueil et de l'hébergement en France des détenus français expulsés d'un pays dans lequel ils ont purgé une peine de prison, dans le cadre d'une aide à leur réinsertion, ainsi que la prise en charge de l'indemnisation des médecins et infirmiers assurant un éventuel accompagnement des détenus. Ces détenus français n'ont en général plus de famille en France ou bien les liens avec leur famille – non localisable ou refusant de les accueillir – sont rompus depuis très longtemps.

Pour ces quatre associations, les engagements de l'État de 2009 à 2011 sont les suivants :

ASSOCIATIONS	CEFR	FACS	FIAFE	APCARS
SUBVENTION 2011	13 000 €	40 000 €	3 600 €	12 000 €
SUBVENTION 2010	15 745 €	40 000 €	4 000 €	12 000 €
SUBVENTION 2009	13 370 €	40 000 €	3 000 €	7 000 €

L'ACTION DE LA DFAE POUR LES RECHERCHES DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES



M^{ME} JOËLLE
NEVEU-MULLARD,
RÉDACTRICE
AFFAIRES SOCIALES

La procédure de recherche dans l'intérêt des familles (RIF) est une procédure administrative qui permet à une personne de retrouver un membre de sa famille perdu de vue de plus ou moins longue date, mais qui ne court *a priori* aucun risque particulier. Les recherches de personnes dont la disparition peut être qualifiée d'inquiétante (mineurs, personnes aliénées, dépressives, suicidaires) relèvent d'une autre procédure et sont traitées par le Centre de crise du MAE en liaison avec la police et le parquet. Toutefois, la frontière

entre les deux cas de figure est souvent ténue. Certains dossiers doivent donc être appréciés à la fois par le centre de crise et la DFAE.

Les demandes de recherches dans l'intérêt des familles répondent à des motivations très diverses : recherches de cohéritiers dans le cadre de successions, d'un proche aux fins d'obtenir l'assurance qu'il est en bonne santé ou de renouer avec lui des liens affectifs distendus ou rompus.

La Sous-Direction ESA sert d'interface entre les instances recueillant les demandes des familles (préfectures pour des recherches initiées depuis la France) ou les postes consulaires pour des recherches initiées depuis l'étranger et celles qui sont compétentes pour engager les investigations : réseau consulaire français et le ministère de l'Intérieur.

Il est fréquent que les particuliers s'adressent directement au Département afin de recueillir des informations sur la

procédure à suivre, ou s'informer du stade d'avancement de leur dossier. Enfin, les demandes adressées directement au ministre pour intervention sont retransmises à la DFAE pour réponse aux intéressés.

En 2011, 361 nouveaux dossiers de recherche dans l'intérêt des familles ont été traités. Les dossiers déjà en cours ont fait l'objet d'une soixantaine de relances. 90 personnes ont pu être localisées ; 34 d'entre elles ont accepté de transmettre leurs coordonnées, 44 ont opposé un refus et 4 d'entre elles n'ont pas donné de réponse. Le décès de 8 d'entre elles a été porté à la connaissance des requérants respectifs. Par ailleurs, 80 dossiers ont été considérés comme formellement irrecevables (notamment du fait que les requérants avaient adressé directement leur demande au ministère des Affaires étrangères, d'une incapacité de justifier d'un lien de parenté, d'une motivation non compatible avec celles identifiées dans la procédure).

La durée de traitement d'un dossier est très variable. Il arrive que la personne soit immédiatement localisée. À l'inverse, la procédure peut prendre plusieurs années. Les méthodes d'investigation sont plus ou moins efficaces en fonction du contexte local

En février 2011, l'Inspection générale des Affaires étrangères a établi un rapport contenant 9 recommandations pour rationaliser l'action de l'État dans ce domaine. La procédure de RIF devrait être maintenue mais faire l'objet d'un certain nombre de réformes dont la consolidation de son fondement juridique. Un groupe de travail interministériel doit être prochainement mis en place dans ce but.

6 | Les aides à la scolarité (bourses scolaires et prise en charge des frais de scolarité)



MME MARIE-
HÉLÈNE BARAJAS
LAMY, RÉDACTRICE
AFFAIRES SOCIALES

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, pilote et anime, en liaison avec d'autres partenaires, le réseau scolaire français à l'étranger. Ce réseau d'établissements qui dispensent un enseignement français homologué par le ministère de l'Éducation nationale permet d'accompagner le mouvement d'expatriation de nos compatriotes en Europe et dans le monde.

On compte aujourd'hui 485 établissements homologués répartis dans 130 pays, qui accueillent plus de 305 000 élèves, dont environ 114 000 Français. L'AEFE gère directement 75 établissements, indirectement 159 établissements conventionnés et 251 établissements partenaires (dont 82 relèvent de la Mission laïque française).

L'accès des familles françaises à ce réseau bénéficie du soutien de l'État à travers le programme 151 du ministère des Affaires

étrangères, qui inclut, depuis 2007, les crédits consacrés à l'aide à la scolarisation des élèves français résidant à l'étranger. Les aides à la scolarité versées aux élèves français par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) prennent deux formes : les bourses scolaires, attribuées sur critères sociaux dans toutes les classes, et la prise en charge (PEC) des frais de scolarité des élèves du second cycle du secondaire qui en font la demande.

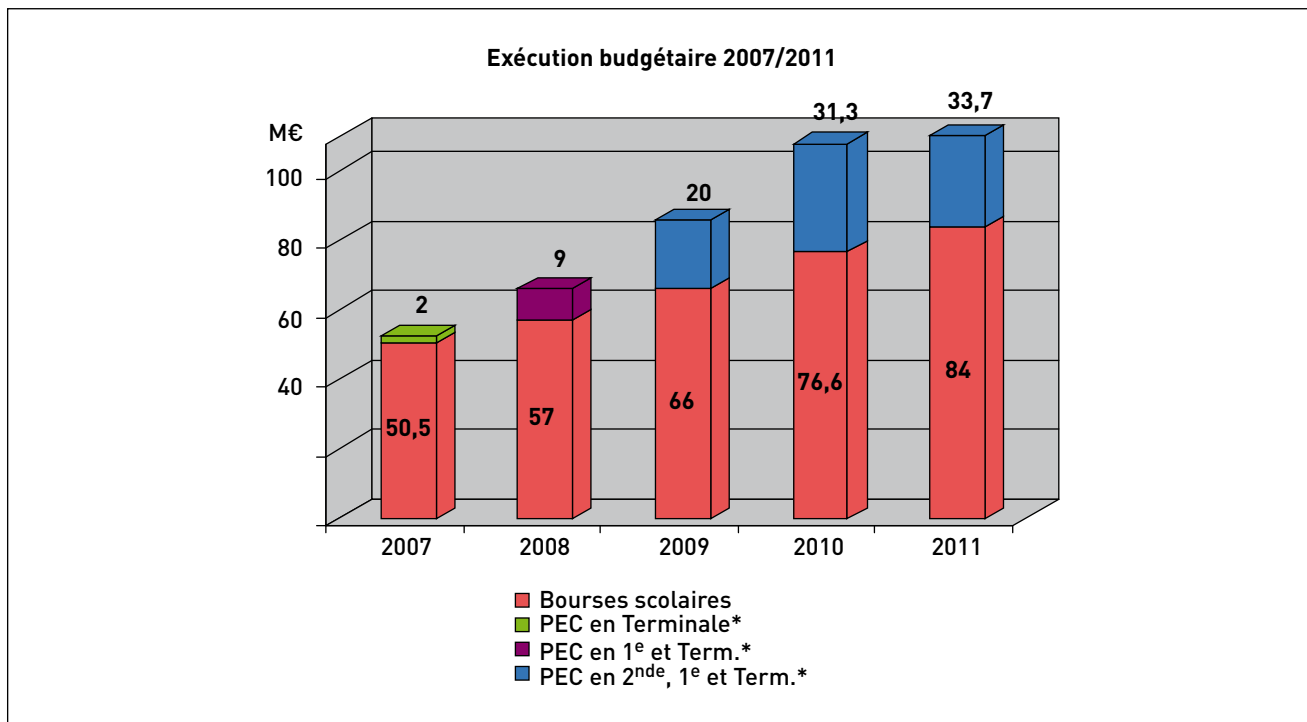
EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Le coût de l'aide à la scolarité a été contenu en 2011 grâce au plafonnement au niveau des tarifs 2007-2008 des frais de scolarité couverts par la prise en charge (PEC) dans les classes de lycée, en application du décret du 9 mai 2011.

Comme le montre le graphique relatif à l'exécution budgétaire, cette mesure a permis de limiter à 8 % la hausse du coût de la PEC en 2011 par rapport à 2010. Le coût des bourses scolaires augmente lui de près de 10 %.



LYCÉE FRANÇAIS DE PRAGUE – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE



* **Rappel** : la PEC a été mise en place en septembre 2007 dans les classes de terminale, en septembre 2008 dans les classes de première et en septembre 2009 dans les classes de seconde.



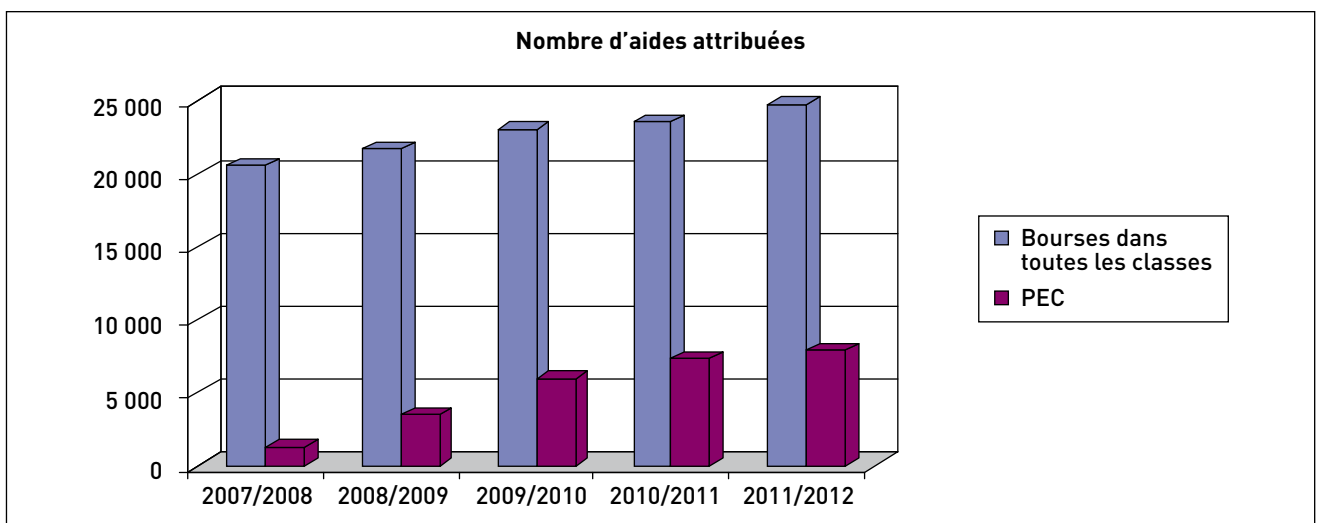
LYCÉE FRANÇAIS DENIS-DIDEROT DE NAIROBI – KENYA

ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS D'AIDE À LA SCOLARITÉ (DONNÉES ENREGISTRÉES EN ANNÉES SCOLAIRES)

> Évolution de la proportion d'élèves aidés

Année scolaire	Étape mise en place PEC	Nbre Français aidés	Proportion/ nbre total Français
2007-2008 (ET 2007 POUR LE RYTHME SUD)	Terminale	21 770	22 %
2008-2009 (ET 2008 POUR LE RYTHME SUD)	Terminale et 1 ^{re}	25 100	24 %
2009-2010 (ET 2009 POUR LE RYTHME SUD)	Terminale à 2 ^{nde}	29 000	27 %
2010-2011 (ET 2010 POUR LE RYTHME SUD)		30 700	27,5 %
2011-2012 (ET 2011 POUR LE RYTHME SUD)		32 560	28,5 %

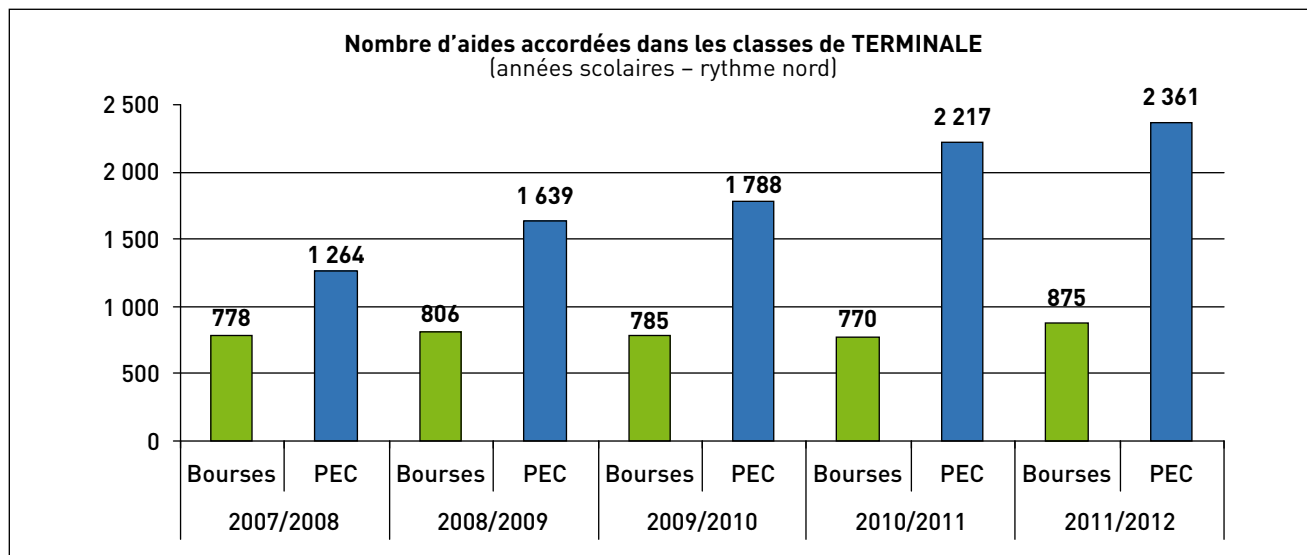
Source : données AEFE et logiciel Scola – avril 2012.



BOURSES SCOLAIRES

24 700 élèves français, toutes classes confondues (maternelles, primaires, secondaires), bénéficient d'une bourse scolaire. Le montant moyen accordé est de 3 600 €.

Le nombre de bourses scolaires est en hausse par rapport à celui enregistré l'année précédente (+ 5,7 %), en raison notamment de la très forte croissance du nombre de bourses accordées à des élèves de lycée (+ 17 %). Cette augmentation est la conséquence du plafonnement opéré en matière de prise en charge qui a mis fin à la tendance à la baisse du nombre de boursiers au lycée observée depuis 2008 (cf. graphique relatif au nombre d'aides accordées dans les classes de terminale).

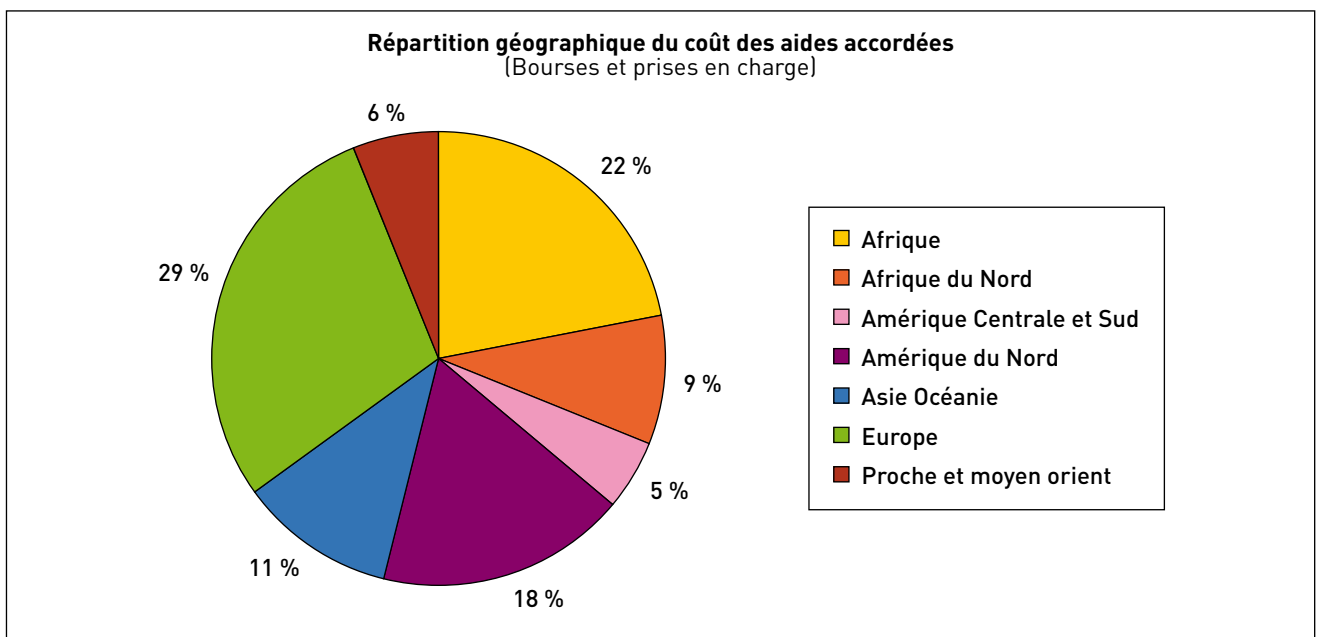
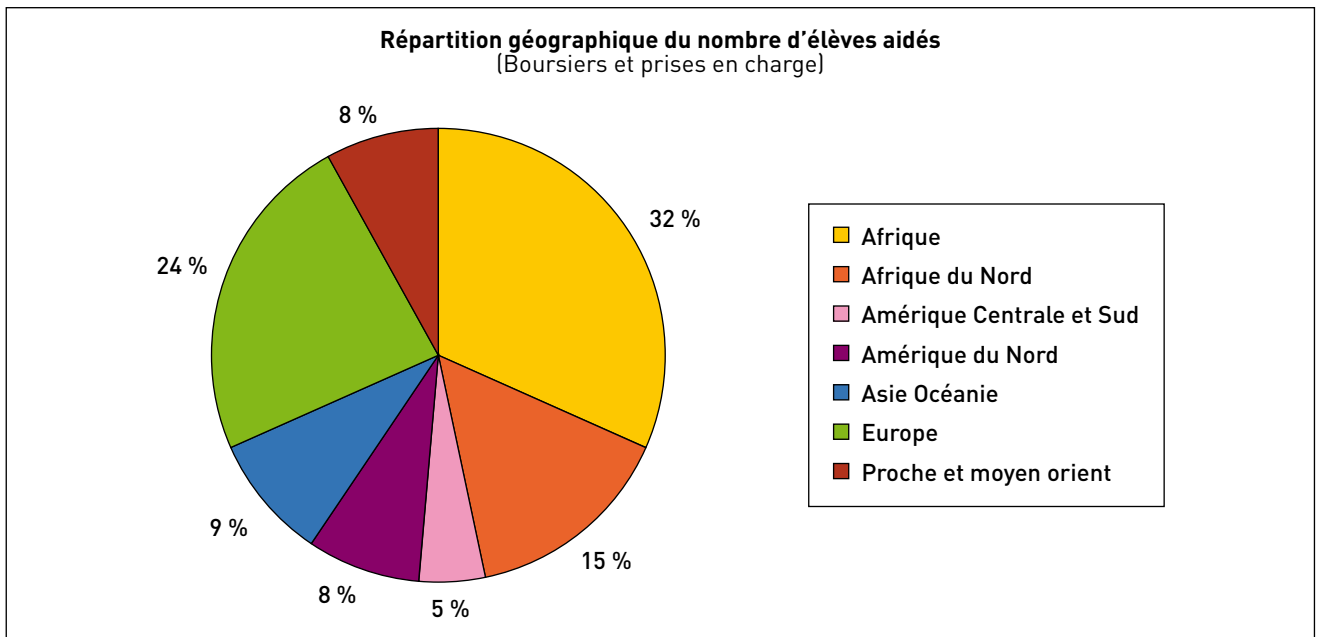


LYCÉE INTERNATIONAL VICTOR-SÉGALEN DE HONG-KONG – CHINE

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITÉ (PEC)

7 860 lycéens ont bénéficié de la prise en charge des frais de scolarité par la collectivité nationale, nombre en hausse de 6,3 % par rapport à l'année précédente (à périmètre d'application constant).

Cette prise en charge s'est effectuée dans la limite du plafond instauré par le décret du 9 mai 2011. Ainsi, le montant moyen d'une PEC a baissé de 15 % (passant de 4 500 € à 3 900 €). Par conséquent, le taux moyen de couverture des frais de scolarité réels par la PEC s'élève à 76 % pour l'année scolaire 2011-2012.



7 | L'emploi et la formation professionnelle



MME FRANÇOISE
TNINA, RÉDACTRICE
AFFAIRES SOCIALES

Dans le souci de mieux répondre aux besoins des Français de l'étranger, l'action conduite en matière d'emploi et de formation par le ministère des Affaires étrangères s'inscrit dans le cadre de partenariats avec les chambres de commerce et d'industrie françaises de l'étranger ou avec des associations et organismes locaux engagés dans ces secteurs.

BILAN 2011

Bilan financier

Plusieurs acteurs ont participé au financement de cette activité. À la contribution du MAE, qui s'est élevée dans ce domaine en 2011 à 925 592 € (masse salariale, crédits centraux et crédits délégués), se sont ajoutées :

- d'une part, les recettes perçues par les chambres de commerce et d'industrie de l'étranger et les associations ou organismes avec lesquels nous sommes liés par un partenariat ; recettes réalisées grâce à la tarification du service auprès des entreprises en recherche de candidats (651 072 €), en baisse de 6,3 % par rapport à 2010 ;
- et, d'autre part, la dotation consacrée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé à la formation des Français de l'étranger en demande d'intégration professionnelle, à hauteur de 900 000 €.

C'est donc, tous partenaires confondus, un budget total de 2 476 664 € qui aura été consacré en 2011 à l'emploi et à la formation professionnelle des Français à l'étranger.

Bilan qualitatif



ÉVÉNEMENT « PARTAGE D'EXPÉRIENCE » ORGANISÉ PAR LA CCI DE HONG-KONG RÉUNISSANT DES CHEFS D'ENTREPRISE ET DES JEUNES FRANÇAIS DE MOINS DE 30 ANS

Emploi

> Données à caractère général

En 2011, le dispositif « emploi et formation professionnelle » à l'étranger comportait 32 comités consulaires (CCPEFP), dont 27 comprenaient une bourse à l'emploi. 17 de ces bourses à l'emploi étaient gérées par des chambres de commerce et

d'industrie françaises à l'étranger, 5 par des organismes ou associations tournés vers l'emploi et 5 étaient implantées directement au sein des consulats.

Malgré un contexte économique toujours défavorable, les résultats en matière d'emploi et de formation professionnelle des Français à l'étranger sont restés globalement satisfaisants en 2011, mais sans suivre l'augmentation des crédits alloués par le MAE.

Ainsi, on peut noter une légère :

- augmentation en matière de placements par rapport à 2010 : 3 201 placements au total (emploi et stages) contre 3 151 en 2010, soit une hausse de 1,6 %. Cependant, les placements directs ont nettement baissé (1 585 contre 1 703, soit -6,9 %) au profit des placements indirects (1 375 contre 1 221, soit +12,6 %) et des stages (241 contre 227, soit +6,1 %).

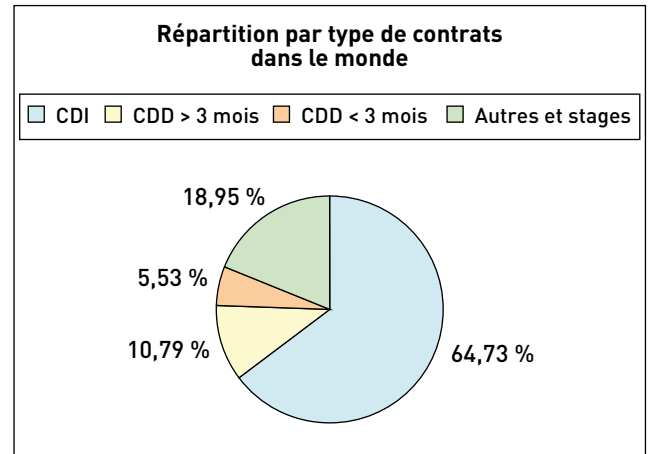
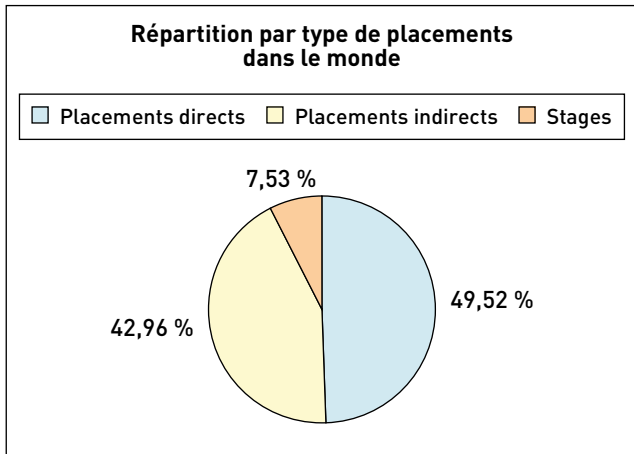
Comme en 2010, les résultats sont variables selon les continents :

- une baisse en Europe plus marquée qu'en 2010 (1 088 contre 1 263 en 2010, soit -13,9 % contre -11,2 % en 2010), et en Asie (652 contre 686, soit -5 %) alors que cette région avait connu une forte hausse l'an dernier (+27,5 %) ;
- une hausse en Afrique de l'Ouest (71 contre 61, soit +16,4 %) alors que l'inverse s'était produit l'an passé (61 contre 81) ; une évolution identique en Amérique latine (398 contre 302, soit +31,8 % après -8,8 % en 2010) ; une poursuite de la hausse en Afrique du Nord/Moyen-Orient (359 contre 292, soit +23 %) et en Amérique du Nord (633 contre 547, soit +15,7 %).
- une très forte baisse des offres d'emploi reçues par les bourses à l'emploi : 3 884 contre 5 520 en 2010 ;
- une hausse du coût moyen d'un placement par rapport à 2010 : 223 € contre 204 € en 2010 (241 € contre 219 € si l'on ne prend pas en compte les stages). Ce résultat provient de la conjonction de la hausse des crédits alloués par le MAE (0,674 M€ contre 0,575 M€ en 2010, soit +17 %) et du nombre de placements qui n'a pas augmenté dans les mêmes proportions et qui a même baissé en matière de placements directs ;
- un taux d'autofinancement plus faible, résultant de la baisse des recettes alors que les subventions augmentaient. En effet, les recettes engendrées par la tarification des services emploi se sont élevées à 651 072 € contre 694 570 € en 2010, soit une baisse de 6,3 %, alors qu'en 2010, la hausse avait été spectaculaire (103,4 %). Le taux d'autofinancement est ainsi passé de 51,98 % en 2010 à 47,74 % en 2011 pour l'ensemble des CCPEFP. Il passe de 57,28 % en 2010 à 52,23 % en 2011 si l'on ne prend en compte que les bourses à l'emploi externalisées, seules à pouvoir générer des recettes.

Les données statistiques 2011

Les placements

Les CCPEFP ont recensé 3 884 offres d'emploi pour 14 366 demandeurs et 14 538 demandes (certains demandeurs ayant postulé sur plusieurs offres). 3 201 placements (en emploi et en stages) ont été réalisés en 2011. 22,3 % des demandeurs ont ainsi pu bénéficier d'un placement vers un emploi, direct (1 585) ou indirect (1 375), ou vers un stage (241). La répartition par type de contrat des placements directs est la suivante : 1 182 sur CDI (74,57 %), 298 sur CDD et 105 répertoriés en autres catégories.



> Le profil des demandeurs d'emploi et la nature des offres

Répartition des demandeurs d'emploi

Par sexe : les femmes (7 664) continuent de représenter la majorité des demandeurs avec un pourcentage quasiment équivalent à celui de 2010 (53,35 % en 2011 contre 53,46 % en 2010), les hommes (6 702) représentent 46,65 %.

Par tranche d'âge : 26,46 % (soit 3 801) ont entre 18 et 25 ans, 47,37 % (soit 6 805) ont entre 26 et 35 ans et 26,17 % (soit 3 760) ont plus de 36 ans.

Par niveau de qualification : 10,09 % sont non qualifiés, 34,64 % sont qualifiés, 32,75 % sont hautement qualifiés et 22,52 % sont des professionnels de haut niveau.

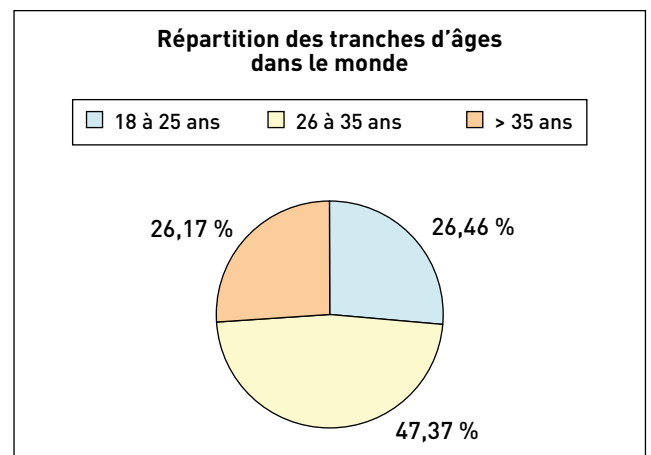
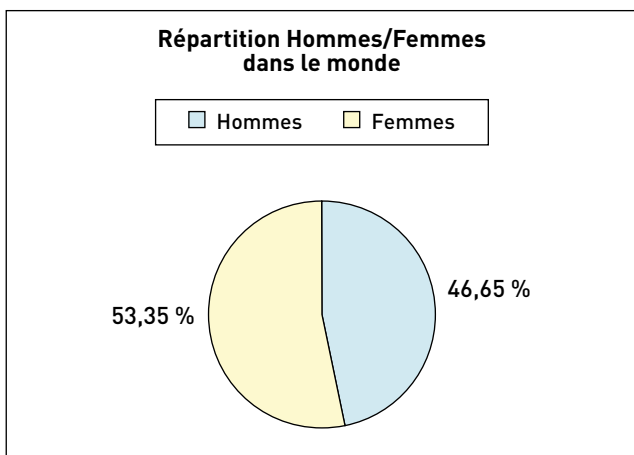
Par durée de présence dans le pays : pour la première fois depuis 2008, les candidatures qui émanent de France baissent en proportion (14,53 % contre 16,1 % en 2010) mais au profit des personnes installées dans le pays depuis moins de trois mois (28,16 % contre 25,2 % en 2010) ; 15,8 % sont présents depuis trois à douze mois, 20,35 % depuis un à cinq ans, 12,21 % depuis plus de six ans et 8,94 % sont natifs du pays.

Nature des offres d'emploi par secteur d'activité

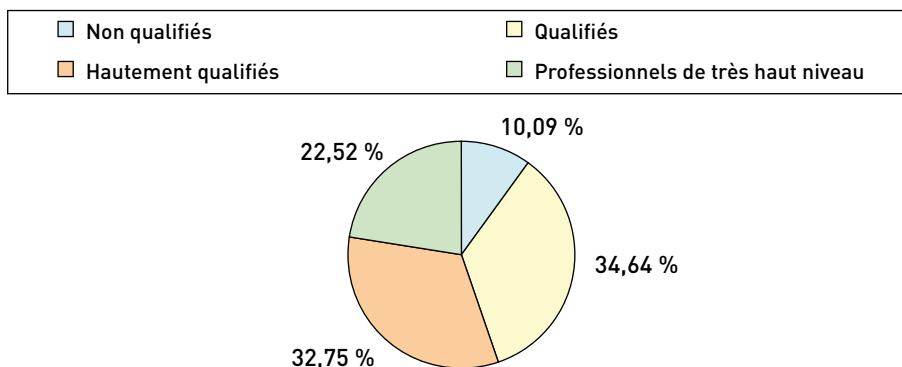
L'analyse est faite sans les offres de Montréal (501) dont le détail n'a pas été saisi dans le logiciel DEFI (logiciel de gestion des demandes et des offres d'emploi) :

- les postes de cadres, professions intellectuelles supérieures, enseignants ou assimilés représentent 29,53 % des offres ;
- les emplois d'artisans, commerçants, agriculteurs et professions intermédiaires correspondent à 8,42 % des propositions ;
- les postes d'employés, ouvriers et autres catégories représentent 62,05 %.

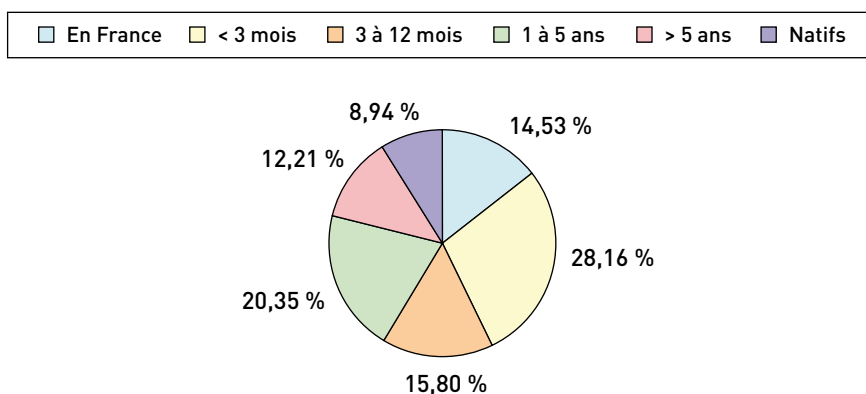
Ainsi, même si le public des bourses pour l'emploi reste majoritairement jeune (63,8 % de moins de 35 ans) et qualifié ou plus (90 %), ces chiffres ont évolué depuis 2010 (75 % de moins de 35 ans et 96,2 % de qualifiés ou plus), le pourcentage de public plus âgé et la proportion plus grande de demandeurs moins qualifiés étant vraisemblablement le reflet de la crise.



Répartition par niveau de qualification dans le monde



Répartition par durée de présence dans le pays dans le monde



> Analyse des résultats par zone géographique et faits marquants

L'Europe connaît à nouveau la plus grosse baisse de placements : 34 % des placements contre 40,1 % en 2010 et 45 % en 2009. Elle conserve cependant le plus fort taux de placement. Cette zone géographique a reçu 27,5 % des subventions et 32,88 % du total des crédits alloués (subventions + masse salariale). La part de l'autofinancement est passée de 38,47 % en 2010 à 33,16 % en 2011. Les recettes des services emploi de cette zone représentent 17,85 % des recettes totales.

Quatre CCPEFP (Allemagne, Portugal, République tchèque et Suède), sur les sept ayant reçu des crédits, ont des résultats faibles avec des coûts de placements très élevés par rapport à la moyenne mondiale.

L'association Athéna à Francfort, qui devait reprendre l'activité sur toute l'Allemagne au 1^{er} janvier 2010, n'a non seulement toujours pas réussi à couvrir l'ensemble du territoire, mais se trouve en situation de survie, avec une stagnation des recettes et un épuisement des réserves de trésorerie. Si les résultats semblent plus élevés, ce n'est que par la hausse des placements indirects, les placements directs étant passés de 22 en 2010 à seulement 14 en 2011.

Avec 6 placements et un coût de placement de 750 €, les performances de la bourse de Lisbonne sont quasi inexistantes en 2011, alors que la subvention avait été revue à la

baisse compte tenu des réticences du poste sur le maintien d'une aide financière.

La bourse de l'emploi de Prague, qui est en déclin constant depuis 2007, a connu une augmentation du nombre de placements par rapport à 2010 (18 contre 12) mais est loin d'avoir retrouvé les chiffres de 2007 (42) et 2008 (39). Par ailleurs, les recettes sont restées très faibles et le taux d'autofinancement (20,44 %) est l'un des plus bas des CCI subventionnées. À Stockholm, les placements sont en baisse, le coût du placement en hausse est trois fois plus élevé que la moyenne mondiale (625 €).

Les résultats les plus probants sur cette zone, même s'ils baissent pour deux d'entre eux, sont à porter au crédit des CCPEFP de :

- Londres (centre Charles-Péguy), qui connaît une baisse de ses placements (617 contre 747 en 2010, soit -17,4 %) mais qui reste le CCPEFP ayant le plus grand nombre de placements ;
- Athènes (consulat), dont les résultats, même s'ils sont en baisse (111 contre 161 en 2010), restent satisfaisants compte tenu de la situation de crise du pays ;
- Milan (CCI), qui enregistre une très légère augmentation de ses placements (242 contre 237 en 2010). Cependant, du fait de la forte hausse de la subvention en 2011, la CCI a un coût de placement plus élevé qu'en 2010, qui reste toutefois

en dessous de la moyenne mondiale, et un autofinancement équivalent grâce à une augmentation de ses recettes ;

– la zone Afrique/Maghreb/Moyen-Orient a enregistré 13,4 % des placements (430), en forte augmentation par rapport à 2010 (353, soit + 21,8 %). Cette zone a reçu 13,02 % des subventions du MAE, 13,57 % si l'on inclut la masse salariale.

En Afrique et à Madagascar, le public des CCPEFP se compose pour l'essentiel de binationaux souvent déscolarisés et insuffisamment formés. Ainsi, la formation professionnelle s'impose comme préalable au placement. L'activité emploi revêt par conséquent un caractère moins prioritaire et n'est pas comparable aux autres zones géographiques.

Seul le CCPEFP d'Alger n'a aucune activité de placement. À Madagascar, il intervient dans le domaine de l'emploi en finançant la création de micro-activités (12 nouvelles créations en 2011), les candidats étant accompagnés et formés par un organisme local.

Par ailleurs, 2 autres comités, dont l'activité n'est pas externalisée et pour lesquels l'activité « formation professionnelle » reste prépondérante, interviennent en matière de placements. Il s'agit de Bamako (12 placements) et de Dakar (45 placements, dont 33 dans les différents services français et 12 dans des entreprises privées).

Pour ce qui concerne les 5 derniers CCPEFP du Maghreb/Moyen-Orient, deux ont des bourses de l'emploi externalisées. Leurs résultats sont très contrastés : placements (111 contre 120) et taux d'autofinancement en baisse (47,72 % contre

48,95 % en 2010) pour Tel-Aviv (association) ; placements en forte hausse (73 contre 50) avec un taux d'autofinancement équivalent (46,15 %) pour Dubaï (CCI).

Le CCPEFP de Tunis, qui a signé une convention avec la CCI sans la financer, a enregistré une baisse des placements compte tenu du contexte politique et économique qu'a connu ce pays en 2011.

Par ailleurs, le CCPEFP de Casablanca, qui a confié son activité à un prestataire qui intervient dans les locaux du consulat, enregistre de très bons résultats, avec un doublement des placements : 100 contre 47 en 2010.

Enfin, à Abou Dhabi, où l'activité est exercée par un agent du consulat qui est installé dans les locaux du French Business Group (FBG), les placements ont doublé : 44 contre 22 en 2010.

La zone Amérique concentre 32,21 % des placements (1 031), en forte hausse par rapport à 2010 (849, soit + 26,9 %), 36 % des subventions, ce chiffre étant ramené à 28,9 % en global (masse salariale incluse). Les deux CCPEFP du Canada totalisent 21,5 % des subventions et les quatre d'Amérique Latine 14,5 %. Le taux global d'autofinancement, en hausse (22,62 % contre 20,5 % en 2010), reste le plus faible au niveau mondial. Cependant, il convient de différencier les résultats du Canada (11,69 % contre 9,77 % en 2010) de ceux d'Amérique latine (36,92 % contre 31,21 % en 2010).

Par ailleurs, sur les quatre CCPEFP actifs de la zone Amérique latine, on relève une hausse des placements (398 contre 302, soit + 31,8 %) et une baisse de leur coût.



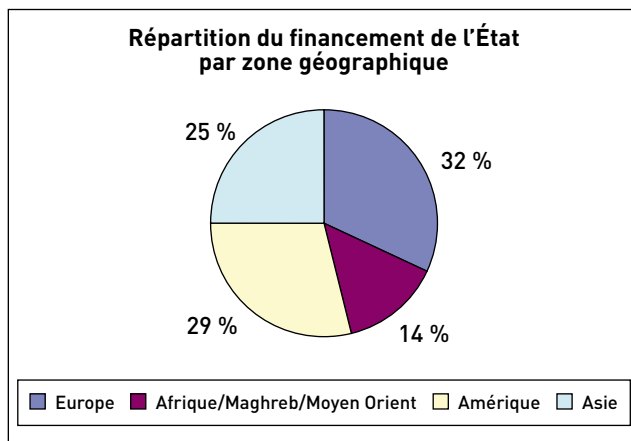
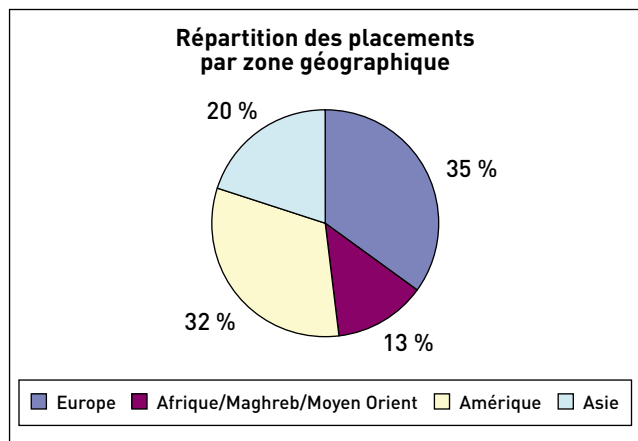
CENTRE CHARLES PEGUY À LONDRES

Enfin, au Canada, Montréal maintient un bon niveau de placement (367), équivalent à celui de 2010 (368), et Toronto, qui a externalisé son service emploi après la réunion de la commission permanente de 2011, enregistre une hausse notable avec 266 placements contre 179 l'an passé. Il convient d'ajouter, pour le Canada, les 965 placements du bureau de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration).

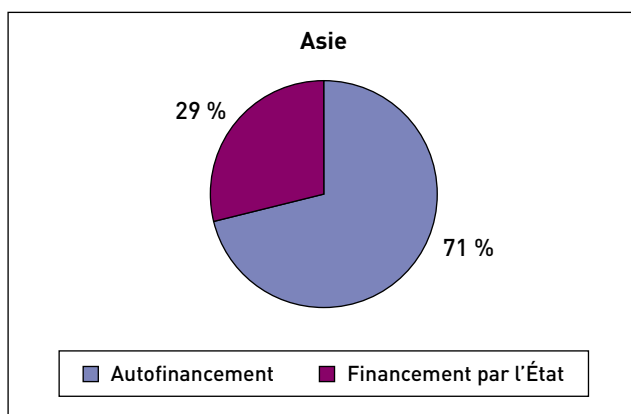
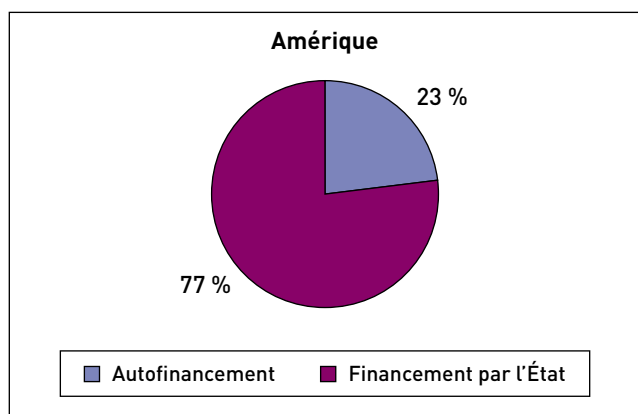
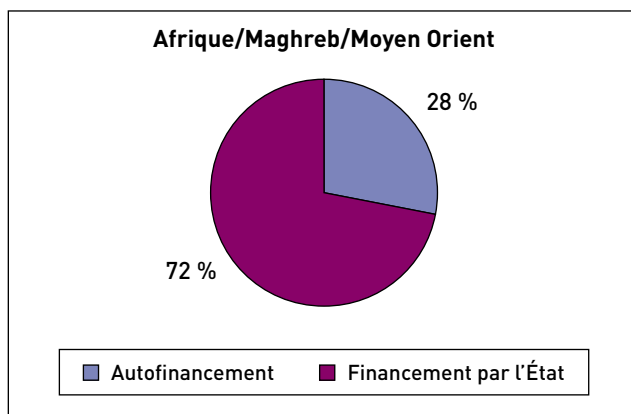
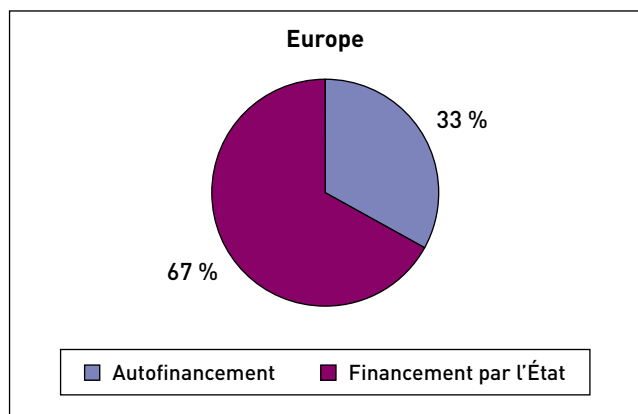
L'Asie affiche des résultats en baisse contrairement à 2010 : 652 placements contre 686 en 2010, ce qui représente 20,36 %

des placements. Cette zone reçoit par ailleurs 23,48 % des subventions (24,65 % avec la masse salariale).

Cette baisse des placements est essentiellement due à la bourse de Hong-Kong (223 contre 249) et à une nouvelle baisse des placements en stage en Chine (-14), les autres services emploi ayant des résultats équivalents à ceux de 2010. Le taux d'autofinancement, bien qu'en baisse (71,30 % contre 78,24 % en 2010), reste le plus élevé par zone géographique. Sur les six CCPEFP de la zone, seules les CCI de Singapour et de Chine ont des recettes en hausse.



RÉPARTITION DE LA PART D'AUTOFINANCEMENT PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES



Formation professionnelle

> Tendances générales

Les actions de formations réalisées localement, en faveur essentiellement de nos compatriotes binationaux d'Afrique et du Maghreb, sont en légère augmentation en 2011 après avoir connu une baisse en 2010 (194 bénéficiaires contre 169 en 2010). Ces formations locales, très diversifiées, sont financées au bénéfice d'une population le plus souvent en situation de précarité, voire de grande pauvreté, non qualifiée, et parfois même sans grande maîtrise de la langue française.

> Formations qualifiantes en France – Marché entre la DGEFP (Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle) et l'AFPA

Le marché public conclu entre la DGEFP et l'AFPA pour la mise en œuvre de parcours de formation professionnelle préqualifiante et qualifiante en faveur des publics fragiles pris en charge par l'État, qui vise notamment les Français à l'étranger, s'est terminé en juin 2012. Les dispositions mises en œuvre pour la fin de ce marché permettront, dans la limite annuelle de l'enveloppe attribuée, de financer des parcours de formation jusqu'au démarrage du prochain marché. La DGEFP lance en effet un nouvel appel d'offres et a annoncé que le lot attribué aux Français à l'étranger devrait pouvoir bénéficier d'une enveloppe constante.

La DFAE étant désignée comme le prescripteur, elle examine les candidatures transmises par les postes. Au-delà des critères généraux de recevabilité, le parcours antérieur du candidat et l'avis motivé des postes consulaires sont pris en compte.

La fourchette haute pour les trois années du marché a été fixée à 900 000 €. Ainsi, sur la première année (juin 2009 à juin 2010), 73 personnes ont pu accéder aux formations dispensées par l'AFPA. Pour la seconde année (juin 2010 à juin 2011), 60 autres candidats sont entrés en formation. La troisième année du marché (juin 2011 à juin 2012) est en cours : au 13 avril 2012, 16 candidats étaient entrés en formation, dont 6 avec un stage de préqualification au préalable, trente autres avaient une place réservée et 12 dossiers acceptés étaient en cours de traitement.

> Bilan 2011 des actions de formations professionnelles AFPA

Entrées en formation en 2011

Lorsque les candidatures sont acceptées, les candidats bénéficient d'un bilan de positionnement : prestation d'orientation et de validation de projet puis tests psychotechniques à distance via une plateforme d'évaluation en ligne ou par courrier.

L'année 2011 s'est caractérisée par une baisse des candidatures : ainsi, sur les deux derniers trimestres de l'année, seuls cinq candidats sont entrés en formation.

Les raisons qui ont conduit à cette situation sont forcément multiples : changement de personnel dans les consulats, plus fort taux d'échec des candidats aux tests, refus de quelques candidatures. Face à cette situation, la DFAE a sensibilisé l'ensemble des postes et cette action a porté ses fruits : les demandes ont progressé et de nouveaux postes consulaires, ne disposant pas de CCPEFP, ont commencé à transmettre des dossiers de candidature.

Ainsi, en 2011, 71 personnes ont bénéficié d'un bilan de positionnement (contre 77 en 2010), soit une baisse de 7,8 %, qui s'ajoute à celle observée en 2010. 60 d'entre elles ont réussi les tests. Le taux de validation des candidatures est légèrement inférieur à 2010 : 84 % contre 88 %, mais reste nettement supérieur à 2009 (62 %).

Sur ces 60 parcours acceptés, seules 55 réservations ont été effectuées, 5 candidats ayant abandonné avant cette phase. 11 candidats n'ont pas donné suite (refus du lieu, non présentation...). Au final, ce sont donc 44 candidats qui sont entrés en formation :

- 22 en formation de niveau V (CAP) ;
- 14 en formation de niveau IV (bac pro) ;
- 8 en formation de niveau III (technicien supérieur).

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les ressortissants de l'Afrique hors Maghreb (27, soit 61,4 %), du Maghreb (15, soit 34,1 %) et d'Europe (2, soit 4,5 %).

> Certifications en 2011

29 stagiaires, entrés en 2010, ont achevé leur parcours qualifiant en 2011 : 21 ont obtenu une certification totale et 5 une certification partielle, un a échoué, deux autres ne se sont pas présentés à l'examen (une exclusion et une inaptitude physique).

20 stagiaires sont entrés et sortis en 2011 : 5 ont été admis, 5 ont obtenu une partie du titre, 1 a échoué et 9 autres ne se sont pas présentés à l'examen pour cause d'abandon, d'exclusion ou de santé.

Le taux de certification est ainsi passé de 92,7 % en 2010 à 73,5 % en 2011. Ce taux a donc baissé malgré l'examen préalable des dossiers en commission, la prestation de positionnement, un passage plus fréquent par un stage de préqualification, sans que l'on puisse en déterminer les raisons.

À cet égard, il convient de noter plusieurs types de difficultés rencontrées en 2011. Des stagiaires ont connu des problèmes de santé peu de temps après leur arrivée alors qu'ils ne peuvent bénéficier de la Sécurité sociale qu'après une période de trois mois de présence. Des demandes d'aide médicale d'État ont en conséquence été effectuées. Par ailleurs, face à l'indigence de certains stagiaires et aux situations délicates qui en ont découlé, la DFAE a pris la décision de demander aux postes de bien vouloir s'assurer que leurs candidats disposaient d'un minimum de fonds pour leur permettre de faire face à leurs premières dépenses en France avant la mise en place de leur rémunération et, le cas échéant, de leur accorder un secours occasionnel, avant leur départ, sur les crédits d'aide sociale.

LES PERSPECTIVES POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2012

> Emploi : tendances générales et réflexions en cours

Dans les instructions pour la préparation des travaux de la commission permanente, la DFAE avait demandé à tous les comités de bien vouloir définir leurs priorités de manière détaillée en précisant notamment la ou les populations cibles, les objectifs poursuivis pour ces cibles et les actions qui permettraient de les atteindre. Seuls cinq CCPEFP ont répondu clairement à cette demande.

À cet égard, la commission permanente a acté dans ses orientations le principe qu'à l'avenir la contribution du MAE devra être concentrée sur les comités ayant défini préalablement des priorités claires, ces priorités pouvant, bien entendu, varier selon les zones géographiques. Il convient que les comités consulaires s'attachent à définir des objectifs et à privilégier des projets précis et cohérents avec ces objectifs.

La DFAE a également proposé d'engager une réflexion, en collaboration avec l'UCCIFE, sur le montant optimal de la contribution du MAE en faveur des services emploi des CCIFE, et surtout les critères qui doivent permettre de la définir. En effet, il est actuellement observé une tendance à toujours demander plus, sans que cela soit justifié. Dans cet esprit, la création d'un cadre budgétaire commun à tous les services emploi des chambres afin d'harmoniser les comptes rendus financiers permettrait d'avoir une vision d'ensemble claire et d'établir des comparaisons, voire de définir des règles quant au financement. Ainsi, la commission pourrait à l'avenir statuer très clairement sur les moyens adéquats qu'il conviendrait de leur allouer. Par ailleurs, dans les critères liés à la contribution du MAE, la DFAE a livré en commission quelques pistes de réflexion sur la mission de service public remplie par les services emploi externalisés, en termes d'informations, de conseil, d'orientation et d'accompagnement, et le rayonnement plus important que cela leur procure. La DFAE a aussi exprimé le souhait de voir ces services évoluer vers un autofinancement croissant qui leur permettra d'asseoir véritablement cette activité et de la maintenir en cas de baisse, le cas échéant, du soutien du MAE. L'UCCIFE a souhaité pour sa part que l'on puisse

définir ou repreciser la délégation de service public confiée aux CCIFE dans le cadre de cette réflexion.

En outre, sur un plan plus général en matière d'évaluation des résultats des services emploi, il a semblé judicieux aux membres de la commission de réfléchir à une évaluation plus précise des placements directs.

Enfin, s'agissant de notre dispositif en Union européenne, la DFAE a rappelé le principe d'égalité de traitement des citoyens communautaires au sein de l'UE, notamment en matière d'emploi et d'accès à la formation professionnelle, et réitère sa position vis-à-vis des CCPEFP existants en Europe : maintien d'une aide financière à condition que les activités en matière d'aide à l'emploi et à la formation professionnelle démontrent leur efficacité, qu'elles rendent de réels services à nos compatriotes et évoluent positivement. En revanche, en cas de déclin de l'activité observé sur plusieurs années, le MAE optera pour un désengagement. De même, il ne réactivera pas de CCPEFP en Union européenne, ni n'en ouvrira de nouveaux.

> Formation professionnelle

La formation professionnelle constitue un enjeu majeur pour la zone Afrique/Maghreb. En effet, dans cette partie du monde, nous rencontrons une population peu formée ou déscolarisée, qui nécessite des plans de remise à niveau avant d'envisager toute formation professionnelle qualifiante ou toute insertion vers l'emploi. Par ailleurs, une autre difficulté rencontrée est celle de l'orientation des enfants sortis du système scolaire français sans diplôme. Les comités concernés envisagent le développement ou le renouvellement de partenariats locaux pour des cours de remise à niveau (comme à Alger, Casablanca ou Tananarive) ou pour des actions spécifiques en direction des jeunes exclus du système scolaire (comme à Tunis, Dakar ou Bamako).

En ce qui concerne les formations qualifiantes en France, un nouvel appel d'offres est lancé en 2012 par la DGEFP et l'enveloppe affectée à la formation professionnelle des Français à l'étranger devrait rester équivalente aux précédentes, soit 900 000 € par an.

8 | L'information sur l'expatriation : la Maison des Français de l'étranger



M^{ME} JOSETTE MIRA,
RESPONSABLE DE
LA MAISON DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER

La Maison des Français de l'étranger (MFE) a pour vocation d'accompagner le mouvement d'expatriation de nos compatriotes en informant les Français souhaitant s'établir à l'étranger sur tous les aspects de l'expatriation et notamment sur la situation et les spécificités de leur futur pays d'accueil.

LA MFE, UN ACTEUR INCONTOURNABLE POUR QUI VEUT PARTIR À L'ÉTRANGER

La MFE conseille les candidats à l'expatriation sur tous les aspects pratiques, administratifs et sanitaires à prendre en compte avant le départ. Elle les sensibilise également à la problématique du retour en France à l'issue d'une expatriation.

Pour élaborer au mieux leur projet d'expatriation, les candidats au départ ont en effet besoin de disposer d'une vue la plus complète possible sur les pays d'accueil et les différentes démarches à effectuer. La MFE est là pour les aider à construire leur projet.

La MFE est un acteur généraliste dont les actions sont complémentaires avec celles d'organismes plus spécialisés (Caisse des Français de l'étranger, Pôle Emploi International, Caisse nationale d'assurance vieillesse, notaires de France ...). La transversalité des informations qu'elle fournit fait d'elle un partenaire incontournable, confirmant ainsi sa vocation d'information, de conseil et d'orientation.



M. GERVAIS PASQUIER,
AGENT D'ACCUEIL
DE LA MFE

ÊTRE PROCHE DES CANDIDATS À L'EXPATRIATION POUR MIEUX RÉPONDRE À LEURS BESOINS

Afin de toucher le public le plus large possible et mieux répondre aux demandes, la mission d'information et de conseil de la MFE s'exerce au moyen d'outils adaptés et d'actions diversifiées.



> **Le site Internet www.mfe.org**

Parallèlement à l'actualisation de l'ensemble des articles thématiques et de la rubrique « l'expatriation de A à Z », l'objectif prioritaire de ce site généraliste est de rassembler le maximum d'informations au sein de portails-pays (80 à ce jour). Le site met également à la disposition des internautes un certain nombre d'informations opérationnelles sous forme de vademécums transversaux téléchargeables gratuitement :

- le « Livret du Français à l'étranger » (LFE), mode d'emploi à l'usage des Français qui souhaitent s'expatrier et/ou qui sont déjà établis à l'étranger, dans sa version réactualisée ;
- « être victime à l'étranger » précise les démarches à effectuer lorsque nos compatriotes sont victimes d'actes de délinquance ou d'accidents ;
- « Bien préparer sa retraite », publié en 2011 est destiné à apporter toutes les informations sur les démarches et les formalités à effectuer avant de partir vivre sa retraite à l'étranger ;

> **Un public de plus en plus nombreux**



La MFE accueille le public tous les après-midi de 14 h 00 à 17 h 00, dans une salle spécialement aménagée dans ses locaux. Une documentation spécialisée sur l'expatriation est mise à disposition des visiteurs qui peuvent aussi être reçus individuellement s'ils le souhaitent. Pour l'année 2011, 1 835 personnes ont été reçues au bureau d'accueil de la MFE (hausse de 4 % par rapport à 2010). Ces consultations ont permis d'établir que nos compatriotes désireux de partir vivre à l'étranger sont avant tout préoccupés par des aspects pratiques liés à l'expatriation (conditions de recherche et d'exercice d'un emploi, protection sociale, fiscalité, logement, scolarisation, situation sanitaire et sécuritaire), mais sont également intéressés par des informations d'ordre plus général sur le pays.

> **Des ateliers et des consultations spécialisées adaptés aux besoins des candidats à l'expatriation**

Pour mieux conseiller les candidats dans leur projet d'expatriation, la MFE propose des consultations individuelles gratuites dans certains domaines spécifiques :

- le « guide du retour en France », mis à jour en 2011, détaille les formalités à effectuer en matière de déménagement, douanes, scolarisation des enfants, autres démarches administratives etc, au moment de rentrer en France.

Le site de la MFE bénéficie d'une fréquentation importante : 2 902 306 visites en 2011 contre 2 516 097 en 2010, ce qui représente une moyenne de 240 000 visiteurs par mois et près de 7 millions de pages consultées.

La MFE gère également le site www.cimed.org du Comité d'informations médicales. Ce comité regroupe une trentaine de médecins spécialisés dans la médecine de voyage et tropicale. Il assure la production et la validation de fiches pays sur la situation sanitaire et de santé, élaborées par les médecins agréés localement par nos ambassades et consulats. 200 villes font l'objet d'une fiche accessible sur le site. En 2011, le site du CIMED a reçu 56 252 visites (137 884 pages consultées).

- consultations quotidiennes dans le domaine des douanes ;
- permanences téléphoniques sur la fiscalité (deux fois par mois) avec le Service des impôts des particuliers non-résidents et expatriés ;
- permanences sur la couverture sociale (maladie, retraite, chômage) les mardi, mercredi et jeudi après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- accompagnement du projet d'expatriation (étude de projets professionnels) ;
- correction de curriculum vitae et de lettres de motivation dans plusieurs langues (anglais, allemand, espagnol, italien, etc.) ;
- consultation sur l'immigration aux États-Unis, notamment sur les conditions de séjour dans le pays et la constitution des dossiers de demande de visas.

Ces consultations et ateliers ont accueilli 360 personnes en 2011. Pour faire face à la demande, des séances bimensuelles ont dû être organisées pour les ateliers plurilingues de correction de CV et de lettres de motivation, ainsi que pour l'accompagnement du projet d'expatriation.

Si elle n'a pas vocation à être une bourse de travail à l'étranger, la MFE n'en aide pas moins les candidats à l'expatriation dans leur recherche d'emploi, en les orientant vers les organismes publics et privés spécialisés en emploi international (Pôle Emploi International, réseau EURES, APEC, etc.). Elle tient également à leur disposition des listes d'entreprises françaises présentes internationalement susceptibles d'intéresser les candidats au départ à la recherche d'un emploi.

> Participation à des salons sur la mobilité internationale et organisation de la journée « S'expatrier mode d'emploi » avec les partenaires institutionnels de l'expatriation

Dans le cadre de sa mission d'information, la MFE a participé à plusieurs salons sur la mobilité internationale, notamment le « Village Europe et International » avec Pôle Emploi International (6-7 octobre 2011), le « Salon des formations et carrières internationales » (Vocatis-Studyrama) (8-10-2011) et « Destination Canada » du 15 au 17 novembre 2011 (manifestation organisée à Paris par l'ambassade du Canada en France). À l'occasion de ces manifestations, la MFE a attiré plus de 1 500 visiteurs.

Par ailleurs, la MFE a organisé le 2 février 2011, avec ses partenaires naturels (la Caisse des Français de l'étranger – CFE, le groupe Novalis-Taitbout, Pôle emploi service, Pôle emploi international, le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale – CLEISS) ou encore la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux – DRESG au sein de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), la seconde édition de la journée « S'expatrier mode d'emploi ». Pour cette seconde édition, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et le Conseil supérieur des notaires de France étaient invités à participer à l'événement. Une campagne d'information sur cet événement avait été mise en place avec des communications sur les sites Internet de RFI, l'Express, Vivre à l'étranger ainsi que dans les medias en ligne spécialisés en matière d'expatriation comme expatriation.com, expat-blog...

Pour accompagner cette manifestation, la MFE a créé et développé un mini site Internet (www.expatriermodedemploi.org). Par ce biais, la MFE a pu récolter des informations précieuses sur les profils et les attentes des candidats à l'expatriation.

> L'enquête sur l'expatriation des Français en 2010-2011

À l'été 2010, la MFE a lancé une nouvelle enquête en ligne sur son site Internet, afin de mieux connaître les motivations et les attentes des ressortissants français résidant à l'étranger ainsi que des Français ayant un projet d'expatriation, dans le but de pouvoir mieux répondre à leurs besoins. Les résultats de cette enquête ont été publiés au printemps 2011.

Au delà d'un simple ciblage des intérêts et des profils des expatriés, le questionnaire visait également à mieux connaître l'avis des usagers sur la qualité des services rendus par les postes consulaires.

Le questionnaire a été rempli par 4 338 personnes, dont 3 357 expatriés et 981 candidats au départ. Les résultats de l'enquête sont consultables en ligne sur le site www.mfe.org. Grâce à cette enquête, la MFE et la DFAE disposent d'informations allant au-delà des études de répartition de la communauté française expatriée : degré d'appréciation vis-à-vis de

l'administration consulaire, données sociologiques, culturelles et professionnelles, etc.

Une nouvelle enquête auprès de nos compatriotes résidant à l'étranger sera lancée courant 2012.

MIEUX SE FAIRE CONNAÎTRE, UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE

Dans le souci de renforcer sa visibilité et sa notoriété, la MFE mène des campagnes d'information et des actions de communication en intervenant dans divers médias de la presse écrite tels que *L'Express* (« Guide de l'expatriation », hors série « S'installer au Canada », guide « S'installer et travailler au Québec », hors série « Séniors »), *Courrier international* « spécial emploi », ONISEP « étudier et travailler à l'étranger », le « Bilan du Monde », *Rebondir*, *Terrafemina*, etc. Elle est intervenue sur le thème de l'expatriation à la Maison de l'emploi et de la formation de Nanterre (mai 2011). La MFE a également été associée à la réalisation de l'émission de télévision « Les 24 H Chrono de l'international », diffusée sur le Net en direct depuis les studios de TV5 Monde les 25 et 26 janvier 2011.

MFE
Maison des Français de l'Étranger

Vous partez vivre et travailler à l'étranger

douanes
démarches administratives
fiscalité
protection sociale
santé
scolarisation

Toute l'information sur l'expatriation
La MFE vous accueille, vous informe et vous conseille

• un espace d'accueil :
du lundi au vendredi de 14h à 17h
des consultations avec des experts et des ateliers mensuels gratuits

• un site internet : www.mfe.org
de l'information pour toutes vos questions liées à l'expatriation :
un forum de discussion

Maison des Français de l'Étranger
48, rue de Javel, 75015 PARIS | tél. : 01 43 17 60 79
courriel : mfe@mfe.org

9 | Les sites Internet consulaires des postes



M^{ME} CHRYSTELLE BOISSIÈRE-NASCIMENTO, RÉDACTRICE AFFAIRES CONSULAIRES GÉNÉRALES

Les sites Internet des postes sont une source fiable et actualisée d'information pour les Français de France et de l'étranger. La refonte de la maquette de ces sites en 2010 a permis de proposer une présentation harmonisée et optimisée des services consulaires rendus à nos compatriotes. Un nombre croissant de nos postes a adopté cette maquette : 175 sites de postes sur 213 sont passés à la maquette 2010, soit 82 %, et ce chiffre continue de progresser.

> Une meilleure ergonomie pour un accès à l'information plus intuitif

Les différents publics usagers des services consulaires peuvent désormais trouver l'information recherchée en un nombre limité de clics. Tel est l'objectif de la refonte des sites Internet des postes qui propose trois accès distincts au contenu consulaire : Français résidents, Français de passage et étrangers désireux de venir en France.

Une différenciation des publics réussie grâce à un accès rapide à l'information recherchée selon l'utilisateur :

> Des informations actualisées, sources de référence pour les sites Internet consulaires des postes

Pour que l'information diffusée soit toujours à jour, les sites Internet des postes sont alimentés et relus régulièrement par les postes consulaires et par l'administration centrale (Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et Direction de la communication et du porte-parolat). Ils comportent également des liens vers la rubrique correspondante de France Diplomatie, « les Français à l'étranger ».

En effet, la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire a mis à jour tout le contenu de la rubrique de l'onglet « Les Français à l'étranger » de France Diplomatie en 2011 et continue de le faire, offrant ainsi à l'internaute des réponses claires, actualisées et exhaustives. Ces contenus constituent une source fiable et homogène d'information pour tous les usagers en France et à l'étranger, comme pour les services.



Les Français à l'étranger

Elections 2012 - Votez à l'étranger

- Election présidentielle
- Elections législatives
- Listes électorales consulaires
- Contacter votre consulat

Les Français à l'étranger

- Les Français établis hors de France
- Le réseau diplomatique et consulaire

Vos droits et démarches

- Passeport
- Inscription au registre des Français établis hors de France
- Carte nationale d'identité sécurisée (CNIS)
- Nationalité française
- Etat civil
- Service national
- PACS
- Elections
- Fiscalité
- Permis international
- Légalisation de documents
- Actes notariés
- Protection sociale et retraite

Conseils aux familles

- Enlèvements d'enfants
- Pensions alimentaires à l'étranger
- Séjours de mineurs à l'étranger
- Risque sectaire

Scolariser vos enfants à l'étranger

- Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)
- Le réseau scolaire français à l'étranger
- Aide à la scolarisation
- Lycées français à l'étranger
- Enseignement à distance
- Visite de David Douillet, Secrétaire d'Etat chargé des Français de l'étranger, à l'AEFE (08.09.11)
- Deuxième forum mondial des anciens élèves des lycées français du monde (23.04.11)

Etudier à l'étranger

Travailler à l'étranger

- Rechercher un emploi
- Partir comme volontaire
- Stages à l'étranger
- Programme Vacances-Travail (PVT)
- Journée « S'expatrier, mode d'emploi » (14.03.12)


Conseils aux voyageurs

L'ARBORESCENCE DE LA RUBRIQUE « FRANÇAIS À L'ÉTRANGER » SUR FRANCE DIPLOMATIE

> **Un suivi régulier des sites Internet consulaires des postes et des recommandations pour une utilisation optimale de leur maquette**

Les recommandations faites auprès de nos postes pour leurs rubriques consulaires sur leur site Internet s'articulent autour de 8 axes :

- 1 – rubrique sur la sécurité et la protection des Français (avec numéro d'urgence accessible dès la première page) ;
- 2 – incitation à l'inscription au Registre dès la première page ;
- 3 – différenciation des publics ;
- 4 – une arborescence logique et intuitive ;
- 5 – des liens pertinents ;
- 6 – identification de l'interlocuteur ;
- 7 – les coordonnées des consuls honoraires et des conseillers AFE de la zone ;
- 8 – traitement des informations obsolètes.



La France en Autriche

Ambassade de France à Vienne

[Menu](#) | [Contenu](#) | [Plan du site](#)

[français](#) | [Deutsch](#)

[Actualités de l'Ambassade](#)

[Ambassade](#)

[Consulat](#)

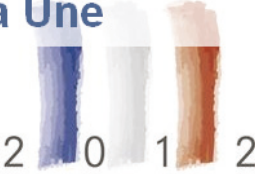
[Présence française](#)

[Relations franco-autrichiennes](#)

[La France de A-Z](#)

[Dossiers Actu - Presse](#)

A la Une




ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Résultats du premier tour de l'élection présidentielle (22.04.2012)

Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle peuvent être consultés sur le site du Ministère de l'Intérieur. Consulter les résultats du vote des ressortissants français en Autriche : [\[lire...\]](#)

Nos coordonnées

Ambassade : Technikerstr. 2, 1040
 Consulat : Wipplingerstr. 24, 1010
 Tél. +43 1/502 750 - [Courriel](#)
En cas d'urgence 

A savoir

- Appel à candidature : webmestre
- Elections 2012 : les bureaux de vote en Autriche
- Nouveau site internet de l'Institut français d'Autriche-Vienne
- Accéder à MonConsulat.fr

Actualités

> **Tous en scène ! Francophonie 2012 en Autriche (25.04.2012)**



Première édition du Festival international francophone de Théâtre lycéen à Vienne, organisé par le service de Coopération éducative et linguistique de (...)

[\[lire...\]](#)

Le mot de l'Ambassadeur

- Le printemps de la francophonie (11.04.2012)

Culture

- Hamlet (M. Minkowski, O. Py, S. Degout) au Theater an der Wien
- Concert le 27.4 : 20ème anniversaire de la mort d'Olivier Messiaen
- CROSSING EUROPE Festival du film à l'inz-24

Elections 2012



VOTEZ À L'ÉTRANGER 2012

LE NUMÉRO D'URGENCE DU POSTE DÈS LA PAGE D'ACCUEIL



La France en Union des Comores

Ambassade de France à Moroni

[Menu](#) | [Contenu](#) | [Plan du site](#)

[français](#)

[Actualités](#)

[Ambassade et Présence Française](#)

[Services aux Français](#)

[Relations franco-comoriennes](#)

[La France](#)

[Venir / Vivre aux Comores](#)

Accueil du site > Services aux Français > Sécurité et protection des Français

Sécurité et protection des Français

> **Votre sécurité aux Comores**

- Votre sécurité aux Comores
- Signalez votre présence, même si votre séjour est temporaire !
- Conseils aux Voyageurs

> **Protection des Français**

- Perte ou vol de documents d'identité
- Vous avez un problème de santé



Voter à l'étranger en 2012



G20-G8 FRANCE 2011



France Diplomatie



Latitude France.org
Vivez l'actualité du réseau



Conseils aux Voyageurs



afcf 17 ans



fla QUALITE

LA SÉCURITÉ DE NOS COMPATRIOTES RESTE UNE PRIORITÉ

94 RAPPORT DU DIRECTEUR DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE



La France en Autriche

Ambassade de France à Vienne

[Menu](#) | [Contenu](#) | [Plan du site](#)

[français](#) | [Deutsch](#)

[Actualités de l'Ambassade](#)

[Ambassade](#)

[Consulat](#)

[Présence française](#)

[Relations franco-autrichiennes](#)

[La France de A-Z](#)

[Dossiers Actu - Presse](#)

Accueil » Consulat » Présentation du Consulat » L'équipe de la chancellerie consulaire A+ A-

» Inscription au registre des Français - Passeports - C.N.I. - Elections

L'accueil téléphonique est assuré l'après-midi seulement, excepté le mercredi :

- ▶ les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30
- ▶ le vendredi de 13h30 à 15h.

M. Dominique HAVARD

- ▶ Tél. : (00 43)(1) 50 27 52 00
- ▶ e-mail : dominique.havard@diplomatie.gouv.fr


Mme Sabine KORCZAK

- ▶ Tél. : (00 43)(1) 50 27 52 00
- ▶ e-mail : sabine.korczak@diplomatie.gouv.fr

» Voir aussi

- [www.MonConsulat.fr](#)
- [Conseils aux voyageurs](#)
- [Maison des Français de l'Etranger](#)

IDENTIFICATION DE L'INTERLOCUTEUR POUR CHAQUE DÉMARCHÉ



Ambassade de France à Dacca

[français](#) | [English](#)

[L'Ambassade](#)

[Services consulaires](#)

[Présence française](#)

[Découvrir le Bangladesh](#)

[Relations franco-bangladaïses](#)

[Actualités](#)

Accueil » Services consulaires » Services aux Français » Inscription au registre des Français établis hors de France A+ A-

» Inscription au registre : séjours de plus de six mois

INSCRIPTION AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE (anciennement « Immatriculation consulaire »)

Depuis le 1er janvier 2004, l'immatriculation consulaire a été remplacée par l'inscription au Registre des Français établis hors de France (décret n° 1377-2003 du 31 décembre 2003).

L'inscription au Registre des Français établis hors de France auprès du Consulat de tout citoyen français n'est pas obligatoire mais vivement recommandée. Elle est gratuite. Elle ne concerne que les Français résidant au Bangladesh pour 6 mois ou plus. Sa durée, de 5 ans maximum, est fonction de la durée du séjour prévue. Les informations contenues dans le fichier consulaire sont confidentielles.

- Quels sont ses avantages ?

- Elle permet à l'ambassade de vous informer et éventuellement d'intervenir rapidement en cas d'accident, d'événements pouvant menacer votre sécurité ou de difficultés avec les autorités locales.
- Elle facilite l'accomplissement des formalités administratives.
- Elle est un préalable à une demande de carte nationale d'identité ou de bourses scolaires.

- Où s'inscrire ?

- À l'ambassade de la section consulaire de l'ambassade
- Par correspondance postale ou électronique
- Lors de l'accomplissement d'une formalité administrative à la section consulaire.

- Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire individuel d'inscription consulaire et en joignant les pièces demandées, qui

» Voir aussi

- [Mairie : Demande d'acte de naissance](#)
- [Service Public](#)
- [Service Central de l'état civil](#)

DES FORMULAIRES TÉLÉCHARGEABLES EN LIGNE

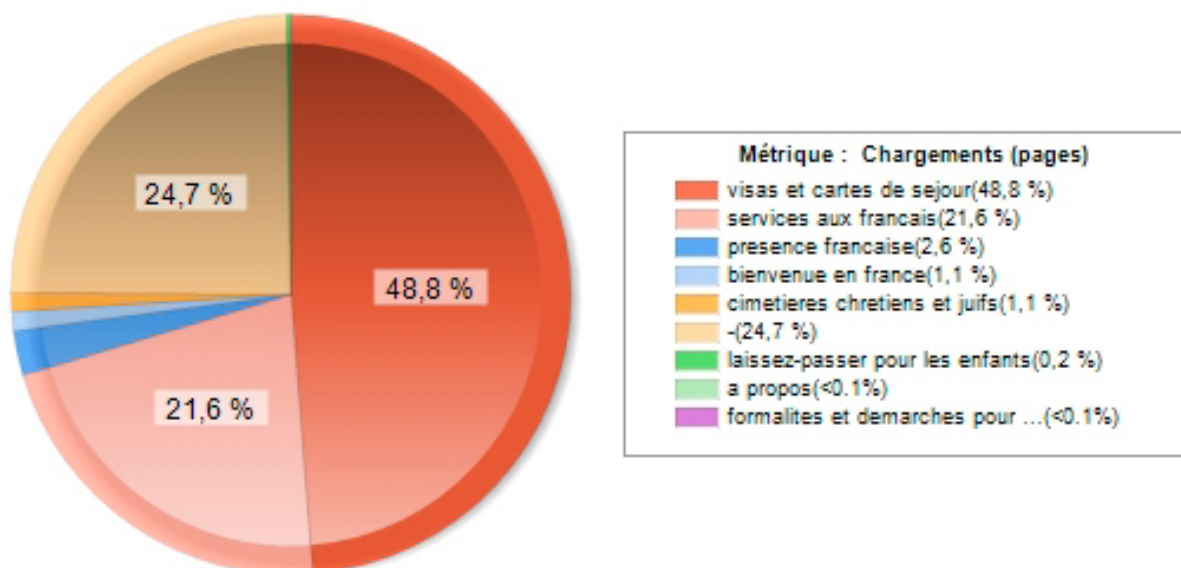
Les sites Internet des postes renvoient vers le site de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) www.assemblee-afe.fr et chaque site indique les coordonnées du ou des conseillers AFE de sa zone.



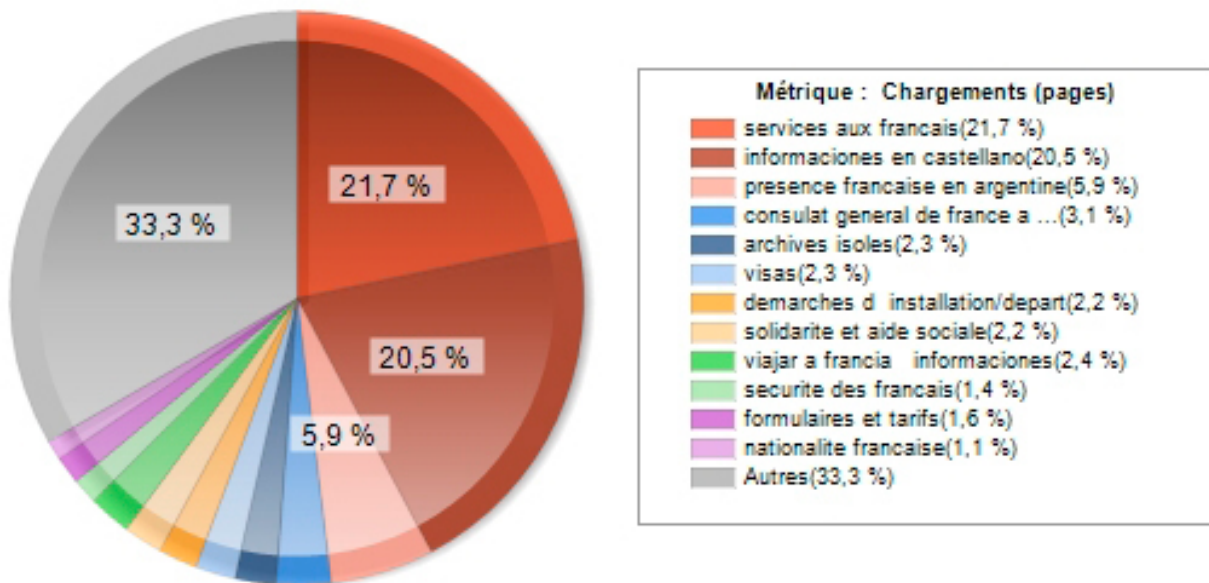
LIEN VERS LE SITE DE L'AFE ET INDICATION DES COORDONNÉES DES CONSEILLERS DE LA ZONE

> L'intérêt des internautes pour les rubriques consulaires : quelques statistiques

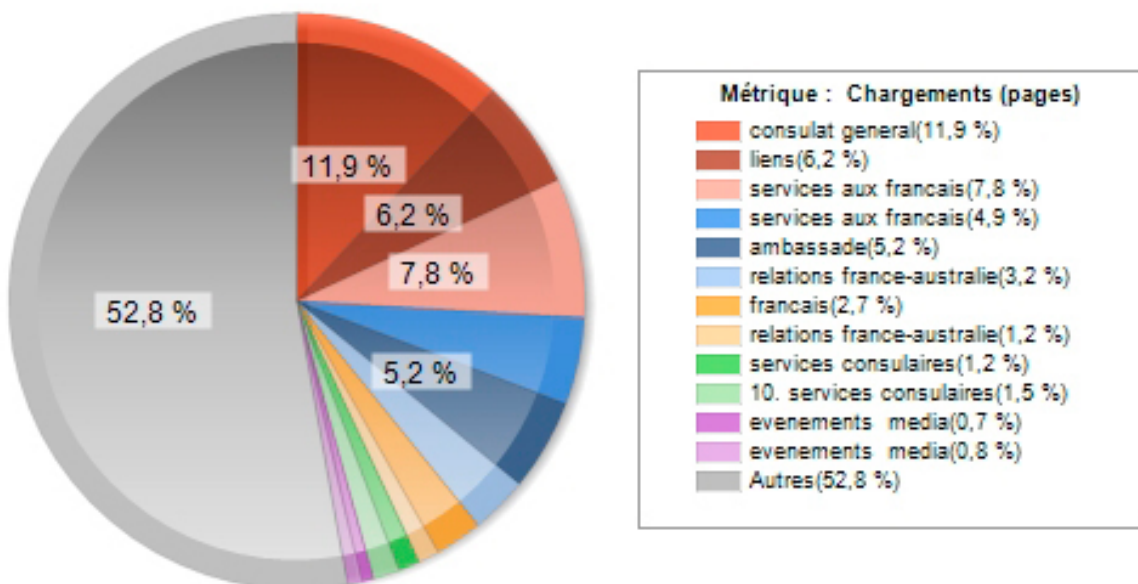
Selon le pays et le contexte local, les rubriques consulaires les plus consultées par les internautes diffèrent et reflètent les préoccupations des usagers. Elles constituent un bon moyen de connaître le public des postes consulaires et de cerner leurs attentes afin de s'adapter à ses demandes :



RUBRIQUES CONSULTÉES SUR LE SITE INTERNET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À ALGER

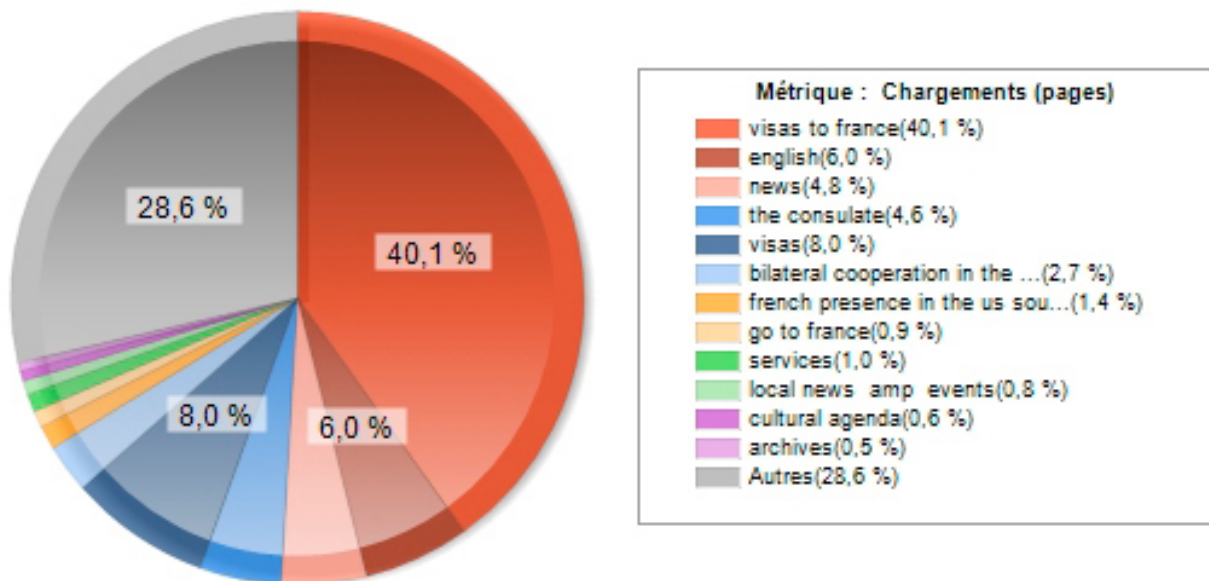


RUBRIQUES CONSULTÉES SUR LE SITE INTERNET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À BUENOS AIRES

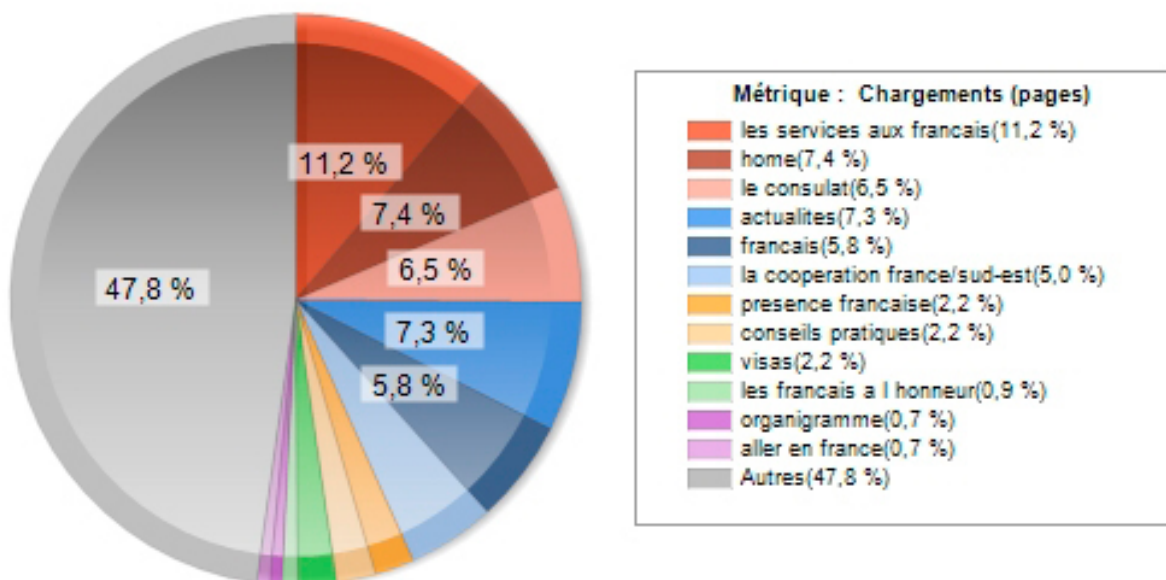


RUBRIQUES CONSULTÉES SUR LES SITES INTERNET DES POSTES EN AUSTRALIE

Les rubriques consultées varient aussi suivant la langue de consultation de l'internaute.



RUBRIQUES CONSULTÉES EN ANGLAIS SUR LE SITE INTERNET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À ATLANTA

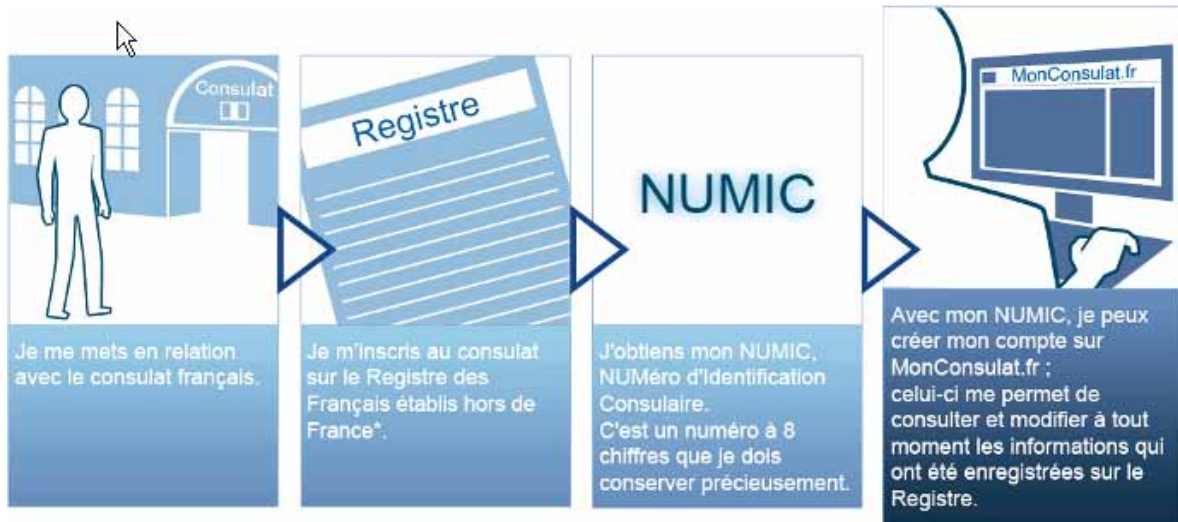


RUBRIQUES CONSULTÉES EN FRANÇAIS SUR LE SITE INTERNET DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À ATLANTA

> 2012, année électorale : les sites Internet des postes, relais essentiels des initiatives du ministère à l'égard des Français établis hors de France

> **MonConsulat.fr**

Les sites Internet des postes ont été un relais essentiel lors du lancement de l'application MonConsulat.fr le 18 novembre 2011 en remplacement de GAEL (guichet d'administration électronique). Ce nouveau portail de télé-services consulaires permet un accès facile et sécurisé aux Français de l'étranger inscrits au Registre des Français établis hors de France ou inscrits au Répertoire des électeurs. Ils peuvent y gérer leur dossier consulaire personnel, consulter et modifier leurs données personnelles, leur situation électorale et leurs données de sécurité, grâce à leur NUMIC (NUMéro d'Identification Consulaire) et à l'adresse électronique qu'ils ont communiqués à leur poste consulaire. À ce jour, 195 000 comptes ont été créés sur MonConsulat.fr.



DE L'INSCRIPTION AU REGISTRE À MONCONSULAT.FR



FONCTIONNALITÉS DE MONCONSULAT.FR



EXEMPLE DE BANDEAU DE BAS DE PAGE SUR UN SITE INTERNET DE POSTE



La France au Mozambique et au Swaziland

Ambassade de France à Maputo

Menu | Contenu | Plan du site

Recherche Ok

français Portugais

- L'Ambassade
- France-Mozambique
- Présence française
- Affaires Consulaires
- La francophonie
- Séjour en France
- Venir au Mozambique
- RSS



A la Une

Remise des diplômes du DELF et du DALF à la résidence de France (11 avril (...)) (12.04.2012)

M. Cyril GERARDON, chargé d'affaires a.i., M. José DENIS, directeur de l'Institut des Langues de Maputo, et Mme Florine IBOT, Secrétaire Générale du Centre Culturel Franco-Mozambicain, ont remis le 11 avril dernier, à la résidence de France, les diplômes du DELF et du DALF de la session de novembre 2011 aux lauréats de Maputo. Félicitations aux 45 lauréats résidant à Maputo, originaires du (...) [lire...]

Nos coordonnées

Av Julius Nyerere, 2361 / BP : 4781 Tél : [258] 21484600 / Fax : 21491727/823070030 Maputo
 Nous contacter
 En cas d'urgence

A savoir

- MonConsulat

Actualités

> **ECOLE FRANCAISE DE MAPUTO : INFORMATION PREVENTIVE (20.04.2012)**
 Un enfant de l'Ecole Française de Maputo est hospitalisé en Afrique du Sud depuis mercredi 18 avril pour une méningite. Des analyses sont en cours (...) [lire...]

Diaporama

Visite de Mme Claudine LEPAGE, sénatrice des Français de l'étranger, et de M. Jean-Daniel CHAOUÏ, conseiller à l'assemblée des Français de l'étranger, à l'ambassade (3 avril 2012)

Communiqué

Le service des visas sera fermé au public le lundi 30 avril 2012 [lire...]

Économie

- Mission Energie
- Qu'est-ce qu'un Service Économique ?

UN LIEN VERS MONCONSULAT.FR DÈS LA PAGE D'ACCUEIL



La France à Monaco

Ambassade de France à Monaco

Menu | Contenu | Plan du site

Recherche Ok

français

- AFE
- Actualités
- L'Ambassade
- Présence française
- Relations franco-monégasques
- La France
- Venir à Monaco
- RSS



A la Une

Elections 2012 - Résultats du scrutin du 22/04 à Monaco

[lire...]

Nos Coordonnées

"Le Roc Fleuri", 1 rue du Tenao - 98000 MONACO
 Tél. (00 377) 92 16 54 60
 Nous contacter

A savoir

- Passeport / carte nationale d'identité
- Etat-civil
- Inscrivez-vous au consulat !

Actualités

> **Déclarations des candidats à l'élection présidentielle (12.04.2012)**
 Elections présidentielles [lire...]

MonConsulat.fr

MonConsulat.fr

MonConsulat.fr est le nouveau portail de téléprocédures consulaires permettant un accès facile et sécurisé aux Français de Monaco pour gérer

Annuaire des représentations françaises à l'étranger

Rejoignez la communauté

UN BLOC DÉDIÉ À MONCONSULAT.FR SUR LA PAGE D'ACCUEIL

> **La campagne de communication pour les élections 2012 sur les sites Internet des postes**

Les sites Internet des postes ont été un relais essentiel de la campagne de communication développée par le ministère envers les Français de l'étranger concernant les échéances électorales de 2012. Les sites ont placé sur leur page d'accueil les bannières, logos, affiches et vidéos développés par le ministère et ont pointé vers www.votezaletranger.gouv.fr, site phare de la campagne de communication. Ils ont créé des rubriques élections 2012 regroupant toutes les informations utiles destinées aux électeurs à l'étranger.

Les sites Internet des postes ont été le moteur de la première phase de communication dès le printemps 2011. Celle-ci avait trait à l'inscription sur les listes électorales consulaires, en informant sur l'échéance du 31 décembre 2011 pour pouvoir voter pour les deux scrutins prévus en 2012. Elle visait également à renseigner sur le choix du lieu de vote unique (France ou étranger) pour ces deux scrutins, grande nouveauté de l'année 2012.

Initiée sur les sites Internet des postes, cette campagne a été relayée à l'automne 2011 dans les médias audiovisuels, radio-phoniques, dans la presse écrite en ligne et les réseaux sociaux.



CAMPAGNE D'INFORMATION SUR L'ÉCHÉANCE DU 31 DÉCEMBRE 2011



CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE VOTE AUX DEUX SCRUTINS ORGANISÉS EN 2012

Pour les élections législatives, vous pourrez voter par internet.
Communiquez-nous votre adresse électronique avant le 7 mai 2012.



CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LE VOTE PAR INTERNET ET LA MISE À JOUR DES COORDONNÉES DES ÉLECTEURS

Levier incontournable de l'action consulaire, les sites Internet consulaires de nos postes sont le reflet d'une administration moderne et efficace, ils apportent un réel service à l'usager et facilitent le travail d'information auprès de nos compatriotes sur tous les domaines consulaires.



V ≥ LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE



1 | Le cadre juridique : les conventions

Les compétences des États pour adopter ou appliquer des normes juridiques visant des personnes se fondent essentiellement sur le territoire et sur la nationalité. Le développement de la mobilité des personnes multiplie les cas où ces compétences étatiques s'affrontent : impossibilité d'exercer au moins l'une d'entre elles ou double-assujettissement. Cette incertitude juridique peut avoir de lourdes conséquences en matière de statut personnel ou familial, d'activité professionnelle et de fiscalité, ou permettre l'impunité à des comportements illicites.

Améliorer la protection ou la sécurité juridique de nos compatriotes est l'une des principales missions du service des conventions et de l'entraide judiciaire, au travers de la négociation ou de la renégociation de conventions internationales, de leur ratification, de leur mise en œuvre ou, en leur absence, de coopération avec les autorités étrangères compétentes via nos postes diplomatiques ou consulaires.

LES CONVENTIONS NON JUDICIAIRES



M. THIERRY DUBOC, ADJOINT
AU SOUS-DIRECTEUR
DES CONVENTIONS ET
DE L'ENTRAIDE JUDICIAIRE

La Sous-Direction des conventions et de l'entraide judiciaire de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire mène, à un rythme soutenu, des négociations de conventions ou d'accords bilatéraux ou y participe, en concertation avec les autres ministères concernés. Elle est également service traitant pour la procédure d'approbation et d'entrée en vigueur de ces accords et le suivi de leur mise en œuvre.

Certains de ces accords contribuent à la politique d'appui à l'expatriation de nos compatriotes dans de nombreux pays dont les systèmes juridiques, fiscaux ou de protection sociale diffèrent souvent, et également à la politique d'attractivité de la France. Les conseillers à l'AFE sont en principe informés de l'ouverture et du déroulement de ces négociations par les postes.

> Les conventions fiscales



M^{ME} SOPHIE DELPORTE,
RÉDACTRICE CONVENTIONS
NON JUDICIAIRES

Le développement des négociations bilatérales en matière fiscale est le résultat de la multiplication des échanges commerciaux et humains dans le cadre d'une économie de plus en plus mondialisée. C'est par elles en effet que se résolvent, sur la base de la réciprocité des mesures accordées, les problèmes techniques liés à l'implantation d'activités économiques et humaines sur le territoire d'autres États. Les conventions fiscales règlent

ainsi les relations entre deux États pour éliminer les possibilités de double-imposition en répartissant le droit d'imposer. Leur objectif est également d'établir des procédures de coopération administrative (procédures de consultation et échange de renseignements pour la lutte contre l'évasion fiscale).

La France dispose d'un réseau conventionnel fiscal quasi universel, parmi les plus étendus au monde. À l'heure actuelle, seuls quelques États d'Amérique centrale et du Sud (dont le

Paraguay et le Pérou), certains États d'Afrique centrale et orientale et, de façon plus résiduelle, d'Asie (Afghanistan, Népal, Birmanie, Cambodge) ne sont liés avec la France par aucun mécanisme d'élimination de la double-imposition.

Les conventions de non-double-imposition sont négociées par la direction de la législation fiscale du ministère de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, avec l'appui de la Sous-Direction des conventions et de l'entraide judiciaire. Sur ces textes caractérisés par une grande technicité et des enjeux importants pour les entreprises comme pour les particuliers, le rôle du ministère des Affaires étrangères est d'assurer un soutien et un suivi politique des dossiers, ainsi que de représenter les intérêts des Français de l'étranger. Le volet fiscal apparaît en effet comme une des clefs de l'expatriation.

Le travail de la Sous-Direction des conventions et de l'entraide judiciaire s'articule ainsi autour de trois axes principaux :

- suivi des négociations, organisation des cérémonies de signature et accompagnement des textes au long de la procédure d'approbation parlementaire, jusqu'à leur entrée en vigueur ;
- suivi de l'application des textes, relations avec les pays d'accueil ;
- suivi des problématiques fiscales des Français de l'étranger sur le long terme.

La politique conventionnelle de la France en ce domaine repose aujourd'hui sur deux priorités. La première est la mise à jour et le « toilettage » des textes en vigueur avec nos principaux partenaires commerciaux (renégociation des conventions avec la Chine, le Royaume-Uni et l'Australie ; négociation d'avenants aux conventions en vigueur avec la Belgique, les États-Unis ou l'Allemagne). L'ouverture de négociations avec des pays qui n'étaient liés par aucune convention avec notre pays est restée très limitée ces dernières années (Colombie).

La deuxième priorité de notre politique actuelle est la lutte contre les pratiques dommageables en matière de fiscalité internationale. Pour ce faire, la France s'est engagée dans la négociation de nombreux accords d'échange de renseignements fiscaux permettant la levée du secret bancaire. Ces accords peuvent prendre deux formes différentes :

- dans le cas où il existe déjà une convention fiscale bilatérale entre les deux États, l'introduction d'un avenant reprenant

les dispositions les plus récentes de l'article 26 du modèle de convention fiscale de l'OCDE en matière d'échange de renseignements fiscaux ;

– en cas d'absence de convention bilatérale, la conclusion d'accords d'échange de renseignements fiscaux (TIEA : Tax Information Exchange Agreement) avec les États et territoires considérés comme non coopératifs en matière fiscale.

C'est ainsi qu'ont pu être signés au cours de l'année écoulée de nombreux accords reprenant les standards internationaux en matière d'échange de renseignements (Liberia, Arabie Saoudite, Autriche, Île Maurice, Panama, Aruba, Philippines, Oman).

TEXTES ENTRÉS EN VIGUEUR EN 2011 ET 2012



Taiwan (dispositif en vue d'éviter les doubles impositions) : 1^{er} janvier 2011



Singapour (avenant à la convention fiscale relatif à l'échange de renseignements) : 1^{er} janvier 2011



Vanuatu (TIEA) : 7 janvier 2011



Sainte-Lucie (TIEA) : 20 janvier 2011



Bahreïn (avenant à la convention fiscale relatif à l'échange de renseignements) : 1^{er} février 2011



Saint-Vincent-et-les-Grenadines (TIEA) : 21 mars 2011



Îles Turques et Caïques (TIEA) : 14 juillet 2011



Îles Cook (TIEA) : 16 novembre 2011



Hong-Kong (convention fiscale en vue d'éviter la double-imposition) : 1^{er} décembre 2011



Costa Rica (TIEA) : 14 décembre 2011



Dominique (TIEA) : 14 décembre 2011



Anguilla (TIEA) : 15 décembre 2011



Liberia (TIEA) : 30 décembre 2011



Grenade (TIEA) : 9 janvier 2012



Île de Man (convention fiscale) : 14 janvier 2012



Panama (convention fiscale) : 1^{er} février 2012



Autriche (avenant à la convention fiscale) : 1^{er} mai 2012



Île Maurice (avenant à la convention fiscale) : 1^{er} mai 2012

TEXTES SIGNÉS EN COURS DE PROCÉDURE D'APPROBATION PARLEMENTAIRE

Avenants relatifs à l'échange de renseignements fiscaux



Belgique : avenant signé le 7 juillet 2009 à Bruxelles (ratifié par la France, en attente de ratification par la partie belge);



Canada : avenant à la convention fiscale relatif à l'échange de renseignements fiscaux et à l'extension du champ territorial de la convention à la Nouvelle-Calédonie : signé le 2 février 2010 à Paris (ratifié par la partie canadienne, en attente d'approbation par la Nouvelle-Calédonie);



Arabie Saoudite : avenant signé le 18 février 2011 à Paris (accord ratifié par la France, en attente de notification de la partie saoudienne);



Philippines : avenant signé le 25 novembre 2011 à Manille;



Oman : avenant signé le 8 avril 2012 à Mascate.

Accords d'échange de renseignements fiscaux (TIEA)



Antilles néerlandaises : accord signé le 10 septembre à La Haye (accord ratifié par la France, en attente de ratification par les Antilles néerlandaises);



Brunei : accord signé le 30 décembre 2010 à Bandar Seri Begawan;



Aruba : accord signé le 14 novembre 2011 à La Haye.

Avenant à une convention fiscale en vue d'éviter une double imposition



Italie : protocole additionnel à la convention franco-italienne relative au tunnel routier sous le Mont-Blanc, signé le 20 octobre 2011 à Rome.

TEXTES EN COURS DE NÉGOCIATION

Conventions fiscales en vue d'éviter la double imposition



Colombie : négociations pour la conclusion d'une convention fiscale;



Chine : renégociation de la convention du 30 mai 1984; un tour de négociation a eu lieu à l'automne 2011;



Allemagne : avenant à la convention du 21 juillet 1959; paraphé, ce texte devrait être signé prochainement;



Inde : renégociation de la convention fiscale du 29 septembre 1992; un tour de négociation a eu lieu à l'automne 2011;



Andorre : la convention fiscale a été paraphée le 4 avril dernier et devrait être signée prochainement.

Avenant relatifs à l'échange de renseignements fiscaux



Botswana : avenant paraphé en novembre 2010.

Accords d'échange de renseignements fiscaux (TIEA)



Guatemala



Montserrat



Îles Marshall



Niue

> Les accords en matière de sécurité sociale



M^{ME} JULIA DI CICCIO,
RÉDACTRICE, CONVENTIONS
NON JUDICIAIRES

Si les anciennes conventions de sécurité sociale visaient à accompagner les flux historiques de main-d'œuvre, les caractéristiques de la circulation des travailleurs ont aujourd'hui changé et répondent à des enjeux différents. Pour autant, dans une économie mondialisée, les accords de sécurité sociale demeurent des outils essentiels d'accompagnement d'une mobilité internationale et de développement d'investissements croisés entre la France et ses pays partenaires.

La Sous-Direction des conventions et de l'entraide judiciaire suit les négociations, le processus de ratification parlementaire et l'application des accords de sécurité sociale dont l'objet est d'améliorer la situation des Français vivant ou ayant vécu à l'étranger au regard de leurs droits sociaux. Elle contribue également en amont aux études préalables, menées par le ministère pilote (ministère du Travail et de l'Emploi, Direction de la sécurité sociale) qui détermine l'opportunité ou non d'ouvrir des négociations avec un État et qui pilote les négociations.

Au cours des dernières années, priorité a été donnée, d'une part, à la négociation d'accords avec les grands pays émergents

(Inde, Brésil, Chine) ainsi que les pays d'Amérique latine et, d'autre part, à la renégociation d'accords avec des partenaires importants (Maroc, Canada, Algérie) afin de moderniser les instruments juridiques existants.

La lutte contre la fraude sociale, priorité gouvernementale, constitue le deuxième volet du domaine d'action de cette Sous-Direction et se décline à la fois dans le suivi d'accords de coopération en la matière et dans l'expérimentation de nouveaux outils.

Accords de sécurité sociale

Ces instruments favorisent la mobilité géographique de nos compatriotes, en offrant une meilleure garantie de leurs droits sociaux à l'occasion de la poursuite d'une carrière professionnelle à l'étranger. Ces accords constituent par ailleurs le gage d'une densification des relations économiques entre la France et le pays signataire en favorisant l'implantation des entreprises françaises sur place et en renforçant l'attractivité du territoire français. Ces accords permettent à cet effet :

- d'éviter les doubles-cotisations et d'assurer le maintien de l'affiliation des travailleurs au régime de sécurité sociale d'origine pour une durée déterminée (détachement) ;
- de coordonner les régimes de sécurité sociale pour les travailleurs titulaires d'un contrat de travail de droit local afin



LES DÉLÉGATIONS FRANÇAISE ET CHINOISE AU COURS DE LA PREMIÈRE SESSION DE NÉGOCIATION D'UN ACCORD DE SÉCURITÉ SOCIALE AVEC LA CHINE À PÉKIN LES 11-13 AVRIL 2012

d'éviter les pertes de droit en matière d'assurance vieillesse notamment. Ainsi, la totalisation des périodes d'assurance dans les deux pays permet d'améliorer l'ouverture et le calcul des droits à pension ;

- d'exporter des pensions, en levant la clause qui conditionne leur versement à la résidence sur le territoire de l'État débiteur.


> États liés à la France par un instrument de sécurité sociale


Trente-six États ou entités hors Union européenne et Espace économique européen sont liés à la France par une convention de sécurité sociale : Algérie, Andorre, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Canada, Cap Vert, Chili, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Croatie, États Unis, Gabon, Inde, Israël, Japon, Jersey, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Niger, Philippines, Province du Québec, Roumanie, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Togo, Tunisie et Turquie.

À ce réseau bilatéral s'ajoute le nouveau règlement communautaire (883/2004) portant coordination des systèmes de sécurité sociale et son règlement d'application (987/2009), entrés en vigueur le 1^{er} mai 2010. La France est ainsi liée aux vingt-sept États membres de l'Union européenne. Ces règlements s'appliquent également à la Suisse depuis le 1^{er} avril 2012, à la suite de la modification de l'annexe II révisée de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Les anciens règlements 1408/17 et 574/72 demeurent encore en vigueur pour les trois membres de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège).


Au total, la France est liée à plus de soixante-six États, soit près d'un tiers des États dans le monde. Notre pays dispose à cet égard de l'un des réseaux conventionnels les plus étendus. À titre de comparaison, le Royaume-Uni dispose d'un réseau de 18 accords bilatéraux, les États-Unis ont conclu 24 accords bilatéraux et l'Allemagne 19.


> Accords entrés en vigueur


 **Inde** : l'accord de sécurité sociale, signé à Paris le 30 septembre 2008, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011, à la suite de la notification de l'achèvement des procédures françaises de ratification.

 **Maroc** : une nouvelle convention de sécurité sociale et son protocole annexe, signés le 22 octobre 2007 à Marrakech, sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2011. Cet accord abroge la Convention générale du 9 juillet 1965 et l'ensemble de ses avenants, protocoles et accords complémentaires.


> Accords signés en cours d'approbation


 **Argentine** : après deux sessions de négociations en décembre 2006 et en juin 2007, la convention de sécurité sociale franco-argentine a été signée à Buenos Aires le 22 septembre 2008. La loi portant approbation de cet accord a été définitivement adoptée par le Parlement français, le 7 juin 2011. Afin de permettre son entrée en vigueur, l'achèvement des procédures argentines de ratification est requis : à ce jour, le texte est toujours à l'examen du Parlement argentin.


 **Uruguay** : à la demande de l'Uruguay, la négociation d'un accord de sécurité sociale a débuté en mars 2010. Une session officielle puis de nombreux échanges à distance ont permis la signature de cet accord, le 6 décembre 2010, à Montevideo. Un accord d'application est par ailleurs en cours de finalisation. Le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord a été élaboré et sera transmis au Parlement lors de la prochaine législature.


 **Brésil** : deux sessions de négociation se sont tenues respectivement en novembre 2010 à Brasilia et en mars 2011 à Paris. Un troisième tour en août 2011 a porté sur l'accord d'application. Si l'accord de sécurité sociale, priorité de la France durant la présidence du G20, a été signé le 15 décembre 2011, l'accord d'application est actuellement en cours de finalisation. Le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de sécurité sociale a été élaboré et devra être soumis aux autres départements ministériels compétents, avant sa transmission au Parlement lors de la prochaine législature.


> Accords en cours de négociation

 **Algérie** : la renégociation du protocole de soins de santé a été entreprise depuis 2002. La dernière session de négociation a eu lieu en juin 2010. Une nouvelle session devait se tenir au cours de cette année.

 **Australie** : une première session de négociation a eu lieu en mars 2008. Les négociations ont été suspendues en raison de la divergence des positions entre la partie française et la partie australienne. Une deuxième session de négociation fin avril 2010 n'a pas permis de lever ces difficultés.

 **Canada** : après avoir été suspendue pendant près de cinq ans en raison de divergences entre la partie française et la partie canadienne, la finalisation de l'accord avec le Canada, paraphé en 2004, a pris du retard en raison de divergences sur la forme juridique des textes. Les contacts avec les Canadiens ont toutefois repris et les échanges sur les derniers ajustements sont en cours.

 **Chine** : à la suite de l'adoption d'une loi chinoise sur les assurances sociales qui rend obligatoire l'affiliation de tout travailleur étranger titulaire d'un permis de travail local, la France a sollicité la partie chinoise pour l'ouverture de négociations. Une première rencontre exploratoire a eu lieu à Pékin en novembre 2011 et avait pour objet l'approfondissement réciproque des systèmes de sécurité sociale de chacun des deux pays. Les négociations sur un accord de sécurité sociale ont ensuite officiellement commencé en avril 2012. Les deux parties sont convenues de poursuivre leurs échanges à distance puis lors d'une deuxième session.

 **Serbie** : la Serbie et la France sont actuellement liées par la convention générale franco-yougoslave du 5 janvier 1950 reprise par l'accord de succession signé le 26 mars 2003. Cette convention n'étant plus en adéquation avec les législations actuelles, les deux États ont initié la négociation d'un nouvel accord. Une première session de négociation a eu lieu en septembre 2009, une seconde session fin mai 2010 à Paris, suivie d'un troisième tour en octobre 2010 à Belgrade. Une quatrième session devrait permettre la finalisation de cet accord.

> Suivi des accords en vigueur

> Suivi du règlement des pensions des ressortissants français ayant cotisé à un régime étranger

La Sous-Direction des conventions et de l'entraide judiciaire suit avec attention les problèmes rencontrés par nos compatriotes concernant à la fois l'ouverture mais aussi le rétablissement de leurs droits à pension en vertu des accords de sécurité sociale.

Son action s'oriente dans deux directions :

- informer : les particuliers qui saisissent le ministère des Affaires étrangères sont systématiquement renseignés sur leurs droits résultant des conventions de sécurité sociale ainsi que sur l'existence du Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS), compétent pour le suivi et l'application des conventions et interface avec les caisses françaises et les caisses étrangères ;
- intervenir : toute demande fait l'objet d'un suivi particulier et d'une transmission au CLEISS (si le particulier n'a pas encore saisi l'organisme), ou à nos consulats. Dans certains pays pour lesquels de nombreuses difficultés ont été recensées, les agents consulaires sont ainsi en contact régulier avec les caisses étrangères sur place.

Il y a quelques années le ministre des Affaires étrangères avait été alerté sur les grandes difficultés rencontrées par les ressortissants français ayant cotisé aux régimes de certains États africains (Gabon, Congo, Cameroun) pour obtenir la reconnaissance ou le paiement de leurs pensions. La tenue de commissions mixtes de sécurité sociale et d'une mission d'audit (Congo) avait progressivement permis de résoudre un certain nombre de dossiers des pensionnés. L'effet positif de ces actions a été maintenu par la suite grâce à des interventions régulières et suivies des autorités consulaires auprès des caisses locales compétentes.

La DFAE, en liaison avec la direction de la sécurité sociale et le CLEISS, continue par ailleurs de suivre avec attention la situation des particuliers dans ces pays. Un dernier recensement réalisé au deuxième trimestre 2011 par le consulat à Libreville établit le nombre de dossiers en souffrance pour nos ressortissants à 277.

> Commissions mixtes de sécurité sociale

Outre le traitement des cas particuliers, les commissions mixtes ont pour objet l'apurement des dettes et des créances contractées au titre des conventions ainsi que le règlement des difficultés d'application qui ont pu se développer après l'entrée en vigueur des accords. Elles se réunissent en cas de besoin, à la demande de l'une des parties, et sont pilotées par le ministère du Travail et de l'Emploi en parallèle des sessions de négociations. Au cours de l'année 2011-2012, trois commissions mixtes se sont tenues avec la Turquie, la Tunisie et Monaco.

Lutte contre la fraude aux prestations sociales

Depuis 2006, la Direction de la sécurité sociale, avec l'appui de la DFAE, s'est engagée à faire de la lutte contre la fraude aux prestations sociales une priorité. Cet objectif se décompose en plusieurs actions.

Un premier volet consiste en l'insertion systématique de dispositions spécifiques en matière de lutte contre les fraudes dans les nouveaux accords de sécurité sociale. Outre les dispositions habituelles relatives à la coopération inter-administrative (échange de données) et aux décisions de recouvrement (prestations ou cotisations), une clause générale prévoit des contrôles portant sur la qualité du résident, les conditions de ressources et les contrôles d'existence.

Un deuxième point concerne la conclusion spécifique d'accords bilatéraux de coopération en la matière. Des négociations ont ainsi été engagées avec plusieurs États membres de l'Union européenne afin d'intensifier la coopération inter-administrative déjà existante et de permettre l'exécution de décisions de recouvrement (prestations ou cotisations) sur le territoire de l'autre État.



République tchèque : un accord de lutte contre la fraude, signé le 11 juillet 2008 à Chantilly, est entré en vigueur le 1^{er} avril 2011.



Belgique : un accord de lutte contre la fraude a été signé le 17 novembre 2008 et la loi autorisant son approbation a été définitivement adoptée par le Parlement français le 6 mai 2010. La Belgique n'a pas achevé, pour ce qui la concerne, sa procédure interne de ratification.



Luxembourg : un accord de lutte contre la fraude sous forme d'échange de lettres a été signé le 11 avril 2011 à Paris et le 17 juin 2011 à Luxembourg. Le projet de loi autorisant l'approbation de cet accord a été constitué et devrait être examiné sous la prochaine législature.

Enfin, un dernier volet regroupe l'expérimentation de nouveaux outils et des coopérations *ad hoc*, hors cadre des conventions bilatérales traditionnelles.



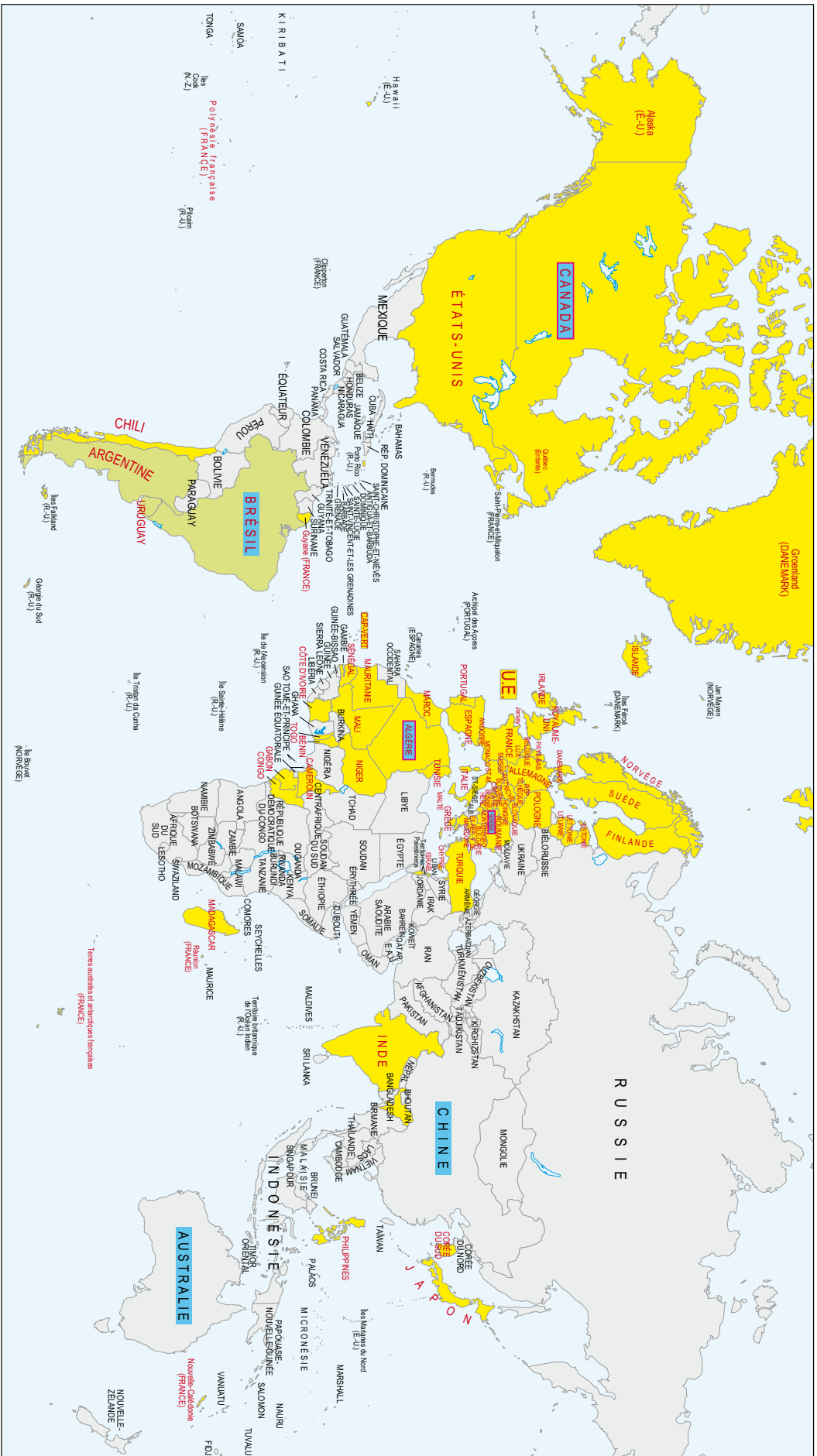
Algérie : une coopération renforcée entre les consulats et la CNAV est en cours afin de faciliter les vérifications sur les conditions de maintien du droit à pension pour un échantillon de bénéficiaires du régime français.



Tunisie : un dispositif expérimental mobilisant les services du consulat¹ a été mis en place en 2010. Il prévoit l'agrément de personnes privées par les autorités consulaires en vue de contrôler la qualité des bénéficiaires de prestations sociales et de réaliser des constatations sur des assurés sociaux français résidant en Tunisie ou sur les soins qu'ils reçoivent en Tunisie. Toutefois, seule une société a été agréée depuis le lancement de cette expérimentation. Une réflexion générale devait être engagée par ailleurs, lors de la commission mixte à Tunis en avril 2012, pour renforcer la coopération administrative entre les deux pays.

¹ Conformément au décret n° 2009-1185 du 5 octobre 2009 et à sa circulaire d'application du 11 janvier 2010.

RÉSEAU DES CONVENTIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE EN VIGUEUR AU 1^{er} MAI 2012



- Accords en vigueur
- Accords signés, en cours d'approbation
- Accords en cours de refonte
- Négociations en cours

Pour l'Union européenne et l'Espace économique européen :
sécurité sociale = règlements 883/2004 et 987/2009

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 20 avril 2012

> Échanges de jeunes, accords migratoires



MME LAURENCE CAILLOT,
RÉDACTRICE CONVENTIONS
MIGRATOIRES
ET RÉADMISSIONS.
ÉCHANGES DE JEUNES

Accord « Échange de jeunes » avec le Canada

Cet accord, signé avec le Canada en octobre 2003, est entré en vigueur le 1^{er} mars 2004 : il a pour objectif de favoriser la mobilité entre les deux pays, des jeunes âgés de 18 à 35 ans, dans la limite d'un contingent dont l'effectif maximum est fixé chaque année par échange de notes diplomatiques. À

cette fin, l'accord prévoit l'application d'un régime dérogatoire visant à simplifier les procédures administratives relatives à l'entrée, au séjour et, le cas échéant, au travail, pour différentes catégories.

Les jeunes Français sont les plus nombreux à manifester de l'intérêt pour cet accord (pleine utilisation du contingent annuel, soit 14 000 visas), alors qu'en 2011 seulement 1 746 visas sur 14 000 disponibles cette année-là ont été délivrés à des jeunes Canadiens au titre de cet accord.

Le contingent annuel a été maintenu à 14 000 pour l'année 2012.

En 2012, deux séances de négociations se sont tenues, à Ottawa puis à Paris, afin de rénover l'accord de 2003 et de simplifier les procédures pour les jeunes Français et les jeunes Canadiens.

Accord « vacances-travail »

Depuis 1999, des accords bilatéraux visant à permettre des échanges de jeunes entre la France et différents États partenaires dans le cadre d'un programme vacances-travail (PVT) ont été conclus entre la France et cinq pays : le Japon (8 janvier 1999), la Nouvelle-Zélande (2 juin 1999), l'Australie (24 novembre 2003), la Corée (20 octobre 2008) et l'Argentine (18 février 2011). Cette formule existe également avec le Canada puisque les jeunes concernés constituent une des catégories de bénéficiaires de l'accord de 2003 entre la France et le Canada (voir plus haut).

Ces accords bilatéraux offrent la possibilité à des jeunes ressortissants de chacun des deux États concernés, âgés de 18 à 30 ans, étudiants ou non, de se rendre dans l'autre État pour une période maximale de douze mois, dans le but d'y effectuer un séjour de découverte touristique et culturelle, en ayant la possibilité d'y occuper une activité professionnelle salariée pour compléter les moyens financiers dont ils disposent. Le nombre maximum de visas susceptibles d'être délivrés chaque année de part et d'autre est fixé par échange de notes diplomatiques entre les deux États.

Devant le succès grandissant rencontré par les accords vacances-travail déjà en vigueur (près de 30 000 jeunes Français ont obtenu un visa vacances-travail en 2011 au titre de l'un de ces accords), la Sous-Direction des Conventions et de l'entraide judiciaire a entrepris de procéder à une extension du réseau des États partenaires de la France dans ce

domaine. Des négociations ont ainsi été engagées en 2011, en liaison avec le secrétariat général à l'immigration, en direction de Taïwan et de Hong-Kong, qui ont fait connaître leur volonté d'aboutir.

Accords migratoires et de mobilité professionnelle

> Accords de gestion concertée des flux migratoires

Les accords de gestion concertée des flux migratoires signés en 2007 avec le Congo et le Bénin sont entrés en vigueur le 1^{er} août 2009 et le 1^{er} mars 2010. Les accords signés en 2008 et 2009 avec le Cap-Vert et le Burkina Faso sont entrés en vigueur les 1^{er} avril et 1^{er} juin 2011.

L'accord signé avec le Cameroun le 21 mai 2009 est en cours de ratification.

> Accords de réadmission

La France a conclu une cinquantaine d'accords bilatéraux de réadmission et de protocoles d'application d'accords communautaires de réadmission qui visent à faciliter le départ des étrangers en situation irrégulière sur son sol. Les négociations sont conduites par le ministère en charge des dossiers d'immigration mais la Sous-Direction des conventions et de l'entraide judiciaire est chargée du suivi de la procédure législative nécessaire à sa ratification. Deux accords bilatéraux avec l'Autriche et le Kosovo, signés respectivement le 20 avril 2007 et le 2 décembre 2009, sont en cours d'approbation parlementaire.

Le ministère en charge des dossiers d'immigration négocie actuellement trois protocoles d'application d'accords communautaires de réadmission avec l'Albanie, la Bosnie et la Macédoine. Le protocole d'application de l'accord communautaire avec la Serbie est en cours de ratification.

> Accords de mobilité professionnelle et d'échange de jeunes professionnels

Ces accords bilatéraux visent à favoriser le développement des échanges de jeunes professionnels désireux d'exercer, dans leur spécialité, une activité professionnelle salariée dans l'autre pays, pendant une durée ne pouvant excéder, selon les accords, 18 ou 24 mois. Sont actuellement en vigueur des accords de ce type avec le Canada (cf. plus haut l'accord de 2003), la Tunisie, le Sénégal, les États-Unis, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande et le Maroc. Les accords avec la Bulgarie et la Roumanie deviendront caducs au terme de la période transitoire instaurée au moment de leur entrée dans l'UE : toutes les restrictions à la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains dans l'UE devront en effet avoir été levées au plus tard en 2014.

Un accord « jeunes professionnels » a été signé avec le Gabon le 24 février 2010. Il est entré en vigueur à la date de sa signature. Un accord relatif au séjour et à la migration circulaire de professionnels, signé avec la République de Maurice le 23 septembre 2008 et qui comporte des dispositions relatives à l'échange de jeunes professionnels, est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2010. L'accord franco-russe sur les migrations professionnelles est entré en vigueur le 1^{er} mars 2011. Des

accords de « mobilité des jeunes » ont par ailleurs été conclus avec la Serbie, le Monténégro et la Macédoine en décembre 2009, ainsi qu'avec le Liban en juin 2010. Ces quatre accords sont actuellement en cours d'examen par le Parlement. Des accords du même type sont en cours de négociation avec la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie.

Une entente entre la France et le Québec relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants a été signée le 26 novembre 2010. Cette entente intervient dans un contexte d'accélération de la mobilité franco-québécoise, grâce notamment à l'accord franco-canadien relatif aux échanges de jeunes du 3 octobre 2003 et, plus récemment, à l'Entente entre la France et le Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, signée le 17 octobre 2008. Un protocole d'application de cette Entente a été signé le 9 juin 2011 entre l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et le ministère québécois de l'Immigration et des Communautés culturelles. L'entrée en vigueur de l'entente et du protocole d'application devrait intervenir au début de l'été 2012.

Accords sur l'emploi des conjoints de diplomates

Conclus sur la base d'un accord-type portant sur l'emploi des personnes à charge des membres des missions officielles élaboré en octobre 2003, à la suite d'une concertation interministérielle, ces accords de réciprocité ont pour objectif de faciliter, pour les personnes à charge des agents des missions diplomatiques ou consulaires désireuses d'exercer une activité professionnelle (en pratique, essentiellement les conjoints), l'accès au marché local de l'emploi dans le pays d'accueil.

Le principe général de ces accords repose sur la délivrance par les autorités compétentes de l'État d'accueil, sous certaines conditions, d'une autorisation de travail à titre dérogatoire aux personnes à charge des membres des missions officielles qui ont obtenu une proposition d'emploi salarié. Dès lors, le bénéficiaire conserve son titre de séjour spécial et conserve ses privilèges et immunités en dehors du cadre de l'activité professionnelle exercée. Par ailleurs, la situation du marché local de l'emploi ne peut lui être opposée dans l'État d'accueil. Ces accords concernent, par ordre chronologique d'entrée en vigueur, le Canada (1989), l'Argentine (1997), le Brésil (2003), l'Australie (2004), la Nouvelle-Zélande (2005), la Roumanie (2005), le Costa Rica (2008), l'Uruguay (2009) et le Venezuela (2011).

Des accords intérimaires ont été conclus avec les États-Unis (1997) et avec Singapour (2005). Reconduits tacitement chaque année dans l'attente de la signature d'un accord définitif, ces accords en fin de vigueur sont toujours appliqués. Ces accords étant assujettis à un processus d'adoption législatif complexe et disproportionné par rapport au nombre restreint de bénéficiaires, une solution pragmatique a été recherchée. Un nouveau dispositif, à titre d'étape intermédiaire, sous forme d'un simple échange de notes verbales valant déclaration d'intention donc sans valeur contraignante, permettra d'encourager l'application de politiques plus souples sans qu'il soit nécessaire d'attendre qu'un accord intergouvernemental soit signé et ratifié.

Avec l'accord du ministère en charge des questions d'immigration, un projet de note verbale type a été élaboré par la Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, la DRH et le Protocole. Celle-ci prévoit que, sous réserve de réciprocité, les conjoints d'agents diplomatiques désireux d'exercer une activité professionnelle salariée conserveront leur titre de séjour spécial et leurs privilèges et immunités diplomatiques, sauf dans le cadre de leur activité professionnelle.

Ce projet de note verbale a été transmis le 20 décembre 2011 à cinq postes (Addis-Abeba, Assomption, Mexico, New Delhi et Tel-Aviv) puis en avril 2012 à Bogota.

> Le service national des doubles nationaux

La France a conclu des conventions relatives au service national des doubles-nationaux avec les 14 pays suivants : Algérie, Argentine, Belgique, Chili, Colombie, Espagne, Israël, Italie, Luxembourg, Paraguay, Pérou, Royaume-Uni, Suisse et Tunisie.

Aux termes de ces conventions, dès lors qu'un double-national s'est acquitté de ses obligations dans un État, en principe celui de sa résidence habituelle, il est considéré comme étant en règle à l'égard de l'autre État.

Accord signé en cours d'approbation



Suisse : la France et la Suisse ont signé, les 15 janvier et 16 février 2010, un accord par échange de notes verbales amendant le dispositif mis en place pour le service national des doubles-nationaux franco-suisse. Cet accord permettra, à son entrée en vigueur, aux doubles nationaux franco-suisse, s'ils optent pour le service militaire français, de ne plus faire la préparation militaire demandée en sus de la participation à la Journée Défense et citoyenneté (JDC). Leur participation simple à la JDC suffira pour être en règle vis-à-vis des obligations militaires françaises et suisse. Cet accord a été examiné par l'Assemblée nationale et est actuellement soumis à l'examen du Sénat.

> Autres accords de coopération

La Sous-Direction des conventions et de l'entraide judiciaire a également été amenée, au cours des dernières années, à intervenir dans la négociation d'accords bilatéraux et d'arrangements administratifs en matière notamment d'assistance douanière et de coopération transfrontalière, ainsi que dans le domaine de la sécurité civile et des échanges de permis de conduire entre la France et certains États étrangers.


La coopération transfrontalière ou assimilée





Andorre : accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la principauté d'Andorre relatif à la création d'un bureau à contrôles nationaux juxtaposés à Porta conclu par échange de lettres


les 13 janvier et 10 mars 2011. L'accord va être à présent soumis au Parlement en vue d'obtenir l'autorisation d'approbation de celui-ci.

La Sécurité civile

 **République tchèque** : traité entre la République française et la République tchèque sur la coopération dans le domaine de la protection civile, de la prévention et de la gestion des situations d'urgence, signé à Prague le 16 décembre 2010. Le projet de loi autorisant l'approbation de cet accord a été constitué et est actuellement soumis aux différents départements ministériels concernés avant sa transmission au Parlement.

 **Ukraine** : accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'Ukraine relatif à l'assistance et à la coopération dans le domaine de la protection civile, signé à Paris le 7 octobre 2010. L'instrument d'approbation français a été transmis aux autorités ukrainiennes. Afin de permettre l'entrée en vigueur de l'accord, la partie française est en attente de la transmission de l'instrument d'approbation ukrainien.

 **Tunisie** : accord de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République tunisienne dans le domaine de la protection et de la sécurité civiles, signé à Tunis le 16 mai 2011. L'instrument d'approbation français a été transmis aux autorités tunisiennes. Afin de permettre l'entrée en vigueur de l'accord, la partie française est en attente de la transmission de l'instrument d'approbation tunisien.

 **Kazakhstan** : accord de coopération entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la république du Kazakhstan dans le domaine de la protection civile, de la prévention et de l'élimination des situations d'urgence, signé à Astana le 6 octobre 2009. Le projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale et a été transmis au Sénat en vue de son examen.

Des accords similaires seront prochainement conclus avec le Portugal et Andorre.

Des négociations sont en cours avec d'autres pays dont la Malaisie, Israël, la Géorgie et le Brésil.

L'ENTRAIDE JUDICIAIRE

> Les conventions judiciaires pénales

L'activité de négociation du Service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire est centrée sur le domaine pénal. En effet, depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, la compétence pour négocier en matière civile et commerciale relève en principe des instances européennes.

Sur le plan pénal, la lutte contre la criminalité transfrontalière, les réseaux de délinquance organisée et le terrorisme, constitue l'une des priorités du ministère des Affaires étrangères.

Les échanges de permis de conduire



M. LOUIS-MARIE CADEAU,
CHEF DE PÔLE CONVENTIONS
CONSULAIRES ET AFFAIRES
ADMINISTRATIVES

L'arrêté du 12 janvier 2012 fixant les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les États n'appartenant ni à l'Union européenne ni à l'Espace économique européen marque une étape importante dans l'évolution du dispositif français pour assurer des garanties supérieures en termes de sécurité routière et de fiabilité documentaire lors de l'échange des permis de conduire étrangers contre des permis français.

Il a notamment été mis fin au principe de la réciprocité automatique de la possibilité d'échange qui prévalait sous le régime de l'arrêté du 8 février 1999.

Parmi les avancées de cette réforme, les principales préoccupations concernant les tâches assignées aux services consulaires français dans les pays concernés ont été prises en compte dans le nouveau dispositif qui apporte clarifications et allègements. Cela concerne la preuve par les demandeurs de leur résidence dans la circonscription consulaire au moment de l'obtention du permis de conduire ou encore les transmissions des demandes préfectorales de vérification des droits à conduire en vue de s'assurer de la validité des permis de conduire présentés à l'échange.

Le nouvel arrêté prévoit la révision globale de la liste des États dont les permis de conduire continueront à être reconnus et échangés. La nouvelle liste qui sera publiée à l'issue de la période transitoire actuelle devrait être plus réduite. Afin de permettre une étude sereine et un accompagnement pédagogique des nouvelles exigences, il n'a pas été fixé de date butoir pour la publication de cette liste.

Dans le cadre de cette réforme, la Sous-Direction des conventions et de l'entraide judiciaire participe aux travaux interministériels. Elle assure le relais des informations fournies par les postes à l'étranger et elle élabore les instructions et éléments de langage qui leur sont destinés. L'avis des postes sur les conditions locales de délivrance des permis de conduire et leur action de communication afin d'expliquer localement les enjeux de la réforme constituent un facteur déterminant de sa réussite.

Dans cet esprit, la France s'efforce de développer une coopération de qualité avec ses partenaires étrangers dans les deux domaines que sont l'entraide en matière pénale et l'extradition de personnes recherchées par les autorités judiciaires.

Le ministère des Affaires étrangères prend aussi particulièrement en



M. FABRICE NAUDE,
CHARGÉ DE MISSION
SERVICE DES CONVENTIONS,
DES AFFAIRES CIVILES ET
DE L'ENTRAIDE JUDICIAIRE

compte la situation des détenus français à l'étranger, souvent exposés à des conditions de détention difficiles. Afin d'être en mesure de proposer à nos ressortissants la possibilité d'être transférés en France pour y purger leur peine et donc de favoriser leur réinsertion sociale, il poursuit activement l'extension du réseau de conventions de transfèrement de personnes condamnées qui lie déjà notre pays à plus de quatre-vingts États.

Ce ministère appuie également les initiatives visant à inciter certains pays à adhérer aux conventions de coopération judiciaire du Conseil de l'Europe, au nombre desquelles figure notamment celle relative au transfèrement de personnes condamnées du 21 mars 1983.

> Conventions entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011



Maroc : la France et le Maroc ont actualisé leur dispositif conventionnel de coopération judiciaire. Une convention d'entraide judiciaire en matière pénale et une convention d'extradition, signées à Rabat le 18 avril 2008, sont ainsi entrées en vigueur le 1^{er} juin 2011. En outre, un avenant visant à moderniser la convention sur l'assistance aux personnes détenues et sur le transfèrement des condamnés du 10 août 1981, signé à Marrakech le 22 octobre 2007, devrait également entrer en vigueur dans les prochains mois.

> Accords signés, en attente d'autorisation parlementaire, d'approbation, de ratification ou d'entrée en vigueur



Chine : un traité d'extradition a été signé à Paris le 20 mars 2007. Le projet de loi correspondant a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale le 16 novembre 2011.



Nigeria : un accord d'entraide judiciaire en matière pénale a été signé à Abuja le 22 mai 2009. Adopté par l'Assemblée nationale le 9 février 2012, le texte se trouve soumis à l'examen du Sénat depuis cette date.



Liban : une convention d'entraide judiciaire en matière pénale a été signée à Paris le 21 janvier 2010. Le projet de loi correspondant a été définitivement validé par le Parlement les 13 décembre 2011 et 29 février 2012.



Jordanie : une convention d'entraide judiciaire en matière pénale et une convention d'extradition ont été signées à Paris le 20 juillet 2011. Les textes ont été déposés sur le bureau du Sénat le 3 avril 2012.




Argentine : un traité d'extradition a été signé à Paris le 26 juillet 2011. Le projet de loi correspondant a été déposé sur le bureau du Sénat le 3 avril 2012.





SÉANCE D'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS AVEC LA RÉPUBLIQUE DU COSTA RICA


> Textes en cours de négociation


Au nombre des pays concernés peuvent notamment être mentionnés :

 **Hong-Kong** : un projet d'accord de remise des personnes poursuivies ou condamnées, paraphé au mois de novembre 2010, pourrait être signé dans les prochains mois, à l'issue d'ultimes consultations ;

 **Sainte-Lucie** : des projets de convention d'entraide judiciaire en matière pénale et de convention d'extradition ont été discutés pour la première fois à Castries au mois de juin 2011 ;

 **Algérie** : une actualisation du dispositif conventionnel encadrant la coopération judiciaire franco-algérienne a été initiée à la faveur d'une réunion préparatoire organisée à Alger au mois de mai 2011 et une première session formelle de négociation s'est tenue à Paris au mois de janvier 2012 ;

 **Maurice** : des projets de conventions d'entraide judiciaire en matière pénale et d'extradition ont été discutés pour la première fois à Port-Louis au mois d'avril 2012 ;

 **Costa Rica** : une première session de négociation d'un accord d'entraide judiciaire en matière pénale s'est tenue à San José au mois de mai 2012 ;


 **Brésil** : une visioconférence destinée à relancer le processus de mise en place d'une convention de transfèrement de personnes condamnées a été organisée en mai 2012.

TABLEAU DU RÉSEAU CONVENTIONNEL EN VIGUEUR

Nombre d'États liés à la France par un texte conventionnel ¹	
	Nombre total d'États
ENTRAIDE PÉNALE	89
EXTRADITION	87
TRANSFÈREMENT	84

¹ Le tissu conventionnel français correspond soit à des textes bilatéraux, soit à des accords multilatéraux. Parmi ces derniers, les textes adoptés sous l'égide du Conseil de l'Europe occupent une place privilégiée.

> L'entraide judiciaire internationale au plan opérationnel

Le rôle du ministère des Affaires étrangères en matière d'entraide judiciaire internationale est avant tout celui d'un intermédiaire entre autorités judiciaires françaises et étrangères, essentiel afin de rendre effectives les investigations judiciaires qui connaissent des développements internationaux,

de lutter contre l'impunité ou de permettre aux justiciables de faire valoir leurs droits, y compris en dehors du territoire national.

L'intervention diplomatique présente des formes assez variables car son périmètre d'action est dicté par les textes applicables à cette matière, qu'ils soient internationaux, communautaires ou français (code de procédure pénale, code de procédure civile). Ainsi, les conventions bilatérales ou multilatérales de coopération judiciaire et celles relatives à la notification internationale prévoient parfois des communications directes entre ministères de la Justice (Europe, États-Unis) voire entre juridictions compétentes (tel est le cas s'agissant du mandat d'arrêt européen), mais certains instruments internationaux maintiennent la seule voie diplomatique comme cadre d'échanges.

Cette activité, déployée et dirigée principalement au sein de la Sous-Direction des conventions et de l'entraide judiciaire (CEJ) en liaison avec les services du ministère de la Justice, et dans le respect de l'indépendance de l'autorité judiciaire, s'inscrit donc de plain-pied dans l'actualité et répond à la judiciarisation croissante des rapports sociaux.

Elle requiert un investissement et un suivi particulier pour certaines affaires dont l'impact diplomatique ou médiatique peut être important (c'est le cas de certaines demandes d'entraide visant à élucider les circonstances d'accidents ou de décès de Français à l'étranger, lors d'événements collectifs ou non, affaires dont les juridictions françaises sont désormais saisies de façon croissante) ; ou encore de nombreux dossiers judiciaires ayant une dimension politique (terrorisme, biens mal acquis, etc.).



M. BERTRAND LINARI, RESPONSABLE ENTRAIDE JUDICIAIRE



M. AUGUSTIN GOURLET, RÉDACTEUR EXTRADITIONS

Extraditions²

Dans le domaine de l'extradition, le stock de dossiers ouverts s'établit, au 31 décembre 2011, à 460³. 240, soit 60 %, sont relatifs à des demandes passives⁴, c'est-à-dire à des demandes de remise présentées par les États étrangers. En 2011, CEJ a vu transiter 202 nouvelles procédures d'extradition, 104 demandes passives pour 98 demandes actives.

Le pays avec lequel les remises, dans les deux sens, sont les plus fréquentes est la Suisse (37 dossiers ouverts, et 12 dossiers clôturés), suivie par la Turquie (22/3) et le Maroc (10/6).

² Les chiffres fournis ci-dessous ne tiennent pas compte des remises effectuées ou obtenues dans le cadre du mandat d'arrêt européen, obéissant à une procédure entièrement judiciaire dans laquelle le Département n'intervient pas.

³ Il convient de souligner que nombre de dossiers peuvent être en souffrance depuis plusieurs années. Toutefois, ils demeurent actifs dans la mesure où il n'a jamais été expressément indiqué qu'il avait été renoncé à en obtenir l'exécution.

⁴ L'expression « demande active » correspond à une extradition demandée par la France à un autre État.

Parmi les motifs de refus que la France peut opposer à un État qui lui réclame la remise d'un individu, il convient de mentionner celui tenant à la qualité de réfugié de la personne demandée et celui se rapportant à la peine encourue. Dans la mesure où elle heurte notre ordre public, la France refuse de remettre une personne qui encourrait la peine de mort dans l'État requérant. Cette difficulté peut être surmontée si ce dernier fournit des garanties suffisantes que cette peine sera écartée dans le cas d'espèce.

Si l'on observe les demandes qui ont connu un dénouement en 2011 (après parfois une instruction de plusieurs années : la réextradition de Manuel NORIEGA vers le Panama en est un exemple), ce sont celles formées par la France qui conservent les plus grandes chances d'aboutir à une extradition. Ainsi, sur les 61 dossiers actifs clôturés, 56 correspondent à des avis favorables rendus par les autorités étrangères requises (pour 5 refus d'extradition), soit un ratio de 90 % de réponses positives. À l'inverse, les demandes passives présentent un taux d'échec beaucoup plus important. Sur 26 demandes ayant donné lieu à un avis définitif, 14 ont conduit à une décision favorable à l'extradition (soit un taux de « succès » de 53 %).

Commissions rogatoires internationales



M. JEAN-BAPTISTE GIRARD,
RÉDACTEUR COMMISSIONS
ROGATOIRES
INTERNATIONALES

En matière d'entraide pénale, les demandes d'assistance adressées à ou par la France en 2011 s'élevèrent à 408, soit un flux quasiment identique à celui de 2010, dont 60 concernent des dossiers de dénonciation officielle. Dans 80 % des cas, c'est la France qui forme une demande d'entraide (CRI « active »). Dans ce domaine, 40 % de l'activité (soit plus de 150 dossiers) est concentrée sur l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie), suivie par le reste de l'Afrique, l'Amérique du Sud, l'Europe au sens large, puis l'Asie.

À noter que même lorsqu'un dispositif de transmission directe est prévu, il peut être recouru à la transmission par la voie diplomatique. En effet, il est fréquent que le ministère de la Justice, du fait de dysfonctionnements constatés chez certains de ses correspondants (dossiers égarés ou tout simplement inertie des institutions locales), sollicite l'appui du Département pour la transmission et le suivi de l'exécution des demandes françaises. Dans d'autres cas, le domaine concerné par la CRI appelle un accompagnement diplomatique des demandes d'entraide judiciaire (activité terroriste sur la zone sahélienne). Enfin, nos postes peuvent être sollicités pour faciliter le déplacement d'un magistrat instructeur avec la possible mise en place de circuits financiers (avances de crédits par exemple).

De cette masse d'affaires, des grandes tendances se dégagent, dessinant une sorte de spécialisation géographique : la coopération avec l'Afrique du Nord porte d'abord sur des affaires de trafic de stupéfiants mais également, suite aux changements de régimes découlant du printemps arabe, sur des dossiers de gel et confiscation des biens des anciens dignitaires locaux ;

pour le reste de l'Afrique, les échanges sont tournés vers la répression de la délinquance astucieuse : escroquerie, blanchiment, à côté de formes particulières de criminalité (génocide au Rwanda ou émergence de dossiers terroristes dans les pays du Sahel) ; en Amérique du Sud, les dossiers portent en grande partie sur des crimes de sang (et trafic de stupéfiants dans la mer des Caraïbes).

Notifications des actes administratifs et judiciaires

Au cours de l'année 2011, 2 264 actes administratifs ont transité par CEJ pour transmission à leurs destinataires situés à l'étranger. La notion d'actes administratifs recouvre principalement les décisions rendues par les juridictions administratives françaises (ex. 2 180 décisions du Conseil d'État) et des actes administratifs émanant de l'étranger (amendes consécutives à des infractions routières commises en Allemagne et Italie notamment).

En matière de notifications d'actes judiciaires, l'activité observée en 2011 a été plus élevée qu'en 2010 (3 364 contre 3 009 actes notifiés en 2009). Dans le domaine pénal, la notification d'actes judiciaires concerne les citations à comparaître et les décisions rendues par les juridictions (environ 361 actes transmis). La majeure partie des dossiers traités concerne les actes judiciaires de nature civile ou commerciale dont l'extrême diversité ne permet pas un recensement aisé. Méritent d'être mentionnées les instances engagées en France à l'encontre des États étrangers (litige en matière de travail, exequatur de sentences arbitrales) qui génèrent, selon le type de contentieux, un nombre parfois si important de transmissions qu'elles nécessitent des démarches diplomatiques (exemple : protestations des représentations étrangères en France à la suite de saisies diligentées par des créanciers privés).

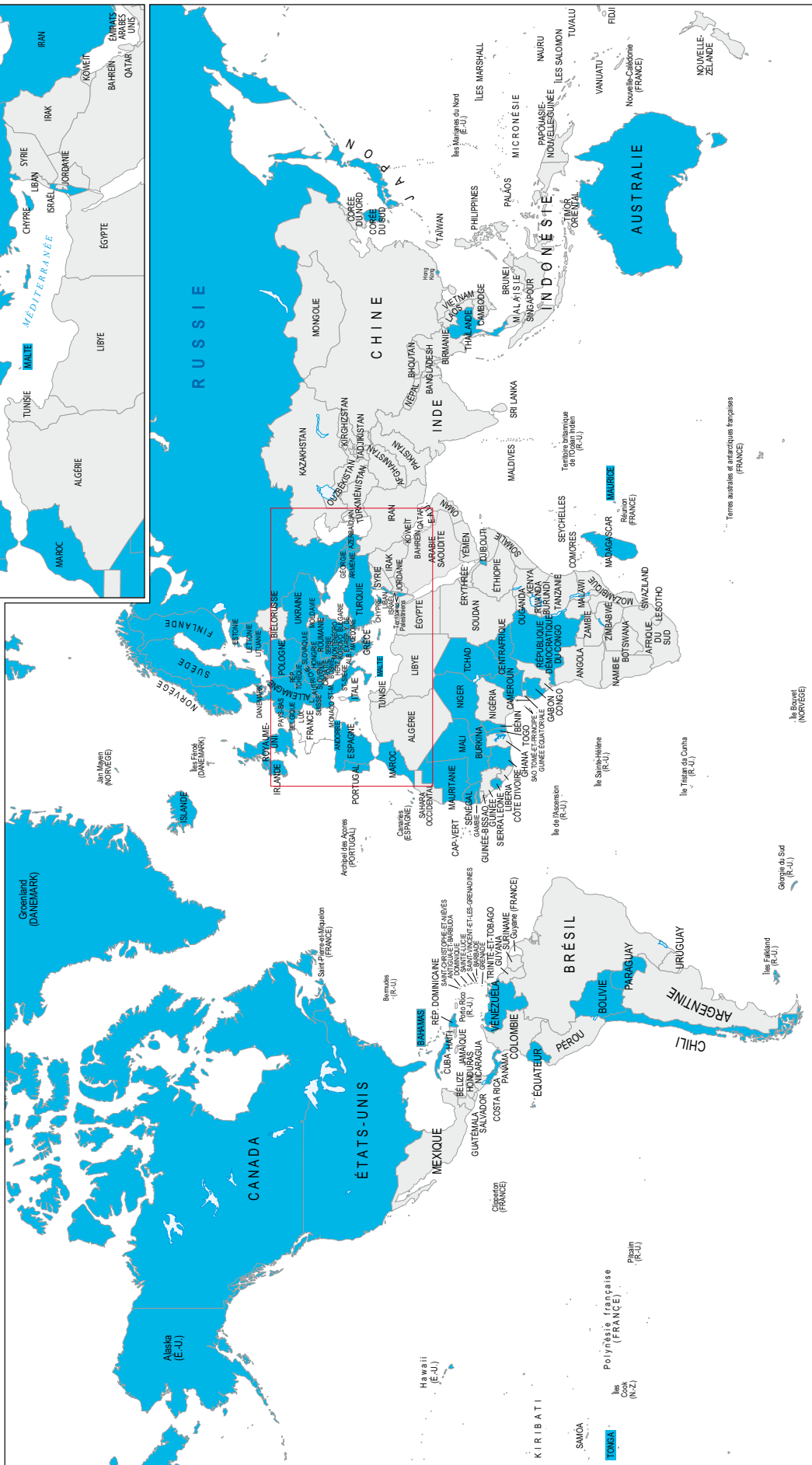
Transfèvements de détenus

Le traitement des dossiers de transfèrement des détenus souhaitant purger leur peine dans le pays dont ils sont ressortissants constitue un autre volet de l'activité de la Sous-Direction. Le nombre de Français qui manifestent leur volonté d'être transférés en France demeure significativement plus élevé (74) que celui des étrangers désirant subir leur peine dans leur pays (24). S'agissant des détenus français, 65 % d'entre eux étaient détenus en Europe et 23 % en Afrique du Nord (exclusivement au Maroc auquel la France est liée par une convention de transfèrement). Les 12 % restants (soit 9 personnes) avaient été condamnés surtout en Amérique du Sud (République Dominicaine essentiellement). Quant aux détenus étrangers transférés depuis la France, 23 sur 24 étaient ressortissants européens. Certains phénomènes (narco-tourisme) motivent parfois l'adoption de conventions de transfèrement destinées à encadrer des procédures devenues nombreuses (Saint-Domingue). Il convient de rappeler que la décision de transférer obéit à des critères objectifs (condamnation définitive, paiement des amendes, etc.) mais aussi subjectifs (décisions en opportunité du pays d'incarcération).

RÉSEAU CONVENTIONNEL FRANÇAIS DE COOPÉRATION JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE (au 1^{er} mai 2012)

3 – Transfèrement des personnes condamnées

- Conventions signées et entrées en vigueur
- Conventions signées mais non encore entrées en vigueur



Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 4 mai 2012

2 | La protection des droits des personnes



MME MARIE-JOSÉ
LE POLLOVEC,
ADJOINTE
À LA SOUS-DIRECTRICE
DE LA PROTECTION
DES DROITS
DES PERSONNES

La Sous-Direction de la protection des droits des personnes est chargée de la coopération internationale en droit de la famille et des questions relatives à la mise en œuvre de la protection consulaire des détenus.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN DROIT DE LA FAMILLE

La Sous-Direction de la protection des droits des personnes intervient, en liaison avec les administrations concernées et les postes diplomatiques et consulaires, afin de préserver les droits des mineurs et des familles, notamment en cas d'atteintes à leur statut juridique personnel, de déplacements

illicites d'enfants, de mariages forcés ou de situation de danger physique ou encore de contrainte morale intervenant dans le domaine familial. Elle participe à la négociation des instruments d'entraide en droit de la famille et en suit l'application. Elle est, pour la France, l'autorité centrale chargée de la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux et européens en matière de recouvrement de créances alimentaires.

LA PROTECTION DES MINEURS ET DE LA FAMILLE

L'activité du Bureau de la protection des mineurs et de la famille, au sein de la Sous-Direction de la protection des droits des personnes, s'articule essentiellement autour de la protection de l'enfant au centre du conflit parental et des victimes, mineures ou majeures, de violences physiques ou morales dans la sphère familiale.

> La protection de l'enfant au centre du conflit parental

Liés à l'augmentation du nombre de mariages mixtes, suivis dans certains cas de divorces, les conflits parentaux concernant l'attribution et l'exercice de l'autorité parentale se poursuivent au-delà des frontières et peuvent conduire à des situations dramatiques de déplacements et/ou de rétentions illicites d'enfants.

Pour lutter contre ce phénomène, la France est liée à plus de quatre-vingt-cinq États par la convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants et à l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte et le Liban par des conventions bilatérales spécifiques.

Toutes ces conventions instaurent un mécanisme de coopération administrative entre autorités centrales désignées par les États parties. Cette coopération vise principalement à introduire ou à faciliter l'introduction d'une action judiciaire en retour de l'enfant illicitement déplacé vers le pays du lieu de sa résidence habituelle. Il ne s'agit pas de trancher le fond du litige, mais de mettre fin à la voie de fait constituée par le déplacement illicite.

Le Bureau de la protection des mineurs et de la famille soutient activement la mise en œuvre des instruments juridiques existants et veille à ce que l'enfant déplacé puisse bénéficier de la protection consulaire.

Parallèlement, il favorise la mise en place de nouveaux outils de coopération et participe activement à l'amélioration des processus d'entraide internationale en matière familiale.

> Un rôle opérationnel dans le traitement des cas individuels

Le rôle naturel du ministère des Affaires étrangères, consacré par la convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires, est d'assurer assistance et protection à l'ensemble de ses ressortissants à l'étranger. Dans les hypothèses de déplacement ou de rétention illicite de mineurs français à l'étranger, le Bureau de la protection des mineurs et de la famille s'emploie, en lien avec les postes diplomatiques et consulaires, à assurer la protection consulaire des enfants Français concernés.

Si le déplacement a lieu vers un État partie à la convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants ou à une convention bilatérale, le ministère de la Justice et des Libertés (Bureau de l'entraide civile et commerciale internationale de la Direction des affaires civiles et du sceau) est l'autorité centrale chargée de la mise en œuvre des outils de coopération administrative prévus par ces conventions.

Dans ce cas, le Bureau de la protection des mineurs et de la famille et les postes consulaires appuient, soutiennent et relaient l'action de l'autorité centrale, tout en menant leur action propre et autonome au titre de la protection consulaire.

Il œuvre, en lien avec les postes consulaires, pour informer le parent français sur l'état d'avancement des procédures mais aussi et surtout propose une médiation visant à favoriser la reprise du dialogue entre les parents afin que ces derniers parviennent à des solutions mutuellement acceptables dans l'intérêt supérieur de leur enfant.

Ces situations de déplacement illicite d'enfant revêtent un caractère protéiforme et mettent en présence, simultanément ou successivement, plusieurs acteurs de sorte que le Bureau de la protection des mineurs et de la famille se trouve souvent en situation de connexité de compétence.

Ces situations sont par nature complexes non seulement au regard de la diversité des prismes d'analyse et des intérêts à protéger mais aussi et surtout de la situation de détresse morale dans laquelle se trouvent les parents concernés.

Le Bureau de la protection des mineurs et de la famille doit mener un délicat travail d'objectivation et d'explicitation de la situation, souvent dans un contexte d'urgence ou de pression.

Son action se situe à la croisée de l'entraide judiciaire, civile ou pénale, en matière familiale, de l'action consulaire *stricto sensu*. Elle vise à mettre en cohérence des décisions judiciaires françaises et étrangères souvent contradictoires.

Si quasiment un tiers des affaires concerne les pays du Maghreb, on peut toutefois observer un éclatement géographique des conflits qui touchent désormais toutes les contrées de la planète. Le nombre des dossiers suivis par le bureau de la protection des mineurs et de la famille est demeuré stable au cours de l'année 2011.

La cellule des déplacements illicites d'enfants fait régulièrement l'objet de l'attention de la presse à travers la médiatisation de conflits familiaux sensibles, ce qui induit un nombre croissant de demandes d'informations ou d'interventions.

> Un rôle de négociation et de suivi de l'application des conventions existantes



M^{ME} JESSICA BAUDIN,
RÉDACTRICE BUREAU
DE LA PROTECTION
DES MINEURS ET
DE LA FAMILLE

Outre les actions menées en vue d'amener nos partenaires à la signature de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, des structures bilatérales sont mises en place pour tenter de rationaliser la communication avec nos partenaires non signataires d'une quelconque convention.

Dans cet esprit, et dans une perspective pragmatique visant à apporter des solutions rapides et concrètes aux cas

les plus sensibles, la France et le Japon ont, le 1^{er} décembre 2009, créé un Comité de consultation franco-japonais sur l'enfant au centre d'un conflit parental. Ce comité s'est réuni cinq fois depuis sa création, la dernière réunion ayant eu lieu à Paris le 9 décembre 2011. Ce comité vise à encourager des mesures de coopération concrètes (localisation des enfants, transmission de courriers familiaux, d'informations sur l'état de santé ou la scolarité des enfants). Il permet, par ailleurs, de suivre le projet de loi actuellement élaboré par les autorités japonaises afin de mettre en adéquation le droit interne japonais avec les dispositions de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.

En outre, un accord créant une commission consultative pour la protection des droits de l'enfant dans le cadre des conflits familiaux a été signé le 18 novembre 2011 avec la Fédération de Russie. La première réunion de ce comité visant à favoriser le règlement des conflits familiaux autour

de l'exercice de l'autorité parentale par la mise en œuvre de mesures de coopération pratiques a été programmée au cours du premier semestre 2012.

À la suite de la décision de la Commission du 7 décembre 2010 autorisant la France à mener des négociations dans un domaine réservé de l'Union européenne, les négociations sur un accord bilatéral de coopération en matière d'entraide judiciaire ont été ouvertes à Moscou le 28 mars dernier, en présence d'un observateur de la Commission européenne. Ce projet d'accord prévoit des règles de compétence, de reconnaissance et d'exécution des décisions civiles en matière familiale, à ce stade inexistantes en dépit de l'adhésion de la Fédération de Russie à la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants intervenue le 1^{er} janvier 2012. Cette convention va, pour sa part, permettre la mise en place d'une coopération administrative entre autorités centrales désignées.

Outre la mise en place de nouvelles structures de coopération, la Sous-Direction de la protection des droits des personnes s'emploie également à déployer les moyens diplomatiques permettant de relancer des instruments existants mais inappliqués ou rencontrant de graves difficultés de mise en œuvre.

Ainsi, la commission mixte consultative franco-libanaise instituée par l'accord franco-libanais du 19 juillet 1999 concernant la coopération en certaines matières familiales ne s'était-elle pas réunie depuis dix ans. Cette structure conventionnelle a pour objet d'examiner les cas individuels, d'échanger des informations sur la situation des enfants au centre du conflit de leurs parents et d'aider ces derniers à la médiation. La tenue en septembre 2011 d'une nouvelle réunion a permis de relancer la coopération avec le Liban. Une troisième réunion a pu se tenir à Beyrouth en février dernier.

En janvier dernier, des représentants de la Sous-Direction de la protection des droits des personnes et du Bureau de l'entraide civile et commerciale internationale du ministère de la Justice et des Libertés se sont rendus au Caire afin de tenir, pour la première fois, une réunion du groupe de travail prévu par la convention franco-égyptienne du 15 mars 1982 relative à la coopération judiciaire en matière civile, y compris le statut personnel, et en matières sociale, commerciale et administrative. Outre l'examen des cas individuels, cette réunion a notamment permis des échanges constructifs concernant la mise en œuvre de la convention et une meilleure compréhension de part et d'autre du rôle de chacun.

Enfin, après les demandes répétées de la partie française en ce sens, une nouvelle réunion de la Commission mixte instituée par la Convention franco-tunisienne du 18 mars 1982 relative à l'entraide judiciaire en matière de droit de garde des enfants, de droit de visite et d'obligations alimentaires, a pu se tenir à Tunis en mars dernier. Elle ne s'était pas réunie depuis le 16 juin 2008. Cette mission interministérielle (ministère des Affaires étrangères et ministère de la Justice et des Libertés), conduite par le chef du Service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire, a permis de rappeler à la partie tunisienne les engagements qu'elle avait pris au titre de la convention bilatérale, la sensibiliser aux difficultés

rencontrées par l'autorité centrale française dans l'aboutissement de ces dossiers, examiner les cas individuels et, de manière générale, relancer la coopération franco-tunisienne en cette matière.

L'ensemble de ces actions de négociation et de relance de coopérations bilatérales tend vers un même but : permettre d'aboutir à des solutions satisfaisantes pour les parents victimes du déplacement illicite de leur enfant.

> La protection des mineurs et des femmes en difficulté

L'aide spécifique apportée aux mineurs et femmes en situation d'insécurité juridique, de danger physique ou moral consiste essentiellement en une aide et un soutien de nature juridique. Il s'agit de leur permettre de faire face, parfois de manière très concrète et matérielle, aux divers problèmes existants dans leur situation personnelle et familiale : séparation, divorce, mais aussi violences, souhait d'annulation de mariage, menaces de mariage forcé ou mariage sous la contrainte.

S'agissant des mariages forcés, le rapatriement de nos compatriotes concernées peut être organisé, en liaison étroite avec les postes diplomatiques et consulaires, les autres services de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et, éventuellement, les services judiciaires et sociaux en France. À cet égard, une fiche réflexe sur les

mariages forcés est diffusée sur le site France Diplomatie, sous la rubrique « Conseils aux voyageurs ».

Le Bureau de la protection des mineurs et de la famille est également appelé à traiter les situations de ressortissants français mineurs en danger à l'étranger, en liaison avec le défenseur des droits, le ministère de la Justice (Direction de la protection judiciaire de la jeunesse) et les services départementaux d'aide sociale à l'enfance. Les postes diplomatiques et consulaires sont de plus en plus sollicités pour venir en aide à des enfants en situation de carences éducatives, de détresse morale ou de danger physique. Dans la plupart des cas, le retour en France s'impose. La prise en charge par les services sociaux français en lien avec les juridictions françaises est coordonnée par le Bureau de la protection des mineurs et de la famille.

Enfin, afin de prévenir au mieux les difficultés soulevées en cas de dysfonctionnement de séjours de mineurs à l'étranger et d'améliorer la réponse de l'autorité publique face à ces situations critiques, le Département s'est rapproché du ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives. Cette concertation a permis d'arrêter une série de mesures visant à optimiser la prévention et la gestion des incidents. Des fiches thématiques à destination des organisateurs de voyage et des familles ont été diffusées sur le site France Diplomatie, sous la rubrique « Conseils aux voyageurs ».



LES CRÉANCES ALIMENTAIRES À L'ÉTRANGER



MME MÉLANIE BRIARD,
RESPONSABLE DU BUREAU
DU RECOUVREMENT DES
CRÉANCES ALIMENTAIRES

Le problème du recouvrement des créances alimentaires à l'étranger s'est développé avec la multiplication des couples mixtes, le développement de la mobilité des personnes et l'éclatement de la cellule familiale au-delà des frontières.

En cas de séparation ou de divorce et lorsqu'un des deux conjoints part vivre à l'étranger, il est souvent difficile, en raison notamment de l'insolvabilité des débiteurs, de recourir à des voies d'exécution forcée génératrices de contentieux, et d'obtenir le paiement de la pension alimentaire fixée par décision de justice.

Le Bureau du recouvrement des créances alimentaires (RCA) de la Sous-Direction de la protection des droits des personnes est l'autorité centrale chargée de la mise en œuvre de la convention de New York du 20 juin 1956 sur le recouvrement des aliments à l'étranger, et depuis 2011, du règlement (CE) n° 4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 et de la convention de La Haye du 23 novembre 2007 relatifs aux obligations alimentaires.

À ce titre, il coopère avec les autorités centrales étrangères dans le cadre juridique organisé par les instruments internationaux et européens pour faciliter la procédure de recouvrement et permettre le paiement des créances alimentaires en France ou à l'étranger dès lors que le créancier ou le débiteur réside en France.

Cette coopération administrative entre États a pour objectif de faciliter l'exécution au-delà des frontières des décisions de justice fixant des obligations alimentaires et rendre plus rapides et efficaces les moyens dont disposent les créanciers d'aliments pour parvenir à un recouvrement effectif de leur créance.

Dans ce cadre, le Bureau du recouvrement des créances alimentaires de la Sous-Direction de la protection des droits des personnes instruit les demandes de recouvrement de créances alimentaires à l'étranger et assiste les créanciers et les débiteurs d'aliments tout au long de la procédure, notamment en facilitant l'octroi d'une assistance juridique lorsque les circonstances l'exigent.

Le Bureau du recouvrement des créances alimentaires de la Sous-Direction de la protection des droits des personnes est également appelé à traiter, en liaison avec les postes consulaires, des demandes visant le recouvrement de créances alimentaires à l'encontre des débiteurs français résidant dans des pays non signataires de ces textes internationaux.

Le bureau traite 1 884 dossiers, dont 307 nouvelles demandes en 2011. L'enregistrement du courrier est en constante augmentation : 3 783 correspondances reçues en 2011, dont 432 devant être traduites.

Plus de la moitié des dossiers instruits concerne les États membres de l'Union européenne.

Les agents du Bureau du recouvrement des créances alimentaires ont une compétence géographique déterminée, ce qui leur permet d'être spécialisés dans la législation interne des États compris dans leur secteur.

Il est quotidiennement en relation avec l'ensemble des acteurs de la procédure de recouvrement : créancier(e), débiteurs, tribunaux, caisses d'allocations familiales, avocats, huissiers de justice, homologues étrangers.

Enfin, s'agissant de l'Europe et en application du Règlement (CE) n° 4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008, il a compétence pour traiter tant des demandes présentées par les créanciers d'aliments, telles que les demandes de reconnaissance et d'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires, que des demandes présentées par les débiteurs d'aliments.

LA PROTECTION DES DÉTENUÉS



M. THOMAS PIANA,
RESPONSABLE DU BUREAU
DE LA PROTECTION
DES DÉTENUÉS

Le Bureau de la protection des détenus de la Sous-Direction de la protection des droits des personnes assure, en liaison avec nos services et postes consulaires, le suivi de la situation des détenus français à l'étranger.

La notion de détention est entendue au sens large et couvre tous les cas de privation de liberté : garde à vue, rétention administrative, détention provisoire, détention en exécution d'une condamnation pénale et assignation à résidence.

Au 31 décembre 2011, cette Sous-Direction recensait 2 183 ressortissants français incarcérés à l'étranger dont environ

10 % de femmes. La répartition par zones géographiques s'établit selon le tableau joint en annexe.

Sept Français ont été condamnés à la peine capitale : une Française en Algérie (pour assassinat), deux Français au Maroc (pour terrorisme), un Français en Chine (pour trafic de produits stupéfiants), deux Français aux États-Unis (pour assassinat) et un Français en Indonésie (pour trafic de produits stupéfiants).

Les Français détenus pour des infractions à la législation sur les produits stupéfiants représentent environ 41 % de la population carcérale globale. Ce pourcentage s'élève à 72 % en ce qui concerne la zone Afrique du Nord et 79 % pour la zone Amérique centrale et Amérique du Sud. 3 % des dossiers sont liés à des infractions à caractère sexuel. Dans environ un quart des cas, le motif de détention n'est

pas connu, notamment parce que les autorités locales ne le communiquent pas aux autorités consulaires françaises.

La majorité des détenus français est localisée en Europe occidentale (63 % du total), notamment dans les pays voisins de la France (37 % du total en Espagne, 4,6 % du total en Suisse, 4,5 % du total au Royaume-Uni, 3,8 % du total en Belgique et 3,4 % du total en Allemagne). Cependant, il convient de noter que ce chiffre est probablement nettement sous-évalué dans la mesure où, dans ces pays, au regard des bonnes conditions de détention et de la proximité avec la France qui permet un contact aisé avec les proches, un grand nombre de nos ressortissants choisissent de ne pas se faire connaître de nos représentations consulaires. L'Afrique du Nord, essentiellement le Maghreb, est l'autre zone du monde dans laquelle le nombre de détenus français est le plus élevé (17 % du total, dont 13 % du total au Maroc et 2,3 % du total en Algérie).

L'article 36 de la Convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires permet à nos ambassades et consulats d'assurer la protection consulaire de nos ressortissants détenus à l'étranger lorsque ceux-ci en font la demande. Dès que la détention est connue, cette protection s'exerce sous la forme de visites consulaires aux détenus. Ces visites en milieu carcéral ont vocation à vérifier, d'une part, que les

conditions de détention du ressortissant français détenu n'est pas exorbitante au standard local et, d'autre part, que ces derniers ont accès à un avocat, qu'ils peuvent communiquer avec leur famille, que celles-ci peuvent leur faire parvenir des aides financières afin d'améliorer leur ordinaire et que leurs éventuels problèmes médicaux sont pris en compte par les autorités pénitentiaires locales.

Les autorités françaises ne peuvent intervenir dans le cours de la justice locale, ni se prononcer sur le fond d'une affaire judiciaire, ni assurer la défense de nos compatriotes devant les tribunaux, cette tâche incombant à leur avocat. Cependant, lorsque cela s'avère utile et réalisable, des représentants consulaires peuvent assister aux audiences des procès pour marquer l'intérêt de la France.

Par ailleurs, en 2011, cette Sous-Direction a effectué 384 opérations de transferts de fonds par voie de chancellerie initiées par les proches au profit des détenus français, pour un montant total d'environ 113 000 €.

Afin de garantir l'exercice réciproque de la protection consulaire, le Bureau de la protection des détenus constitue le service référent pour les représentations diplomatiques et consulaires étrangères en France concernant la situation des étrangers détenus dans notre pays.

Zones géographiques	Délits sexuels	% du total	Produits stupéfiants	% du total	Droit Commun	% du total	Motifs inconnus	% du total	Nbre de détenus
AFRIQUE DU NORD	6	0,27	264	12,10	83	3,80	12	0,54	365
AFRIQUE FRANCOPHONE	7	0,32	25	1,14	49	2,24	3	0,13	84
AFRIQUE NON FRANCOPHONE	0	0,00	6	0,27	6	0,27	0	0	12
AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD	0	0,00	83	3,80	21	0,96	1	0,04	105
AMÉRIQUE DU NORD	13	0,60	13	0,60	63	2,88	1	0,04	90
ASIE-OCÉANIE	14	0,64	40	1,83	39	1,78	0	0	93
EUROPE CONTINENTALE ET ASIE CENTRALE	2	0,09	8	0,36	12	0,54	1	0,04	23
PROCHE-MOYEN ORIENT	1	0,04	7	0,32	24	1,10	5	0,23	37
UE ET EUROPE OCCIDENTALE	23	1,05	453	20,70	430	19,69	468	21,43	1374
TOTAL TOUTES ZONES	66	3	899	41,20	727	33,30	487	22,30	2 183



VI ≥ L'ADOPTION INTERNATIONALE



1 | Le Service de l'adoption internationale



MME ÉDITH SUDRE,
ADJOINTE AU CHEF
DE SERVICE DE L'ADOPTION
INTERNATIONALE

Le Service de l'adoption internationale (SAI) a connu, en 2011, une rotation importante de ses membres. Composé aujourd'hui de vingt-deux agents au lieu de vingt-trois initialement, le SAI est, depuis début septembre 2011, dirigé par Thierry Frayssé, ambassadeur chargé de l'adoption internationale qui a remplacé Jean-Paul Monchau, nommé ambassadeur de France au Bénin. Deux nouveaux chefs de bureaux : Jean-François Bazin, en charge des orientations stratégiques du SAI, et Serge Casseri, en charge des relations avec les opérateurs, ainsi que sept autres agents (François Le Gendre, Alix Vessaz, Nathalie Chilte, Suzanna Tesone, Lydie Bodet, Amandine Lebas, Anne Faivre-Claude) ont rejoint l'équipe du SAI.

> Les événements marquants de l'année 2011

La reprise des adoptions en Haïti

La signature, le 2 mars 2011, par la République d'Haïti, de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH 93), puis l'annonce faite par le président Martelly, nouvellement élu, de doter son pays d'une nouvelle législation et de structures permettant de mieux encadrer les procédures d'adoption ont constitué des événements marquants permettant d'envisager les conditions d'une reprise des procédures d'adoption gelées au lendemain du séisme survenu le 12 janvier 2010.

Dans le prolongement de la réunion qui s'est tenue à Montréal les 9 et 10 décembre 2010 afin de fixer les orientations d'un plan d'action concerté destiné à mettre en œuvre les principes de la CLH 93, le SAI a organisé à Port au Prince du 22 au 24 juin 2011, avec l'autorité centrale du Québec une nouvelle rencontre du « Groupe de Montréal » rassemblant



MME LYDIE BODET,
RÉDACTRICE HAÏTI



VISITE DE M. THIERRY FRAYSSÉ, AMBASSADEUR CHARGÉ DE L'ADOPTION INTERNATIONALE,
À L'AUTORITÉ CENTRALE HAÏTIENNE, 5 MARS 2012

les représentants de dix Autorités centrales de pays d'accueil, de l'UNICEF et du Bureau permanent de la conférence de La Haye en présence des autorités gouvernementales et parlementaires de la République d'Haïti et de l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR), autorité haïtienne en matière d'adoption afin d'envisager les conditions d'une reprise des adoptions.

Cette décision a finalement été prise par la France, le 23 décembre 2011, en accord avec les autorités haïtiennes qui se sont engagées de façon ferme et publique à ratifier la CLH 93 et à moderniser leur législation dans les plus brefs délais. Cette reprise ne concerne dans un premier temps qu'un nombre limité de dossiers gelés recensés par le SAI, tous encadrés par un opérateur agréé, afin de respecter la volonté des autorités haïtiennes de ne plus donner suite aux procédures d'adoption individuelles.

Le SAI s'est attaché à cet effet à inviter les organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et l'Agence française de l'adoption (AFA) à prendre en charge les dossiers des familles qui avaient initié leur procédure de manière individuelle. 94 familles, toutes accompagnées par un opérateur agréé, sont aujourd'hui concernées par cette reprise.

La signature d'un traité franco-russe sur la coopération en matière d'adoption internationale



M. FRANÇOIS LE GENDRE,
CHARGÉ DE MISSION
INTERVENTIONS

Après deux ans de négociations, le traité franco-russe relatif à la coopération dans le domaine de l'adoption a été signé lors du séminaire intergouvernemental franco-russe qui s'est tenu à Moscou le 18 novembre 2011. Cet accord qui clarifie les effets juridiques de l'adoption et permettra son assimilation à une adoption plénière prévoit le recours obligatoire à un organisme agréé afin de mieux accompagner les familles et de mieux sécuriser les procédures en évitant aux familles les services parfois coûteux et opaques d'un facilitateur local.

Ce texte entrera en vigueur dès sa ratification par les parlementaires respectifs de la France et de la Russie.

> Les évolutions notables de l'adoption internationale

Un contexte toujours très contraint

L'année 2011 a été marquée, en France, par une baisse sensible du nombre des adoptions internationales réalisées : 1 995 adoptions contre 3 504 en 2010 et 3 017 en 2009.

Plusieurs facteurs expliquent cette baisse :

- la décision de gel des nouveaux dossiers décidée en Haïti, au lendemain du séisme survenu le 12 janvier 2010, qui a fortement impacté les statistiques puisque le nombre d'adoptions réalisées en Haïti (premier pays d'origine des enfants adoptés) est passé de 657 en 2009, à 992 en 2010, et à 34 en 2011 ;
- la poursuite du phénomène de contraction mondiale de l'adoption internationale auquel la France n'échappe pas. Le nombre des adoptions internationales réalisées dans le monde est passé de 44 302 en 2004, à 27 120 en 2010. Hors Haïti, la baisse enregistrée par la France en 2011 s'inscrit dans la proportion mondiale de moins 20 % environ ;
- l'adhésion d'un nombre croissant de pays à la CLH 93, qui conduit les États concernés au gel de l'enregistrement des nouveaux dossiers le temps nécessaire à la mise en place d'une nouvelle législation et de nouvelles structures : Kazakhstan (ratification en 2010 : 46 adoptions en 2010, 23 en 2011) ; Vietnam (signature fin 2010 pour une ratification fin 2011 : 469 adoptions en 2010, 264 en 2011) ;
- l'instabilité politique de certains États : Côte d'Ivoire (75 adoptions en 2010, 29 en 2011) ;
- l'inadéquation de l'agrément délivré par les conseils généraux au nouveau profil des enfants proposés à l'adoption.



VISITE DE M. THIERRY FRAYSSÉ, AMBASSADEUR
CHARGÉ DE L'ADOPTION INTERNATIONALE,
À L'AUTORITÉ CENTRALE VIETNAMIENNE,
5 SEPTEMBRE 2011

Une évolution de plus en plus marquée du profil des enfants proposés à l'adoption vers les enfants à besoins spéciaux nécessitant une prise en charge médicale et psychologique renforcée

Cette évolution de l'adoption internationale vers des enfants plus âgés (plus de 5 ans), des fratries ou encore des enfants présentant une pathologie est de plus en plus marquée. En 2011, 35 % des enfants adoptés par des familles françaises entraient dans cette catégorie.

Depuis sa création en 2009, le SAI mène une véritable campagne d'information auprès des familles et des conseils généraux pour informer les candidats à l'adoption sur cette évolution sensible du profil des enfants.

Cette situation rend nécessaire une préparation spécifique des parents adoptifs à la prise en charge d'un enfant grand ou d'une fratrie dont l'histoire personnelle, en institution et parfois dans la rue, a pu être traumatisante, ainsi que la mise en place d'un dispositif médical adapté justifiant

une mobilisation accrue de tous les acteurs de l'adoption internationale.

Dans ce contexte, le SAI a organisé, le 22 novembre dernier, pour la seconde année consécutive, une journée d'échanges et de partage d'informations sur le thème « La préparation du projet d'adoption internationale : les enjeux actuels ». Les représentants de 82 conseils généraux des départements, de l'Agence française de l'adoption, de 24 organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et de 5 consultations d'orientation et de conseils en adoption (COCA) étaient présents. L'Autorité centrale du Québec (pays d'accueil) et de la Bulgarie (pays d'origine) ont également participé à cette rencontre, ouverte par le secrétaire d'État chargé des Français à l'étranger, qui a été l'occasion d'échanges fructueux dans le cadre d'un partage d'expérience.

Le SAI a également joué un rôle leader dans le groupe de travail constitué sous l'égide du Conseil supérieur de l'adoption qui a lancé une étude santé concernant tous les enfants adoptés en 2005, 2008 et 2010. Cette étude, la première du genre, permettra de dresser un état des lieux de l'adoption en France et d'ajuster en tant que de besoin l'accompagnement médical et psychologique dont les familles, parents et enfants pourraient avoir besoin.



ORPHELINAT À LIMA – PÉROU

Une concentration plus forte des pays d'origine

En 2011, les enfants adoptés par des familles françaises étaient originaires de 65 pays alors qu'ils venaient de 72 pays en 2010 et de 75 pays en 2009.

61 % des adoptions réalisées en 2011 ont concerné 5 pays : Éthiopie, Colombie, Russie, Vietnam, Chine. 86 % d'entre elles ont été réalisées dans 20 pays.

Par ailleurs, 52 % des adoptions ont été réalisées dans des pays membres de la CLH 93 contre 24 % en 2010.

Une baisse sensible des adoptions individuelles

La décision de gel des adoptions en Haïti a entraîné une baisse sensible du nombre des adoptions individuelles en 2011 (620 adoptions individuelles contre 1140 en 2010). En 2011 les adoptions individuelles ne représentent plus que 31 % des adoptions. Elles sont concentrées en Russie (36 % : 227 adoptions sur un total de 286) et sur le continent africain (36,7 %).

La reprise des adoptions en Haïti, aujourd'hui encadrées par un opérateur, et la mise en œuvre du traité franco-russe sur la coopération en matière d'adoption internationale devraient conduire à terme à la disparition progressive des adoptions menées de manière individuelle.

> Les missions de coopération



M. JEAN-FRANÇOIS BAZIN,
CHEF DU BUREAU STRATÉGIE
INTERNATIONALE ET
ANIMATION DU RÉSEAU

Afin d'assurer la représentation de la France dans le domaine de l'adoption internationale le SAI a conduit, en 2011, des missions dans 10 pays d'accueil et d'origine des enfants et reçu 9 délégations étrangères. Il s'est attaché, par ailleurs, à renforcer ses relations avec le Bureau permanent de la conférence de La Haye et le Service social international à Genève.

Doté pour la troisième année consécutive de crédits de coopération d'un montant de l'ordre de 900 000 euros, il a mis en œuvre plusieurs projets de coopération destinés à la mise en place ou à la consolidation des autorités centrales de pays d'origine



ORPHELINAT EN COLOMBIE

ayant ratifié la CLH 93 ou pour la prise en charge des enfants privés de famille. Ces projets, qui ont porté sur la lutte contre l'abandon d'enfants, l'élimination de pratiques traditionnelles néfastes, la prise en charge d'enfants victimes de traite humaine ou encore d'enfants vivant en institution, ont notamment concerné le Cambodge, Haïti, le Guatemala, l'Éthiopie, le Vietnam et l'Inde.

Des difficultés sont apparues toutefois au regard de la pérennisation du réseau des volontaires de la protection de l'enfance et de l'adoption internationale (VAI), mis en place en 2009 par le ministère des Affaires étrangères en partenariat avec l'association France Volontaires des partenaires privés et des collectivités locales. Alors même que la légitimité de ce réseau unique au monde est aujourd'hui unanimement reconnue par les institutions internationales (UNICEF, Bureau permanent de la conférence de La Haye et organisations non gouvernementales) et constitue un outil stratégique indispensable dans le contexte très concurrentiel de l'adoption internationale, ce réseau est menacé de disparition en raison du désengagement déjà effectif de ses partenaires financiers (privés et collectivités territoriales).

Le SAI s'emploie depuis plusieurs mois à maintenir ce réseau sans garantie de succès à plus ou moins long terme.



> **L'appui aux opérateurs de l'adoption internationale**

Concernant les organismes autorisés de l'adoption (OAA)

SERGE CASSERI,
CHEF DU BUREAU
RÉGULATION DES
OPÉRATEURS ET RELATIONS
AVEC LES AUTRES ACTEURS
DE L'ADOPTION

En 2011, le SAI a maintenu son soutien financier au développement des actions et du fonctionnement des 34 organismes autorisés pour l'adoption français (OAA). La somme de 185 500 euros a été répartie au profit

de 14 d'entre eux sur la base de critères sélectifs : résultats qualitatifs et quantitatifs, projets destinés à renforcer leur professionnalisme, mutualisation de moyens, renforcement de leurs actions dans des pays à enjeu.

Afin de garantir une réelle transparence de son activité et de diffuser une information précise sur l'évolution de l'adoption internationale, le SAI a continué à systématiquement inviter les OAA aux rencontres organisées lors de visites de délégations étrangères à Paris et aux réunions de bilan de retour de mission. Il n'a pas manqué, en outre, de les inviter à l'accompagner lors de ses missions à l'étranger.

Une première convention d'objectifs et de moyens a été signée pour une durée de trois ans avec la Confédération française de l'adoption (COFA) constituée en 2010 à l'initiative du SAI. Cette convention assure une subvention plus importante à l'OAA en contrepartie d'un renforcement de ses actions dans les pays où il intervient et à l'égard des familles.

Concernant l'Agence française de l'adoption (AFA)

Le SAI continue d'exercer une tutelle active lors des bureaux, conseils d'administration et assemblées générales auxquels il assiste systématiquement afin de donner les orientations stratégiques importantes. Il a régulièrement rappelé la nécessité pour l'AFA de renforcer son implantation en Haïti, en Russie et au Vietnam. Cette implantation peine à se manifester en Russie notamment et devient très problématique au Vietnam en raison de la priorité donnée par l'Autorité centrale vietnamienne aux enfants à besoins spécifiques alors qu'une liste d'attente de plus de 2 000 familles existe sur ce pays.

Le statut d'opérateur public de l'AFA soumis à une gestion de droit public constitue, en raison du manque de souplesse du dispositif, un handicap majeur dans un domaine en constante évolution justifiant une réactivité de décision.

La décision de renouveler le groupement d'intérêt public pour une durée de six ans a été prise.



VII ≥ LA MISSION POUR LA POLITIQUE DES VISAS



1 | La mission pour la politique des visas



M^{ME} MONIQUE
DIEBOLD-PACETTI,
ADJOINTE À
LA CHEF DE MISSION

« La politique des visas relève d'une compétence partagée entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur.

Au sein de la Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, la Mission pour la politique des visas est chargée, en collaboration étroite avec la Sous-Direction des visas de la Direction de l'Immigration (ministère de l'Intérieur), de définir la politique française d'attribution des visas, tant au plan national que dans les instances européennes. Elle participe, toujours en liaison avec le ministère de l'Intérieur, à l'organisation des services des visas dans le réseau consulaire en termes de gestion des effectifs, d'aménagement des locaux ou encore d'externalisation de la collecte des demandes de visas. La Mission pour la politique des visas gère en outre l'instruction des demandes individuelles de visas sur passeport officiel. »

LES VISAS EN 2011

- 2 153 191 visas délivrés pour 2 427 561 demandes
- Une demande en hausse de 8 % par rapport à 2010
- Un taux de refus de 9,3 %
- Des recettes de 116 millions d'euros pour le budget de l'État
- 821 emplois temps plein travaillés, dont 237 titulaires et 564 agents de recrutement local
- 172 points de délivrance de visas biométriques
- 30 postes consulaires externalisés et 2 centres délocalisés
- 58 % de visas biométriques
- 24 % de visas de circulation
- 92 % de visas de court séjour Schengen

Le déploiement du VIS (« Visa information system ») et la poursuite de l'externalisation constituent les principaux chantiers du moment.

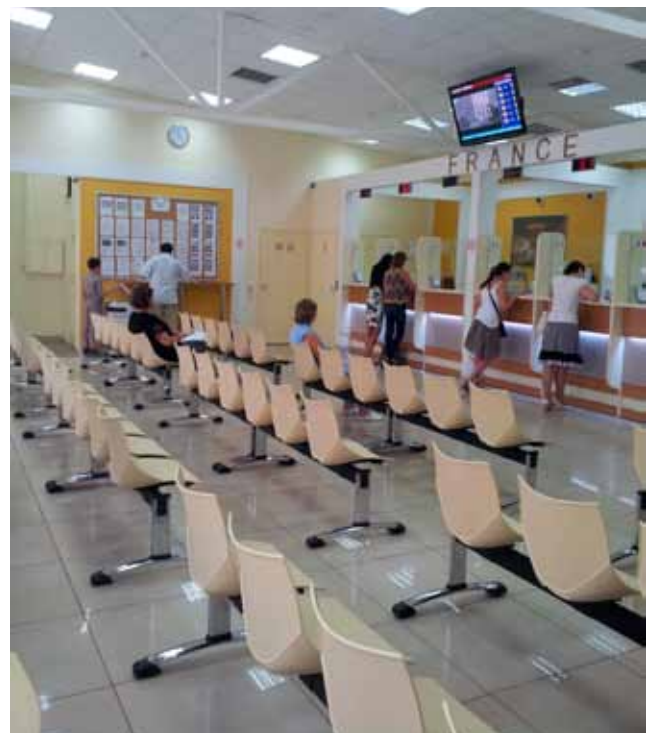
LE DÉPLOIEMENT DU VIS



M. GÉRARD BILLET,
CHARGÉ DE MISSION

Dans le domaine des visas, l'un des grands chantiers de la période actuelle est le déploiement du VIS (Visa Information System). Décidé par le Conseil européen en 2004, le VIS prévoit la délivrance à terme de visas biométriques par l'ensemble des États Schengen et la création d'une base de données commune permettant le partage des données biométriques des demandeurs de visas. Ce nouveau système prévoit la prise des empreintes digitales dans tous les consulats euro-

péens dans le monde et leur vérification aux postes frontières de l'Europe. Compte tenu de l'importance de ce chantier, il a été décidé que le déploiement du VIS se ferait par étapes, selon un calendrier et une cartographie définis par la Commission européenne.



CENTRE DE COLLECTE DES DEMANDES DE VISA À KIEV

> Principales étapes

Le VIS a démarré le 11 octobre 2011 en Afrique de Nord, où tous les services consulaires des États membres de l'espace Schengen délivrent désormais des visas biométriques. Depuis cette date, plus de 750 000 demandes de visas ont été enregistrées dans la nouvelle base de données européenne, dont plus de 300 000 pour la France.

La deuxième étape du déploiement a été réalisée le 10 mai dernier au Proche-Orient et concerne nos postes situés en Israël, en Jordanie, au Liban et en Syrie.

Le 2 octobre prochain, ce sera au tour des services consulaires européens situés dans les pays du Golfe de passer à la délivrance de visas biométriques dans le cadre de la troisième phase de déploiement du VIS.

En 2013, le déploiement se poursuivra, dans l'ordre suivant mais selon un calendrier qui reste à préciser, en Afrique occidentale, en Afrique centrale et australe, en Amérique latine, en Asie centrale avant de s'achever en Asie du Sud.

> Quels sont les avantages du VIS ?

Il permet de :

- lutter contre la fraude en vérifiant notamment si la personne donnant ses empreintes a déjà présenté d'autres demandes de visa et si elle a déjà été enregistrée sous la même identité ;
- faciliter les contrôles au passage des frontières ;
- faciliter l'application du règlement Dublin II pour la détermination du pays responsable de l'examen d'une demande

d'asile effectuée par un ressortissant d'un pays tiers et pour l'examen de ladite demande.

Seuls sont exemptés de la prise des données biométriques les enfants de moins de 12 ans, les chefs d'État ou de gouvernement, les ministres ou membres de délégations officielles invitées et les personnes dans l'incapacité physique de donner leurs empreintes.

Il est envisagé à terme de stocker jusqu'à 70 millions de demandes de visa.

> Quelles implications concrètes pour le réseau consulaire français ?



M. ABDOUL SY, RÉDACTEUR

172 postes consulaires français sur 193 délivrent des visas biométriques, ce qui représente 60 % des visas délivrés. La France se situe ainsi très en avance par rapport à ses partenaires européens.

La France a cependant externalisé dans plusieurs pays les étapes non régaliennes de la procédure de demande de visa : prise des rendez-vous, collecte des dossiers, paiement des frais de visas, remise des passeports. Le passage à la biométrie pour les postes concernés implique des mesures d'adaptation afin d'éviter la double comparution des demandeurs de visas (une présentation au consulat pour la prise d'empreintes biométrique et un passage chez le prestataire extérieur), qui



CENTRE DE COLLECTE DES DEMANDES DE VISAS À LONDRES

est pratiquée à titre dérogatoire dans certains postes bien qu'elle soit proscrite par le Code communautaire des visas. Dans cette perspective, le ministère des Affaires étrangères et le ministère chargé de l'Immigration ont obtenu l'accord de la CNIL pour pratiquer une expérimentation de l'externalisation de la biométrie dans trois postes : Alger (depuis le 5 octobre 2011), Londres (depuis le 6 février 2012) et Istanbul-Izmir (début mai 2012). À l'issue de cette expérimentation qui devra présenter toutes les garanties de protection des données personnelles, l'accord de la CNIL permettra de généraliser l'externalisation de la biométrie.

Le processus d'externalisation, qui a montré ses avantages et sa fiabilité, pourra alors être étendu, en respectant les contraintes imposées par le VIS, aux postes déjà externalisés mais sans biométrie ainsi qu'à d'autres postes ayant atteint leur limite en termes de capacité de traitement des demandes de visas. En effet, alors que la demande de visa ne cesse d'augmenter (en 2011, 2 427 561 demandes pour 2 153 191 visas délivrés), l'externalisation permet de réduire les délais de délivrance des visas tout en améliorant l'accueil des demandeurs et en garantissant aux agents de meilleures conditions de travail. Elle permet enfin aux services des visas de se concentrer sur les aspects régaliens du traitement des demandes de visas (instruction, vérification, lutte contre la fraude, prise de décision finale).

L'EXTERNALISATION



M. LOÏC PRIOT,
RÉDACTEUR

30 postes consulaires et 2 centres délocalisés dans 18 pays font actuellement appel aux services d'un prestataire pour les visas Schengen et nationaux (cf. tableau p. 120)

> En quoi consiste l'externalisation ?

Les domaines de l'activité visas couverts par l'externalisation sont variables selon les pays. Le prestataire

réalise tout ou partie des tâches suivantes :

- prise des rendez-vous au consulat par l'intermédiaire d'un centre d'appels ;
- information des demandeurs de visa ;
- réception des demandes de visa, accompagnée le cas échéant de la collecte des données alphanumériques et/ou biométriques, et leur acheminement au consulat ;
- perception des frais de dossier ;
- information en cours de procédure ;
- restitution du passeport au demandeur.

L'instruction des dossiers et la prise de décision, qui constituent la partie régaliennne de l'activité visa, continuent de relever de la compétence exclusive des services consulaires.

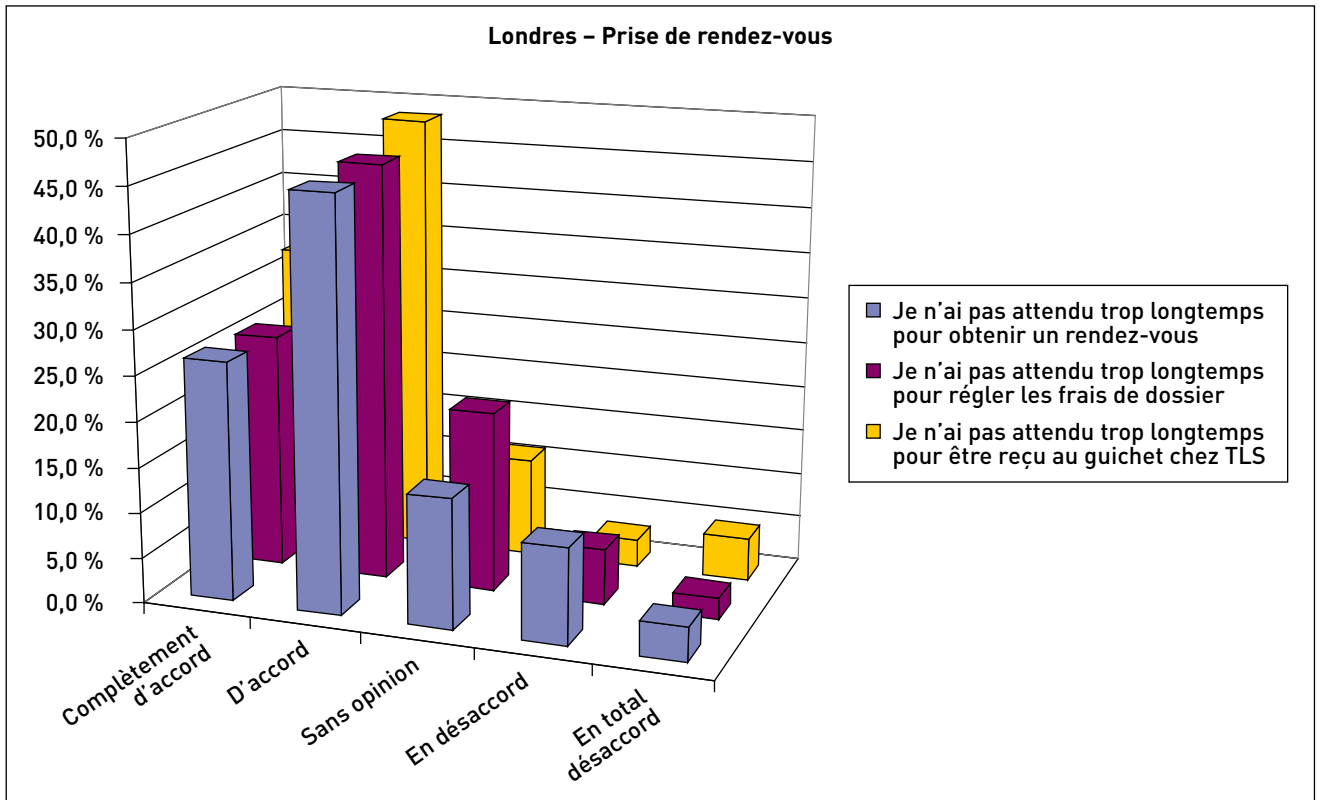


CENTRE DE COLLECTE DES DEMANDES DE VISAS À ISTANBUL

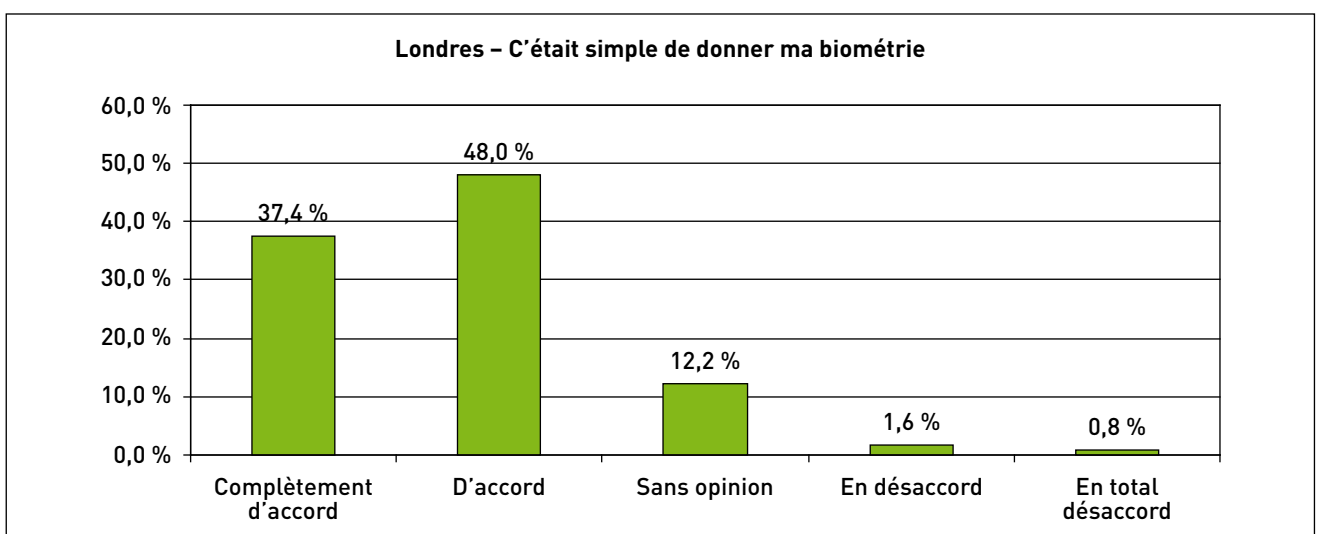
Pays	Ville
AFRIQUE DU SUD	Johannesbourg
ALGÉRIE	Alger
ARABIE SAOUDITE	Djeddah
	Riyad
CHINE	Canton
	Chengdu
	Pekin
	Shenyang (centre délocalisé)
	Wuhan
	Shanghai
ÉGYPTE	Le caire
ÉMIRATS ARABES UNIS	Abou Dabi
	Dubaï
INDE	Bangalore
	Bombay
	Calcutta
	New Delhi
	Pondichéry
INDONÉSIE	Jakarta
KOWEÏT	Koweït
LIBAN	Beyrouth
NIGERIA	Lagos
ROYAUME-UNI	Londres
RUSSIE	Moscou
	Ekaterinbourg
	Saint-Pétersbourg
SRI LANKA	Colombo
THAÏLANDE	Bangkok
TUNISIE	Tunis
TURQUIE	Istanbul
	Izmir (centre délocalisé)
UKRAINE	Kiev

Le nombre de visas traités dans ces postes représente 60 % de la demande globale enregistrée par la France. Dix consulats externalisés délivrent des visas biométriques, mais c'est uniquement à Alger, Londres et Istanbul/Izmir que le recueil des données biométriques est effectué par le prestataire dans le cadre de l'expérimentation BIONET.

RÉSULTATS DES ENQUÊTES DE SATISFACTION CONDUITES AUPRÈS DES DEMANDEURS DE VISA À LONDRES



RÉACTION DES DEMANDEURS DE VISAS À LONDRES À L’AFFIRMATION SUIVANTE : « LA COLLECTE DE MES DONNÉES BIOMÉTRIQUES S’EST FAITE FACILEMENT »





VIII ≥ ANNEXES



1 | LA LISTE ÉLECTORALE CONSULAIRE

PAYS	LEC	Inscrits LEC
AFGHANISTAN	KABOUL	220
AFRIQUE DU SUD	JOHANNESBOURG	2829
	LE CAP	1859
ALBANIE	TIRANA	111
ALGÉRIE	ALGER	14395
	ANNABA	6776
	ORAN	2983
ALLEMAGNE	BERLIN	11775
	HAMBOURG	3651
	DUSSELDORF	12839
	FRANCFORT	15140
	SARREBRUCK	3943
	MUNICH	13139
	STUTTGART	17804
ANDORRE	ANDORRE	2867
ANGOLA	LUANDA	1609
ARABIE SAOUDITE	DJEDDAH	1361
	RIYAD	1757
ARGENTINE	BUENOS-AIRES	13007
ARMÉNIE	EREVAN	407
AUSTRALIE	SYDNEY	15299
AUTRICHE	VIENNE	5322
AZERBAIDJAN	BAKOU	115
BAHREIN	MANAMA	646
BANGLADESH	DACCA	161
BELGIQUE	BRUXELLES	77473
BÉNIN	COTONOU	2483
BIÉLORUSSIE	MINSK	88
BIRMANIE	RANGOUN	158
BOLIVIE	LA PAZ	881
BOSNIE-HERZÉGOVINE	SARAJEVO	187
BOTSWANA	GABORONE	73
BRÉSIL	BRASILIA	1220
	RECIFE	1653
	RIO DE JANEIRO	6029
	SAO-PAULO	6497

PAYS	LEC	Inscrits LEC
BRUNÉI	BANDAR SERI BEGAWAN	112
BULGARIE	SOFIA	628
BURKINA	OUAGADOUGOU	2 124
BURUNDI	BUJUMBURA	281
CAMBODGE	PHNOM-PENH	2 461
CAMEROUN	DOUALA	2 130
	YAOUNDE	1 719
CANADA	CALGARY	1 190
	MONCTON	895
	MONTREAL	45 013
	QUEBEC	7 917
	TORONTO	8 004
	VANCOUVER	4 238
CAP-VERT	PRAIA	281
CENTRAFRIQUE	BANGUI	765
CHILI	SANTIAGO	9 125
CHINE	CANTON	1 494
	CHENGDU	238
	PEKIN	3 288
	SHANGHAI	6 568
	SHENYANG	228
	WUHAN	441
	HONG KONG	6 267
CHYPRE	NICOSIE	977
COLOMBIE	BOGOTA	3 336
COMORES	MORONI	1 300
CONGO	BRAZZAVILLE	1 087
	POINTE-NOIRE	2 310
COREE DU SUD	SEOUL	1 056
COSTA RICA	SAN JOSE	1 356
COTE D'IVOIRE	ABIDJAN	9 003
CROATIE	ZAGREB	554
CUBA	LA HAVANE	302
DANEMARK	COPENHAGUE	3 450
DJIBOUTI	DJIBOUTI	3 042

PAYS	LEC	Inscrits LEC
ÉGYPTE	ALEXANDRIE	488
	LE CAIRE	4 101
EL SALVADOR	San Salvador	438
ÉMIRATS ARABES UNIS	ABOU DABI	2 914
	DUBAI	5 958
ÉQUATEUR	QUITO	1 374
ESPAGNE	BARCELONE	24 733
	BILBAO	4 274
	MADRID	30 712
	SEVILLE	7 779
ESTONIE	TALLINN	126
ÉTATS UNIS	ATLANTA	4 120
	BOSTON	5 886
	CHICAGO	6 349
	HOUSTON	6 453
	LA NOUVELLE ORLEANS	670
	LOS-ANGELES	14 851
	MIAMI	9 024
	NEW-YORK	24 132
	SAN FRANCISCO	14 717
	WASHINGTON	10 349
ÉTHIOPIE	ADDIS ABEBA	591
FIDJI	SUVA	108
FINLANDE	HELSINKI	1 596
GABON	LIBREVILLE	5 544
	PORT GENTIL	1 770
GÉORGIE	TBILISSI	165
GHANA	ACCRA	563
GRECE	ATHENES	7 112
	SALONIQUE	1 051
GUATEMALA	GUATEMALA	529
GUINÉE	CONAKRY	1 689
GUINÉE ÉQUATORIALE	Malabo	450
GUINÉE-BISSAO	BISSAU	108
HAITI	PORT AU PRINCE	1 165

PAYS	LEC	Inscrits LEC
HONDURAS	TEGUCIGALPA	254
HONGRIE	BUDAPEST	1 542
INDE	BANGALORE	334
	BOMBAY	538
	CALCUTTA	65
	NEW DELHI	918
	PONDICHERY	5 263
INDONÉSIE	JAKARTA	2 171
IRAK	BAGDAD	46
	ERBIL	55
IRAN	TEHERAN	602
IRLANDE	DUBLIN	5 799
ISLANDE	REYKJAVIK	244
ISRAEL	HAIFA	10 488
	JERUSALEM	13 606
	TEL AVIV	38 968
ITALIE	MILAN	13 008
	NAPLES	3 154
	ROME	12 972
	TURIN	6 941
JAMAÏQUE	KINGSTON	148
JAPON	KYOTO	975
	TOKYO	4 128
JORDANIE	AMMAN	876
KAZAKHSTAN	ALMATY	286
KENYA	NAIROBI	762
KOSOVO	PRISTINA	68
KOWEÏT	KOWEÏT	685
LAOS	VIENTIANE	1 286
LETTONIE	RIGA	123
LIBAN	BEYROUTH	14 926
LIBYE	TRIPOLI	310
LITUANIE	VILNIUS	215
LUXEMBOURG	LUXEMBOURG	18 347
MACÉDOINE	SKOPJE	117

PAYS	LEC	Inscrits LEC
MADAGASCAR	MAJUNGA	1076
	TAMATAVE	1375
	DIEGO-SUAREZ	1483
	TANANARIVE	8682
MALAISIE	KUALA LUMPUR	1531
MALI	BAMAKO	3216
MALTE	LA VALETTE	345
MAROC	AGADIR	2437
	CASABLANCA	13828
	FES	1920
	MARRAKECH	4975
	RABAT	6310
	TANGER	1550
MAURICE	PORT LOUIS	7170
MAURITANIE	NOUAKCHOTT	1604
MEXIQUE	MEXICO	14612
MOLDAVIE	CHISINAU	58
MONACO	MONACO	6063
MONGOLIE	OULAN BATOR	74
MONTENEGRO	PODGORICA	58
MOZAMBIQUE	MAPUTO	288
NAMIBIE	WINDHOEK	168
NÉPAL	KATMANDOU	150
NICARAGUA	MANAGUA	416
NIGER	NIAMEY	924
NIGÉRIA	ABUJA	203
	LAGOS	950
NORVEGE	OSLO	3337
NOUVELLE-ZÉLANDE	WELLINGTON	1923
OMAN	MASCATE	418
OUGANDA	KAMPALA	238
OUZBÉKISTAN	TACHKENT	78
PAKISTAN	ISLAMABAD	249
	KARACHI	97
PANAMA	PANAMA	820

PAYS	LEC	Inscrits LEC
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	PORT MORESBY	67
PARAGUAY	ASSOMPTION	956
PAYS-BAS	AMSTERDAM	15 003
PÉROU	LIMA	2 821
PHILIPPINES	MANILLE	1 298
POLOGNE	CRACOVIE	1 680
	VARSOVIE	2 834
PORTUGAL	LISBONNE	6 263
	PORTO	3 350
QATAR	DOHA	2 008
RÉP. DÉMOCRATIQUE DU CONGO	KINSHASA	1 646
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	SAINT DOMINGUE	2 272
REPUBLIQUE TCHEQUE	PRAGUE.	1 716
ROUMANIE	BUCAREST	2 066
ROYAUME-UNI	EDIMBOURG	3 221
	LONDRES	77 529
RUSSIE	EKATERINBOURG	35
	MOSCOU	3 506
	SAINT-PETERSBOURG	269
RWANDA	KIGALI	169
SAINTE-LUCIE	CASTRIES	523
SÉNÉGAL	DAKAR	12 655
SERBIE	BELGRADE	1 010
SEYCHELLES	VICTORIA	375
SINGAPOUR	SINGAPOUR	5 435
SLOVAQUIE	BRATISLAVA	511
SLOVÉNIE	LJUBLJANA	429
SOUDAN	KHARTOUM	163
SOUDAN DU SUD	DJOUBA	23
SRI LANKA	COLOMBO	282
SUEDE	STOCKHOLM	4 312
SUISSE	GENEVE	97 600
	ZURICH	18 756
SURINAME	PARAMARIBO	150
SYRIE	DAMAS	1 637

PAYS	LEC	Inscrits LEC
TADJIKISTAN	DOUCHANBE	15
TAIWAN	TAIPEH	866
TANZANIE	DAR ES SALAM	418
TCHAD	NDJAMENA	899
THAÏLANDE	BANGKOK	6 288
TOGO	LOME	1 987
TRINITÉ-ET-TOBAGO	PORT D ESPAGNE	447
TUNISIE	Tunis	15 819
TURKMÉNISTAN	ACHGABAT	341
TURQUIE	ANKARA	782
	ISTANBUL	3 688
UKRAINE	KIEV	593
URUGUAY	MONTEVIDEO	2 214
VANUATU	PORT VILA	1 290
VENEZUELA	CARACAS	3 929
VIETNAM	HANOI	883
	HO CHI MINH VILLE	3 153
YÉMEN	SANAA	263
ZAMBIE	LUSAKA	142
ZIMBABWE	HARARE	142
Total		1 147 401

Pour mémoire chiffres de 2011

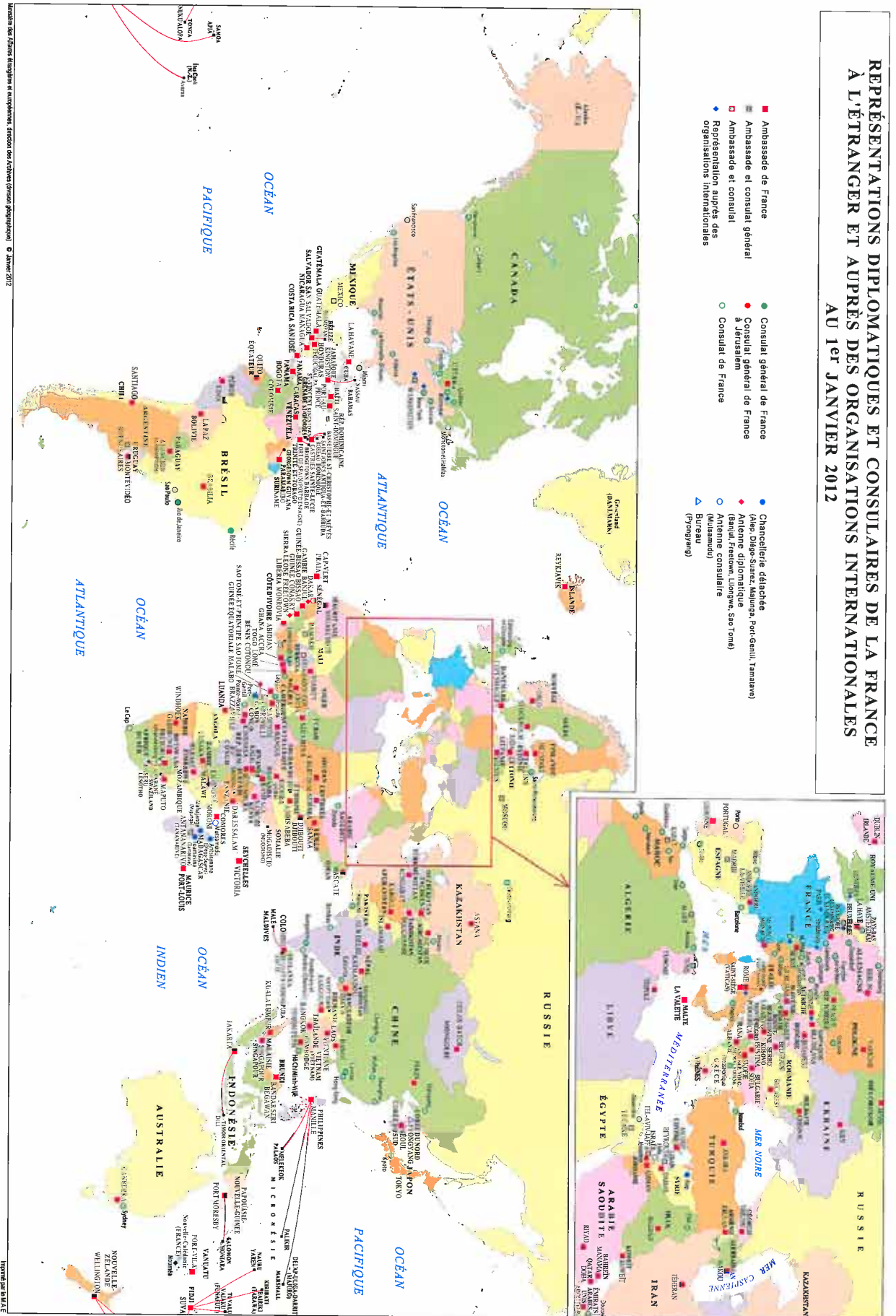
		TOTAL
		1 044 891

Évolution 2011 – 2012

		TOTAL
		Hausse de 9,81 %

REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER ET AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AU 1^{er} JANVIER 2012

- Ambassade de France
- Ambassade et consulat général
- Ambassade et consulat
- ◆ Représentation auprès des organisations internationales
- Consulat général de France
- Consulat général de France à Jérusalem
- Consulat de France
- Charçolterie déléguée (Jao, Dipos-Sures, Aoliana, Port-Gaull, Tananarive)
- ◆ Atteinte diplomatique (Banjul, Freetown, Louga, Sao Tomé)
- Atteinte consulaire (Musamud)
- ▲ Bureau (Pnyanyang)



2 | LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS 2012

TABLEAUX STATISTIQUES SUR LA PARTICIPATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE AUX DIFFÉRENTES ÉLECTIONS

Participation des Français établis hors de France à l'élection du Président de la République (1981, 1998, 1995, 2002, 2007 et 2012)

Élection du Président de la République		Français établis hors de France (votant à l'étranger)		
		Inscrits	Votants	Participation en °/°
1981	1 ^{er} tour : 26 avril 1981	132 059	99 494	75,34
	2 nd tour : 10 mai 1981	132 141	104 112	78,78
1988	1 ^{er} tour : 24 avril 1988	163 296	102 516	62,77
	2 nd tour : 8 mai 1988	162 496	105 481	64,91
1995	1 ^{er} tour : 23 avril 1995	245 322	124 800	50,87
	2 nd tour : 7 mai 1995	245 317	130 036	53,00
2002	1 ^{er} tour : 21 avril 2002	385 537	170 530	37,27
	2 nd tour : 5 mai 2002	385 615	331 681	44,22
2007	1 ^{er} tour : 22/22 avril 2007	822 944	331 681	40,30
	2 nd tour : 5/6 mai 2007	821 919	346 310	42,10
2012	1 ^{er} tour : 21/22 avril 2012	1 076 246	409 398	38,04
	2 nd tour : 5/6 mai 2012	1 078 579	453 990	42,09

Participation des Français établis hors de France aux élections législatives de 2012

Élections législatives pour les Français de l'étranger		Français établis hors de France (votant à l'étranger)		
		Inscrits	Votants	Participation en %
2012	1 ^{er} tour : 2/3 juin 2012	1 067 457	221 046	20,7
	2 nd tour : 16/17 juin 2012	1 067 225	219 803	20,6

Participation des Français établis hors de France aux élections des Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger

Élections à l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)		Français établis hors de France (votant à l'étranger)		
		Inscrits	Votants	Participation en %
1997	Amérique – Afrique	211 344	50 368	24,08
2000	Europe – Asie et Levant	401 801	76 209	18,97
2003	Amérique – Afrique	252 044	54 996	22,65
2006	Europe – Asie et Levant	525 179	74 633	14,19
2009	Amérique – Afrique	339 525	69 514	20,47

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE – 1^{ER} TOUR

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	JULY	LE PEN	SARKOZY	MELENCHON	POUTOU	ARTHAUD	CHEMINADE	BAYROU	DUPONT-AIGNAN	HOLLANDE
AFGHANISTAN	166	65	39,16 %	65	8	2	15	7	0	0	0	9	1	23
AFRIQUE DU SUD	4 497	1 584	35,22 %	1 557	70	128	746	81	9	1	6	187	25	304
ALBANIE	111	84	75,68 %	82	6	3	25	7	2	0	0	7	3	29
ALGERIE	22 795	4 331	19,00 %	4 264	82	96	488	624	23	12	11	233	29	2 666
ALLEMAGNE	71 975	26 322	36,57 %	26 095	2 899	975	7 414	1 978	200	74	98	3 746	316	8 395
ANDORRE	2 674	1 216	45,47 %	1 198	39	205	511	108	13	6	2	87	24	203
ANGOLA	1 066	480	45,03 %	468	18	29	189	30	4	2	5	60	10	121
ARABIE SAOUDITE	2 834	1 119	39,48 %	1 096	37	92	455	77	3	2	4	117	14	295
ARGENTINE	12 919	2 869	22,21 %	2 835	140	176	1 041	293	21	12	22	199	41	890
ARMENIE	399	184	46,12 %	181	1	12	116	12	4	0	2	12	2	20
AUSTRALIE	14 908	4 830	32,40 %	4 770	409	327	1 817	310	20	18	23	616	87	1 143
AUTRICHE	4 906	2 478	50,51 %	2 453	252	68	689	213	15	9	13	380	26	788
AZERBAIDJAN	115	75	65,22 %	74	4	7	20	9	0	0	0	12	0	22
BAHREIN	637	298	46,78 %	297	8	26	136	13	1	1	1	41	3	67
BANGLADESH	156	88	56,41 %	88	5	2	16	12	0	0	0	14	0	39
BELGIQUE	65 718	33 407	50,83 %	33 121	1 954	2 344	11 556	3 609	261	117	142	4 319	490	8 442
BENIN	2 320	1 054	45,43 %	1 044	38	28	205	63	6	4	2	61	7	630
BIELORUSSIE	79	51	64,56 %	50	3	7	15	10	0	1	0	4	1	9
BIRMANIE	145	108	74,48 %	108	15	7	40	12	2	0	0	4	0	28
BOLIVIE	829	348	41,98 %	342	23	24	83	43	6	0	1	38	1	123
BOSNIE-HERZEGOVINE	175	115	65,71 %	113	7	8	28	7	1	0	0	14	2	46
BOTSWANA	68	48	70,59 %	46	4	0	12	2	0	0	0	4	0	24
BRESIL	14 868	4 276	28,76 %	4 217	225	180	1 769	372	24	7	13	332	34	1 261
BRUNEI	111	78	70,27 %	78	3	3	38	6	0	0	0	5	1	22
BULGARIE	581	331	56,97 %	325	24	28	121	21	2	0	2	44	6	77
BURKINA FASO	1 978	1 120	56,62 %	1 105	50	51	265	123	7	3	1	110	2	493

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	JOLY	LE PEN	SARKOZY	MELENCHON	POUTOU	ARTHAUD	CHEMINADE	BARROU	DUPONT-AIGNAN	HOLLANDE
BURUNDI	272	184	67,65 %	180	11	7	40	31	0	0	0	19	0	72
CAMBODGE	2317	938	40,48 %	932	78	76	304	84	5	4	0	82	4	295
CAMEROUN	3694	1932	52,30 %	1909	52	112	713	103	11	7	4	154	29	724
CANADA	65516	24941	38,07 %	24694	1738	1745	6894	2384	200	56	90	3253	374	7960
CAP VERT	268	79	29,48 %	76	8	0	21	12	1	0	0	7	0	27
CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)	697	369	52,94 %	364	21	16	105	20	3	0	0	34	2	163
CHILI	8926	2677	29,99 %	2642	109	110	1216	277	21	10	3	148	22	726
CHINE	18221	9860	54,11 %	9744	448	339	4743	485	37	13	24	1364	85	2206
CHYPRE	956	381	39,85 %	375	12	25	168	34	1	4	0	31	9	91
COLOMBIE	3224	992	30,77 %	979	45	47	292	137	4	1	9	99	7	338
COMORES	1286	381	29,63 %	379	9	19	61	21	1	1	3	20	1	243
CONGO	3273	1726	52,73 %	1711	50	128	699	71	5	2	2	127	18	609
CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE)	1389	502	36,14 %	498	15	42	165	43	0	0	1	36	4	192
COREE	972	562	57,82 %	549	31	16	183	46	2	1	0	89	2	179
(TAIPEH)	673	408	60,62 %	404	35	32	128	41	4	2	2	71	4	85
COSTA RICA	1334	477	35,76 %	474	31	35	194	42	8	2	0	32	5	125
COTE D'IVOIRE	8660	3575	41,28 %	3563	44	121	2148	129	4	3	2	130	14	968
CROATIE	538	199	36,99 %	196	10	18	73	8	3	2	1	18	4	59
CUBA	294	157	53,40 %	155	9	6	35	37	1	1	0	7	3	56
DANEMARK	3298	1418	43,00 %	1411	163	46	318	155	9	1	4	203	16	496
DJIBOUTI	3019	1981	65,62 %	1947	32	418	718	110	14	8	7	139	30	471
DOMINICAINE (REPUBLIQUE)	2183	756	34,63 %	750	29	84	344	58	8	3	4	45	5	170
EGYPTE	4238	1502	35,44 %	1492	68	62	466	174	11	2	3	164	20	522
EL SALVADOR	431	207	48,03 %	204	9	10	109	16	0	1	1	12	6	40
EMIRATS ARABES UNIS	8617	4538	52,66 %	4499	122	305	2308	209	11	7	12	513	35	977
EQUATEUR	1303	584	44,82 %	554	34	24	196	97	2	4	2	40	8	147

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	JULY	LE PEN	SARKOZY	MELENCHON	POUTOU	ARTHAUD	CHEMINADE	BAYROU	DUPONT-AIGNAN	HOLLANDE
ESPAGNE	64 276	21 503	33,45 %	21 275	1 285	1 293	7 889	2 535	207	67	94	1 856	254	5 795
ESTONIE	108	69	63,89 %	69	3	7	30	7	1	1	0	8	1	11
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	92 251	27 991	30,34 %	27 700	1 493	1 253	12 861	13 45	121	38	81	3 321	320	6 867
ETHIOPIE	561	327	58,29 %	324	23	8	69	45	2	0	1	25	3	148
FIDJI	107	52	48,60 %	52	5	2	12	4	0	0	1	7	1	20
FINLANDE	1 563	759	48,56 %	751	62	34	203	85	9	1	4	127	5	221
GABON	6 827	3 519	51,55 %	3 484	94	345	1 613	161	12	5	13	240	27	974
GEORGIE	1 62	109	67,28 %	107	4	13	41	18	0	0	0	16	1	14
GHANA	528	300	56,82 %	295	18	11	121	22	0	0	0	33	0	90
GRECE	7 762	2 873	37,01 %	2 844	191	147	742	564	51	16	28	239	50	816
GUATEMALA	513	201	39,18 %	200	7	14	85	41	0	2	1	13	1	36
GUINEE	1 625	528	32,49 %	519	13	13	157	31	7	0	1	31	5	261
GUINEE BISSAU	85	33	38,82 %	33	4	5	7	3	0	0	0	1	0	13
GUINEE EQUATORIALE	418	161	38,52 %	161	2	12	60	13	0	0	0	11	0	63
HAITI	1 086	403	37,11 %	395	37	18	116	52	1	4	1	35	0	131
HONDURAS	244	109	44,67 %	108	9	3	36	15	1	0	0	5	0	39
HONGRIE	1 498	815	54,41 %	806	55	39	328	65	5	2	2	105	7	198
INDE	6 852	3 263	47,62 %	3 205	114	80	1 156	185	34	34	26	273	61	1 242
INDONESIE	1 823	727	39,88 %	714	39	43	321	43	5	0	2	71	9	181
IRAK	99	61	61,62 %	60	4	6	15	8	1	0	1	6	1	18
IRAN	584	211	36,13 %	201	8	6	63	7	0	0	0	21	3	93
IRLANDE	5 309	1 963	36,97 %	1 945	149	84	514	210	18	7	8	293	45	617
ISLANDE	229	138	60,26 %	136	31	3	17	23	1	0	0	18	1	42
ISRAEL	49 159	7 289	14,83 %	7 196	40	287	5 954	70	20	7	11	199	60	548
ITALIE	33 807	10 659	31,53 %	10 575	630	716	34 13	939	106	75	43	867	156	3 630
JAMAÏQUE	144	55	38,19 %	55	3	3	22	2	0	0	0	8	1	16
JAPON	4 748	2 300	48,44 %	2 288	183	158	663	208	17	7	5	343	35	669

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	JULY	LE PEN	SARKOZY	MELENCHON	POUTOU	ARTHAUD	CHEMINADE	BAYROU	DUPONT-AIGNAN	HOLLANDE
JERUSALEM	13452	2162	16,07 %	2106	25	76	1581	55	4	4	4	131	26	200
JORDANIE	870	434	49,89 %	432	23	10	124	48	6	1	0	49	2	169
KAZAKHSTAN	252	132	52,38 %	130	4	7	42	4	0	0	0	23	2	48
KENYA	749	432	57,68 %	424	24	20	116	34	1	0	1	50	2	176
KOSOVO	56	40	71,43 %	39	2	7	15	3	0	0	0	3	0	9
KOWEIT	359	315	87,74 %	311	11	37	116	20	0	1	3	32	9	82
LAOS	1234	505	40,92 %	490	45	35	110	68	4	5	2	56	4	161
LETTONIE	101	76	75,25 %	75	3	19	14	5	0	0	0	12	0	22
LIBAN	16313	7878	48,29 %	7736	165	685	4139	353	42	20	25	697	76	1534
LIBYE	286	29	10,14 %	29	0	1	20	0	0	0	0	2	0	6
LITUANIE	208	145	69,71 %	144	6	15	47	19	1	0	1	20	4	31
LUXEMBOURG	16697	9403	56,32 %	9292	475	727	3631	648	69	32	49	1528	134	2000
MACEDOINE	112	65	58,04 %	65	4	6	6	5	0	2	0	10	0	32
MADAGASCAR	11639	5086	43,70 %	5010	164	271	1550	299	39	26	27	376	78	2180
MALAISIE	1512	789	52,18 %	780	38	37	375	37	2	0	3	101	6	181
MALI	4419	1298	29,37 %	1293	42	31	254	131	9	1	1	70	4	750
MALTE	333	189	56,76 %	184	11	18	75	8	2	0	2	19	5	44
MAROC	30104	15717	52,21 %	15598	384	569	5690	1945	80	21	39	1131	107	5732
MAURICE	7075	3300	46,64 %	3266	106	243	1656	135	11	8	16	230	23	838
MAURITANIE	1511	452	29,91 %	440	31	26	128	50	3	0	2	37	3	160
MEXIQUE	13748	3670	26,69 %	3589	183	201	1446	303	24	13	20	301	41	1057
MOLDAVIE	56	41	73,21 %	41	2	2	13	6	0	0	0	5	1	12
MONACO	4370	2021	46,25 %	2001	34	368	1171	78	12	4	7	116	20	201
MONGOLIE	71	42	59,15 %	42	8	3	13	2	1	0	0	8	0	7
MONTENEGRO	56	25	44,64 %	24	3	2	7	1	0	0	0	2	1	8
MOZAMBIQUE	286	168	58,74 %	168	13	8	27	21	1	0	2	13	2	81
NAMIBIE	165	96	58,18 %	94	8	14	33	7	0	0	0	13	1	18
NEPAL	147	83	56,46 %	81	14	2	8	12	0	0	1	13	1	30

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	JULY	LE PEN	SARKOZY	MELENCHON	POUTOU	ARTHAUD	CHEMINADE	BAYROU	DUPONT-AIGNAN	HOLLANDE
NICARAGUA	407	162	39,80 %	160	12	6	44	42	1	0	0	5	2	48
NIGER	901	466	51,72 %	461	16	26	121	34	5	1	1	35	3	219
NIGERIA	972	502	51,65 %	500	16	35	214	36	3	1	0	53	6	136
NORVEGE	2992	1511	50,50 %	1497	225	73	396	136	9	5	7	225	19	402
NOUVELLE-ZELANDE	1777	603	33,93 %	597	87	16	149	63	4	2	2	73	13	188
OMAN	400	283	70,75 %	279	11	17	113	21	1	0	1	32	5	78
OUGANDA	231	141	61,04 %	140	10	8	46	15	3	0	0	9	0	49
OUZBEKISTAN	65	51	78,46 %	51	6	4	15	7	2	0	0	4	0	13
PAKISTAN	339	124	36,58 %	120	9	12	28	9	0	4	2	6	2	48
PANAMA	796	288	36,18 %	286	14	21	142	14	4	1	0	34	0	56
PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE	61	27	44,26 %	27	1	1	13	0	0	0	0	2	1	9
PARAGUAY	946	345	36,47 %	330	13	72	163	16	1	3	2	18	7	35
PAYS-BAS	14016	5280	37,67 %	5245	486	199	1503	422	40	17	27	794	55	1702
PEROU	2665	879	32,98 %	867	55	47	283	93	11	3	4	79	12	280
PHILIPPINES	1270	415	32,68 %	407	13	33	201	22	1	0	3	39	8	87
POLOGNE	4239	1501	35,41 %	1485	63	118	638	82	7	1	5	204	18	349
PORTUGAL	9421	2809	29,82 %	2767	114	162	1080	258	21	16	10	210	26	870
QATAR	2670	1369	51,27 %	1341	35	93	578	117	0	2	4	142	7	363
ROUMANIE	1908	850	44,55 %	842	39	46	403	52	4	1	3	109	7	178
ROYAUME UNI	71772	21116	29,42 %	20908	1128	596	7548	1376	145	46	56	2796	260	6953
RUSSIE	3309	1799	54,37 %	1776	72	171	793	108	6	4	2	241	15	364
RWANDA	157	118	75,15 %	119	6	7	35	10	0	0	3	18	1	39
SAINTE-LUCIE	495	49	9,90 %	49	5	2	8	5	1	1	1	3	3	20
SENEGAL	12072	4729	39,17 %	4693	162	216	1508	395	25	14	11	342	45	1975
SERBIE	929	347	37,35 %	340	14	44	83	34	6	1	1	27	14	116
SEYCHELLES	351	194	55,27 %	193	5	14	98	14	0	0	0	17	1	44
SINGAPOUR	5361	3468	64,69 %	3426	155	109	1791	121	8	3	3	543	11	682

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	JOLY	LE PEN	SARKOZY	MELENCHON	POUTOU	ARTHAUD	CHEMINADE	BAYROU	DUPONT-AIGNAN	HOLLANDE
SLOVAQUIE	488	308	63,11 %	306	17	34	118	17	0	1	2	54	4	59
SLOVENIE	421	173	41,09 %	170	10	8	42	18	0	3	1	26	4	58
SOUDAN	157	74	47,13 %	74	8	4	14	6	1	0	1	9	2	29
SOUDAN DU SUD	23	14	60,87 %	14	0	4	2	3	0	0	0	2	0	3
SRI LANKA	258	98	37,98 %	95	3	8	30	9	2	0	0	8	0	35
SUEDE	3946	1855	47,01 %	1840	259	76	485	160	14	3	9	285	25	524
SUISSE	107035	50096	46,80 %	49620	2441	3966	20385	4187	488	155	200	7228	980	9701
SURINAM	147	46	31,29 %	44	4	2	20	3	1	0	0	2	0	12
SYRIE	1583	28	1,77 %	28	0	1	4	3	0	0	0	7	0	13
TADJIKISTAN	15	15	100,00 %	15	3	2	2	0	0	0	0	1	0	7
TANZANIE	365	165	45,21 %	165	8	3	53	13	0	0	1	13	1	73
TCHAD	815	341	41,84 %	340	10	18	99	17	1	0	2	15	7	171
TCHIQUE (REPUBLIQUE)	1650	1010	61,21 %	1003	68	42	373	81	3	1	10	162	19	244
THAÏLANDE	5938	2415	40,67 %	2385	91	414	931	144	15	3	8	274	36	469
TOGO	1923	865	44,98 %	855	18	50	204	45	5	3	2	49	3	476
TRINITE ET TOBAGO	412	144	34,95 %	140	6	8	54	6	0	0	0	23	4	39
TUNISIE	14293	6652	46,54 %	6615	174	240	1500	901	45	23	18	486	57	3171
TURKMENISTAN	323	166	51,39 %	162	5	14	86	16	0	0	0	12	3	26
TURQUIE	4294	1740	40,52 %	1726	102	52	323	256	19	6	4	236	9	719
UKRAINE	523	318	60,80 %	317	25	37	114	19	1	0	0	55	2	64
URUGUAY	2194	815	37,15 %	779	35	49	232	74	9	5	2	78	9	286
VANUATU	1265	382	30,20 %	380	15	25	227	28	5	0	0	24	3	53
VENEZUELA	3801	755	19,86 %	747	21	38	437	66	3	1	2	35	7	137
VIETNAM	3747	2060	54,98 %	1730	89	130	620	154	8	5	4	194	26	500
YEMEN	246	54	21,95 %	50	2	4	6	8	1	0	0	9	0	20
ZAMBIE	131	53	40,46 %	52	3	3	17	1	0	0	0	8	1	19
ZIMBABWE	136	62	45,59 %	61	7	3	15	7	0	0	0	5	1	23
TOTAUX	1076246	409398	38,04 %	404726	22067	24096	153749	33605	2849	1143	1464	46065	5175	114844

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE – 2ND TOUR

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	HOLLANDE		SARKOZY	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
AFGHANISTAN	166	66	39,76 %	64	42	65,63 %	22	34,38 %
AFRIQUE DU SUD	4 491	1 709	38,05 %	1 663	527	31,69 %	1 136	68,31 %
ALBANIE	111	89	80,18 %	87	54	62,07 %	33	37,93 %
ALGERIE	23 096	5 641	24,42 %	5 550	4 844	87,28 %	706	12,72 %
ALLEMAGNE	72 097	28 828	39,99 %	28 226	15 919	56,40 %	12 307	43,60 %
ANDORRE	2 680	1 324	49,40 %	1 271	419	32,97 %	852	67,03 %
ANGOLA	1 069	496	46,40 %	479	210	43,84 %	269	56,16 %
ARABIE SAOUDITE	2 832	1 313	46,36 %	1 266	577	45,58 %	689	54,42 %
ARGENTINE	12 777	2 934	22,96 %	2 888	1 485	51,42 %	1 403	48,58 %
ARMENIE	399	209	52,38 %	202	54	26,73 %	148	73,27 %
AUSTRALIE	14 923	5 402	36,20 %	5 247	2 252	42,92 %	2 995	57,08 %
AUTRICHE	4 906	2 648	53,97 %	2 589	1 518	58,63 %	1 071	41,37 %
AZERBAIDJAN	115	75	65,22 %	69	33	47,83 %	36	52,17 %
BAHREIN	637	330	51,81 %	323	110	34,06 %	213	65,94 %
BELGIQUE	66 980	35 449	52,92 %	34 728	16 357	47,10 %	18 371	52,90 %
BENGLADESH	158	108	68,35 %	101	74	73,27 %	27	26,73 %
BENIN	2 324	1 141	49,10 %	1 125	842	74,84 %	283	25,16 %
BIELORUSSIE	79	54	68,35 %	53	26	49,06 %	27	50,94 %
BIRMANIE	145	122	84,14 %	118	65	55,08 %	53	44,92 %
BOLIVIE	829	347	41,86 %	343	231	67,35 %	112	32,65 %
BOSNIE-HERZEGOVINE	175	112	64,00 %	102	60	58,82 %	42	41,18 %
BOTSWANA	68	54	79,41 %	53	34	64,15 %	19	35,85 %
BRESIL	14 900	4 694	31,50 %	4 624	2 172	46,97 %	2 452	53,03 %
BRUNEI	111	86	77,48 %	83	31	37,35 %	52	62,65 %
BULGARIE	580	330	56,90 %	324	145	44,75 %	179	55,25 %
BURKINA FASO	1 987	1 222	61,50 %	1 190	823	69,16 %	367	30,84 %
BURUNDI	270	192	71,11 %	188	129	68,62 %	59	31,38 %
CAMBODGE	2 318	1 032	44,52 %	988	548	55,47 %	440	44,53 %
CAMEROUN	3 694	2 068	55,98 %	2 031	1 049	51,65 %	982	48,35 %
CANADA	65 540	26 560	40,52 %	26 619	14 862	55,83 %	11 757	44,17 %
CAP VERT	268	116	43,28 %	111	78	70,27 %	33	29,73 %
CENTRAFRICAINE (RÉPUBLIQUE)	696	389	55,89 %	380	237	62,37 %	143	37,63 %
CHILI	8 932	3 279	36,71 %	3 227	1 418	43,94 %	1 809	56,06 %
CHINE	18 206	10 379	57,01 %	10 126	3 597	35,52 %	6 529	64,48 %
CHYPRE	957	446	46,60 %	439	176	40,09 %	263	59,91 %
COLOMBIE	3 221	1 031	32,01 %	1 015	597	58,82 %	418	41,18 %
COMORES	1 286	480	37,33 %	467	374	80,09 %	93	19,91 %
CONGO	3 273	1 834	56,03 %	1 791	863	48,19 %	928	51,81 %
CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE)	1 393	585	42,00 %	571	297	52,01 %	274	47,99 %

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	HOLLANDE		SARKOZY	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
COREE	974	576	59,14 %	558	282	50,54 %	276	49,46 %
	673	405	60,18 %	393	198	50,38 %	195	49,62 %
COSTA RICA	1334	544	40,78 %	532	240	45,11 %	292	54,89 %
COTE D'IVOIRE	8671	4043	46,63 %	4014	1383	34,45 %	2631	65,55 %
CROATIE	538	201	37,36 %	196	90	45,92 %	106	54,08 %
CUBA	294	175	59,52 %	173	117	67,63 %	56	32,37 %
DANEMARK	3297	1478	44,83 %	1441	942	65,37 %	499	34,63 %
DJIBOUTI	3030	2132	70,36 %	2040	790	38,73 %	1250	61,27 %
DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE)	2183	814	37,29 %	794	301	37,91 %	493	62,09 %
EGYPTE	4259	1701	39,94 %	1665	996	59,82 %	669	40,18 %
EL SALVADOR	431	230	53,36 %	223	68	30,49 %	155	69,51 %
EMIRATS ARABES UNIS	8618	5084	58,99 %	4974	1674	33,66 %	3300	66,34 %
EQUATEUR	1309	617	47,14 %	600	312	52,00 %	288	48,00 %
ESPAGNE	64282	24650	38,35 %	24117	12134	50,31 %	11983	49,69 %
ESTONIE	108	77	71,30 %	74	32	43,24 %	42	56,76 %
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	92418	33493	36,24 %	32853	12715	38,70 %	20138	61,30 %
ETHIOPIE	562	336	59,79 %	331	233	70,39 %	98	29,61 %
FIDJI	107	54	50,47 %	49	33	67,35 %	16	32,65 %
FINLANDE	1563	785	50,22 %	757	454	59,97 %	303	40,03 %
GABON	6839	3838	56,12 %	3765	1461	38,80 %	2304	61,20 %
GEORGIE	162	117	72,22 %	113	55	48,67 %	58	51,33 %
GHANA	527	306	58,06 %	301	151	50,17 %	150	49,83 %
GRECE	7762	3258	41,97 %	3190	2061	64,61 %	1129	35,39 %
GUATEMALA	513	229	44,64 %	221	101	45,70 %	120	54,30 %
GUINEE	1627	596	36,63 %	589	376	63,84 %	213	36,16 %
GUINEE BISSAU	85	43	50,59 %	42	22	52,38 %	20	47,62 %
GUINEE EQUATORIALE	418	181	43,30 %	174	90	51,72 %	84	48,28 %
HAITI	1087	437	40,20 %	421	248	58,91 %	173	41,09 %
HONDURAS	245	119	48,57 %	118	65	55,08 %	53	44,92 %
HONGRIE	1500	868	57,87 %	845	397	46,98 %	448	53,02 %
INDE	6840	3499	51,15 %	3537	2155	60,93 %	1382	39,07 %
INDONESIE	1828	817	44,69 %	799	311	38,92 %	488	61,08 %
IRAK	100	61	61,00 %	58	37	63,79 %	21	36,21 %
IRAN	585	243	41,54 %	241	139	57,68 %	102	42,32 %
IRLANDE	5315	2050	38,57 %	2006	1188	59,22 %	818	40,78 %
ISLANDE	229	132	57,64 %	124	98	79,03 %	26	20,97 %
ISRAEL	49176	9945	20,22 %	9899	713	7,20 %	9186	92,80 %
ITALIE	33912	12502	36,87 %	12305	6789	55,17 %	5516	44,83 %
JAMAÏQUE	144	59	40,97 %	58	23	39,66 %	35	60,34 %
JAPON	4749	2255	47,48 %	2192	1187	54,15 %	1005	45,85 %

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	HOLLANDE		SARKOZY	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
JERUSALEM	13458	3269	24,29 %	3238	367	11,33 %	2871	88,67 %
JORDANIE	870	452	51,95 %	435	270	62,07 %	165	37,93 %
KAZAKHSTAN	253	135	60,47 %	129	62	43,89 %	67	56,11 %
KENYA	760	481	63,29 %	472	282	59,75 %	190	40,25 %
KOSOVO	56	38	67,86 %	35	12	34,29 %	23	65,71 %
KOWEIT	659	343	52,05 %	328	142	43,29 %	186	56,71 %
LAOS	1233	561	45,50 %	534	330	61,80 %	204	38,20 %
LETTONIE	103	77	74,76 %	70	37	52,86 %	33	47,14 %
LIBAN	15231	8880	58,59 %	8713	2759	34,74 %	5954	65,26 %
LIBYE	285	35	12,28 %	35	15	42,86 %	20	57,14 %
LITUANIE	210	159	75,71 %	153	80	52,29 %	73	47,71 %
LUXEMBOURG	16699	9654	57,81 %	9377	3763	40,13 %	5614	59,87 %
MACEDOINE	112	63	56,25 %	62	42	67,74 %	20	32,26 %
MADAGASCAR	12328	6055	49,12 %	5929	3475	58,61 %	2454	41,39 %
MALAISIE	1514	884	58,39 %	858	300	34,97 %	558	65,03 %
MALI	2987	981	32,84 %	971	752	77,45 %	219	22,55 %
MALTE	333	191	57,36 %	186	75	40,32 %	111	59,68 %
MAROC	30056	17379	57,82 %	17079	9415	55,13 %	7664	44,87 %
MAURICE	7077	3991	56,39 %	3916	1393	35,57 %	2523	64,43 %
MAURITANIE	1517	480	31,64 %	469	278	59,28 %	191	40,72 %
MEXIQUE	13749	4414	32,10 %	4345	2058	47,36 %	2287	52,64 %
MOLDAVIE	56	44	78,57 %	44	22	50,00 %	22	50,00 %
MONACO	4406	2444	55,47 %	2395	377	15,74 %	2018	84,26 %
MONGOLIE	71	41	57,75 %	38	17	44,74 %	21	55,26 %
MONTENEGRO	56	32	57,14 %	31	16	51,61 %	15	48,39 %
MOZAMBIQUE	290	176	60,69 %	172	132	76,74 %	40	23,26 %
NAMIBIE	165	100	60,61 %	94	39	41,49 %	55	58,51 %
NEPAL	149	95	63,76 %	91	69	75,82 %	22	24,18 %
NICARAGUA	407	165	40,54 %	160	102	63,75 %	58	36,25 %
NIGER	900	511	56,78 %	500	332	66,40 %	168	33,60 %
NIGERIA	969	515	53,15 %	503	219	43,54 %	284	56,46 %
NORVEGE	3001	1525	50,82 %	1485	852	57,37 %	633	42,63 %
NOUVELLE-ZELANDE	1801	709	39,37 %	693	398	57,43 %	295	42,57 %
OMAN	400	287	71,75 %	275	122	44,36 %	153	55,64 %
OUGANDA	230	161	70,00 %	150	81	54,00 %	69	46,00 %
OUZBEKISTAN	65	54	83,08 %	53	31	58,49 %	22	41,51 %
PAKISTAN	340	136	40,00 %	130	83	63,85 %	47	36,15 %
PANAMA	799	313	39,17 %	308	100	32,47 %	208	67,53 %
PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE	61	36	59,02 %	36	8	22,22 %	28	77,78 %
PARAGUAY	945	411	43,49 %	391	106	27,11 %	285	72,89 %
PAYS-BAS	14031	5657	40,32 %	5542	3153	56,89 %	2389	43,11 %

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	HOLLANDE		SARKOZY	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
PEROU	2 662	934	35,09 %	920	513	55,76 %	407	44,24 %
PHILIPPINES	1 269	467	36,80 %	455	164	36,04 %	291	63,96 %
POLOGNE	4 241	1 528	36,03 %	1 501	555	36,98 %	946	63,02 %
PORTUGAL	9 434	3 221	34,14 %	3 142	1 481	47,14 %	1 661	52,86 %
QATAR	1 826	1 070	58,60 %	1 040	431	41,44 %	609	58,56 %
ROUMANIE	1 906	928	48,69 %	908	328	36,12 %	580	63,88 %
ROYAUME UNI	71 753	23 937	33,36 %	23 568	11 979	50,83 %	11 589	49,17 %
RUSSIE	3 321	1 656	49,86 %	1 589	576	36,25 %	1 013	63,75 %
RWANDA	156	118	75,64 %	116	68	58,62 %	48	41,38 %
SAINTE-LUCIE	495	59	11,92 %	59	39	66,10 %	20	33,90 %
SENEGAL	12 087	5 210	43,10 %	5 117	2 988	58,39 %	2 129	41,61 %
SERBIE	930	364	39,14 %	347	225	64,84 %	122	35,16 %
SEYCHELLES	351	220	62,68 %	218	87	39,91 %	131	60,09 %
SINGAPOUR	5 396	3 710	68,75 %	3 602	1 125	31,23 %	2 477	68,77 %
SLOVAQUIE	489	279	57,06 %	263	107	40,68 %	156	59,32 %
SLOVENIE	421	184	43,71 %	181	113	62,43 %	68	37,57 %
SOUDAN	157	79	50,32 %	77	55	71,43 %	22	28,57 %
SOUDAN DU SUD	24	16	66,67 %	15	6	40,00 %	9	60,00 %
SRI LANKA	258	118	45,74 %	116	61	52,59 %	55	47,41 %
SUEDE	3 955	1 950	49,30 %	1 894	1 102	58,18 %	792	41,82 %
SUISSE	107 077	54 308	50,72 %	52 973	19 978	37,71 %	32 995	62,29 %
SURINAM	147	47	31,97 %	46	28	60,87 %	18	39,13 %
SYRIE	1 582	42	2,65 %	42	29	69,05 %	13	30,95 %
TADJIKISTAN	15	14	93,33 %	13	10	76,92 %	3	23,08 %
TANZANIE	365	170	46,58 %	166	102	61,45 %	64	38,55 %
TCHAD	816	391	47,92 %	381	231	60,63 %	150	39,37 %
TCHEQUE (RÉPUBLIQUE)	1 651	957	57,96 %	936	443	47,33 %	493	52,67 %
THAÏLANDE	5 926	2 643	44,60 %	2 548	900	35,32 %	1 648	64,68 %
TOGO	1 929	986	51,11 %	962	647	67,26 %	315	32,74 %
TRINITE ET TOBAGO	413	158	38,26 %	153	66	43,14 %	87	56,86 %
TUNISIE	15 245	7 520	49,33 %	7 431	5 278	71,03 %	2 153	28,97 %
TURKMENISTAN	324	188	58,02 %	180	48	26,67 %	132	73,33 %
TURQUIE	4 298	1 931	44,93 %	1 881	1 369	72,78 %	512	27,22 %
UKRAINE	523	296	56,60 %	284	116	40,85 %	168	59,15 %
URUGUAY	2 196	787	35,84 %	754	444	58,89 %	310	41,11 %
VANUATU	1 265	430	33,99 %	419	102	24,34 %	317	75,66 %
VENEZUELA	3 800	939	24,71 %	926	261	28,19 %	665	71,81 %
VIETNAM	3 747	1 888	50,39 %	1 830	872	47,65 %	958	52,35 %
YEMEN	246	55	22,36 %	53	38	71,70 %	15	28,30 %
ZAMBIE	131	62	47,33 %	60	39	65,00 %	21	35,00 %
ZIMBABWE	137	72	52,55 %	68	42	61,76 %	26	38,24 %
TOTAUX	1 078 579	453 990	42,09 %	445 162	209 002	46,95 %	236 160	53,05 %

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – 1^{ER} TOUR1^{re} circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Karel VEREYCKEN	Antoine TREUILLE	Emile SERVAN-SCHREIBER	Louis LE GUYADER	Claire SAVREUX	Jean-Michel VERNOCHE	Mike REMONDEAU	Frédéric LEFEBVRE	Raphaël CLAYETTE	Robert TEMENE	Céline CLEMENT	Stéphanie BOWRING	Carole GRANADE	Gérard MICHON	Julien BALKANY	Philippe MANTEAU	Corinne NARASSIGUIN	Christophe NAVEL
CANADA	65 142	14 688	22,5 %	14 522	65	402	597	5	804	9	3	2 613	248	1	569	189	663	254	955	128	6 747	270
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	91 541	17 270	18,9 %	17 077	54	1 209	15 18	5	551	8	3	4 364	161	16	332	139	898	451	1 134	319	5 782	133
TOTAUX	156 683	31 958	20,4 %	31 599	119	1 611	2 115	10	1 355	17	6	6 977	409	17	901	328	1 561	705	2 089	447	12 529	403

2^e circonscription

PAYS	Inscrits	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Françoise LINDEMANN	Raquel GARRIDO	Palmira POZO	Alain-Gérard GEORGI-SAMARAN	Alain TERRIEN	Cédric MANSCOUR	Jean-Marc MILLET	Charles-Henry CHENUT	Sergio CORONADO	Joël DOGLIONI	Pascal DROUHAUD	Thérèse MARIANNE-PEPIN
ARGENTINE	12 663	1 496	11,8 %	1 479	124	152	2	60	1	12	51	79	569	75	335	19	
BAHAMAS	115	23	20,0 %	21	4	0	0	0	0	0	0	0	3	0	13	1	
BOLIVIE	818	197	24,1 %	189	15	15	0	5	0	0	13	0	91	14	35	1	
BRESIL	14 797	2 459	16,6 %	2 425	563	191	1	57	2	7	137	139	842	30	433	23	
CHILI	8 845	1 464	16,6 %	1 443	304	179	2	46	1	6	43	99	473	16	260	14	
COLOMBIE	3 178	548	17,2 %	543	12	40	0	19	1	0	8	9	242	118	88	6	
COSTA RICA	1 329	261	19,6 %	257	8	11	1	8	0	0	7	1	128	9	84	0	
CUBA	294	112	38,1 %	105	0	31	0	5	0	1	1	7	38	1	19	2	
DOMINICAINE (REPUBLIQUE)	2 136	357	16,7 %	354	33	14	0	30	1	1	11	2	99	6	150	7	
EL SALVADOR	430	171	39,8 %	169	2	4	0	7	0	0	0	1	43	3	109	0	

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Françoise LINDEMANN	Raquel GARRIDO	Palmira POZO	Alain-Gérard GEORGI-SAMARAN	Alain TERRIEN	Cédric MANSCOUR	Jean-Marc MILLET	Charles-Henry CHENUT	Sergio CORONADO	Joël DOGLIONI	Pascal DROUHAUD	Thérèse MARIANNE-PEPIN
EQUATEUR	1 301	290	22,3 %	282	29	29	1	6	0	0	5	7	131	16	51	7
GUATEMALA	513	131	25,5 %	130	5	21	0	8	0	1	3	13	39	2	38	0
HAITI	1 068	225	21,1 %	221	11	22	0	8	0	0	4	2	110	4	53	7
HONDURAS	233	61	26,2 %	60	2	4	0	2	0	0	0	2	25	12	13	0
JAMAÏQUE	140	29	20,7 %	29	1	4	0	0	0	0	1	0	10	0	13	0
MEXIQUE	13 648	2 081	15,2 %	2 059	528	119	2	70	0	5	63	51	727	48	437	9
NICARAGUA	401	69	17,2 %	67	2	16	0	1	0	0	2	1	35	3	7	0
PANAMA	794	129	16,2 %	128	9	6	0	5	0	0	6	6	38	9	48	1
PARAGUAY	943	205	21,7 %	199	23	12	1	49	0	0	2	6	31	3	70	2
PEROU	2 596	460	17,7 %	451	28	44	1	16	1	2	16	16	203	21	97	6
SAINTE-LUCIE	488	34	7,0 %	34	2	1	0	1	1	0	6	4	12	0	7	0
SURINAM	148	17	11,5 %	17	2	1	0	0	0	0	0	0	13	0	0	1
TRINITE ET TOBAGO	409	68	16,6 %	68	3	5	0	2	0	0	6	3	21	3	20	5
URUGUAY	2 189	370	16,9 %	356	28	39	1	11	0	3	15	7	125	15	105	7
VENEZUELA	3 761	423	11,2 %	419	113	30	1	14	0	3	16	11	80	15	135	1
TOTAUX	73 237	11 680	15,9 %	11 505	1 851	990	13	430	8	41	416	466	4 128	423	2 620	119

3^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Guy LE GUEZENEC	Bruno GUILLARD	Lucile JAMET	Jérôme de LA VENERE LUSSAN	Denys DHIVER	Guillaume DUBOST	Charlotte BALAVOINE	Stéphane BUFFETAUT	Nadia BOURAHLA	Georges-Francis SEINGRY	Perrine LEDAN	Philip CORDERY	Sophie DUVAL	Elisabeth CHEVALIER	Pablo MARTIN	Marie-Anne MONTCHAMP	Ruben MOHEDANO-BRETHES	Virginie TAITTINGER	Dominique PAILLE	
DANEMARK	3 279	924	28,2 %	917	29	0	47	3	2	4	7	7	140	0	26	337	19	0	1	37	6	31	94	3
ESTONIE	107	44	41,1 %	42	1	0	2	0	0	1	0	0	17	0	1	11	0	0	2	0	0	2	5	0
FINLANDE	1 544	482	31,2 %	471	19	0	26	1	4	3	3	80	7	7	175	4	0	61	0	4	4	15	50	1
IRLANDE	5 211	1 134	21,8 %	1 104	31	0	49	11	14	1	7	193	3	45	366	23	0	138	16	4	4	51	90	5
ISLANDE	228	74	32,5 %	72	2	0	7	2	0	0	0	5	0	3	21	3	0	12	0	2	1	5	9	0
LETTONIE	103	59	57,3 %	57	9	0	2	0	0	0	0	15	0	2	13	1	1	8	0	0	0	1	5	0
LITUANIE	210	86	41,0 %	86	5	0	4	0	6	0	1	29	0	0	27	0	0	4	0	2	0	3	5	0
NORVEGE	2 985	1 019	34,1 %	1 000	47	0	61	4	15	3	3	208	1	23	316	11	0	160	0	23	8	19	96	1
ROYAUME UNI	70 921	13 348	18,8 %	13 230	311	0	423	122	192	44	43	3 033	33	342	3 809	303	3	1 163	61	1 909	86	635	666	31
SUEDE	3 925	1 232	31,4 %	1 211	39	0	50	7	20	5	3	214	5	39	411	15	0	192	2	40	16	39	106	4
TOTAUX	88 513	18 402	20,8 %	18 190	493	0	671	150	253	61	67	3 934	49	488	5 486	379	4	1 877	80	2 063	125	801	1 126	45

4^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Tanguy LE BRETON	Elisabeth VALENTIN	Guillaume DUBOST	Charlotte BALAVOINE	Stéphane BUFFETAUT	Nadia BOURAHLA	Georges-Francis SEINGRY	Perrine LEDAN	Philip CORDERY	Sophie DUVAL	Elisabeth CHEVALIER	Pablo MARTIN	Marie-Anne MONTCHAMP	Ruben MOHEDANO-BRETHES	Virginie TAITTINGER	Dominique PAILLE
BELGIQUE	66 440	16 207	24,4 %	16 073	808	17	77	747	364	134	832	1 717	4 843	1 000	32	212	3 336	183	1 251	520
LUXEMBOURG	16 612	4 055	24,4 %	4 009	276	4	15	108	57	21	268	284	1 111	256	5	50	1 078	67	305	104
PAYS-BAS	13 907	3 070	22,1 %	3 042	470	0	7	115	32	26	69	355	1 070	101	3	50	477	46	200	21
TOTAUX	96 959	23 332	24,1 %	23 124	1 554	21	99	970	453	181	1 169	2 356	7 024	1 357	40	312	4 891	296	1 756	645

5^e circonscription

Jean-Bastien URFELS	1	16	0	4	21
Sophie LEVAMIS	22	151	12	33	218
Alain LAVARDE	81	746	134	74	1035
Sébastien DROCHON	2	80	1	18	101
Arnaud LEROY	127	3974	113	656	4870
Bernard SOULIER	10	268	7	32	317
Catherine NGUYEN THI MINTH	2	51	3	8	64
Charles-Philippe d'ORLEANS	21	287	47	131	486
Richard ONSES	19	664	17	45	745
Caroline PUNSET	32	1360	16	106	1514
Laurence SAILLIET	234	3839	514	500	5087
Muriel GUENOUX	3	101	3	17	124
Juliette ESTIVILL	25	1181	14	154	1374
Suffrages exprimés	579	12718	881	1778	15956
% part.	22,1 %	20,5 %	20,0 %	19,5 %	20,4 %
Votants	584	12887	883	1831	16185
Inscrits	2644	62927	4404	9411	79386
PAYS					
ANDORRE					
ESPAGNE					
MONACO					
PORTUGAL					
TOTAUX					

6^e circonscription

Christiane FLOQUET	1223	1223
Gérard ANDRIEUX	223	223
Didier TAILLIEZ	19	19
Magali ORSINI	900	900
Christian ROBERT	85	85
Didier SALAVERT	1106	1106
Claudine SCHMID	7925	7925
Serge-Cyril VINET	518	518
Micheline SPOERRI	1151	1151
Nicolas MIGUET	214	214
Odile MOJON	75	75
Laila BARBKI	113	113
Pierre-Jean DUVIVIER dit SAGE	71	71
Sébastien JACQUES	1	1
Marie-Françoise DE TASSIGNY	867	867
Nicole CASTIONI	6276	6276
Guy BROUSTINE	5	5
Ximena KAISER MORRIS	1280	1280
Joseph KUSZLI	248	248
Bernard GARCIA	625	625
Romain DEVOUASSOUX	245	245
Suffrages exprimés	23171	23171
% part.	21,9 %	21,9 %
Votants	23390	23390
Inscrits	106695	106695
PAYS		
SUISSE		
TOTAUX		

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Isabelle ROBIN	Jacques REGNIER	Xavier FOURNY	Agnès DEJOUY	Nicolas JEANNETTE	Pierre-Yves LE BORGNI'	Denis MATTON	Elodie VIENNOT	Sylvie-Olympe MOREAU	Ronan LE GLEUT	Jean-Claude WAMBRE	Bruno PLUDERMACHER	Jacques WERCKMANN	Hyacinthe MULLER	Eric BOURGUIGNON
ALBANIE	111	66	59,5%	66	1	0	3	5	0	30	1	2	1	18	1	1	1	0	2
ALLEMAGNE	71 538	15 936	22,3%	15 796	466	116	1 017	499	640	6 552	260	111	141	4 224	162	680	291	25	612
AUTRICHE	4 891	1 506	30,8%	1 492	37	5	104	45	57	624	25	10	14	380	12	56	29	2	92
BOSNIE-HERZEGOVINE	175	58	33,1%	55	4	1	3	3	2	21	0	2	0	13	0	2	2	0	2
BULGARIE	577	222	38,5%	219	2	4	14	14	6	77	2	0	2	82	0	6	1	0	9
CROATIE	532	122	21,2%	111	4	2	3	7	5	42	4	0	0	37	1	0	3	0	3
HONGRIE	1 492	516	34,6%	504	16	1	35	16	13	185	8	4	3	178	3	12	5	1	24
KOSOVO	55	16	29,1%	15	0	0	2	2	0	3	1	1	1	5	0	0	0	0	0
MACEDOINE	111	28	25,2%	28	0	0	4	4	1	11	0	0	0	5	0	1	1	0	1
MONTENEGRO	56	20	35,7%	17	0	0	0	0	0	7	0	0	0	8	0	0	1	0	1
POLOGNE	4 198	979	23,3%	965	23	4	59	50	74	255	23	4	5	422	6	14	8	0	18
ROUMANIE	1 837	489	26,6%	484	10	2	21	24	10	141	7	2	4	241	2	4	3	1	12
SERBIE	917	136	14,8%	130	5	0	7	14	5	62	2	4	1	19	2	8	0	0	1
SLOVAQUIE	487	206	42,3%	202	2	3	16	22	6	55	5	0	0	80	2	4	3	1	3
SLOVENIE	419	130	31,0%	129	3	1	10	7	5	70	0	0	0	25	0	4	1	0	3
TCHÈQUE (REPUBLIQUE)	1 637	651	39,8%	646	22	2	49	28	26	224	16	7	4	220	4	13	2	0	26
TOTAUX	89 033	21 081	23,7%	20 856	595	141	1 347	740	850	8 359	354	147	176	5 957	195	805	351	30	809

8^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Gil TAIEB	Guy FITOUSSI	Michèle PARRAVICINI	Huguette LIVERNAULT-LEVY	Corine ROUFFI	Valérie HOFFENBERG	Philippe KARSENTY	Pierre JESTIN	Daphna POZNANSKI-BENHAMOU	Julien LEMAITRE
CHYPRE	957	208	21,7 %	206	3	2	8	10	0	72	14	17	80	0
GRECE	7 657	1 607	21,0 %	1 597	23	7	235	56	15	337	81	246	566	31
ISRAEL	49 072	3 714	7,6 %	3 684	1 020	21	11	41	13	759	991	28	794	6
ITALIE	33 751	6 707	19,9 %	6 593	90	37	545	387	55	1 600	451	1 048	2 273	107
JERUSALEM	13 404	1 282	9,6 %	1 263	284	4	16	16	5	194	513	50	179	2
MALTE	330	90	27,3 %	88	1	0	4	5	0	35	2	8	30	3
TURQUIE	4 240	1 018	24,0 %	993	10	1	92	27	20	205	32	118	478	10
TOTAUX	109 411	14 626	13,4 %	14 424	1 431	72	911	542	108	3 202	2 084	1 515	4 400	159

9^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Yves PAUMIER	Laetitia SUCHECKI	Yannick URRIEN	Karim DENDENE	Alexandre FOULON	Frédérique RUGGIERI	Alexandra PIEL	Sihame ARBIB	Aicha GUENDOUZE	Alain LE MOULLEC	Khadija DOUKALI	Pouria AMIRSHAHI	Zine-Eddine M'JATI
ALGERIE	22 630	2 192	9,7 %	2 134	27	61	14	657	11	18	33	42	51	18	147	993	44
BURKINA FASO	1 931	630	32,6 %	621	3	52	7	13	5	4	23	15	6	7	117	321	42
CAP VERT	264	49	18,6 %	47	0	3	2	2	0	2	3	3	0	0	11	16	5
COTE D'IVOIRE	8 486	1 001	11,8 %	996	4	18	24	31	8	18	69	10	2	18	478	290	17
GUINEE	1 630	236	14,5 %	234	1	8	7	5	1	0	19	5	4	3	48	123	8
GUINEE BISSAU	83	17	20,5 %	15	0	1	0	0	0	0	1	0	1	1	7	2	2
LIBYE	253	17	6,7 %	17	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	11	5	0
MALI	2 587	417	16,1 %	416	5	40	1	3	4	2	13	6	5	1	70	241	22
MAROC	29 647	7 347	24,8 %	7 269	19	320	132	297	23	91	239	149	54	55	2 195	3 376	225
MAURITANIE	1 460	238	16,3 %	233	0	10	3	12	3	0	9	6	2	1	78	96	12
NIGER	902	259	28,7 %	256	0	9	4	5	3	0	9	4	4	3	69	133	11
SENEGAL	11 845	1 833	15,5 %	1 810	15	79	50	96	7	16	82	20	36	19	506	780	91
TUNISIE	15 051	2 914	19,4 %	2 892	11	142	68	102	5	38	106	71	29	46	467	1 624	158
TOTAUX	96 769	17 150	17,7 %	16 940	173	743	312	1 223	70	189	606	332	194	172	4 204	8 000	637

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Guy MAKKI	Bernard LANGLADE	Lucien BRUNEAU	Jean-Daniel CHAOUI	Francis MAGINOT	Louis PERRIERE	José GARSON	Boudjema NAIDJI	Jean-Pierre PONT	François BRIDON	Axelle BREMONT	Alain MARSAUD	Adeline KARGUE	Pierre BONNEFOY	Habib DEGUY	Patricia ELIAS SMIDA	Saliha AYADI	François KAHN	Marcel MISSLIN
AFRIQUE DU SUD	4 471	840	18,8 %	830	26	1	73	172	53	1	2	0	16	0	17	285	3	2	0	67	4	99	9
ANGOLA	1 044	164	15,7 %	160	5	0	9	39	8	0	3	0	2	0	10	61	1	0	0	7	2	11	2
ARABIE SAOUDITE	2 785	621	22,3 %	611	13	0	35	148	55	0	3	0	6	0	8	260	1	0	17	43	7	13	2
BAHREIN	624	152	24,4 %	150	14	0	7	30	8	0	0	0	3	0	6	68	1	1	0	7	1	4	0
BENIN	2 274	453	19,9 %	448	5	0	37	240	15	0	1	0	2	0	14	70	1	4	0	38	8	9	4
BOTSWANA	68	38	55,9 %	37	0	0	4	21	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	1	2	1	1
BURUNDI	269	118	43,9 %	118	0	0	15	53	7	0	0	0	2	0	5	22	0	0	0	3	3	7	1
CAMEROUN	3 610	1 009	28,0 %	1 001	17	0	87	337	65	0	5	0	21	0	23	316	2	5	1	55	2	52	13
CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)	675	174	25,8 %	172	1	0	20	45	13	0	2	0	21	0	6	49	1	0	0	3	3	8	0
COMORES	1 226	82	6,7 %	80	0	0	6	43	7	0	0	0	1	0	4	13	0	0	0	2	2	0	2
CONGO	3 215	618	19,2 %	611	16	1	36	174	49	0	1	0	25	0	11	219	1	4	1	23	4	42	4
CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE)	1 340	258	19,3 %	253	13	0	21	86	17	0	4	0	1	0	4	81	2	1	0	8	5	9	1
DJIBOUTI	3 017	862	28,6 %	838	18	2	39	233	169	0	3	0	9	3	14	293	5	2	2	12	2	30	2
EGYPTE	4 248	779	18,3 %	770	7	0	97	259	23	0	5	0	13	0	42	159	0	1	1	110	6	46	1
EMIRATS ARABES UNIS	8 518	2 279	26,8 %	2 254	192	1	108	465	140	0	1	2	22	0	27	998	12	1	6	104	6	153	16
ETHIOPIE	563	202	35,9 %	200	1	0	62	66	8	0	1	0	1	0	9	46	0	0	0	2	0	4	0
GABON	6 822	1 357	19,9 %	1 348	40	0	75	335	123	0	4	1	40	0	50	530	1	3	2	86	14	36	8
GHANA	520	146	28,1 %	145	2	0	11	51	6	0	0	0	1	0	1	48	2	0	2	8	4	9	0
GUINEE EQUATORIALE	419	103	24,6 %	100	7	0	4	40	10	0	0	0	1	0	6	23	0	0	1	1	3	3	1
IRAK	100	34	34,0 %	32	1	0	2	11	1	0	0	0	0	0	2	9	0	0	0	4	1	1	0
JORDANIE	862	232	26,9 %	223	2	0	38	79	2	0	0	0	4	1	9	53	2	0	4	17	6	4	2

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Guy MAKKI	Bernard LANGLADE	Lucien BRUNEAU	Jean-Daniel CHAOUI	Francis MAGINOT	Louis PERRIERE	José GARSON	Boudjema NAIDJI	Jean-Pierre PONT	François BRIDON	Axelle BREMONT	Alain MARSAUD	Adeline KARGUE	Pierre BONNEFOY	Habib DEGUY	Patricia ELIAS SMIDA	Saliha AYADI	François KAHN	Marcel MISSLIN
KENYA	763	263	34,5 %	258	7	0	41	94	9	0	2	0	5	0	10	59	2	0	0	8	0	20	1
KOWEIT	646	142	22,0 %	138	3	1	9	36	19	0	0	0	1	0	2	60	0	1	1	2	2	1	0
LIBAN	14 680	3 392	23,1 %	3 329	55	1	91	434	92	0	5	2	99	0	43	1 182	0	8	137	1 072	12	92	4
MADAGASCAR	12 165	3 038	25,0 %	2 985	44	1	198	1 391	165	0	12	1	104	0	92	487	0	21	15	232	40	132	50
MAURICE	7 073	1 732	24,5 %	1 715	27	0	70	409	107	0	2	1	42	1	24	711	11	8	3	228	9	49	13
MOZAMBIQUE	291	111	38,1 %	110	2	0	23	45	1	0	0	0	1	0	5	18	1	3	0	4	4	2	1
NAMIBIE	164	62	37,8 %	61	4	0	5	13	14	0	1	0	1	0	2	12	0	0	0	7	0	2	0
NIGERIA	944	334	35,4 %	330	13	2	25	78	20	0	3	0	3	1	7	137	1	1	1	11	3	19	5
OMAN	390	164	42,1 %	163	1	0	11	52	10	0	0	0	4	0	1	50	3	0	0	18	4	8	1
OUGANDA	232	92	39,7 %	90	2	0	15	32	2	0	0	0	1	0	3	25	0	0	0	1	1	8	0
QATAR	1 787	477	26,7 %	467	14	0	36	105	38	0	1	1	4	0	7	181	1	4	2	41	7	19	6
RWANDA	157	67	42,7 %	66	5	0	5	16	5	0	0	0	3	0	4	20	0	0	0	0	2	6	0
SEYCHELLES	345	97	28,1 %	96	0	0	6	27	14	0	0	0	0	0	2	36	0	1	1	2	0	6	1
SOUDAN	150	52	34,7 %	48	0	0	4	20	5	0	0	0	1	0	1	8	0	0	0	2	0	6	1
SOUDAN DU SUD	22	8	36,4 %	8	0	0	0	3	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1
SYRIE	1 542	9	0,6 %	9	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2	0	0	0
TANZANIE	356	93	26,1 %	88	1	0	14	35	3	0	1	0	3	0	6	14	0	0	1	5	0	5	0
TCHAD	779	150	19,3 %	148	2	0	12	69	20	0	0	0	1	0	2	26	0	1	0	4	2	8	1
TOGO	1 933	429	22,2 %	426	7	0	25	230	19	1	1	0	3	0	16	96	0	3	0	8	4	12	1
YEMEN	243	22	9,1 %	21	0	0	3	8	1	0	0	0	0	0	4	3	0	0	0	0	2	0	0
ZAMBIE	129	35	27,1 %	33	0	0	4	17	2	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	1	0	4	0
ZIMBABWE	139	35	25,2 %	35	0	0	5	14	2	0	1	0	0	0	4	6	1	0	0	1	0	1	0
TOTAUX	91 600	21 325	23,3 %	21 005	567	10	1 388	6 060	1 329	2	64	8	467	6	504	6 749	55	75	198	2 250	177	941	155

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Aurélien LESLUYE	Alain PERIA	Cécile DESMAS	Jannick MAGNE	Paul DUMONT	Lisbeth GRAILLE	Idriss MOHAMED	Thibault DANJOU	Ludovic CHAKER	Antoine BERGEOT	Aude BOUVERON	Olivier TOISON	Francis NIZET	Thierry MARIANI	Alavandane RAMAKICHENANE	Marc VILLARD	Sébastien BRETEAU	Claude BALLOUHEY	Romain ARCIZET	Jean-Loup FAYOLLE
AFGHANISTAN	154	32	20,8 %	32	0	0	0	2	0	1	0	0	1	0	3	0	2	12	0	9	1	0	1	0
ARMENIE	389	83	21,3 %	79	0	0	1	4	8	0	0	2	6	2	6	0	2	37	0	7	4	0	0	0
AUSTRALIE	14 937	3 150	21,1 %	3 107	14	1	20	350	73	63	1	90	73	71	182	10	226	865	4	769	177	61	34	23
AZERBAIDJAN	101	47	46,5 %	45	0	0	2	2	1	1	0	1	0	0	2	0	3	13	0	15	3	1	1	0
BANGLADESH	158	62	39,2 %	62	0	0	1	6	1	2	0	2	2	0	1	0	6	13	0	25	1	2	0	0
BIELORUSSIE	76	22	28,9 %	22	1	0	0	3	4	1	0	1	1	2	1	0	0	5	0	2	0	1	0	0
BIRMANIE	145	80	55,2 %	78	0	0	0	10	1	1	0	0	6	0	4	0	3	21	0	23	3	6	0	0
BRUNEI	110	55	50,0 %	55	0	0	0	7	1	2	0	4	2	0	2	0	0	19	0	11	4	1	2	0
CAMBODGE	2 272	472	20,8 %	465	4	0	4	49	7	8	0	6	3	4	30	3	36	101	0	167	15	21	7	0
CHINE	17 875	5 237	29,3 %	5 184	38	2	5	231	109	33	1	85	83	38	136	9	956	1 877	2	1 154	288	77	45	15
COREE	962	368	38,3 %	358	3	0	0	32	12	2	0	6	7	4	9	0	31	104	0	121	16	6	4	1
FIDJI	671	275	41,0 %	273	2	0	1	26	6	3	0	4	10	3	14	1	32	65	0	73	6	11	2	14
GEORGIE	105	29	27,6 %	29	0	0	1	7	1	0	0	0	0	0	0	0	6	8	0	5	0	1	0	0
INDE	160	61	38,1 %	60	0	0	0	3	0	1	0	0	2	1	9	0	1	34	0	8	0	1	0	0
INDONESIE	6 765	2 066	30,5 %	2 038	29	22	8	72	32	15	4	21	25	8	24	1	95	627	199	766	49	25	13	3
IRAN	1 810	398	22,0 %	393	3	0	3	20	17	5	0	8	11	5	11	1	22	162	2	108	10	5	0	0
JAPON	577	88	15,3 %	87	2	0	0	3	1	2	0	2	2	0	2	0	7	30	0	34	1	1	0	0
KAZAKHSTAN	4 701	1 571	33,4 %	1 551	8	0	4	274	31	12	2	51	43	12	72	0	142	361	1	422	68	30	10	8
LAOS	247	76	30,8 %	75	2	0	0	6	1	2	0	1	3	0	1	0	8	31	0	20	0	0	0	0
	1 233	254	20,6 %	244	1	1	1	34	10	5	0	2	4	0	9	1	9	44	0	91	6	15	8	3

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES – 2ND TOUR1^{re} circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Frédéric LEFEBVRE		Corinne NARASSIGUIN	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
CANADA	65 139	13 284	20,4 %	12 962	4 791	37,0 %	8 171	63,0 %
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	91 506	16 585	18,1 %	16 261	8 650	53,2 %	7 611	46,8 %
TOTAUX	156 645	29 869	19,3 %	29 223	13 441	46,0 %	15 782	54,0 %

2^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% part.	Suffrages exprimés	Sergio CORONADO		Pascal DROUHAUD	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
ARGENTINE	12 665	1 374	10,8 %	1 356	782	57,7 %	574	42,3 %
BAHAMAS	115	21	18,3 %	21	4	19,0 %	17	81,0 %
BOLIVIE	818	189	23,1 %	184	125	67,9 %	59	32,1 %
BRESIL	28 454	4 322	16,3 %	4 168	2 367	58,6 %	1 801	41,4 %
CHILI	8 844	1 486	16,8 %	1 469	760	51,7 %	709	48,3 %
COLOMBIE	3 178	563	17,7 %	546	325	59,5 %	221	40,5 %
COSTA RICA	1 369	285	20,8 %	283	147	51,9 %	136	48,1 %
CUBA	294	89	30,3 %	88	65	73,9 %	23	26,1 %
DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE)	2 136	405	19,0 %	401	142	35,4 %	259	64,6 %
EL SALVADOR	430	182	42,3 %	180	55	30,6 %	125	69,4 %
EQUATEUR	1 300	272	20,9 %	269	181	67,3 %	88	32,7 %
GUATEMALA	513	120	23,4 %	118	67	56,8 %	51	43,2 %
HAITI	1 068	216	20,2 %	212	136	64,2 %	76	35,8 %
HONDURAS	243	83	34,2 %	83	51	61,4 %	32	38,6 %
JAMAÏQUE	140	33	23,6 %	33	15	45,5 %	18	54,5 %
MEXIQUE	13 596	2 035	15,0 %	1 989	1 028	51,7 %	961	48,3 %
NICARAGUA	401	72	18,0 %	67	50	74,6 %	17	25,4 %
PANAMA	795	118	14,8 %	118	46	39,0 %	72	61,0 %
PARAGUAY	943	202	21,4 %	194	51	26,3 %	143	73,7 %
PEROU	2 594	409	15,8 %	403	257	63,8 %	146	36,2 %
SAINTE-LUCIE	488	38	7,8 %	38	23	60,5 %	15	39,5 %
SURINAM	146	29	19,9 %	29	23	79,3 %	6	20,7 %
TRINITE ET TOBAGO	408	77	18,9 %	71	37	52,1 %	34	47,9 %
URUGUAY	2 189	364	16,6 %	348	193	55,5 %	155	44,5 %
VENEZUELA	3 761	458	12,2 %	455	157	34,5 %	298	65,5 %
TOTAUX	73 229	11 390	15,6 %	11 145	5 977	53,6 %	5 168	46,4 %

3^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Emmanuelle SAVARIT		Axelle LEMAIRE	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
DANEMARK	3 279	921	28,1 %	901	284	31,5 %	617	68,5 %
ESTONIE	107	47	43,9 %	46	27	58,7 %	19	41,3 %
FINLANDE	1 544	432	28,0 %	417	145	34,8 %	272	65,2 %
IRLANDE	5 208	1 110	21,3 %	1 082	386	35,7 %	696	64,3 %
ISLANDE	228	80	35,1 %	76	15	19,7 %	61	80,3 %
LETTONIE	103	50	48,5 %	47	29	61,7 %	18	38,3 %
LITUANIE	210	90	42,9 %	90	48	53,3 %	42	46,7 %
NORVEGE	2 986	993	33,3 %	964	360	37,3 %	604	62,7 %
ROYAUME UNI	70 815	13 283	23,1 %	12 914	6 295	40,9 %	6 619	59,1 %
SUEDE	3 925	1 172	29,9 %	1 139	408	35,8 %	731	64,2 %
TOTAUX	88 405	18 178	20,6 %	17 676	7 997	45,2 %	9 679	54,8 %

4^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Philip CORDERY		Marie-Anne MONTCHAMP	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
BELGIQUE	66 445	17 550	26,4 %	17 155	9 062	52,8 %	8 093	47,2 %
LUXEMBOURG	16 612	4 399	26,5 %	4 274	1 987	46,5 %	2 287	53,5 %
PAYS-BAS	13 907	3 293	23,7 %	3 193	2 040	63,9 %	1 153	36,1 %
TOTAUX	96 964	25 242	26,0 %	24 622	13 089	53,2 %	11 533	46,8 %

5^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Laurence SAILLIET		Arnaud LEROY	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
ANDORRE	2 650	625	23,6 %	608	401	66,0 %	207	34,0 %
ESPAGNE	63 115	13 004	20,6 %	12 700	5 602	44,1 %	7 098	55,9 %
MONACO	4 377	1 025	23,4 %	1 013	836	82,5 %	177	17,5 %
PORTUGAL	9 388	1 853	19,7 %	1 788	785	43,9 %	1 003	56,1 %
TOTAUX	79 530	16 507	20,8 %	16 109	7 624	47,3 %	8 485	52,7 %

6^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Nicole CASTIONI		Claudine SCHMID	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
SUISSE	106 689	23 872	22,4 %	23 505	9 982	42,5 %	13 525	57,5 %

7^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Pierre-Yves LE BORGNIÉ		Ronan LE GLEUT	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
ALBANIE	110	56	50,9 %	54	32	59,3 %	22	40,7 %
ALLEMAGNE	71 604	16 405	22,9 %	16 113	9 484	58,9 %	6 629	41,1 %
AUTRICHE	4 890	1 504	30,8 %	1 482	911	61,5 %	571	38,5 %
BOSNIE-HERZEGOVINE	175	61	34,9 %	59	38	64,4 %	21	35,6 %
BULGARIE	577	213	36,9 %	209	105	50,2 %	104	49,8 %
CROATIE	532	120	22,6 %	113	57	50,4 %	56	49,6 %
HONGRIE	1 492	496	33,2 %	481	251	52,2 %	230	47,8 %
KOSOVO	55	15	27,3 %	13	5	38,5 %	8	61,5 %
MACEDOINE	111	29	26,1 %	27	17	63,0 %	10	37,0 %
MONTENEGRO	56	16	28,6 %	16	9	56,3 %	7	43,8 %
POLOGNE	4 190	973	23,2 %	945	352	37,2 %	593	62,8 %
ROUMANIE	1 837	508	27,7 %	500	172	34,4 %	328	65,6 %
SERBIE	917	124	13,5 %	121	89	73,6 %	32	26,4 %
SLOVAQUIE	487	180	37,0 %	174	63	36,2 %	111	63,8 %
SLOVENIE	419	125	29,8 %	123	82	66,7 %	41	33,3 %
TCHEQUE (République)	1 637	624	38,1 %	608	303	49,8 %	305	50,2 %
TOTAUX	89 089	21 449	24,1 %	21 038	11 970	56,9 %	9 068	43,1 %

8^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Valérie HOFFENBERG		Daphna POZNANSKI-BENHAMOU	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
CHYPRE	949	227	23,9 %	222	106	47,7 %	116	52,3 %
GRECE	7 656	1 810	23,6 %	1 767	575	32,5 %	1 192	67,5 %
ISRAEL	49 072	3 445	7,0 %	3 355	1 945	58,0 %	1 410	42,0 %
ITALIE	33 740	6 449	19,1 %	6 272	2 450	39,1 %	3 822	60,9 %
JERUSALEM	13 404	990	7,4 %	931	617	66,3 %	314	33,7 %
MALTE	329	79	24,0 %	76	40	52,6 %	36	47,4 %
TURQUIE	4 239	965	22,8 %	948	254	26,8 %	694	73,2 %
TOTAUX	109 389	13 965	12,8 %	13 571	5 987	44,1 %	7 584	55,9 %

9^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Khadija DOUKALI		Pouria AMIRSHAHI	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
ALGERIE	22 629	2 014	8,9 %	1 937	370	19,1 %	1 567	80,9 %
BURKINA FASO	1 951	656	33,6 %	645	198	30,7 %	447	69,3 %
CAP VERT	264	60	22,7 %	59	23	39,0 %	36	61,0 %
COTE D`IVOIRE	8 491	1 154	13,6 %	1 133	708	62,5 %	425	37,5 %
GUINEE	1 630	260	16,0 %	256	92	35,9 %	164	64,1 %
GUINEE BISSAU	83	19	22,9 %	17	7	41,2 %	10	58,8 %
LIBYE	253	17	6,7 %	17	8	47,1 %	9	52,9 %
MALI	2 883	419	14,5 %	418	190	45,5 %	228	54,5 %
MAROC	29 645	8 010	27,0 %	7 875	3 272	41,5 %	4 603	58,5 %
MAURITANIE	1 459	264	18,1 %	259	108	41,7 %	151	58,3 %
NIGER	893	263	29,5 %	262	97	37,0 %	165	63,0 %
SENEGAL	11 845	1 893	16,0 %	1 860	749	40,3 %	1 111	59,7 %
TUNISIE	15 042	2 695	17,9 %	2 654	719	27,1 %	1 935	72,9 %
TOTAUX	97 068	17 724	18,3 %	17 392	6 541	37,6 %	10 851	62,4 %

10^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Jean-Daniel CHAOUI		Alain MARSAUD	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
AFRIQUE DU SUD	4 471	788	17,6 %	766	286	37,3 %	480	62,7 %
ANGOLA	1 044	186	17,8 %	179	80	44,7 %	99	55,3 %
ARABIE SAOUDITE	2 785	632	22,7 %	614	207	33,7 %	407	66,3 %
BAHREIN	624	140	22,4 %	138	43	31,2 %	95	68,8 %
BENIN	2 325	490	21,1 %	487	360	73,9 %	127	26,1 %
BOTSWANA	68	38	55,9 %	37	26	70,3 %	11	29,7 %
BURUNDI	270	113	41,9 %	110	81	73,6 %	29	26,4 %
CAMEROUN	3 610	1 058	29,3 %	1 042	538	51,6 %	504	48,4 %
CENTRAFRICAINE (REPUBLIQUE)	675	169	25,0 %	164	86	52,4 %	78	47,6 %
COMORES	1 226	202	16,5 %	201	161	80,1 %	40	19,9 %
CONGO	3 202	753	23,5 %	738	307	41,6 %	431	58,4 %
CONGO (REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE)	1 339	287	21,4 %	283	134	47,3 %	149	52,7 %
DJIBOUTI	3 017	863	28,6 %	839	349	41,6 %	490	58,4 %
EGYPTE	4 163	746	17,9 %	729	452	62,0 %	277	38,0 %
EMIRATS ARABES UNIS	8 506	1 966	23,1 %	1 909	607	31,8 %	1 302	68,2 %
ETHIOPIE	550	194	35,3 %	191	135	70,7 %	56	29,3 %
GABON	6 769	1 459	21,6 %	1 431	567	39,6 %	864	60,4 %
GHANA	520	155	29,8 %	151	72	47,7 %	79	52,3 %
GUINEE EQUATORIALE	419	114	27,2 %	109	62	56,9 %	47	43,1 %
IRAK	100	35	35,0 %	33	18	54,5 %	15	45,5 %
JORDANIE	862	214	24,8 %	205	116	56,6 %	89	43,4 %

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Jean-Daniel CHAOUI		Alain MARSAUD	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
KENYA	754	270	35,8 %	260	163	62,7 %	97	37,3 %
KOWEIT	645	134	20,8 %	131	48	36,6 %	83	63,4 %
LIBAN	14 675	3 224	22,0 %	3 149	1 033	32,8 %	2 116	67,2 %
SYRIE	1 541	19	1,2 %	19	16	84,2 %	3	15,8 %
MADAGASCAR	12 163	2 770	22,8 %	2 715	1 844	67,9 %	871	32,1 %
MAURICE	7 002	1 750	25,0 %	1 716	647	37,7 %	1 069	62,3 %
MOZAMBIQUE	291	126	43,3 %	125	92	73,6 %	33	26,4 %
NAMIBIE	164	63	38,4 %	60	23	38,3 %	37	61,7 %
NIGERIA	953	321	33,7 %	312	116	37,2 %	196	62,8 %
OMAN	390	145	37,2 %	138	63	45,7 %	75	54,3 %
OUGANDA	228	96	42,1 %	91	53	58,2 %	38	41,8 %
QATAR	1 787	463	25,9 %	449	169	37,6 %	280	62,4 %
RWANDA	157	69	43,9 %	69	36	52,2 %	33	47,8 %
SEYCHELLES	345	94	27,2 %	93	38	40,9 %	55	59,1 %
SOUDAN	150	47	31,3 %	41	29	70,7 %	12	29,3 %
SOUDAN DU SUD	22	8	36,4 %	8	3	37,5 %	5	62,5 %
TANZANIE	356	99	27,8 %	96	66	68,8 %	30	31,3 %
TCHAD	777	165	21,2 %	161	108	67,1 %	53	32,9 %
TOGO	1 871	481	25,7 %	470	331	70,4 %	139	29,6 %
YEMEN	243	24	9,9 %	24	20	83,3 %	4	16,7 %
ZAMBIE	129	32	24,8 %	32	22	68,8 %	10	31,3 %
ZIMBABWE	136	36	26,5 %	35	24	68,6 %	11	31,4 %
TOTAUX	91 324	21 038	23,0 %	20 550	9 631	46,9 %	10 919	53,1 %

11^e circonscription

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Thierry MARIANI		Marc VILLARD	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
AFGHANISTAN	152	45	29,6 %	44	17	38,6 %	27	61,4 %
ARMENIE	389	93	23,9 %	88	56	63,6 %	32	36,4 %
AUSTRALIE	14 780	2 654	18,0 %	2 568	1 284	50,0 %	1 284	50,0 %
AZERBAIDJAN	101	39	38,6 %	35	15	42,9 %	20	57,1 %
BANGLADESH	158	53	33,5 %	52	16	30,8 %	36	69,2 %
BIELORUSSIE	76	21	27,6 %	21	8	38,1 %	13	61,9 %
BIRMANIE	145	68	46,9 %	66	27	40,9 %	39	59,1 %
BRUNEI	110	54	49,1 %	53	28	52,8 %	25	47,2 %
CAMBODGE	2 273	467	20,5 %	444	152	34,2 %	292	65,8 %
CHINE	17 873	4 574	25,6 %	4 450	2 597	58,4 %	1 853	41,6 %
COREE	962	346	36,0 %	330	133	40,3 %	197	59,7 %
	671	239	35,6 %	232	99	42,7 %	133	57,3 %
FIDJI	105	31	29,5 %	30	12	40,0 %	18	60,0 %
GEORGIE	160	69	43,1 %	66	45	68,2 %	21	31,8 %
INDE	6 749	2 231	33,1 %	2 201	1 010	45,9 %	1 191	54,1 %
INDONESIE	1 810	391	21,6 %	384	198	51,6 %	186	48,4 %
IRAN	577	127	22,0 %	126	57	45,2 %	69	54,8 %
JAPON	4 702	1 434	30,5 %	1 376	593	43,1 %	783	56,9 %
KAZAKHSTAN	247	85	34,4 %	84	40	47,6 %	44	52,4 %
LAOS	1 206	275	22,8 %	266	80	30,1 %	186	69,9 %

PAYS	Inscrits	Votants	% Part.	Suffrages exprimés	Thierry MARIANI		Marc VILLARD	
					Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
MALAISIE	1 492	499	33,4 %	482	282	58,5 %	200	41,5 %
MOLDAVIE	55	35	63,6 %	35	21	60,0 %	14	40,0 %
MONGOLIE	68	22	32,4 %	22	9	40,9 %	13	59,1 %
NEPAL	149	52	34,9 %	52	11	21,2 %	41	78,8 %
NOUVELLE-ZELANDE	1 782	417	23,4 %	403	125	31,0 %	278	69,0 %
OUZBEKISTAN	64	37	57,8 %	35	15	42,9 %	20	57,1 %
PAKISTAN	338	72	21,3 %	71	37	52,1 %	34	47,9 %
PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE	58	19	32,8 %	19	13	68,4 %	6	31,6 %
PHILIPPINES	1 231	256	20,8 %	247	138	55,9 %	109	44,1 %
RUSSIE	3 243	939	29,0 %	904	549	60,7 %	355	39,3 %
SINGAPOUR	5 341	1 842	34,5 %	1 776	1 101	62,0 %	675	38,0 %
SRI LANKA	256	55	21,5 %	54	22	40,7 %	32	59,3 %
TADJIKISTAN	15	10	66,7 %	9	3	33,3 %	6	66,7 %
THAILANDE	5 786	1 650	28,5 %	1 568	930	59,3 %	638	40,7 %
TURKMENISTAN	311	75	24,1 %	74	53	71,6 %	21	28,4 %
UKRAINE	518	185	35,7 %	181	110	60,8 %	71	39,2 %
VANUATU	1 260	180	14,3 %	176	107	60,8 %	69	39,2 %
VIETNAM	3 680	928	25,2 %	898	397	44,2 %	501	55,8 %
TOTAUX	78 893	20 569	26,1 %	19 922	10 390	52,2 %	9 532	47,8 %

MODALITÉS DE VOTE

1^{er} tour des élections législatives

Circonscription législative	Pays	Votants (émargements)			Vote (émargement) total
		Urne	Vote par correspondance	Vote électronique	
1	CANADA	3 841	189	10 658	14 688
	ETATS-UNIS D'AMERIQUE	5 666	174	11 430	17 270
Sous-total 1^{re} CL		9 507	363	22 088	31 958
2	ARGENTINE	825	0	671	1 496
	BAHAMAS	18	0	5	23
	BOLIVIE	133	0	64	197
	BRESIL	986	10	1 463	2 459
	CHILI	768	0	696	1 464
	COLOMBIE	308	0	240	548
	COSTA RICA	135	0	126	261
	CUBA	95	0	17	112
	DOMINICAINE (République)	241	0	116	357
	EL SALVADOR	135	0	36	171
	EQUATEUR	182	0	108	290
	GUATEMALA	88	0	43	131
	HAITI	146	0	79	225
	HONDURAS	43		18	61
	JAMAÏQUE	19	0	10	29
	MEXIQUE	1 281	4	796	2 081
	NICARAGUA	41	0	28	69
	PANAMA	105	0	24	129
	PARAGUAY	184	0	21	205
	PEROU	253	3	204	460
SAINTE-LUCIE	16	0	18	34	
SURINAM	16	0	1	17	
TRINITE ET TOBAGO	50	0	18	68	
URUGUAY	199	0	171	370	
VENEZUELA	242	0	181	423	
Sous-total 2^e CL		6 509	17	5 154	11 680
3	DANEMARK	259	11	654	924
	ESTONIE	13	1	30	44
	FINLANDE	141	28	313	482
	IRLANDE	231	33	870	1 134
	ISLANDE	47	0	27	74
	LETTONIE	38	0	21	59
	LITUANIE	58	0	28	86
	NORVEGE	332	25	662	1 019
	ROYAUME UNI	1 793	542	11 013	13 348
	SUEDE	347	18	867	1 232
Sous-total 3^e CL		3 259	658	14 485	18 402

Circonscription législative	Pays	Votants (émargements)			Vote (émargement) total
		Urne	Vote par correspondance	Vote électronique	
4	BELGIQUE	5 936	341	9 930	16 207
	LUXEMBOURG	1 587	101	2 367	4 055
	PAYS-BAS	959	50	2 061	3 070
Sous-total 4^e CL		8 482	492	14 358	23 332
5	ANDORRE	373	3	264	584
	ESPAGNE	5 071	222	7 594	12 887
	MONACO	571	40	272	883
	PORTUGAL	603	59	1 169	1 831
Sous-total 5^e CL		6 622	324	9 299	16 185
6	SUISSE	8 710	656	14 024	23 390
Sous-total 6^e CL		8 710	656	14 024	23 390
7	ALBANIE	36	0	30	66
	ALLEMAGNE	4 450	1 167	10 319	15 936
	AUTRICHE	588	49	869	1 506
	BOSNIE-HERZEGOVINE	37	0	21	58
	BULGARIE	112	2	108	222
	CROATIE	44	8	61	122
	HONGRIE	212	10	294	516
	KOSOVO	11	0	5	16
	MACEDOINE	14	2	12	28
	MONTENEGRO	13	0	7	20
	POLOGNE	380	11	588	979
	ROUMANIE	202	11	276	489
	SERBIE	75	6	55	136
	SLOVAQUIE	83	2	121	206
	SLOVENIE	51	7	72	130
TCHEQUE (République)	193	18	440	651	
Sous-total 7^e CL		6 501	1 293	13 278	21 081
8	CHYPRE	71	1	136	208
	GRECE	590	81	936	1 607
	ISRAEL	2 677	19	1 018	3 714
	ITALIE	1 932	206	4 569	6 707
	JERUSALEM	881	4	397	1 282
	MALTE	32	0	58	90
	TURQUIE	407	4	607	1 018
Sous-total 8^e CL		6 590	315	7 721	14 626

Circonscription législative	Pays	Votants (émargements)			Vote (émargement) total
		Urne	Vote par correspondance	Vote électronique	
9	ALGERIE	1 367	3	822	2 192
	BURKINA FASO	438	0	192	630
	CAP VERT	33	0	16	49
	COTE D'IVOIRE	530	0	471	1 001
	GUINEE	210	0	26	236
	GUINEE BISSAU	16	0	1	17
	LIBYE	16	0	1	17
	MALI	379	1	37	417
	MAROC	4 660	25	2 662	7 347
	MAURITANIE	190	0	48	238
	NIGER	193	1	65	259
	SENEGAL	1 019	4	810	1 833
	TUNISIE	1 685	13	1 216	2 914
Sous-total 9^e CL		10 736	47	6 367	17 150
10	AFRIQUE DU SUD	392	1	447	840
	ANGOLA	102	0	62	164
	ARABIE SAOUDITE	313	0	308	621
	BAHREIN	78	0	74	152
	BENIN	340	0	113	453
	BOTSWANA	29	0	9	38
	BURUNDI	94	0	24	118
	CAMEROUN	683	0	326	1 009
	CENTRAFRICAINE (République)	154	0	20	174
	COMORES	80	0	2	82
	CONGO	475	0	143	618
	CONGO (République démocratique)	194	0	64	258
	DJIBOUTI	553	0	309	862
	EGYPTE	539	0	240	779
	EMIRATS ARABES UNIS	916	1	1 362	2 279
	ETHIOPIE	136	0	66	202
	GABON	1 053	0	304	1 357
	GHANA	95	0	51	146
GUINEE EQUATORIALE	71	0	32	103	
IRAK	25	0	9	34	
JORDANIE	166	0	66	232	

Circonscription législative	Pays	Votants (émargements)			Vote (émargement) total
		Urne	Vote par correspondance	Vote électronique	
10	KENYA	147	0	116	263
	KOWEIT	102	0	40	142
	LIBAN	2 617	0	775	3 392
	MADAGASCAR	2 515	0	523	3 038
	MAURICE	754	28	950	1 732
	MOZAMBIQUE	76		35	111
	NAMIBIE	34	0	28	62
	NIGERIA	193	0	141	334
	OMAN	88	0	76	164
	OUGANDA	53	0	39	92
	QATAR	282	0	195	477
	RWANDA	42	0	25	67
	SEYCHELLES	62	0	35	97
	SOUDAN	41	0	11	52
	SOUDAN DU SUD	7	0	1	8
	SYRIE	9	0	0	9
	TANZANIE	55	0	38	93
	TCHAD	119	0	31	150
	TOGO	316	0	113	429
	YEMEN	13	0	9	22
ZAMBIE	23	0	12	35	
ZIMBABWE	23	0	12	35	
Sous-total 10^e CL		14 059	30	7 236	21 325
11	AFGHANISTAN	26	0	6	32
	ARMENIE	75	0	8	83
	AUSTRALIE	976	21	2 153	3 150
	AZERBAIDJAN	30	0	17	47
	BENGLADESH	35	0	27	62
	BIELORUSSIE	14	0	8	22
	BIRMANIE	80	0	0	80
	BRUNEI	31	0	24	55
	CAMBODGE	292	0	180	472
	CHINE	1 717	7	3 513	5 237
	COREE	135	0	233	368
	COREE	112	0	163	275

Circonscription législative	Pays	Votants (émargements)			Vote (émargement) total
		Urne	Vote par correspondance	Vote électronique	
11	FIDJI	27	0	2	29
	GEORGIE	47	0	14	61
	INDE	1 651	4	411	2 066
	INDONESIE	164	0	234	398
	IRAN	62	0	26	88
	JAPON	393	44	1 134	1 571
	KAZAKHSTAN	56	0	20	76
	LAOS	204	0	50	254
	MALAISIE	148	0	378	526
	MOLDAVIE	21	0	13	34
	MONGOLIE	13	0	6	19
	NEPAL	32	0	23	55
	NOUVELLE-ZELANDE	117	19	308	444
	OUZBEKISTAN	22	0	15	37
	PAKISTAN	62	0	11	73
	PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE	6	0	7	13
	PHILIPPINES	86	0	168	254
	RUSSIE	451	0	568	1 019
	SINGAPOUR	545	2	1 599	2 146
	SRI LANKA	28	0	31	59
	TADJIKISTAN	6	0	4	10
	THAILANDE	591	1	1 088	1 680
	TURKMENISTAN	70	0	18	88
UKRAINE	76	1	117	194	
VANUATU	116	0	28	144	
VIETNAM	504	0	392	896	
Sous-total 11^e CL		9 021	99	12 997	22 117
TOTAL		89 996	4 294	127 007	221 246
REPARTITION (%)		41 %	2 %	57 %	100 %

2nd tour des élections législatives

Circonscription législative	Pays	Votants (émargements)			Vote (émargement) total
		Urne	Vote par correspondance	Vote électronique	
1	CANADA	4 088	42	9 154	13 284
	ETATS-UNIS D`AMERIQUE	6 111	14	10 460	16 585
Sous-total 1^{re} CL		10 199	56	19 614	29 869
2	ARGENTINE	757	0	617	1 374
	BAHAMAS	16	0	5	21
	BOLIVIE	127	0	62	189
	BRESIL	853	0	1 417	2 270
	CHILI	842	0	644	1 486
	COLOMBIE	334	0	229	563
	COSTA RICA	149	0	136	285
	CUBA	73	0	16	89
	DOMINICAINE (République)	279	0	126	405
	EL SALVADOR	140	0	42	182
	EQUATEUR	161	0	111	272
	GUATEMALA	73	0	47	120
	HAITI	146	0	70	216
	HONDURAS	58	0	25	83
	JAMAÏQUE	29	0	4	33
	MEXIQUE	1 326	1	708	2 035
	NICARAGUA	46	0	26	72
	PANAMA	95	0	23	118
	PARAGUAY	180	0	22	202
	PEROU	232	0	177	409
SAINTE-LUCIE	15	0	23	38	
SURINAM	28	0	1	29	
TRINITE ET TOBAGO	59	0	18	77	
URUGUAY	207	0	157	364	
VENEZUELA	266	0	192	458	
Sous-total 2^e CL		6 491	1	4 898	11 390
3	DANEMARK	297	10	614	921
	ESTONIE	17	0	30	47
	FINLANDE	119	15	298	432
	IRLANDE	310	23	777	1 110
	ISLANDE	52	0	28	80
	LETTONIE	35	0	15	50
	LITUANIE	62	1	27	90
	NORVEGE	382	12	599	993
	ROYAUME UNI	2 930	473	9 880	13 283
	SUEDE	349	9	814	1 172
Sous-total 3^e CL		4 553	543	13 082	18 178

Circonscription législative	Pays	Votants (émargements)			Vote (émargement) total
		Urne	Vote par correspondance	Vote électronique	
4	BELGIQUE	6 975	417	10 158	17 550
	LUXEMBOURG	1 908	104	2 387	4 399
	PAYS-BAS	1 172	43	2 078	3 293
Sous-total 4^e CL		10 055	564	14 623	25 242
5	ANDORRE	432	1	192	625
	ESPAGNE	5 632	233	7 139	13 004
	MONACO	720	52	253	1 025
	PORTUGAL	702	65	1 086	1 853
Sous-total 5^e CL		7 486	351	8 670	16 507
6	SUISSE	9 941	1 037	12 894	23 872
Sous-total 6^e CL		9 941	1 037	12 894	23 872
7	ALBANIE	31	0	25	56
	ALLEMAGNE	5 551	794	10 060	16 405
	AUTRICHE	649	23	832	1 504
	BOSNIE-HERZEGOVINE	41	0	20	61
	BULGARIE	106	1	106	213
	CROATIE	62	2	56	120
	HONGRIE	218	4	274	496
	KOSOVO	11	0	4	15
	MACEDOINE	11	0	18	29
	MONTENEGRO	14	0	2	16
	POLOGNE	427	8	538	973
	ROUMANIE	244	3	261	508
	SERBIE	78	6	40	124
	SLOVAQUIE	72	1	107	180
	SLOVENIE	47	7	71	125
TCHEQUE (République)	194	3	427	624	
Sous-total 7^e CL		7 756	852	12 841	21 449
8	CHYPRE	92	0	135	227
	GRECE	852	37	921	1 810
	ISRAEL	2 538	12	895	3 445
	ITALIE	2 005	100	4 344	6 449
	JERUSALEM	637	2	351	990
	MALTE	38	0	41	79
	TURQUIE	417	0	548	965
Sous-total 8^e CL		6 579	151	7 235	13 965

Circonscription législative	Pays	Votants (émargements)			Vote (émargement) total
		Urne	Vote par correspondance	Vote électronique	
9	ALGERIE	1 231	0	783	2 014
	BURKINA FASO	485	0	171	656
	CAP VERT	42	0	18	60
	COTE D'IVOIRE	696	0	458	1 154
	GUINEE	235	0	25	260
	GUINEE BISSAU	18	0	1	19
	LIBYE	16	0	1	17
	MALI	386	0	33	419
	MAROC	5 415	19	2 576	8 010
	MAURITANIE	221	0	43	264
	NIGER	210	1	52	263
	SENEGAL	1 103	0	790	1 893
	TUNISIE	1 573	0	1 122	2 695
Sous-total 9^e CL		11 631	20	6 073	17 724
10	AFRIQUE DU SUD	392	0	396	788
	ANGOLA	123	0	63	186
	ARABIE SAOUDITE	354	0	278	632
	BAHREIN	83	0	57	140
	BENIN	387	0	103	490
	BOTSWANA	30	0	8	38
	BURUNDI	87	0	26	113
	CAMEROUN	739	0	319	1 058
	CENTRAFRICAINE (République)	150	0	19	169
	COMORES	200	0	2	202
	CONGO	614	1	138	753
	CONGO (République démocratique)	230	0	57	287
	DJIBOUTI	597	0	266	863
	EGYPTE	549	0	197	746
	EMIRATS ARABES UNIS	828	0	1 138	1 966
	ETHIOPIE	136	0	58	194
	GABON	1 102	0	357	1 459
	GHANA	110	0	45	155
GUINEE EQUATORIALE	85	0	29	114	
IRAK	25	0	10	35	
JORDANIE	146	0	68	214	

Circonscription législative	Pays	Votants (émargements)			Vote (émargement) total
		Urne	Vote par correspondance	Vote électronique	
10	KENYA	177	0	93	270
	KOWEIT	97	0	37	134
	LIBAN	2495	0	729	3224
	MADAGASCAR	2267	0	503	2770
	MAURICE	870	23	857	1750
	MOZAMBIQUE	90	0	36	126
	NAMIBIE	39	0	24	63
	NIGERIA	188	0	133	321
	OMAN	89	0	56	145
	OUGANDA	59	0	37	96
	QATAR	276	0	187	463
	RWANDA	46	0	23	69
	SEYCHELLES	63	0	31	94
	SOUDAN	40	0	7	47
	SOUDAN DU SUD	7	0	1	8
	SYRIE	19	0	0	19
	TANZANIE	63	0	36	99
	TCHAD	133	0	32	165
	TOGO	352	0	129	481
	YEMEN	17	0	7	24
ZAMBIE	25	0	7	32	
ZIMBABWE	23	0	13	36	
Sous-total 10^e CL		14402	24	6612	21038
11	AFGHANISTAN	41	0	4	45
	ARMENIE	83	0	10	93
	AUSTRALIE	821	0	1833	2654
	AZERBAIDJAN	24	0	15	39
	BENGLADESH	33	0	20	53
	BIELORUSSIE	17	0	4	21
	BIRMANIE	66	2	0	68
	BRUNEI	29	0	25	54
	CAMBODGE	304	0	163	467
	CHINE	1664	0	2910	4574
	COREE	134	0	212	346
	COREE	101	5	133	239

Circonscription législative	Pays	Votants (émargements)			Vote (émargement) total
		Urne	Vote par correspondance	Vote électronique	
11	FIDJI	31	0	0	31
	GEORGIE	56	0	13	69
	INDE	1 887	0	344	2 231
	INDONESIE	162	0	229	391
	IRAN	104	0	23	127
	JAPON	459	5	970	1 434
	KAZAKHSTAN	54	0	31	85
	LAOS	233	0	42	275
	MALAISIE	154	0	345	499
	MOLDAVIE	23	0	12	35
	MONGOLIE	15	0	7	22
	NEPAL	30	0	22	52
	NOUVELLE-ZELANDE	132	1	284	417
	OUZBEKISTAN	23	0	14	37
	PAKISTAN	63	0	9	72
	PAPOUASIE NOUVELLE-GUINEE	11	0	8	19
	PHILIPPINES	96	0	160	256
	RUSSIE	472	0	467	939
	SINGAPOUR	562	0	1 280	1 842
	SRI LANKA	31	0	24	55
	TADJIKISTAN	7	0	3	10
THAÏLANDE	632	0	1 018	1 650	
TURKMENISTAN	59	0	16	75	
UKRAINE	89	0	96	185	
VANUATU	152	0	28	180	
VIETNAM	569	0	359	928	
Sous-total 11^e CL		9 423	13	11 133	20 569
TOTAL		98 516	3 612	117 675	219 803
REPARTITION (%)		45 %	2 %	54 %	100 %

Directeur de la publication

François Saint-Paul

Direction de la rédaction

Secrétariat général de l'Assemblée des Français à l'étranger

Comité de rédaction

Service des Français à l'étranger

Service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire

Service de l'adoption internationale

Mission de gestion administrative et financière

Secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Crédits photographiques

Ministère des Affaires étrangères :

Olivier Bolvin, Bruno Chapiron, Frédéric de la Mure

Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Consulat général de France à Londres :

Pearl Marjorie Draps

Consulat général de France à Montréal

Consulat général de France à New York :

Juliette Charvet

Ministère des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger

27, rue de la Convention – 75732 Paris cedex 15

Téléphone : 01 43 17 65 82 – Télécopie : 01 43 17 65 18

sg@assemblee-afe.fr – www.assemblee-afe.fr